This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

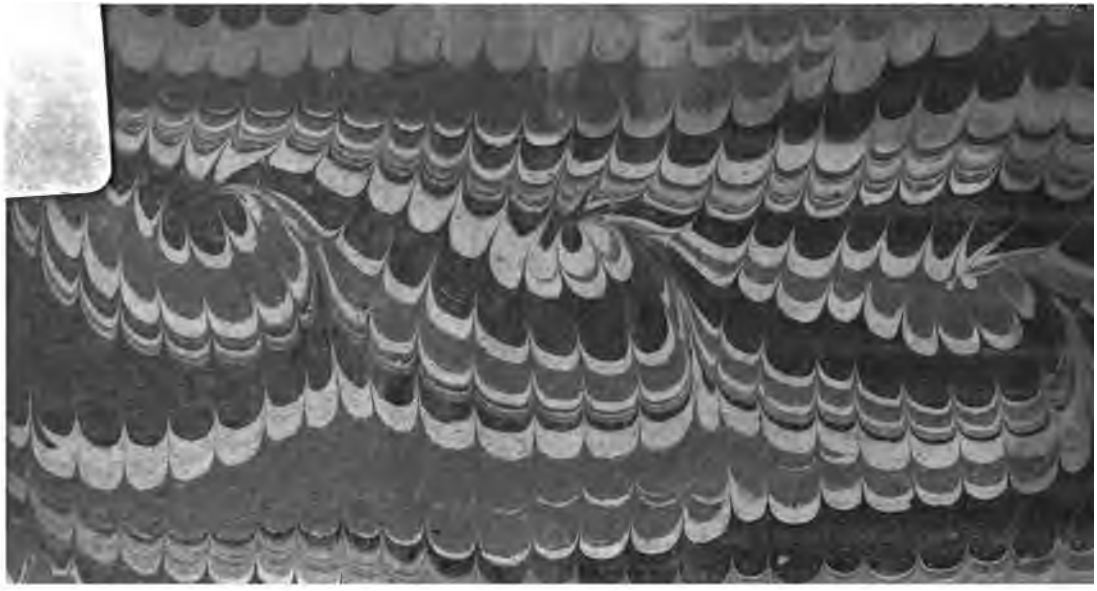

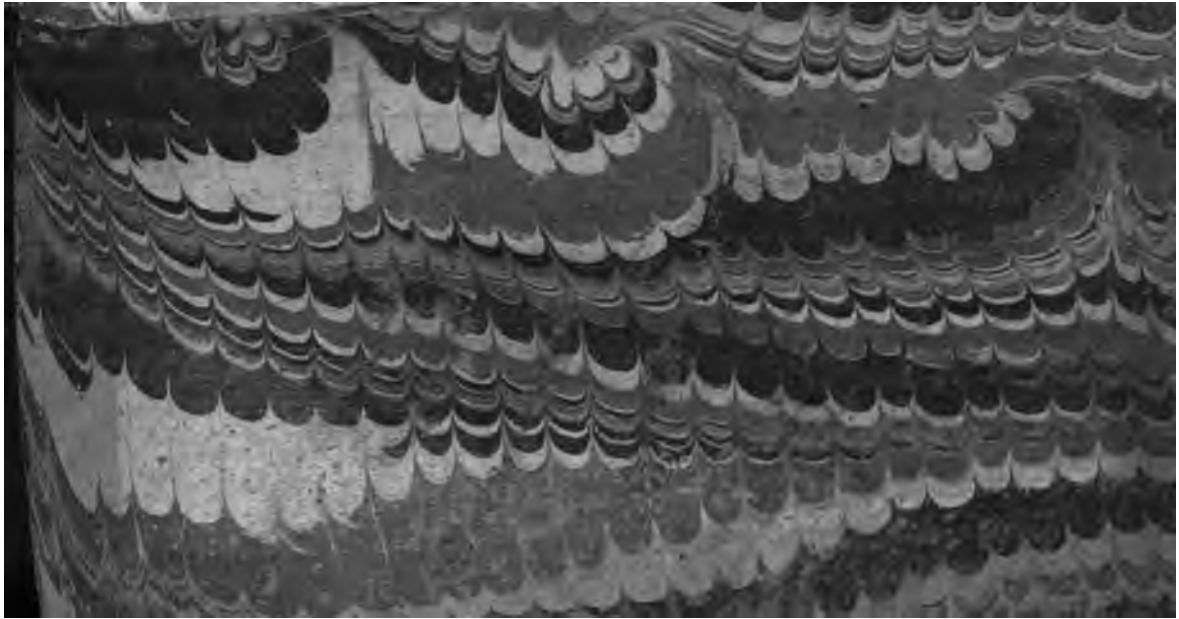

600085946

COMMENTAIRE LITTERAL SUR LES ACTES DES APOSTRES,

INSERE' DANS LA TRADUCTION Françoiſe avec le Texte latin à la marge, & la ſuite de la Vie de S. Paul à la fin.

Par le R. P. DE CARRIERES, *Prêtre de l'Oratoire de* JESUS.

TOME III.

A REIMS,
Chez FRANÇOIS GODARD, ruë des Tapiſſiers.

M. DCCX.
AVEC APROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

101. i. 460.

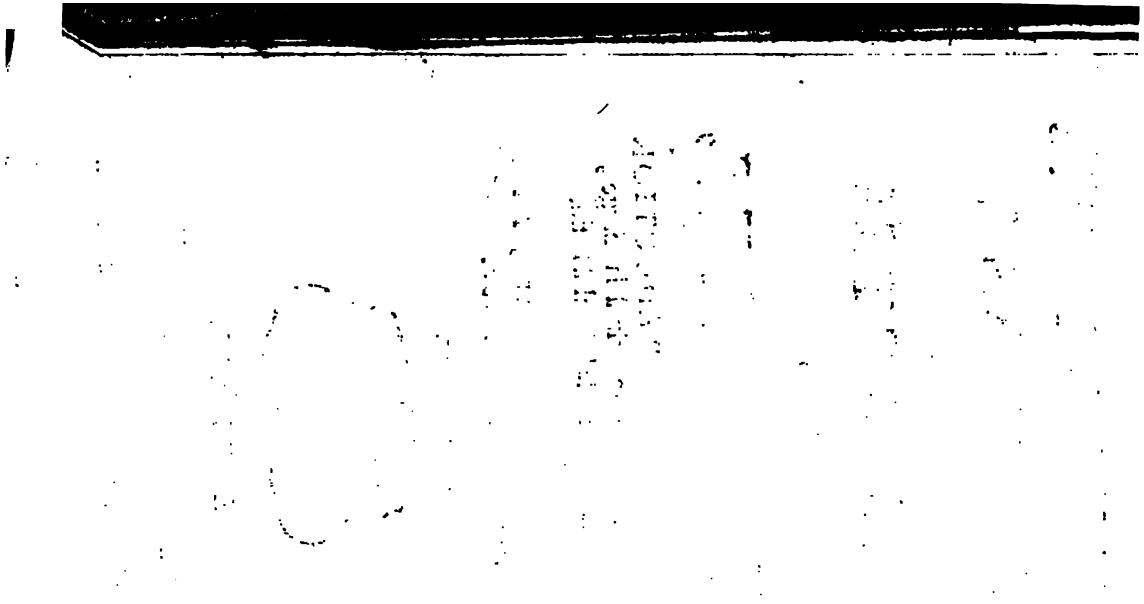

LES ACTES DES APOSTRES.

CE livre eſt apellé les Actes des Apôtres, parce qu'il contient l'hiſtoire de ce qui arriva aux Apôtres, aprés l'Aſcenſion de Nôtre-Seigneur, & de ce qu'ils firent pour l'établiſſement de la foi, & pour la formation de l'Egliſe, aprés la deſcente du ſaint Eſprit.

De ſorte que comme l'Evangile nous aprend les actions de Jeſus-Chriſt; les Actes nous aprennent les operations du ſaint Eſprit: & comme on peut apeller l'Evangile les Actes de Jeſus-Chriſt; on peut auſſi apeller les Actes l'Evangile du ſaint Eſprit.

En effet, on y voit les merveilles que cet Esprit divin a operées dans les Apôtres, en les remplissant de courage, de force, & de sagesse selon la promesse de Jesus-Christ; & celles qu'il a operées dans les premiers fidelles, en leur communiquant l'abondance de sa grace, les richesses de ses dons, & leur faisant pratiquer une multitude de bonnes œuvres.

C'est ce qui a fait dire à saint Chrisostome, que ce livre ne nous est pas moins utile que l'Evangile; soit pour l'affermissement de nôtre foi; soit pour le reglement de nos mœurs.

Car si étant hommes, dit saint Augustin, nous n'osons entreprendre d'imiter les actions de Jesus-Christ, qui étoit Dieu & homme tout ensemble; quelle confiance ne devons-nous pas avoir en la vertu du saint Esprit, en voyant ce que sa grace a fait faire à des hommes foibles comme nous?

Saint Luc qui est l'auteur de ce livre divin, l'a écrit avec tant de sincerité, qu'entre un grand nom-

bre de livres qu'on a faits ſur l'hiſtoire des Apôtres, le ſien ſeul a été reçû de l'Egliſe comme digne de foi, & comme ayant été composé ſous la conduite du ſaint Eſprit.

Quoique le tître de ce livre ſemble promettre l'hiſtoire des actions de tous les Apôtres, il n'en raporte néanmoins que fort peu de choſe, ne les conduiſant que juſqu'au tems qu'ils ſe diſperſerent dans les provinces, où chacun d'eux devoit exercer les fonctions de l'apoſtolat.

Mais comme ſaint Luc étoit diſciple de ſaint Paul, le témoin de ſa vie, le compagnon de ſes voyages & de ſes travaux, il s'attache auſſi plus particulierement à décrire ce qui regarde cet Apôtre, & il le fait avec une entiere ſimplicité, ſans jamais relever, ni les vertus, ni les ſouffrances, ni les miracles de ſon Maître.

Il en conduit l'hiſtoire juſqu'à la ſeconde année que cet Apôtre demeura à Rome c'eſt-à-dire, juſqu'en l'année 63. ce qui donne

lieu de croire qu'il la composa dans ce même lieu, & dans ce même tems.

Il l'écrivit en grec, & l'on remarque que son stile est plus poli, & son expression plus grecque que celle des autres écrivains sacrés.

Après que saint Luc fortifié par la grace de Jesus-Christ, eut longtems combattu contre le demon, & contre lui-même, & qu'il eut arrosé l'Eglise par ce fleuve de lumiere qu'on trouve dans son Evangile & dans son histoire des Actes; il alla recevoir dans le ciel la couronne des merites que Dieu lui avoit donnés sur la terre.

On croit que ce fût à Patras en Achaïe. On ne sait si ce fût par le martyre, ou s'il mourut en paix. Mais on peut assurer que sa vie apostolique fût un long martyre; & que comme l'Eglise le dit de lui, il a sans cesse porté sur son corps la mortification de la croix.

LES

LES ACTES DES APOSTRES.

CHAPITRE I.

CAPUT I.

§. I. JESUS-CHRIST PROMET LE SAINT ESPRIT, ET MONTE AU CIEL.

1. † J'Ai parlé dans mon premier livre, ô Theophile, de tout ce que Jesus a fait & enseigné

1. Primum quidem sermonem feci de omnibus, ô Theophile, quæ cœpit Jesus facere, & docere,

† L'Ascension.

de plus remarquable,

2. usque in diem, qua, præcipiens Apostolis per Spiritum sanctum, quos elegit, assumptus est:

2. depuis le commencemer
sa vie, jusqu'au jour qu'il fût
vé *dans le ciel*; aprés avoir inf
par le saint Esprit *dont il étoit r*
pli les Apôtres qu'il avoit ch
pour être les heraults de sa pa
& les témoins de sa resurrect

3. quibus & præbuit seipsum vivum post passionem suam in multis argumentis per dies quadraginta apparens eis, & loquens de regno Dei.

3. auſquels auſſi il s'étoit m
tré *pluſieurs fois* depuis ſa paſſ
& leur avoit fait voir par b
coup de preuves qu'il étoit viva
leur aparoiſſant durant quar
jours, & leur parlant *de ce q*
avoient à faire & à ſouffrir p
l'établiſſement du royaume
Dieu, *& pour la formation de*
Egliſe.

4. Et convescens, * præcepit eis ab Jerosolymis ne discederent, sed expectarent promissionem Patris, * quam audistis inquit per os meum.

* *Luc.* 24. 48.
* *Joan.* 14. 26.

4. Et *enſuite* mangeant a
eux, il leur commanda de ne pc
partir de Jeruſalem: mais d'y
tendre *l'accompliſſement de* la p
meſſe du Pere que vous avez, l
dit-il, entendue de ma pro
bouche: *lorſque je vous ai aſſ*
de ſa part, qu'il vous envoye
ſon Eſprit ſaint.

5. * Quia Joannes quidem baptizavit aqua,

5. Car Jean a batiſé dans l'e
d'un batême qui ne donnoit n

grace, ni la juſtice à ceux qui le recevoient : mais *pour vous* dans peu de jours vous ſerez batiſés dans le ſaint Eſprit, *qui vous enrichira de ſes dons, & vous rendra participans de ſa ſainteté.*

vos autem baptizabimini Spiritu ſancto non poſt multos hos dies.

* *Matt.* 3. 11. *Marc.* 1. 8. *Luc.* 3. 16.

6. Alors ceux qui étoient preſens, *toûjours remplis de l'idée d'un royaume terreſtre*, lui demanderent : Seigneur, ſera-ce en ce tems que vous retablirez le royaume d'Iſraël *dans ſa premiere ſplendeur, & que vous lui rendrez ſa premiere liberté?*

6. Igitur qui convenerant, interrogabāt eum dicentes : Domine, ſi in tempore hoc reſtitues regnum Iſraël?

7. Et il leur répondit : Ce n'eſt pas à vous de ſavoir les tems & les momens que le Pere a mis en ſon pouvoir, *& dont il s'eſt reſervé la connoiſſance* ;

7. Dixit autem eis : Non eſt veſtrum noſſe tempora vel momenta, quæ Pater poſuit in ſua poteſtate :

8. mais *penſez à ce que je vous dis : Que dans peu de jours* vous recevrez la vertu du ſaint Eſprit qui deſcendra ſur vous *, & *vous remplira de lumiere & de force* ; *enſorte que* vous me rendrez témoignage dans Jeruſalem, & dans toute la Judée, & la Samarie, & juſqu'aux extremités de la terre *où vous irez prê-*

8. *ſed accipietis virtutem ſupervenientis Spiritus ſancti in vos, & * eritis mihi teſtes in Jeruſalem, & in omni Judæa, & Samaria, & uſque ad ultimum terræ.

**Infrà* 2. 2.

* *Luc.* 24. 47.

cher mon Evangile.

9. Et cùm hæc dixisset, videntibus illis elevatus est: & nubes suscepit eum ab oculis eorum.

9. Aprés qu'il eût dit ces pa roles, *il les conduisit sur la mon tagne des oliviers*: où ils le virer s'élever *vers le ciel*, & il entr dans une nuée qui le déroba leurs yeux.

10. Cúmque intuerentur in cœlum euntem illum, ecce duo viri astiterunt juxta illos in vestibus albis,

10. Et comme ils étoient a tentifs à le regarder montant a ciel; *deux anges sous la figure d* deux hommes vêtus de blanc l préſenterent tout d'un coup eux,

11. qui & dixerunt: Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum? hic Jesus, qui assumptus est à vobis in cœlum, sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum.

11. qui leur dirent: Homme de Galilée, pourquoi vous arrêtez vous à regarder au ciel? *Il e vrai que* ce Jeſus qui en ſe ſepa rant de vous, s'eſt élevé dans l ciel, viendra de la même ſorte qu vous l'y avez vû monter: *ma ce ne ſera qu'à la fin des ſiecles & c'eſt en vain que vous attende maintenant qu'il en deſcende.* ¶

§. II. MATHIAS ELÛ EN L PLACE DE JUDAS.

12. Tunc reverti sunt Jerosolymam, à monte qui vocatur Oli-

12. Ils partirent donc de l montagne apellée des oliviers, qu eſt éloignée de Jeruſalem, de l'e

pace du chemin qu'on peut faire le jour du ſabbat, *c'eſt-à-dire, d'environ mille pas*; & ils s'en retournerent à Jeruſalem.

veti, qui eſt juxta Jeruſalem, ſabbati habens iter.

13. Et étant entrés *dans une maiſon*, ils monterent à une chambre, où demeuroient Pierre, Jean, Jacques, André, Philippe, Thomas, Barthelemi, Matthieu, Jacques *fils* d'Alphée, Simon *apellé* le zelé, & Jude *frere* de Jacques,

13. Et cùm introiſſent in cœnaculum, aſcenderũt ubi manebant Petrus & Joannes, Jacobus & Andreas, Philippus & Thomas, Bartholomæus & Matthæus, Jacobꝰ Alphęi, & Simon Zelotes, & Judas Jacobi,

14. qui perſeveroient tous unanimement en prieres avec les femmes *qui avoient ſuivi Jeſus durant ſa vie*, & Marie mere de Jeſus & ſes freres, *c'eſt-à-dire, ſes parens.*

14. hi omnes erant perſeverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, & Maria matre Jeſu, & fratribus ejus.

15. † Pendant ces jours-là, Pierre, *en qualité de chef de l'Egliſe*, ſe leva au milieu des freres, qui étoient tous enſemble environ ſix-vingts, & il leur dit:

15. In diebus illis exurgens Petrus in medio fratrum dixit: (erat autem turba hominum ſimul, fere centum viginti.)

16. *Mes* freres, il faut que ce que le ſaint Eſprit a prédit dans l'Ecriture par la bouche de David touchant Judas qui a été le conducteur de ceux qui ont pris

16. Viri fratres, oportet impleri Scripturam * quã prædixit Spiritus ſanctus per os David de Juda, qui fuit dux eorum, qui comprehen-

† S. Mathias.

derunt Jesum.
* *Psal.* 40. 10. *Joan.* 13. 18.

Jesus, soit accompli *dans toute son étendue.*

17. Qui connumeratus erat in nobis, & sortitus est sortem ministerii hujus.

17. Il étoit dans le même rang que nous, & il avoit été apellé aux fonctions du même ministere : *mais il a trahi celui qui l'avoit élevé à cette dignité.*

18. * Et hic quidem possedit agrum de mercede iniquitatis,

& suspensus crepuit medius :

& diffusa sunt omnia viscera ejus.
* *Matt.* 27. 7.

18. Et *la récompense qu'il a eue de sa trahison, c'est qu'*il a possedé *par sa sepulture* un champ acquis du prix de son peché : car s'étant pendu *de desespoir, & étant tombé sur le visage,* il a crevé par le milieu du ventre ; & toutes ses entrailles se sont répandues, *& il a été enterré dans le champ-même que les prêtres avoient achété de l'argent qu'ils lui avoient donné pour le prix de sa trahison.*

19. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem, ita ut appellaretur ager ille, lingua eorum, Haceldama, hoc est, ager sanguinis.

19. Ce qui a été si connu de tous les habitans de Jerusalem, que ce champ a été nommé en leur langue, Haceldama, c'est-à-dire, le champ du sang.

20. Scriptum est enim in libro Psalmorum : Fiat commoratio eorum deserta, & non sit qui inhabitet in eis : &

20. Or il est écrit *de ce traître* dans le livre des Pseaumes : Que sa demeure devienne deserte, qu'il n'y ait personne qui l'habite ; & qu'un autre prenne sa

place dans l'épiſcopat.

21. Il faut donc, *pour accomplir cette prophetie*, qu'entre ceux qui ont été en nôtre compagnie, pendant que le Seigneur Jeſus a vêcu parmi nous,

22. à commencer depuis le batême de Jean, juſqu'au jour où nous l'avons vû monter au ciel, on en choiſiſſe un qui ſoit comme nous témoin de ſa reſurrection, *& qui rempliſſe ainſi la place du traître.*

23. Alors ils en preſenterent deux *qu'ils choiſirent d'entre tous les autres comme les plus dignes de ce miniſtere, ſavoir*, Joſeph apellé Barſabas, ſurnommé le juſte, & Mathias.

24. *Mais comme ils ne ſavoient auquel ſe déterminer, ils s'adreſſerent à Dieu*, & s'étant mis en prieres, ils *lui* dirent: Seigneur, vous qui connoiſſez les cœurs de tous les hommes, montrez-*nous* lequel de ces deux vous avez choiſi,

25. pour remplir ce miniſtere, & *pour entrer dans* l'apoſtolat dont Judas eſt déchû par ſon cri-

epiſcopatum ejus accipiat alter.

21. Oportet ergo ex his viris, qui nobiſcum ſunt cōgregati in omni tempore, quo intravit & exivit inter nos Dñs Jeſus,

22. incipiens à baptiſmate Joannis uſque in diem qua aſſumptus eſt à nobis, teſtem reſurrectionis ejus nobiſcum fieri unum ex iſtis.

23. Et ſtatuerunt duos,

Joſeph, qui vocabatur Barſabas, qui cognominatus eſt juſtus, & Mathiam.

24. Et orantes dixerunt: Tu, Domine, qui corda noſti omnium, oſtende, quem elegeris ex his duobus unum,

25. accipere ſortem miniſterii hujus, & apoſtolatus, de quo prævaricatus eſt Ju-

dus ut abiret in locum suum.

me, pour s'en aller dans *l'enfer qui est proprement* son lieu, *puisqu'il l'a merité par son peché.*

26. Et dederunt sortes eis, & cecidit sors super Mathiam, & annumeratus est cum undecim Apostolis.

26. Aussi-tôt ils les tirerent au sort, & le sort tomba sur Mathias, & il fut associé aux onze Apôtres, *& il demeura avec eux.* ¶

CAPUT II.

CHAPITRE II.

§. I. DESCENTE DU SAINT ESPRIT. DON DES LANGUES.

1. Et cùm complerentur dies Pentecostes,

1. † QUand les jours de la Pentecôte, *c'est-à-dire les cinquante jours depuis Pâque* furent accomplis, les disciples étant tous ensemble dans un même lieu, [g. & dans un même esprit;]

erant omnes pariter in eodem loco.

2. Et factus est repentè de cœlo sonus, tamquam advenientis spiritus vehementis, & replevit totam domum ubi erant sedentes.

2. on entendit tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent impetueux qui venoit du ciel, & qui remplit toute la maison où ils étoient assis.

3. Et apparuerũt

3. En même tems ils virent pa-

† La Pentecôte.

roître comme des langues de feu qui ſe partagerent, & qui s'arrêterent ſur chacun d'eux.

illisdiſpertitæ linguæ tamquam ignis, ſeditque ſupra ſingulos eorum.

4. Auſſi-tôt ils furent tous remplis du ſaint Eſprit, & ils commencerent à parler diverſes langues ſelon que le ſaint Eſprit leur donnoit *le don* de les parler.

4. * Et repleti ſunt omnes Spiritu ſancto, & cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus ſanctus dabat eloqui illis. * *Matt.* 3. 11.

5. Or il y avoit *alors* à Jeruſalem des Juifs religieux *& craignans Dieu*, de toutes les nations qui ſont ſous le ciel, *leſquels y étoient reſtés aprés la fête de Pâque, ou qui y étoient venus pour celle de la Pentecôte.*

5. Erant autem in Jeruſalem habitantes Judæi, viri religioſi ex omni natione quæ ſub cœlo eſt.

6. Aprés donc que le bruit *de cette merveille* ſe fût répandu, il s'en aſſembla un grand nombre *auprés des Apôtres*; & ils furent fort ſurpris de ce que chacun d'eux les entendoit parler en ſa langue.

6. Facta autem hac voce, convenit multitudo, & mente confuſa eſt, quoniam audiebat unuſquiſque lingua ſua illos loquentes.

7. Ils en étoient tous hors d'eux-mêmes; & dans cet étonnement, ils s'entrediſoient: Ces gens-là qui nous parlent, ne ſont-ils pas tous Galiléens?

7. Stupebant autem omnes, & mirabantur, dicentes: Nonne ecce omnes iſti, qui loquuntur, Galilæi ſunt?

8. Comment donc les entendons-nous parler chacun la lan-

8. Et quomodo nos audivimus unuſquiſque lin-

gue de nôtre païs?

9. Parthes, Medes, Elam ceux *d'entre nous* qui habite Mesopotamie, la Judée, la padoce, le Pont & l'Asie,

10. la Phrygie, la Pamph l'Egypte & la Libye qui est pr de Cyrene, & ceux qui sont v de Rome,

11. Juifs & Proselytes, Cr & Arabes, nous les enten *tous* parler chacun en nôtre la des merveilles de Dieu. ¶

12. Etant donc tous éton & ne pouvant comprendr qu'ils voyoient, ils s'entr soient: Que veut dire ceci? *une grande merveille.*

13. Mais d'autres s'en n quoient, & disoient: C'est q sont *yvres* & pleins de vin r veau.

9. Parthi, & Medi, & Ælamitæ, & qui habitant Mesopotamiam, Judæam, & Cappadociam, Pontum, & Asiam,

10. Phrygiam, & Pamphyliam, Ægyptum, & partes Libyæ, quæ est circa Cyrenen, & advenæ Romani,

11. Judæi quoque, & Proselyti, Cretes, & Arabes: audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei.

12. Stupebant autem omnes, & mirabantur ad invicem dicentes: Quidnam vult hoc esse?

13. Alii autem irridentes dicebant: Quia musto pleni sunt isti.

§. II. PREMIERE PREDICATION DE S. PIERRE.

14. Alors † Pierre accom gné des onze *Apôtres*, se tei

14. Stans autem Petrus cum undecim, levavit vo-

† Le Mercredi des Quatre-Tems Pentecôte, Epître I.

debout *à la vûe de tous ceux qui étoient preſens*, éleva ſa voix, & leur parla de la ſorte : O Juifs, & vous tous qui demeurez dans Jeruſalem, conſiderez ce que je vais vous dire, & ſoyez attentifs à mes paroles.

cem ſuam, & locutus eſt eis : Viri Judæi, & qui habitatis Jeruſalem univerſi, hoc vobis notum ſit, & auribus percipite verba mea.

15. Ces perſonnes ne ſont pas yvres comme vous le penſez, puiſqu'il n'eſt encore que la troiſiéme heure du jour ; *qui eſt l'heure de la priere, à laquelle on aſſiſte à jeun :*

15. Non enim, ſicut vos æſtimatis, hi ebrii ſunt, cùm ſit hora diei tertia ;

16. mais c'eſt *que* ce qui avoit été prédit par le prophete Joël, *vient de s'accomplir en eux :*

16. ſed hoc eſt, quod dictum eſt per prophetam Joël :

17. *or voici les paroles de ce prophete :* Dans les derniers tems, dit le Seigneur ; je répandrai mon Eſprit ſur toute chair, vos fils & vos filles prophetiſeront, vos jeunes gens auront des viſions, & vos vieillards des ſonges *myſterieux.*

17. Et erit in noviſſimis diebus, dicit Dominus, effundam de Spiritu meo ſuper omnem carnem : & prophetabunt filii veſtri, & filiæ veſtræ : & juvenes veſtri viſiones videbunt, & ſeniores veſtri ſomnia ſomniabunt.

18. En ces jours-là, je repandrai mon Eſprit ſur mes ſerviteurs & ſur mes ſervantes, & ils prophetiſeront :

18. Et quidem ſuper ſervos meos, & ſuper ancillas meas, in diebus illis effundã de Spiritu meo, & prophetabunt :

19. Je ferai paroître des pro-

19. Et dabo pro-

digiâ in cœlo ſurſum, & ſigna in terra deorſum, ſanguinem, & ignem, & vaporem fumi.

diges dans le ciel, & des ſignes *extraordinaires* ſur la terre, du ſang, du feu, & une vapeur de fumée.

20. Sol convertetur in tenebras & luna in ſanguinem, antequam veniat dies Domini magnus & manifeſtus.

20. Le ſoleil ſera changé en tenebres, & la lune en ſang avant que le grand & terrible jour du Seigneur arrive.

21. Et erit: omnis quicumque invocaverit nomen Dñi, ſalvus erit.

21. Et pour lors: quiconque invoquera le nom du Seigneur, ſera ſauvé. ¶

22. Viri Iſraëlitæ, audite verba hæc: Jeſum Nazarenum, virum approbatũ à Deo in vobis, virtutibus, & prodigiis, & ſignis, quæ fecit Deus per illum in medio veſtri, ſicut & vos ſcitis:

22. O Iſraëlites, écoutez les paroles que je vais vous dire: Vous ſavez que Jeſus de Nazareth a été un homme que Dieu a rendu celebre parmi vous, par les merveilles, les prodiges & les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous:

23. hunc definito cõſilio & preſcientia Dei traditum, per manus iniquorum affigentes interemiſtis:

23. cependant [g. vous l'avez pris] *ce Jeſus*, vous l'avez crucifié, & vous l'avez fait mourir par les mains des méchans; vous ayant été livré par un ordre exprés de la volonté de Dieu, & par un decret de ſa preſcience:

24. quem Deus ſuſcitavit, ſolutis doloribus inferni,

24. mais Dieu l'a reſſuſcité, en arrêtant les douleurs de l'enfer, *& briſant en ſa faveur les liens*

'a mort & du tombeau : où
toit impoſſible qu'il fût re-

juxta quod impoſſibile erat teneri illum ab eo.

;. Car David dit de lui : J'ai
ours le Seigneur preſent de-
t moi ; & il eſt à ma droite,
que je ne ſois point ébranlé.
6. C'eſt pour cela que mon
r s'eſt réjoüi, que ma langue
anté des cantiques de joie, &
mon corps ſe répoſera dans
erance *d'une prompte reſur-*
ion ;

25. David enim dicit in eum: Providebam Dominum in conſpectu meo ſemper: quoniam à dextris eſt mihi ne commovear.

26. Propter hoc lætatum eſt cor meum, & exultavit lingua mea, inſuper & caro mea requieſcet in ſpe ;

.7. parce que *je ſuis aſſuré que*
s ne laiſſerez point mon ame
à l'enfer, & *que* vous ne per-
rez point que vôtre ſaint
uve la corruption *du tom-*

27. quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis ſanctum tuum videre corruptionem.

8. *Mais incontinent aprés*
mort, vous me ferez ren-
dans le chemin de la vie *en*
reſſuſcitant : & vous me rem-
z de la joie que donne la
de vôtre viſage, *en me fai-*
aſſéoir à vôtre droite.

28. Notas mihi feciſti vias vitæ : & replebis me jucunditate cum facie tua.

9. Mes freres : qu'il me ſoit
is de vous dire hardiment
patriarche David qu'il eſt mort,

29. Viri fratres, liceat audenter dicere ad vos de patriarcha David, quoniam * defun-

derunt Jesum.
* *Psal.* 40. 10. *Joan.* 13. 18.

Jesus, soit accompli *dans to*
son étendue.

17. Qui connumeratus erat in nobis, & sortitus est sortem ministerii hujus.

17. Il étoit dans le même ra
que nous, & il avoit été apc
aux fonctions du même ministe
mais il a trahi celui qui l'a
élevé à cette dignité.

18. * Et hic quidem possedit agrum de mercede iniquitatis;

& suspensus crepuit medius:

18. Et *la récompense qu'il a*
*de sa trahison, c'est qu'*il a pos
dé *par sa sepulture* un champ
quis du prix de son peché :
s'étant pendu *de desespoir, & ét*
tombé sur le visage, il a crevé
le milieu du ventre ; & toutes
entrailles se sont répandues, &

& diffusa sunt omnia viscera ejus.
* *Matt.* 27. 7.

a été enterré dans le champ-mê
que les prêtres avoient achété
l'argent qu'ils lui avoient don
pour le prix de sa trahison.

19. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem, ita ut appellaretur ager ille, lingua eorum, Haceldama, hoc est, ager sanguinis.

19. Ce qui a été si connu
tous les habitans de Jerusalem
que ce champ a été nommé
leur langue, Haceldama, c'est-
dire, le champ du sang.

20. Scriptum est enim in libro Psalmorum:
Fiat commoratio eorum deserta, & non sit qui inhabitet in eis: &

20. Or il est écrit *de ce tr*
tre dans le livre des Pseaume
Que sa demeure devienne desert
qu'il n'y ait personne qui l'h
bite ; & qu'un autre prenne

place dans l'épiſcopat.

21. Il faut donc, *pour accomplir cette prophetie*, qu'entre ceux qui *ont été* en nôtre compagnie, pendant que le Seigneur Jeſus a vêcu parmi nous,

22. à commencer depuis le batême de Jean, juſqu'au jour où nous l'avons vû monter au ciel, on en choiſiſſe un qui ſoit comme nous témoin de ſa reſurrection, *& qui rempliſſe ainſi la place du traître.*

23. Alors ils en preſenterent deux *qu'ils choiſirent d'entre tous les autres comme les plus dignes de ce miniſtere, ſavoir*, Joſeph apellé Barſabas, ſurnommé le juſte, & Mathias.

24. *Mais comme ils ne ſavoient auquel ſe déterminer, ils s'adreſſerent à Dieu, &* s'étant mis en prieres, ils *lui* dirent: Seigneur, vous qui connoiſſez les cœurs de tous les hommes, montrez-*nous* lequel de ces deux vous avez choiſi,

25. pour remplir ce miniſtere, & *pour entrer dans* l'apoſtolat dont Judas eſt déchû par ſon cri-

epiſcopatum ejus accipiat alter.

21. Oportet ergo ex his viris, qui nobiſcum ſunt cógregati in omni tempore, quo intravit & exivit inter nos Dñs Jeſus,

22. incipiens à baptiſmate Joannis uſque in diem qua aſſumptus eſt à nobis, teſtem reſurrectionis ejus nobiſcum fieri unum ex iſtis.

23. Et ſtatuerunt duos,

Joſeph, qui vocabatur Barſabas, qui cognominatus eſt juſtus, & Mathiam.

24. Et orantes dixerunt: Tu, Domine, qui corda noſti omnium,

oſtende, quem elegeris ex his duobus unum,

25. accipere locum miniſterii hujus, & apoſtolatus, de quo prævaricatus eſt Ju-

guam noſtram, in qua nati ſumus?

gue de nôtre païs?

9. Parthi, & Medi, & Ælamitæ, & qui habitant Meſopotamiam, Judæam, & Cappadociam, Pontum, & Aſiam,

9. Parthes, Medes, Elamites, ceux *d'entre nous* qui habitent la Meſopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont & l'Aſie,

10. Phrygiam, & Pamphyliam, Ægyptum, & partes Libyæ, quæ eſt circa Cyrenen, & advenæ Romani,

10. la Phrygie, la Pamphylie, l'Egypte & la Libye qui eſt proche de Cyrene, & ceux qui ſont venus de Rome,

11. Judæi quoque, & Proſelyti, Cretes, & Arabes: audivimus eos loquentes noſtris linguis magnalia Dei.

11. Juifs & Proſelytes, Cretois & Arabes, nous les entendons *tous* parler chacun en nôtre langue des merveilles de Dieu. ¶

12. Stupebant autem omnes, & mirabantur ad invicem dicentes: Quidnam vult hoc eſſe?

12. Etant donc tous étonnés, & ne pouvant comprendre ce qu'ils voyoient, ils s'entredisoient: Que veut dire ceci? *Voilà une grande merveille.*

13. Alii autem irridentes dicebant: Quia muſto pleni ſunt iſti.

13. Mais d'autres s'en mocquoient, & diſoient: C'eſt qu'ils ſont *yvres* & pleins de vin nouveau.

§. II. PREMIERE PREDICATION DE S. PIERRE.

14. Stans autem Petrus cum undecim, levavit vo-

14. Alors † Pierre accompagné des onze *Apôtres* ſe tenant

† Le Mercredi des Quatre-Tems de la Pentecôte, Epître I.

debout *à la vûe de tous ceux qui étoient preſens*, éleva ſa voix, & leur parla de la ſorte : O Juifs, & vous tous qui demeurez dans Jeruſalem, conſiderez ce que je vais vous dire, & ſoyez attentifs à mes paroles.

cem ſuam, & locutus eſt eis : Viri Judæi, & qui habitatis Jeruſalem univerſi, hoc vobis notum ſit, & auribus percipite verba mea.

15. Ces perſonnes ne ſont pas yvres comme vous le penſez, puiſqu'il n'eſt encore que la troiſiéme heure du jour ; *qui eſt l'heure de la priere, à laquelle on aſſiſte à jeun :*

15. Non enim, ſicut vos æſtimatis, hi ebrii ſunt, cùm ſit hora diei tertia ;

16. mais c'eſt *que* ce qui avoit été prédit par le prophete Joël, *vient de s'accomplir en eux :*

16. ſed hoc eſt, quod dictum eſt per prophetam Joël :

17. *or voici les paroles de ce prophete :* Dans les derniers tems, dit le Seigneur ; je répandrai mon Eſprit ſur toute chair, vos fils & vos filles prophetiſeront, vos jeunes gens auront des viſions, & vos vieillards des ſonges *myſterieux.*

17. Et erit in noviſſimis diebus, dicit Dominus, effundam de Spiritu meo ſuper omnem carnem : & prophetabunt filii veſtri, & filiæ veſtræ : & juvenes veſtri viſiones videbunt, & ſeniores veſtri ſomnia ſomniabunt.

18. En ces jours-là, je repandrai mon Eſprit ſur mes ſerviteurs & ſur mes ſervantes, & ils prophetiſeront :

18. Et quidem ſuper ſervos meos, & ſuper ancillas meas, in diebus illis effundã de Spiritu meo, & prophetabunt :

19. Je ferai paroître des pro-

19. Et dabo pro-

digia in cœlo ſurſum, & ſigna in terra deorſum, ſanguinem, & ignem, & vaporem fumi.

diges dans le ciel, & des ſignes *extraordinaires* ſur la terre, du ſang, du feu, & une vapeur de fumée.

20. Sol convertetur in tenebras & luna in ſanguinem, antequam veniat dies Domini magnus & manifeſtus.

20. Le ſoleil ſera changé en tenebres, & la lune en ſang avant que le grand & terrible jour du Seigneur arrive.

21. Et erit: omnis quicumque invocaverit nomen Dni, ſalvus erit.

21. Et pour lors: quiconque invoquera le nom du Seigneur, ſera ſauvé. ¶

22. Viri Iſraëlitæ, audite verba hæc: Jeſum Nazarenum, virum approbatũ à Deo in vobis, virtutibus, & prodigiis, & ſignis, quæ fecit Deus per illum in medio veſtri, ſicut & vos ſcitis:

22. O Iſraëlites, écoutez les paroles que je vais vous dire: Vous ſavez que Jeſus de Nazareth a été un homme que Dieu a rendu celebre parmi vous, par les merveilles, les prodiges & les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous:

23. hunc definito cõſilio & preſcientia Dei traditum, per manus iniquorum affigentes interemiſtis:

23. cependant [g. vous l'avez pris] *ce Jeſus*, vous l'avez crucifié, & vous l'avez fait mourir par les mains des méchans; vous ayant été livré par un ordre exprés de la volonté de Dieu, & par un decret de ſa preſcience:

24. quem Deus ſuſcitavit, ſolutis doloribus

24. mais Dieu l'a reſſuſcité, en arrêtant les douleurs de l'enfer, *& briſant en ſa faveur les liens*

boiteux dés le ventre de ſa mere, que l'on portoit, & que l'on mettoit tous les jours à la porte du temple, qu'on apelle la Belle-porte, afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui y entroient.

3. Cet homme voyant Pierre & Jean qui alloient entrer dans le temple, les prioit de lui donner quelque aumône.

4. Et Pierre qui étoit accompagné de Jean, arrêtant ſa vûe ſur ce pauvre, lui dit: Regardez-nous *bien.*

5. Il les regardoit donc attentivement, eſperant qu'il alloit recevoir quelque choſe d'eux:

6. Mais Pierre *lui* dit: Je n'ai ni or ni argent; mais ce que j'ai, je vous le donne: Levez-vous au nom de Jeſus-Chriſt de Nazareth, & marchez.

7. Et l'ayant pris *en même tems* par la main droite, il le leva; & auſſi-tôt ſes jambes & ſes pieds s'affermirent;

8. & faiſant un ſaut, il ſe tint debout, & marcha; en ſorte qu'il entra avec eux dans le temple,

vir, qui erat claudus ex utero matris ſuæ, bajulabatur, quem ponebant quotidie ad portam templi, quæ dicitur ſpecioſa, ut peteret eleemoſynam ab introeuntibus in templum.

3. Is cùm vidiſſet Petrum & Joannem incipientes introire in templum, rogabat ut eleemoſynam acciperet.

4. Intuens autem in eum Petrus cum Joanne dixit: Reſpice in nos.

5. At ille intendebat in eos, ſperans ſe aliquid accepturum ab eis.

6. Petrus autem dixit: Argentum & aurum non eſt mihi, quod autem habeo, hoc tibi do: In nomine Jeſu Chriſti Nazareni ſurge, & ambula.

7. Et apprehenſa manu ejus dextera allevavit eum, & protinus conſolidatæ ſunt baſes ejus & plantæ.

8. Et exiliens ſtetit, & ambulabat: & intravit cum illis in templum ambulans, &

exiliens, & laudans Deum.

marchant, ſautant, & loüant Dieu.

9. Et vidit omnis populus eum ambulantem, & laudantem Deum.

9. Tout le peuple le vit marcher & loüer Dieu *de ſa guériſon.*

10. Cognoſcebant autem illum, quòd ipſe erat, qui ad eleemoſynam ſedebat ad ſpecioſam portam templi: & impleti ſunt ſtupore, & extaſi, in eo quod contigerat illi.

10. Et reconnoiſſant *tous* que c'étoit celui-là-même, qui avoit accoûtumé d'être à la belle porte du temple pour demander l'aumône, ils furent remplis d'admiration & d'étonnement de ce qui lui étoit arrivé. ¶

11. Cùm teneret autem Petrum & Joannem, cucurrit omnis populus ad eos, ad porticum quæ appellatur Salomonis, ſtupentes.

11. Et comme il tenoit *par la main* Pierre & Jean, tout le peuple étonné de cette merveille, *dont il rendoit témoignage qu'ils étoient les auteurs*, courut à eux à la galerie qu'on nomme de Salomon.

§. II. SECONDE PREDICATION DE S. PIERRE.

12. Videns autem Petrus, reſpondit ad populum: Viri Iſraëlitæ, quid miramini in hoc, aut nos quid intuemini, quaſi noſtra virtute aut poteſtate fecerimus hunc ambulare?

12. Ce que Pierre voyant, il dit au peuple: O Iſraëlites, pourquoi vous étonnez-vous de ceci, & pourquoi nous regardez-vous avec admiration, comme ſi c'étoit par nôtre puiſſance, ou par nôtre ſainteté que nous euſſions fait marcher ce boiteux?

- *C'eſt* le Dieu d'Abraham,
d'Iſaac, & le Dieu de Ja-
: Dieu de nos peres *qui* a
dans cette occaſion ſon fils
ue vous avez livré & re-
devant Pilate, qui avoit
u'il devoit être renvoyé

13. Deus Abraham, & Deus Iſaac, & Deus Jacob, Deus patrum noſtrorum glorificavit Filium ſuũ Jeſum, quem vos quidem tradidiſtis, & negaſtis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti.

Car vous avez renoncé le
le juſte, vous avez deman-
ın vous accordât la grace
›micide;
& vous avez fait mourir
de la vie : mais Dieu l'a
:é d'entre les morts, &
›mmes témoins de ſa reſur-

14. Vos autem ſanctum & juſtum negaſtis, & petiſtis virum homicidam donari vobis;

15. Auctorem verò vitæ interfeciſtis, quem Deus ſuſcitavit à mortuis, cujus nos teſtes ſumus.

Or c'eſt par la foi en ſon
ıe ſa puiſſance a affermi *les*
le cet homme que vous
, & que vous connoiſſez;
cette foi *qu'on a en lui*,
vient de lui, qui a fait de-
›us tous *le miracle d'*une ſi
: guériſon. *Combien donc*
d le crime que vous avez
en le faiſant mourir ?

16. Et in fide nominis ejus, hunc, quem vos vidiſtis, & noſtis, confirmavit nomen ejus:

& fides, quæ per eum eſt, dedit integram ſanitatem iſtam in conſpectu omnium veſtrûm.

Cependant, mes freres,

17. Et nunc fra-

ebant. & invicem bona ſua communia erant quique operabantur.

& leurs autres biens, & ils les diſtribuoient à tous, ſelon le beſoin que chacun en avoit.

45. Quotidie quoque perſeverantes unanimiter in templo, & frangentes circa domos panem ſumebant cibum cum exultatione, & ſimplicitate cordis,

46. Ils alloient tous les jours au temple, dans l'union d'un même eſprit; ils y perſeveroient *en prieres*, & rompant le pain *de la ſainte Euchariſtie* dans les maiſons *des fideles*, ils prenoient *cette divine* nourriture, avec joie & ſimplicité de cœur,

47. collaudantes Deum, & habentes gratiam ad omnem plebem. Dominus autem augebat qui ſalvi fierent quotidie in idipſum.

47. louant Dieu, & étant aimés de tout le peuple. Et le Seigneur augmentoit tous les jours [g. dans ſon Egliſe] le nombre de ceux qui devoient être ſauvés.

CAPUT III.

CHAPITRE III.

§. I. BOITEUX GUERI A LA PORTE DU TEMPLE.

1. Petrus autem & Joannes aſcendebant in templum, ad horam orationis nonam.

1. † UN jour Pierre & Jean montoient au temple pour *aſſiſter a* la priere de la neuviéme heure.

2. Et quidam

2. Et il y avoit un homme

† Veille des Apôtres S. Pierre & S. Paul.

boiteux

boiteux dés le ventre de ſa mere, que l'on portoit, & que l'on mettoit tous les jours à la porte du temple, qu'on apelle la Belle-porte, afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui y entroient.

vir, qui erat claudus ex utero matris ſuæ, bajulabatur, quem ponebant quotidie ad portam templi, quæ dicitur ſpecioſa, ut peteret eleemoſynam ab introeuntibus in templum.

3. Cet homme voyant Pierre & Jean qui alloient entrer dans le temple, les prioit de lui donner quelque aumône.

3. Is cùm vidiſſet Petrum & Joannem incipientes introire in templum, rogabat ut eleemoſynam acciperet.

4. Et Pierre qui étoit accompagné de Jean, arrêtant ſa vûe ſur ce pauvre, lui dit: Regardez-nous *bien.*

4. Intuens autem in eum Petrus cum Joanne dixit: Reſpice in nos.

5. Il les regardoit donc attentivement, eſperant qu'il alloit recevoir quelque choſe d'eux:

5. At ille intendebat in eos, ſperans ſe aliquid accepturum ab eis.

6. Mais Pierre *lui* dit: Je n'ai ni or ni argent; mais ce que j'ai, je vous le donne: Levez-vous au nom de Jeſus-Chriſt de Nazareth, & marchez.

6. Petrus autem dixit: Argẽtum & aurum non eſt mihi, quod autem habeo, hoc tibi do: In nomine Jeſu Chriſti Nazareni ſurge, & ambula.

7. Et l'ayant pris *en même tems* par la main droite, il le leva; & auſſi-tôt ſes jambes & ſes pieds s'affermirent;

7. Et apprehenſa manu ejus dextera allevavit eum, & protinus conſolidatæ ſunt baſes ejus & plantæ.

8. & faiſant un ſaut, il ſe tint debout, & marcha; en ſorte qu'il entra avec eux dans le temple,

8. Et exiliens ſtetit, & ambulabat: & intravit cum illis in templum ambulans &

exultans, & laudans Deum.

9. Et vidit omnis populus eum ambulantem, & laudantem Deum.

10. Cognoscebant autem illum, quod ipse erat, qui ad eleemosynam sedebat ad speciosam portam templi: & impleti sunt stupore, & extasi, in eo quod contigerat illi.

11. Cùm teneret autem Petrum & Joannem, cucurrit omnis populus ad eos, ad porticum quæ appellatur Salomonis, stupentes.

marchant, sautant, & loüant Dieu.

9. Tout le peuple le vit marcher & loüer Dieu *de sa guérison.*

10. Et reconnoissant *tous* que c'étoit celui-là-même, qui avoit accoûtumé d'être à la belle porte du temple pour demander l'aumône, ils furent remplis d'admiration & d'étonnement de ce qui lui étoit arrivé. ¶

11. Et comme il tenoit *par la main* Pierre & Jean, tout le peuple étonné de cette merveille, *dont il rendoit témoignage qu'ils étoient les auteurs*, courut à eux à la galerie qu'on nomme de Salomon.

§. II. SECONDE PREDICATION DE S. PIERRE.

12. Videns autem Petrus, respondit ad populum: Viri Israëlitæ, quid miramini in hoc, aut nos quid intuemini, quasi nostra virtute aut potestate fecerimus hunc ambulare?

12. Ce que Pierre voyant, il dit au peuple: O Israëlites, pourquoi vous étonnez-vous de ceci, & pourquoi nous regardez-vous avec admiration, comme si c'étoit par nôtre puissance, ou par nôtre sainteté que nous eussions fait marcher ce boiteux?

13. † *C'eſt* le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Jacob, le Dieu de nos peres *qui* a glorifié *dans cette occaſion* ſon fils Jeſus que vous avez livré & renoncé devant Pilate, qui avoit jugé qu'il devoit être renvoyé abſous.

13. Deus Abraham, & Deus Iſaac, & Deus Jacob, Deus patrum noſtrorum glorificavit Filium ſuũ Jeſum, quem vos quidem tradidiſtis, & negaſtis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti.

14. Car vous avez renoncé le ſaint & le juſte, vous avez demandé qu'on vous accordât la grace d'un homicide;

14. Vos autem ſanctum & juſtum negaſtis, & petiſtis virum homicidam donari vobis;

15. & vous avez fait mourir l'auteur de la vie : mais Dieu l'a reſſuſcité d'entre les morts, & nous ſommes témoins de ſa reſurrection.

15. Auctorem verò vitæ interfeciſtis, quem Deus ſuſcitavit à mortuis, cujus nos teſtes ſumus.

16. Or c'eſt par la foi en ſon nom que ſa puiſſance a affermi *les pieds de* cet homme que vous voyez, & que vous connoiſſez; & c'eſt cette foi *qu'on a en lui*, & qui vient de lui, qui a fait devant vous tous *le miracle* d'une ſi parfaite guériſon. *Combien donc eſt grand le crime que vous avez commis en le faiſant mourir ?*

16. Et in fide nominis ejus, hunc, quem vos vidiſtis, & noſtis, confirmavit nomen ejus: & fides, quæ per eum eſt, dedit integram ſanitatem iſtam in conſpectu omnium veſtrûm.

17. Cependant, mes freres,

17. Et nunc fra-

† Le Mercredi de la ſemaine de Pâque.

en *celui qui naîtra de* vôtre race.

26. Vobis primùm Deus ſuſcitans Filium ſuum, miſit eum benedicentem vobis : ut convertat ſe unuſquiſque à nequitia ſua.

26. *Ainſi* c'eſt pour vous premierement que Dieu a ſuſcité ſon Fils ; & il vous l'a envoyé pour vous benir, afin que chacun de vous, *étant aidé du ſecours de ſa grace*, ſe convertiſe de ſa mauvaiſe vie.

CAPUT IV.

CHAPITRE IV.

§. I. CINQ MILLE HOMMES CONVERTIS. PIERRE ET JEAN MIS EN PRISON, PRESENTE'S AUX JUIFS; CONFESSENT JESUS-CHRIST.

1. Loquentibus autem illis ad populum, ſuperveneruntſacerdotes, & magiſtratus templi, & Sadducæi,

1. LOrſqu'ils parloient au peuple, les prêtres, le capitaine des gardes du temple & les Sadducéens ſurvinrent,

2. dolentes quòd docerent populum, & annuntiarent in Jeſu reſurrectionem ex mortuis.

2. ne pouvant ſouffrir qu'ils enſeignaſſent le peuple, & qu'ils annonçaſſent la reſurrection des morts, *dont ils établiſſoient la verité* par *celle de* Jeſus.

3. Et injecerunt

3. Et *ainſi* les ayant arrêtés ils

les mirent en priſon pour *les interroger* le lendemain, *ne le pouvant faire ce jour-là*, parce qu'il étoit déja tard.

in eos manus, & poſuerunt eos in cuſtodiam in craſtinum: erat enim jam veſpera.

4. Cependant pluſieurs qui avoient oüi le diſcours *de Pierre*, crurent *en Jeſus-Chriſt*; & le nombre des hommes, *ſans compter les femmes & les enfans*, fut [g. d'environ] cinq mille.

4. Multi autem eorum, qui audierant verbum, crediderunt: & factus eſt numerus virorum quinque millia.

5. Le lendemain les ſenateurs, les magiſtrats & les docteurs de la loi s'aſſemblerent dans Jeruſalem,

5. Factum eſt autem in craſtinum, ut congregarentur principes eorũ, & ſeniores, & ſcribæ in Jeruſalẽ,

6. avec Anne le grand-prêtre, Caïphe, Jean, Alexandre & tous ceux qui étoient de la race ſacerdotale.

6. & Annas princeps ſacerdotum, & Caïphas, & Joannes, & Alexãder, & quotquot erant de genere ſacerdotali.

7. Et ayant fait venir les Apôtres devant eux, ils leur dirent: Par quelle puiſſance, ou au nom de qui avez-vous fait ce *que vous venez de faire?*

7. Et ſtatuentes eos in medio, interrogabant: In qua virtute, aut in quo nomine feciſtis hoc vos?

8. Alors Pierre rempli du ſaint Eſprit, leur dit: Princes du peuple, & vous ſenateurs [g. d'Iſraël,] [v. écoutez-nous:]

8. Tunc repletus Spiritu ſancto Petrus, dixit ad eos: Principes populi, & ſeniores audite:

9. Puiſqu'aujourd'hui l'on nous demande raiſon du bien que nous

9. Si nos hodie dijudicamur in beneſacto hominis

infirmi, in quo iſte ſalvus factus eſt.

avons fait à un homme impotent, & qu'on veut s'informer de la maniere dont il a été guéri:

10. Notum ſit omnibus vobis, & omni plebi Iſraël: quia in nomine Domini noſtri Jeſu Chriſti Nazareni, quem vos crucifixiſtis, quem Deus ſuſcitavit à mortuis, in hoc iſte aſtat coram vobis ſanus.

10. Nous vous déclarons à vous tous & à tout le peuple d'Iſraël que ç'a été au nom de [v. nôtre Seigneur] Jeſus-Chriſt de Nazareth, que vous avez crucifié, & que Dieu a reſſuſcité d'entre les morts, que cet homme eſt maintenant guéri, comme vous le voyez devant vous.

11. * Hic eſt lapis, qui reprobatus eſt à vobis ædificantibus, qui factus eſt in caput anguli.

* *Pſal.* 117. 22. *Iſaï.* 28. 16. *Matt.* 21. 42. *Marc.* 12. 10. *Luc.* 20. 17.

11. C'eſt *ce Jeſus qui eſt* cette pierre *choiſie dont parlent les prophetes*, que vous, architectes, avez rejettée, & qui a été faite *le fondement du ſalut des hommes*, & la principale pierre de l'angle *de cet édifice ſpirituel.*

12. Et non eſt in alio aliquo ſalus. Nec enim aliud nomen eſt ſub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos ſalvos fieri.

12. Et *ainſi* il n'y a point de ſalut par aucun autre; car il n'y a aucun autre nom ſous le ciel donné aux hommes par lequel nous devions être ſauvés.

13. Videntes autem Petri conſtantiam & Joannis, comperto quòd homines eſſent ſine litteris, & idiotæ, admiraban-

13. Or voyant la conſtance & *la fermeté* de Pierre & de Jean; connoiſſant d'ailleurs que c'étoient des hommes ſans étude & ſans lettres, ils furent fort ſurpris *de*

les entendre parler de la ſorte; ils ſavoient auſſi qu'ils avoient été diſciples de Jeſus.

tur, & cognoſcebant eos quoniam cum Jeſu fuerant.

14. Et *de plus* ils voyoient avec eux celui qui avoit été guéri, *qui leur rendoit témoignage que ç'avoit été au nom de Jeſus*; *de ſorte qu'*ils n'avoient rien à *leur* oposer.

14. Hominem quoque videntes ſtantem cum eis, qui curatus fuerat, nihil poterant contradicere.

§. II. Silence impose' aux Apôtres. Obeir a Dieu plûtôt qu'aux hommes.

15. Et ainſi ils leur commanderent de ſortir de l'aſſemblée, & ils ſe mirent à déliberer entr'eux,

15. Juſſerunt autem eos foras extra concilium ſecedere: & conferebant ad invicem,

16. en diſant: Que ferons-nous à ces gens-ci? Car ils ont fait un miracle qui eſt connu de tous les habitans de Jeruſalem; cela eſt évident, & nous ne pouvons pas le nier.

16. dicentes: Quid faciemus hominibus iſtis? Quoniam quidem notum ſignum factum eſt per eos, omnibus habitantibus Jeruſalem: manifeſtum eſt, & non poſſumus negare.

17. Mais pour empêcher que le bruit ne s'en répande davantage parmi le peuple, *& qu'on ne vienne à croire que ce Jeſus eſt reſſuſcité, & qu'il eſt le Meſſie*, défendons-leur avec de grandes menaces de parler à l'avenir en ce nom-là

17. Sed ne amplius divulgetur in populum, comminemur eis, ne ultrà loquantur in nomine hoc ulli hominum.

à lui l'accompliſſement de ces paroles: car nous voyons véritablement qu'Herode, & Ponce Pilate avec les Gentils, & le peuple d'Iſraël, ſe ſont unis enſemble [v. dans cette ville,] contre vôtre ſaint Fils Jeſus; que vous avez conſacré par vôtre onction *divine*,

27. Convenerunt enim verè in civitate iſta adverſus ſanctum puerum tuum Jeſum, quem unxiſti, Herodes, & Pontius Pilatus, cum Gentibus, & populis Iſraël,

28. pour faire *contre lui*, tout ce que vôtre puiſſance & vôtre conſeil avoient ordonné devoir être fait *à ſon égard*.

28. facere quæ manus tua & conſilium tuum decreverunt fieri.

29. Maintenant donc, Seigneur *Dieu tout-puiſſant*, conſiderez leurs menaces, & donnez à vos ſerviteurs la force *de n'en être point intimidés*, & d'annoncer vôtre parole avec une entiere liberté.

29. Et nunc Domine reſpice in minas eorum, & da ſervis tuis cum omni fiducia loqui verbum tuum.

30. *Montrez-en la verité*, en étendant vôtre main *toute-puiſſante*: afin qu'il ſe faſſe au nom de vôtre ſaint Fils Jeſus, des guériſons *miraculeuſes*, des prodiges & des merveilles *qui ſoient les preuves inconteſtables de ſa divinité, & les marques aſſurées de l'approbation que vous donnez à ceux*

30. In eo quòd manum tuam extendas ad ſanitates & ſigna & prodigia fieri per nomen ſancti Filii tui Jeſu.

qui prêchent ſa doctrine.

31. Lorſqu'ils eurent achevé leur priere, le lieu où ils étoient aſſemblés trembla : ils furent tous remplis du ſaint Eſprit, & ils annonçoient la parole de Dieu avec *une* hardieſſe *toute nouvelle.*

31. Et cùm oraſſent motus eſt locus, in quo erant congregati: & repleti ſunt omnes Spiritu ſancto, & loquebantur verbum Dei cum fiducia.

§. IV. Tous un cœur et une ame. Biens communs. Barnabé.

32. Toute la multitude de ceux qui croyoient, n'étoit qu'un cœur & qu'une ame : nul ne conſideroit ce qu'il poſſédoit, comme étant à lui en particulier : mais toutes choſes étoient communes entr'eux.

32. Multitudinis autem credentium erat cor unum, & anima una: nec quiſquam eorum, quæ poſſidebat, aliquid ſuũ eſſe dicebat, ſed erant illis omnia communia.

33. Les Apôtres rendoient témoignage avec grande force à la reſurrection de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, *par leurs paroles, & par les miracles qu'ils faiſoient en ſon nom* : & la grace étoit grande dans tous les fidelles ; *parce qu'ils avoient tous une grande charité.*

33. Et virtute magna reddebant Apoſtoli teſtimonium reſurrectionis Jeſu Chriſti Domini noſtri: & gratia magna erat in omnibus illis.

34. Car il n'y avoit point de pauvres parmi eux; parce que tous

34. Neque enim quiſquam egens erat inter il-

los. Quotquot enim poſſeſſores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia eorum quæ vendebant,

ceux qui poſſedoient des fonds de terres ou des maiſons les vendoient, & en aportoient le prix,

35. & ponebant ante pedes Apoſtolorum. Dividebatur autem prout cuique opus erat.

35. qu'ils mettoient aux pieds des Apôtres, & on le diſtribuoit enſuite à chacun ſelon qu'il en avoit beſoin.

36. Joſeph autem, qui cognominatus eſt Barnabas ab Apoſtolis (quod eſt interpretatum filius conſolationis,) levites, Cyprius genere,

36. Joſeph ſurnommé par les Apôtres Barnabé, c'eſt-à-dire enfant de conſolation, qui étoit lévite & originaire de l'iſle de Chypre,

37. cùm haberet agrum, vendidit eum, & attulit pretium, & poſuit ante pedes Apoſtolorum.

37. vendit auſſi un fond de terre qu'il avoit, & en aporta le prix qu'il mit aux pieds des Apôtres.

CAPUT V.

CHAPITRE V.

§. I. ANANIE ET SAPHIRE.

1. Vir autem quidam nomine Ananias, cum Saphira uxore ſua, vendidit agrum;

1. ALors un homme nommé Ananie, & Saphire ſa femme, vendirent enſemble un fond de terre;

2. & fraudavit de pretio agri, conſcia uxore ſua:

2. & cet homme ayant retenu de concert avec ſa femme, une

partie du prix qu'il en avoit reçû, il aporta le reſte aux pieds des Apôtres, *affectant de paroître l'aporter tout entier.*

& afferens partem quandam ad pedes Apoſtolorum poſuit.

3. Mais Pierre *connoiſſant par l'Eſprit de Dieu, la fourberie de cet hypocrite*, lui dit : Ananie, comment ſatan vous a-t'il tenté, juſqu'à vous faire mentir au ſaint Eſprit, & *vous porter à* détourner une partie du prix de ce fond de terre *que vous feignez aporter ici tout entier* ?

3. Dixit autem Petrus : Anania, cur tentavit ſatanas cor tuum mentiri te Spiritui ſancto, & fraudare de pretio agri ?

4. Ne demeuroit-il pas toûjours à vous, ſi vous l'aviez voulu garder ; & aprés même l'avoir vendu, le prix n'en étoit-il pas encore à vous ? *Qui vous obligeoit à nous l'aporter ? vous avez voulu paroître pauvre & demeurer veritablement riche.* Comment ce deſſein vous a-t-il pû entrer dans le cœur ? ce n'eſt pas aux hommes que vous avez menti *dans cette occaſion* ; mais à *l'Eſprit de* Dieu *qui eſt en nous, & que vous avez voulu tromper.*

4. Nónne manens tibi manebat, & venundatum in tua erat poteſtate ? Quare poſuiſti in corde tuo hanc rem ? non es mentitus hominibus, ſed Deo.

5. Ananie ayant oüi ces paroles, tomba, & rendit l'eſprit ; &

5. Audiens autem Ananias hæc verba, cecidit &

Expiravit. Et factus est timor magnus super omnes qui audierunt.

tous ceux qui entendirent *parler de cette mort*, furent saisis d'une grande crainte.

6. Surgentes autem juvenes amoverunt eum, & efferentes sepelierunt.

6. Il vint aussi-tôt de jeunes gens qui enleverent le corps, & l'emporterent pour l'ensevelir.

7. Factum est autem quasi horarum trium spatium, & uxor ipsius, nesciens quod factum fuerat, introivit.

7. Environ trois heures aprés, sa femme qui ne savoit rien de ce qui étoit arrivé *à son mari*, entra;

8. Dixit autem ei Petrus: Dic mihi, mulier, si tanti agrum vendidistis? At illa dixit: Etiam tanti.

8. & Pierre lui dit : Femme, dites-moi, n'avez-vous vendu vôtre fond de terre que tant? Elle lui répondit : Non, nous ne l'avons vendu que cela.

9. Petrus autem ad eam: Quid utique convenit vobis tentare Spiritum Domini?

9. Alors Pierre lui dit : Comment vous êtes-vous ainsi accordés ensemble pour tenter l'Esprit du Seigneur? *Avez-vous douté qu'il fût en nous? ou avez-vous crû pouvoir le tromper? Pour vous punir de cette temerité*, voilà ceux qui viennent d'enterrer vôtre mari, qui sont à cette porte, & qui vont aussi vous porter en terre.

Ecce pedes eorum qui sepelierunt virum tuum, ad ostium; & efferent te.

10. Confestim cecidit ante pedes ejus, & expiravit. Intrantes autem.

10. Au même moment elle tomba à ses pieds, & rendit l'esprit. Ces jeunes hommes étant entrés,

la trouverent morte ; & l'ayant emportée, ils l'enterrerent auprés de ſon mari.

juvenes, invenerunt illam mortuam, & extulerunt, & ſepelierũt ad virum ſuum.

11. Cet évenement répandit une grande frayeur dans toute l'Egliſe, & parmi tous ceux qui en entendirent parler.

11. Et factus eſt timor magnus in univerſa Eccleſia, & in omnes qui audierunt hæc.

§. II. MIRACLES DES APÔTRES. OMBRE DE SAINT PIERRE.

12. † Cependant les Apôtres faiſoient beaucoup de prodiges & de miracles parmi le peuple ; & tous *les fidelles* étant unis dans un même eſprit, s'aſſembloient dans la galerie de Salomon *pour y entendre la parole de Dieu que les Apôtres leur annonçoient.*

12. Per manus autem Apoſtolorum fiebant ſigna & prodigia multa in plebe. Et erant unanimiter omnes in porticu Salomonis.

13. Aucun dès autres *Juifs* n'oſoit ſe joindre à eux *par la crainte qu'ils avoient des prêtres & des magiſtrats :* mais *cependant* le peuple leur donnoit de grandes loüanges.

13. Cæterorum autem nemo audebat ſe conjungere illis : ſed magnificabat eos populus.

14. Et le nombre de ceux qui

14. Magis autem

† Le Mercredi des quatre-Tems de la Pentecôte, Epître II. Et dans l'Octave des apôtres S. Pierre & S. Paul.

egebatur credentium in Domino multitudo virorum ac mulierum.

croyoient au Seigneur tant hommes que femmes, ſe multiplioit de plus en plus;

15. Ita ut in plateas ejicerent infirmos, & ponerent in lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, & liberarentur ab infirmitatibus ſuis.

15. de ſorte que le peuple apportoit les malades dans les places publiques, & les mettoit ſur de petits lits & ſur des couchettes, afin que lorſque Pierre paſſeroit, ſon ombre au moins couvrît quelqu'un d'eux, [v, & qu'ils fuſſent guéris de leurs maladies.]

16. Concurrebat autem & multitudo vicinarum civitatum Jeruſalem, afferentes ægros, & vexatos à ſpiritibus immundis: qui curabantur omnes.

16. Un grand nombre de perſonnes accouroit auſſi des villes voiſines à Jeruſalem, amenant avec eux des malades, & ceux qui étoient tourmentés par des eſprits impurs; & ils étoient tous guéris. ¶

§. III. APÔTRES EMPRISONNÉS, DELIVRÉS, ET PRESENTÉS AUX JUIFS. ILS PARLENT AVEC GRANDE FORCE.

17. Exurgens autem princeps ſacerdotum, & omnes qui cum illo erant, quæ eſt hæreſis Sadducæorum, repleti ſunt zelo.

17. Alors le grand-prêtre & tous ceux qui étoient, comme lui, de la ſecte des Sadducéens, furent remplis d'envie *& de colere, voyant que malgré leurs dé-*

fenſes on ne laiſſoit pas de prêcher Jeſus-Chriſt reſſuſcité, & de faire pluſieurs miracles en ſon nom.

18. Et ayant fait prendre les Apôtres, ils les mirent dans la priſon publique *pour les juger le lendemain.*

18. Et injecerunt manus in Apoſtolos, & poſuerunt eos in cuſtodia publica.

19. Mais un ange du Seigneur ouvrit durant la nuit les portes de la priſon, & les en ayant fait ſortir, il leur dit :

19. Angelus autem Domini per noctem aperiens januas carceris, & educens eos, dixit :

20. Allez dans le temple, & prêchez-y hardiment au peuple toutes les paroles de cette *doctrine de* vie.

20. Ite, & ſtantes loquimini in templo plebi omnia verba vitæ hujus.

21. Ce qu'ayant entendu, ils entrerent au temple dés le point du jour, & ſe mirent à prêcher. Cependant le grand-prêtre & ceux qui étoient avec lui, étant venus, ils aſſemblerent le conſeil, & tous les ſenateurs du peuple d'Iſraël, & envoyerent à la priſon, afin qu'on amenât les Apôtres.

21. Qui cùm audiſſent, intraverunt diluculò in templum, & docebant. Adveniens autem princeps ſacerdotum, & qui cum eo erant, convocaverunt concilium, & omnes ſeniores filiorum Iſraël : & miſerunt ad carcerem ut adducerentur.

22. Les officiers y étant venus, [v. ouvrirent la priſon ;] & ne les y ayant point trouvés, ils s'en

22. Cùm autem veniſſent miniſtri, & aperto carcere non inveniſſent

illos, reversi nuntiaverunt,

23. dicentes: Carcerem quidem invenimus clausum cum omni diligentia, & custodes stantes ante januas: aperientes autem neminem intus invenimus.

24. Ut autem audierunt hos sermones magistratus templi, & principes sacerdotum, ambigebant de illis quidnam fieret.

25. Adveniens autem quidam nuntiavit eis: Quia ecce viri, quos posuistis in carcerem, sunt in templo stantes, & docentes populum.

26. Tunc abiit magistratus cum ministris, & adduxit illos sine vi: timebant enim populum ne lapidarentur.

27. Et cùm adduxissent illos, statuerunt in concilio: & interrogavit eos princeps sacerdotum,

28. dicens:

retournerent faire leur rapor

23. Nous avons, dirent trouvé la prison bien fermée les gardes [g. dehors] devar portes: mais l'ayant ouve nous n'avons trouvé pers dedans.

24. [g. Le grand-prêtr le capitaine des gardes du ple, & les princes des pr ayant oüi ces paroles, furer grande peine; ne sachant ce arriveroit de ces gens-là, *ni le seroit la suite de cette aff*

25. Or quelqu'un leur dire au même-tems: Voil gens que vous aviez mis en son, qui sont dans le templ qui enseignent le peuple.

26. Auſſi-tôt le capitaine gardes du temple partit av officiers, & les amena sans lence; car ils craignoient lapidés par le peuple.

27. Quand ils les eurent nés, ils les presenterent au seil; & le grand-prêtre leur la en ces termes:

28. Ne vous avions-nou

expreſſément défendu d'enſeigner en ce nom-là? cependant vous avez rempli Jeruſalem de vôtre doctrine: & vous voulez nous rendre reſponſables du ſang de cet homme; *comme ſi nous avions fait mourir en ſa perſonne le Chriſt & le Meſſie.*

Præcipiendo præcepimus vobis ne doceretis in nomine iſto: & ecce repleſtis Jeruſalem doctrina veſtra: & vultis inducere ſuper nos ſanguinem hominis iſtius.

29. Pierre & les *autres* Apôtres, lui répondirent: *Il eſt vrai que vous nous l'aviez défendu; mais* il faut plûtôt obéir à Dieu qu'aux hommes.

29. Reſpondens autem Petrus, & Apoſtoli, dixerunt: Obedire oportet Deo magis quàm hominibus.

30. *Ainſi nous ne pouvons nous empêcher de prêcher ſelon ſes ordres: Que* le Dieu de nos peres a reſſuſcité Jeſus que vous avez fait mourir, le pendant à une croix.

30. Deus patrum noſtrorum ſuſcitavit Jeſum, quem interemiſtis, ſuſpendentes in ligno.

31. *Que* c'eſt lui que Dieu a élevé *au plus haut des cieux* par *ſa ſouveraine puiſſance, & qui l'a placé à ſa* droite; comme étant le prince & le Sauveur *qu'il a établi*, pour donner à Iſraël *la grace de* la penitence, & la remiſſion des pechés.

31. Hunc principem & Salvatorem Deus exaltavit dextera ſua, ad dandam pœnitentiam Iſraëli, & remiſſionem peccatorum.

32. Or nous ſommes les témoins de ce que nous vous di-

32. Et nos ſumus teſtes horum verborum, & Spi-

ritus sanctus, quem dedit Deus omnibus obedientibus sibi.

sons, & le saint Esprit que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéissent, l'est aussi *avec nous; par les dons qu'il leur communique, & par les miracles qu'il opere pour autoriser nôtre doctrine.*

§. IV. Conseil de Gamaliel. Apôtres outragés, et pleins de joie.

33. Hæc cùm audissent, dissecabantur, & cogitabant interficere illos.

33. A ces mots ils furent transportés de rage, & ils consultoient ensemble pour les faire mourir.

34. Surgens autem quidam in cœcilio pharisæus, nomine Gamaliel, legisdoctor honorabilis universæ plebi, jussit foras ad breve homines fieri,

34. Mais un pharisien nommé Gamaliel, docteur de la loi, qui étoit honoré de tout le peuple, se leva dans le conseil; & ayant commandé que l'on fit retirer les Apôtres pour un peu de tems,

35. dixitque ad illos: Viri Israëlitæ, attendite vobis super hominibus istis quid acturi sitis:

35. il dit à ceux qui étoient assemblés: O Israëlites, prenez garde comment vous vous conduirez à l'égard de ces personnes, *& ne faites rien qu'après y avoir bien pensé:*

36. ante hos enim dies extitit Theodas, dicens se esse aliquem, cui consensit numerus virorum

36. car il y a déja quelque tems qu'il s'éleva un certain Theodas, qui se disoit quelque chose *de grand*: il y eut environ quatre

cens hommes qui s'attacherent à lui : mais il fut tué ; & tous ceux qui avoient cru en lui, se dissiperent, & furent reduits à rien.

circiter quadringentorum: qui occisus est : & omnes, qui credebant ei, dissipati sunt, & redacti ad nihilum.

37. Judas de Galilée s'éleva ensuite, lorsque se fit le dénombrement du peuple, & il attira à son parti beaucoup de monde ; mais il perit aussi, & tous ceux qui s'étoient attachés à lui furent dissipés.

37. Post hunc exstitit Judas Galilæus in diebus professionis, & avertit populum post se, & ipse periit: & omnes, quotquot consenserunt ei, dispersi sunt.

38. C'est pourquoi voici le conseil que j'ai à vous donner : Cessez de tourmenter ces gens-là, & laissez les aller : car si ce conseil ou cette œuvre vient des hommes, elle se détruira *d'elle-même :*

38. Et nunc itaque dico vobis, discedite ab hominibus istis, & sinite illos : quoniam si est ex hominibus consilium hoc, aut opus, dissolvetur:

39. mais si elle vient de Dieu, vous ne sauriez la détruire, & vous seriez même en danger de combattre contre Dieu. Ils se rendirent à cet avis ;

39. Si verò ex Deo est, non poteritis dissolvere illud, ne fortè & Deo repugnare inveniamini. Consenserunt autem illi:

40. & ayant fait venir les Apôtres, ils leur défendirent, aprés les avoir fait foüetter, de parler à l'avenir au nom de Jesus ; & ils les laisserent aller.

40. & convocantes Apostolos, cæsis denuntiaverũt ne omnino loquerentur in nomine Jesu, & dimiserunt eos.

41. Alors les Apôtres sortirent du conseil tout remplis de joie,

41. Et illi quidem ibant gaudentes à conspectu concilii

quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.

de ce qu'ils avoient été jugés dignes de souffrir des oprobres pour le nom de Jesus.

42. Omni autem die non cessabant, in templo & circa domos docentes, & evangelizantes Christum Jesum.

42. Et ils ne cessoient point tous les jours d'enseigner, & d'annoncer Jesus-Christ dans le temple & dans les maisons.

CAPUT VI.

CHAPITRE VI.

§. I. ELECTION DES SEPT DIACRES.

1. In diebus autem illis, crescente numero discipulorum, factum est murmur græcorũ adversus hebræos, eò quòd despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum.

1. EN ce tems-là, le nombre des disciples se multipliant, il s'éleva un murmure des *Juifs* grecs, contre les *Juifs* hebreux: *ceux-là se plaignant* de ce que leurs veuves étoient mépriſées dans la dispensation de ce qui se donnoit chaque jour; *prétendant qu'on n'avoit point assés d'égard à leurs besoins.*

2. Convocantes autem duodecim multitudinem discipulorum, dixerunt: Non est æquum nos derelinquere verbum

2. C'est pourquoi les douze *Apôtres* ayant assemblé tous les disciples, leur dirent: Il n'est pas juste que nous quittions *la predication de* la parole de Dieu, pour avoir

avoir ſoin des tables. *Et pour empêcher qu'il ne ſe faſſe aucune injuſtice dans la diſpenſation des aumônes en les diſtribuant nous-mêmes*;

Dei, & miniſtrare menſis.

3. Choiſiſſez donc, *mes* freres, ſept hommes d'entre vous d'une probité reconnue, pleins de l'Eſprit ſaint & de ſageſſe, à qui nous commettions ce miniſtere.

3. Conſiderate ergo fratres, viros ex vobis boni teſtimonii ſeptem, plenos Spiritu ſancto, & ſapientia, quos conſtituamus ſuper hoc opus.

4. Et pour nous, nous nous apliquerons entierement à la priere & à la diſpenſation de la parole.

4. Nos verò orationi, & miniſterio verbi inſtantes erimus.

5. Ce diſcours plût à toute l'aſſemblée *des fidelles*, & ils élûrent Etienne, homme plein de foi & du ſaint Eſprit, Philippe, Procore, Nicanor, Timon, Parmenas & Nicolas proſelyte d'Antioche.

5. Et placuit ſermo coram omni multitudine. Et elegerunt Stephanum, virum plenũ fide & Spiritu ſancto, & Philippum, & Prochorum, & Nicanorẽ, & Timonem, & Parmenam, & Nicolaum advenam Antiochenum.

6. Ils les preſenterent *enſuite* aux Apôtres qui aprés avoir fait des prieres, leur impoſerent les mains.

6. Hos ſtatuerũt ante conſpectum Apoſtolorum: & orantes impoſuerunt eis manus.

7. Cependant la parole de Dieu ſe répandoit de plus en plus, & le nombre des diſciples augmentoit fort dans Jeruſalem. Il y en avoit auſſi beaucoup d'entre les

7. Et verbum Dominicreſcebat, & multiplicabatur numerus diſcipulorum in Jeruſalem valdè. Multa etiam turba ſacerdotum

obediebat fidei. prêtres qui obéïſſoient à la foi

§. II. ETIENNE PLEIN DE FOI FAIT DE GRANDS MIRACLES; EST ACCUSÉ FAUSSEMENT.

8. Stephanus autem plenus gratia & fortitudine, faciebat prodigia & signa magna in populo.

8. † Or Etienne qui étoit plein de grace & de force, faiſoit de grands prodiges & de grands miracles parmi le peuple.

9. Surrexerunt autem quidam de synagoga, quæ appellatur Libertinorum, & Cyrenensium, & Alexandrinorum, & eorum qui erat à Cilicia, & Asia, disputantes cum Stephano:

9. Et quelques-uns de la ſynagogue, apellée la ſynagogue des Affranchis, & de celle des Cyrénéens, & des Alexandrins, & de ceux de Cilicie, & d'Aſie, s'élevérent contre Etienne, & diſputoient avec lui:

10. & non poterant resistere sapientiæ & Spiritui qui loquebatur.

10. mais ils ne pouvoient réſiſter à la ſageſſe *qui étoit en lui* & à l'Eſprit *de Dieu* qui parloit *par ſa bouche.* *

11. Tunc summiserunt viros, qui dicerent se audivisse eum dicentem verba blasphemiæ in Moysen, & in Deum.

11. Alors ils apoſterent des gens pour dire qu'ils lui avoient entendu proferer des paroles de blaſpheme contre Moïſe & contre Dieu.

12. Commove-

12. Et ainſi ils émûrent le peu-

† S. Etienne premier martyr.

* La ſuite de cette Epître eſt au Ch. 7. v.

ple, les ſenateurs & les docteurs de la loi, & ſe jettant *tous* ſur Etienne, ils l'enleverent, & l'entraînerent au conſeil ;

runt itaque plebem, & ſeniores, & ſcribas: & concurrentes rapuerunt eum, & adduxerunt in concilium.

13. & *en même tems* ils produiſirent contre lui de faux témoins qui diſoient : Cet homme-là ne ceſſe point de proferer des paroles [g. de blaſphême] contre ce lieu ſaint & contre la loi.

13. Et ſtatuerunt falſos teſtes, qui dicerent : Homo iſte non ceſſat loqui verba adverſus locum ſanctum, & legem.

14. Car nous lui avons oüi dire, que ce Jeſus de Nazareth *qu'il prêche*, détruira ce lieu-ci, & changera les ordonnances que Moïſe nous a laiſſées.

14. Audivimus enim eum dicentẽ: Quoniã Jeſus Nazarenus hic, deſtruet locum iſtũ, & mutabit traditiones, quas tradidit nobis Moyſes.

15. Cependant tous ceux qui étoient dans le conſeil ayant les yeux ſur lui, ils virent ſon viſage *tout éclatant de lumiere*, comme le viſage d'un ange.

15. Et intuentes eum omnes, qui ſedebant in concilio, viderunt faciem ejus tamquam faciem angeli.

CAPUT VII.

CHAPITRE VII.

§. I. DISCOURS D'ETIENN DANS L'ASSEMBLE'E DE JUIFS.

1. Dixit autem princeps ſacerdotum : Si hæc ita ſe habent ?

1. ALors le grand-prêtre l demanda, ſi ce qu'on c ſoit *de lui* étoit veritable ?

2. Qui ait : Viri fratres, & patres, audite : Deus gloriæ apparuit patri noſtro Abrahæ cũ eſſet in Meſopotamia, priùs quàm moraretur in Charan,

2. Etienne répondit : Mes fr res & mes peres, écoutez-mo Le Dieu de gloire aparut à nôt pere Abraham, lorſqu'il étoit *Ur*, dans la Meſopotamie, avant qu'il demeurât à Charan,

3. & dixit ad illum : Exi de terra tua, & de cognatione tua, & veni in terram, quam monſtravero tibi.

3. & lui dit : Sortez de vôt païs & de vôtre parenté, & v nez dans la terre que je vous mo trerai.

4. Tunc exiit de terra Chaldæorũ, & habitavit in Charan. Et inde, poſtquã mortuus eſt pater ejus, trãſtulit illum in terram iſtam, in qua nunc vos habitatis,

4. Il ſortit donc du païs d Chaldéens, & vint demeurer Charan ; & aprés que ſon pe *qui y étoit venu avec lui*, fut mo Dieu le fit paſſer dans cette ter que vous habitez aujourd'hui,

5. & non dedit illi hereditatem in

5. où il ne lui donna auc heritage, non pas même où

le pied : mais il lui promit
en donner la poſſeſſion *à*
à ſa poſterité, lorſqu'il n'a-
oint encore d'enfans.

Dieu lui prédit auſſi que ſa
té iroit demeurer en une
étrangere, qu'elle y ſeroit
en ſervitude, & fort mal-
pendant quatre cens ans.

Mais *en même tems* le Sei-
lui dit : J'exercerai ma ju-
ontre la nation qui l'aura
n ſervitude ; & elle ſortira
e ce païs-là, & me viendra
n ce lieu-ci.

l lui donna enſuite la loi de
ncision *comme le ſceau de*
ce qu'il avoit faite avec
: ainſi Abraham ayant en-
Iſaac, il le circoncit le
ie jour. Iſaac engendra en-
acob, & Jacob les douze
ches.

Les Patriarches émûs d'en-
ndirent Joſeph *leur frere,*
re eſclave en Egypte : mais
oit avec lui ;

& il le délivra de toutes
ctions ; & l'ayant rempli

ea, nec paſſum pe-
dis : ſed repromiſit
dare illi eam in
poſſeſſionem, &
ſemini ejus poſt
ipſum, cùm non
haberet filium.

6. Locutus eſt au-
tem ei Deus : Quia
erit ſemen ejus ac-
cola in terra allie-
na, & ſervituti eos
ſubjicient, & ma-
lè tractabunt eos
annis quadrin-
gentis.

7. Et gentem cui
ſervierint, judica-
bo ego, dixit Do-
minus ; & poſt
hæc exibunt, &
ſervient mihi in
loco iſto.

8. Et dedit illi
teſtamentum cir-
cumciſionis :

*& ſic genuit Iſaac,
& circumcidit eum
die octavo : &
Iſaac, Jacob, &
Jacob, duodecim
Patriarchas.

* *Gen.* 17. 10.

9. Et Patriar-
chæ æmulantes,
Joſeph vendide-
runt in Ægyp-
tum, & erat Deus
cum eo ;

10. & eripuit eum
ex omnibus tribu-
lationibus ejus : &

CAPUT VII.

CHAPITRE VII.

§. I. DISCOURS D'ETIENNE DANS L'ASSEMBLE'E DES JUIFS.

1. Dixit autem princeps ſacerdotum : Si hæc ita ſe habent ?

1. ALors le grand-prêtre lui demanda, ſi ce qu'on diſoit *de lui* étoit veritable ?

2. Qui ait : Viri fratres, & patres, audite : Deus gloriæ apparuit patri noſtro Abrahæ cũ eſſet in Meſopotamia, priùs quàm moraretur in Charan,

2. Etienne répondit : Mes freres & mes peres, écoutez-moi : Le Dieu de gloire aparut à nôtre pere Abraham, lorſqu'il étoit *à Ur*, dans la Meſopotamie, & avant qu'il demeurât à Charan,

3. & dixit ad illum : Exi de terra tua, & de cognatione tua, & veni in terram, quam monſtravero tibi.

3. & lui dit : Sortez de vôtre païs & de vôtre parenté, & venez dans la terre que je vous montrerai.

4. Tunc exiit de terra Chaldæorũ, & habitavit in Charan. Et inde, poſtquã mortuus eſt pater ejus, trãſtulit illum in terram iſtam, in qua nunc vos habitatis,

4. Il ſortit donc du païs des Chaldéens, & vint demeurer à Charan ; & aprés que ſon pere *qui y étoit venu avec lui*, fut mort, Dieu le fit paſſer dans cette terre que vous habitez aujourd'hui,

5. & non dedit illi hereditatem in

5. où il ne lui donna aucun heritage, non pas même où aſ-

séoir le pied : mais il lui promit de lui en donner la possession *à lui* & à sa posterité, lorsqu'il n'avoit point encore d'enfans.

ea, nec passum pedis: sed repromisit dare illi eam in possessionem, & semini ejus post ipsum, cùm non haberet filium.

6. Dieu lui prédit aussi que sa posterité iroit demeurer en une terre étrangere, qu'elle y seroit tenue en servitude, & fort maltraitée pendant quatre cens ans.

6. Locutus est autem ei Deus: quia erit semen ejus accola in terra aliena, & servituti eos subjicient, & malè tractabunt eos annis quadringentis.

7. Mais *en même tems* le Seigneur lui dit : J'exercerai ma justice contre la nation qui l'aura tenue en servitude ; & elle sortira enfin de ce païs-là, & me viendra servir en ce lieu-ci.

7. Et gentem cui servierint, judicabo ego, dixit Dominus; & post hæc exibunt, & servient mihi in loco isto.

8. Il lui donna ensuite la loi de la circoncision *comme le sceau de l'alliance qu'il avoit faite avec lui* ; & ainsi Abraham ayant engendré Isaac, il le circoncit le huitiéme jour. Isaac engendra ensuite Jacob, & Jacob les douze Patriarches.

8. Et dedit illi testamentum circumcisionis :

*& sic genuit Isaac, & circumcidit eum die octavo : & Isaac, Jacob, & Jacob, duodecim Patriarchas.

* *Gen.* 17. 10.

9. Les Patriarches émûs d'envie, vendirent Joseph *leur frere*, pour *être esclave en* Egypte : mais Dieu étoit avec lui ;

9. Et Patriarchæ æmulantes, Joseph vendiderunt in Ægyptum, & erat Deus cum eo ;

10. & il le délivra de toutes ses afflictions ; & l'ayant rempli

10. & eripuit eum ex omnibus tribulationibus ejus : &

dedit ei gratiam & ſapientiam in cõſpectu Pharaonis regis Ægypti, & conſtituit eũ præpoſitum ſuper Ægyptum, & ſuper omnem domum ſuam.

de ſageſſe, il le rendit agreable à Pharaon roi d'Egypte, qui lui donnã la conduite de ſon royaume & de toute ſa maiſon.

11. Venit autem fames in univerſã Ægyptũ, & Chanaan, & tribulatio magna: & non inveniebant cibos patres noſtri.

11. Cependant toute l'Egypte & la terre de Chanaan furent affligées d'une grande famine, & nos peres ne pouvoient trouver de quoi vivre.

12. Cùm audiſſet autem Jacob eſſe frumentum in Ægypto, miſit patres noſtros primùm.

12. Mais Jacob ayant oüi dire qu'il y avoit du blé en Egypte, il y envoya nos peres pour la premiere fois.

13. Et in ſecundo cognitus eſt Joſeph à fratribus ſuis, & manifeſtatum eſt Pharaoni genus ejus.

13. Et les ayant renvoyés une ſeconde fois, Joſeph fut reconnu de ſes freres, & Pharaon ſut de quelle famille il étoit.

14. Mittens autem Joſeph accerſivit Jacob patrẽ ſuum, & omnem cognationem ſuã in animabus ſeptuagintaquinque.

14. Alors Joſeph envoya querir Jacob ſon pere & toute ſa famille qui conſiſtoit en ſoixante & quinze perſonnes.

15. Et deſcendit Jacob in Ægyptũ, & defunctus eſt ipſe, & patres noſtri.

15. Jacob donc deſcendit en Egypte, où il mourut, & nos peres aprés lui.

16. Et tranſlati ſunt in Sichem, & poſiti ſunt in ſepulcro, quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor filii Sichem.

16. Et ils furent tranſportés en Sichem, où on les mit dans le ſepulcre qu'Abraham avoit achété à prix d'argent des enfans d'Hemor fils de Sichem.

17. Mais comme le tems *de l'accompliſſement* de la promeſſe que Dieu avoit faite à Abraham [g. avec ſerment,] s'aprochoit, le peuple s'accrût, & ſe multiplia beaucoup en Egypte,

17. Cùm autem appropinquaret tempus promiſſionis, quam confeſſus erat Deus Abrahæ, * crevit populus, & multiplicatus eſt in Ægypto,

* *Exod.* 1. 7.

18. juſqu'au regne d'un autre roi qui n'avoit point connu Joſeph, *& qui oubliant tous les ſervices qu'il avoit rendus à ſon royaume, ne penſa qu'à anéantir la puiſſance de ſes deſcendans qui commençoit à lui être ſuſpecte.*

18. quoadusque ſurrexit alius rex in Ægypto, qui non ſciebat Joſeph.

19. Ce prince *donc* uſant d'une malice artificieuſe contre nôtre nation, accabla nos peres de maux, juſqu'à les contraindre d'expoſer leurs enfans *mâles* pour en exterminer la race.

19. Hic circumveniens genus noſtrum, afflixit patres noſtros, ut exponerent infantes ſuos ne vivificarentur.

20. En ce tems-là naquit Moïſe, qui fut *beau &* agreable à Dieu; il fut nourri pendant trois mois *caché* dans la maiſon de ſon pere.

20. Eodem tempore natus eſt Moyſes, & fuit gratus Deo, qui nutritus eſt tribus menſibus in domo patris ſui.

21. Enſuite ayant été expoſé *ſur le Nil*, la fille de Pharaon le prit, & l'éleva comme ſi c'eût été ſon fils.

21. Expoſito autem illo, ſuſtulit eum filia Pharaonis, & nutrivit eum ſibi in filium.

terre *que j'ai rendue* ſainte *par ma preſence.*

locus enim in quo ſtas, terra ſancta eſt.

34. Videns vidi afflictionem populi mei, qui eſt in Ægypto, & gemitum eorum audivi, & deſcendi liberare eos. Et nunc veni, & mittam te in Ægyptum.

34. J'ai vû de mes yeux, *ajoûta le Seigneur*, l'affliction de mon peuple qui eſt en Egypte, j'ai entendu leurs gemiſſemens, & je ſuis deſcendu pour les délivrer. Venez donc maintenant, afin que je vous envoie en Egypte *pour éxecuter ce deſſein.*

35. Hunc Moyſen, quem negaverunt, dicentes: Quis te conſtituit principem & judicem? hunc Deus principem & redemptorem miſit; cum manu angeli, qui apparuit illi in rubo.

35. *Ainſi* ce Moïſe qu'ils avoient rebuté en diſant: Qui vous a conſtitué prince & juge *ſur nous*? fût celui-là même que Dieu *leur* envoya pour *être leur* prince, & *leur* liberateur ſous la conduite de l'ange qui lui étoit aparu dans le buiſſon *ardent.*

36. Hic eduxit illos, faciens prodigia & ſigna in terra Ægypti, & in rubro mari, & in deſerto annis quadraginta.

36. Ce fût lui *en effet* qui les délivra, faiſant des prodiges & des miracles en Egypte, en la mer rouge, & au deſert durant quarante ans.

37. Hic eſt Moyſes, qui dixit filiis Iſraël: * Prophetam ſuſcitabit vobis Deus de fratribus vestris, tâquam me, ipſum audietis.

* *Deut.* 18. 15.

37. *Or* c'eſt ce *même* Moïſe qui a dit aux enfans d'Iſraël: [g. Le Seigneur vôtre] Dieu vous ſuſcitera d'entre vos freres, un Prophete *qu'il chargera*, comme moi *de vous annoncer ſes volontés*; écoutez-le.

38. C'eſt-lui *encore* qui pendant que le peuple étoit aſſemblé dans le deſert s'entretenoit avec l'ange qui lui parloit *de la part de Dieu* ſur le mont de Sina : *C'eſt lui qui étoit* avec nos peres *comme leur chef & leur conducteur* : c'eſt-lui *enfin* qui a reçû *de Dieu* les paroles de vie pour nous les donner.

38. * Hic eſt, qui fuit in Eccleſia in ſolitudine cum angelo, qui loquebatur ei in monte Sina, & cum patribus noſtris : qui accepit verba vitæ dare nobis.

* *Exod.* 19. 3.

39. *Cependant* nos peres ne voulurent point lui obéir ; mais ils le rebuterent, retournant de cœur en Egypte,

39. Cui noluerunt obedire patres noſtri: ſed repulerunt, & averſi ſunt cordibus ſuis in Ægyptum,

40. & diſant à Aaron : Faites-nous des dieux qui marchent devant nous ; car nous ne ſavons ce qu'eſt devenu ce Moïſe qui nous a tirés du païs d'Egypte.

40. dicentes ad Aaron : Fac nobis deos, qui præcedant nos : Moyſes enim hic, qui eduxit nos de terra Ægypti, neſcimus quid factum ſit ei.

41. Ils firent enſuite un veau *d'or pour l'adorer*, & ils ſacrifierent à cette idole, mettant leur joie dans l'ouvrage de leurs mains.

41. Et vitulũ fecerunt in diebus illis, & obtulerunt hoſtiã ſimulacro, & lætabantur in operibus manuum ſuarum.

42. Alors Dieu ſe détourna d'eux, & les abandonna à *l'impieté, qui leur fit* adorer *le ſoleil, la lune & les étoiles, qui ſont comme* la milice du ciel, ſelon qu'il eſt écrit dans le livre des Prophetes

42. Convertit autem Deus, & tradidit eos ſervire militiæ cœli ſicut ſcriptum eſt in libro Prophetarum :

que Dieu-même le leur reproche, en disant : Maison d'Israël, m'avez-vous offert des sacrifices, & des hosties durant *les* quarante ans *que vous êtes demeurés* dans le desert ? *Non.*

* Numquid victimas & hostias obtulistis mihi annis quadraginta in deserto domus Israël ?
* *Amos.* 5. 25.

43. Au contraire, vous ayez porté *en grande céremonie* le tabernacle de Moloch, & l'astre de vôtre dieu Rempham, qui sont des figures que vous avez faites pour les adorer : c'est pourquoi je vous transporterai au-delà de Babylone.

43. Et suscepistis tabernaculum Moloch, & sidus dei vestri Rempham, figuras, quas feciſtis, adorare eas. Et transferam vos trans Babylonem.

44. *Cependant* nos peres eurent dans le desert le tabernacle du témoignage, comme Dieu parlant à Moïse, lui avoit ordonné de le faire *sur* le modelle qu'il *en* avoit vû sur *la montagne.*

44. Tabernaculum testimonii fuit cum patribus nostris in deserto, sicut disposuit illis Deus, loquens ad Moysen, ut faceret illud secundùm formam quam viderat.

45. Et nos peres l'ayant reçû, ils l'emporterent sous la conduite de Josué au païs qui avoit été possedé par les nations que Dieu chassa & extermina de devant eux; *& ce tabernacle subsista* jusqu'au tems de David,

45. Quod & inducxerunt suscipientes patres nostri cum Jesu in possessionem Gentium, quas expulit Deus à facie patrum nostrorum, usque in diebus David,

46. qui trouva grace devant Dieu, & qui lui demanda qu'il

46. qui invenit gratiã ante Deum, & petiit ut inve-

pût bâtir une demeure au Dieu de Jacob.

niret tabernaculum Deo Jacob.

47. Ce fut néanmoins Salomon qui lui bâtit un temple.

47. Salomon autem ædificavit illi domum.

48. Mais le Trés-haut n'habite point dans les temples faits par la main des hommes, ſelon cette parole du prophete *Iſaie :*

48. † Sed non Excelſus in manufactis habitat, ſicut propheta dicit :

* *Infr.* 17. 24.

49. Le ciel eſt mon trône, & la terre eſt mon marche-pied. Quelle maiſon me bâtirez-vous, dit le Seigneur ? & quel pourroit être le lieu de mon repos ?

49. Cœlum mihi ſedes eſt : terra autem ſcabellum pedum meorum. Quam domum ædificabitis mihi, dicit Dñs : aut quis locus requietionis meæ eſt ?

50. Ma main n'a-t-elle pas fait toutes ces choſes ? *& puis-je avoir beſoin de vôtre ſecours pour me le procurer ?*

50. Nonne manus mea fecit hæc omnia ?

§. II. Reproche de saint Etienne aux Juifs ; son martyre ; sa charité.

51. *En même tems Etienne ſe ſentit ému d'une ſainte indignation contre l'endurciſſement des Juifs incredules, & il leur dit :* Têtes dures & *inflexibles*, hommes incirconcis de cœur & d'oreilles, vous reſiſtez toûjours au ſaint Eſprit, & vous êtes tels que

51. Dura cervice, & incircumciſis cordibus & auribus, vos ſemper Spiritui ſancto reſiſtitis, ſicut patres

veſtri: ita & vos.

52. Quem prophetarũ non ſunt perſecuti patres veſtri? Et occiderunt eos, qui prænuntiabant de adventu Juſti, cujus vos nunc proditores & homicidæ fuiſtis;

53. qui accepiſtis legem in diſpoſitione angelorum, & non cuſtodiſtis.

54. Audientes autem hæc diſſecabantur cordibus ſuis, & ſtridebant dentibus in eum.

55. Cùm autem eſſet plenus Spiritu ſancto, intẽdens in cœlum, vidit gloriam Dei, & Jeſum ſtantem à dextris Dei, & ait: Ecce video cœlos apertos, & Filium hominis ſtantem à dextris Dei.

56. Exclamantes autem voce magna continuerunt aures ſuas, & impetum fecerunt unanimiter in eũ.

57. Et ejicientes eum extra civitatem lapidabant: & teſtes depoſuerunt veſtimenta ſua,

vos peres ont été.

52. Qui eſt le prophete que vos peres n'ayent pas perſecuté? Ils ont tué ceux qui *leur* prédiſoient l'avenement du Juſte que vous venez de trahir, & dont vous avez été les meurtriers;

53. vous qui avez reçû la loi par le miniſtere des anges, & qui ne l'avez point gardée.

54. A ces paroles ils entrerent dans une rage qui leur déchiroit le cœur, & ils grinçoient les dents contre lui.

55. Mais Etienne étant rempli du ſaint Eſprit, & levant les yeux au ciel, vit la gloire de Dieu, & Jeſus qui étoit debout à la droite de Dieu, & il dit: Je voi les cieux ouverts, & le Fils de l'homme qui eſt debout à la droite de Dieu.

56. Alors jettant de grands cris, & ſe bouchant les oreilles, ils ſe jetterent tous enſemble ſur lui;

57. & l'ayant entraîné hors de la ville, ils le lapiderent *ſans autre forme de juſtice*; & les *faux* témoins *qui avoient dépoſé contre*

lui, & qui ſelon la loi devoient jetter la premiere pierre, mirent leurs vêtemens aux pieds d'un jeune homme nommé Saul.

ſecus pedes adoleſcentis, qui vocabatur Saulus.

58. Ainſi ils lapidoient Etienne qui prioit & qui diſoit : Seigneur Jeſus, recevez mon eſprit.

58. Et lapidabant Stephanum invocantem, & dicentem: Dñe Jeſu, ſuſcipe ſpiritum meũ.

59. S'étant mis enſuite à genoux, il s'écria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez point ce peché. Aprés cette parole, il s'endormit au Seigneur. ¶ Or Saul avoit conſenti, *comme les autres*, à la mort d'Etienne.

59. Poſitis autem genibus, clamavit voce magna, dicens : Domine, ne ſtatuas illis hoc peccatum. Et cùm hoc dixiſſet, obdormivit in Dno. Saulus autem erat conſentiens neci ejus.

CHAPITRE VIII.

CAPUT VIII.

§. I. SAUL PERSECUTE L'EGLISE.

1. IL s'éleva en ce même tems une grande perſecution contre l'Egliſe de Jeruſalem ; & tous *les fidelles*, excepté les Apôtres, furent diſperſés en divers endroits de la Judée & de la Samarie.

1. Facta eſt autem in illa die perſecutio magna in Eccleſia, quæ erat Jeroſolymis, & omnes diſperſi ſunt per regiones Judææ & Samariæ, præter Apoſtolos.

2. Cependant quelques perſonnes qui craignoient Dieu, prirent

2. Curaverunt autem Stephanum viri timorati,

& fecerunt planctum magnum super eum.

ſoin d'*enſevelir* Etienne ; & firent *ſes funerailles avec* un grand deüil.

3. Saulus autem devaſtabat Eccleſiam, per domos intrans, & trahens viros ac mulieres, tradebat in cuſtodiam.

3. Mais Saul *qui avoit conſenti à ſa mort*, ravageoit l'Egliſe ; & entrant dans les maiſons *des fidelles*, il en tiroit par force les hommes & les femmes, & les faiſoit mettre en priſon :

4. Igitur qui diſperſi erant pertranſibant, evangelizantes verbum Dei.

4. *Ce qui ſervit beaucoup au progrés de l'Evangile* ; car ceux qui étoient diſperſés *par ces violences*, paſſoient d'un lieu à un autre, annonçant la parole de Dieu.

§. II. PHILIPPE PRE'CHE EN SAMARIE. SIMON LE MAGICIEN BATISE'.

5. Philippus autem deſcendens in civitatem Samariæ, prædicabat illis Chriſtum.

5. Ainſi † Philippe, *l'un des ſept Diacres*, étant venu dans la ville de Samarie, leur prêchoit Jeſus-Chriſt.

6. Intendebant autem turbæ his quæ à Philippo dicebantur, unanimiter audientes, & videntes ſigna quæ faciebat.

6. Et les peuples étoient attentifs aux diſcours de Philippe, & l'écoutoient tous avec une même ardeur, voyant les miracles qu'il faiſoit ;

† Le Jeudi aprés la Pentecôte.

7. car les eſprits impurs ſortoient des corps de pluſieurs poſſedés, en jettant de grands cris.

8. Et beaucoup de paralytiques & de boiteux furent auſſi guéris.

9. Ce qui remplit la ville d'une grande joie. ¶ Or il y avoit dans la même ville un homme nommé Simon, qui y avoit auparavant exercé la magie, & qui *par ſes enchantemens* avoit ſeduit le peuple de Samarie, ſe diſant être quelque choſe de grand;

10. de ſorte qu'ils le ſuivoient tous depuis le plus petit juſqu'au plus grand, & diſoient: Celui-ci eſt la grande vertu de Dieu.

11. Et ce qui les portoit à s'attacher à lui, c'eſt qu'il y avoit déja long-tems qu'il leur avoit renverſé l'eſprit par ſes enchantemens.

12. Mais ayant crû ce que Philippe leur annonçoit du royaume de Dieu, ils étoient batiſés, hommes & femmes, au nom de Jeſus-Chriſt, *recevant le batême qu'il avoit établi.*

7. Multi enim eorum, qui habebant ſpiritus immundos, clamantes voce magna exibant.

8. Multi autem paralytici & claudi curati ſunt.

9. Factum eſt ergo gaudium magnum in illa civitate. Vir autem quidam nomine Simon, qui antè fuerat in civitate magus, ſeducens gentem Samariæ, dicens ſe eſſe aliquem magnum;

10. Cui auſcultabant omnes à minimo uſque ad maximum, dicentes: Hic eſt virtus Dei, quæ vocatur magna.

11. Attendebant autem eum, propter quod multo tempore magiis ſuis dementaſſet eos.

12. Cùm verò credidiſſent Philippo evangelizanti de regno Dei, in nomine Jeſu Chriſti baptizabantur viri ac mulieres.

13. Tunc Simon & ipſe credidit: & cùm baptizatus eſſet, adhærebat Philippo. Videns etiam ſigna & virtutes maximas fieri, ſtupens admirabatur.

13. Simon crût auſſi lui-même: & aprés qu'il eut été batiſé, il s'attachoit à Philippe; & voyant les prodiges & les grands miracles qui ſe faiſoient *par ſon miniſtere*, il en étoit tout hors de lui.

§. III. PIERRE ET JEAN DONNENT LE S. ESPRIT AUX SAMARITAINS. SIMON VEUT ACHETER CE POUVOIR. EST MAUDIT DE PIERRE.

14. Cùm autem audiſſent Apoſtoli, qui erant Jeroſolymis, quòd recepiſſet Samaria verbum Dei, miſerunt ad eos Petrum & Joannem,

15. qui cùm veniſſent, oraverunt pro ipſis, ut acciperent Spiritum ſanctum:

16. Nondum enim in quemquâ illorum venerat, ſed baptizati tantùm erant in nomine Dñi Jeſu.

17. Tunc imponebant manus ſuper illos: & accipiebant Spiritum ſanctum.

14. † Les Apôtres qui étoient à Jeruſalem, ayant apris que ceux de Samarie avoient reçû la parole de Dieu, ils leur envoyerent Pierre & Jean,

15. qui étant venus firent des prieres pour eux, afin qu'ils reçûſſent le ſaint Eſprit:

16. Car il n'étoit point encore deſcendu ſur aucun d'eux; mais ils avoient ſeulement été batiſés au nom du Seigneur Jeſus.

17. *Mais* alors ils leur impoſerent les mains, & ils reçûrent le ſaint Eſprit *d'une maniere ſenſible.*¶

† Le Mardi aprês la Pentecôte; & la Meſſe votive du ſaint Eſprit.

Lorſque Simon eût vû que
t Eſprit étoit donné par
ſition des mains des Apô-
leur offrit de l'argent,
& leur dit: Donnez-moi
e pouvoir, que ceux à qui
erai les mains, reçoivent
it Eſprit. Mais Pierre lui

Que vôtre argent periſſe
ous: vous qui avez crû que
de Dieu puiſſe s'acquerir
e l'argent.
Vous n'avez point de part
grace, & vous ne pouvez
etendre à ce miniſtere, car
:œur n'eſt pas droit devant

Faites donc penitence de
iechanceté; & priez Dieu,
e s'il eſt poſſible, il vous
ne cette penſée de vôtre

car je voi que vous êtes
d'un fiel tres-amer, & en-
ans les liens de l'iniquité.
Simon lui répondit: Je
plie de prier vous-mêmes
neur pour moi, afin qu'il

18. Cùm vidiſſet autè Simon, quia per impoſitionem manus Apoſtolorū daretur Spiritus ſanctus, obtulit eis pecuniam,
19. dicens: Date & mihi hanc poteſtatem, ut cuicūqueimpoſuero manus, accipiat Spiritum ſanctum. Petrus autem dixit ad eum:
20. Pecunia tua tecum ſit in perditionem: quoniā donum Dei exiſtimaſti pecunia poſſideri.
21. Non eſt tibi pars, neque ſors in ſermone iſto, cor enim tuum non eſt rectum coram Deo.

22. Pœnitentiā itaque age ab hac nequitia tua: & roga Deum, ſi fortè remittatur tibi hæc cogitatio cordis tui;
23. in felle enim amaritudinis, & obligatione iniquitatis video te eſſe.
24. Reſpondens autem Simon, dixit: Precaminivos pro me ad Domi-

du ſiecle futur.

34. Reſpondens autem eunuchus Philippo, dixit: Obſecro te, de quo propheta dicit hoc? de ſe, an de alio aliquo?

34. L'eunuque dit à Philippe: Je vous prie de me dire de qui le prophete entend parler *en cet endroit*? ſi c'eſt de lui même, ou de quelqu'autre?

35. Aperiens autem Philippus os ſuum, & incipiens à Scriptura iſta, evangelizavit illi Jeſum.

35. Alors Philippe prenant la parole, commença par cet endroit de l'Ecriture, à lui annoncer Jeſus, *& a l'inſtruire des verités de la foi.*

36. Et dum irent per viam, venerunt ad quamdam aquam: & ait eunuchus: Ecce aqua, quid prohibet me baptizari?

36. Aprés avoir marché quelque tems, ils rencontrerent de l'eau: & l'eunuque lui dit: Voilà de l'eau, qui empêche que je ne ſois batiſé?

37. Dixit autem Philippus: Si credis ex toto corde, licet. Et reſpondens ait: Credo. Filium Dei eſſe Jeſum Chriſtum.

37. Philippe lui répondit: Vous pouvez l'être, ſi vous croyez de tout vôtre cœur *les verités que je viens de vous annoncer.* Il lui répartit: Je croi que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu.

38. Et juſſit ſtare currum: & deſcenderunt uterque in aquam, Philippus, & eunuchus, & baptizavit eum.

38. Il commanda auſſi-tôt qu'on arrêtât ſon chariot, & ils deſcendirent tous deux dans l'eau, & Philippe batiſa l'eunuque.

39. Cùm autem aſcendiſſent de aqua, Spiritus Domini rapuit Philippum, & ampliùs

39. Etant remontés hors de l'eau, l'Eſprit du Seigneur enleva Philippe, & l'eunuque ne le vit

plus : mais il continua ſon chemin étant plein de joie *de la grace qu'il venoit de recevoir.*

non vidit eum, eunuchus. Ibat autem per viam ſuam gaudens.

40. Et Philippe ſe trouva dans Azot, d'où étant ſorti il annonça l'Evangile à toutes les villes par où il paſſa, juſqu'à ce qu'il arriva à Ceſarée. ¶

40. Philippus autem inventus eſt in Azoto, & pertranſiens evangelizabat civitatibus cunctis, donec veniret Cæſaream.

CHAPITRE IX.

CAPUT IX.

§. I. CONVERSION DE SAINT PAUL.

1. CEpendant † Saul ne reſpirant encore que menaces & que carnage contre les diſciples du Seigneur, vint trouver le grand-prêtre,

1. Saulus autem adhuc ſpirans minarum, & cædis in diſcipulos Domini, acceſſit ad principem ſacerdotum,

2. & lui demanda des lettres pour les ſynagogues de Damas : afin que s'il y trouvoit quelques perſonnes de cette ſecte, hommes ou femmes, il les amenât priſonniers à Jeruſalem.

2. & petiit ab eo epiſtolas in Damaſcum ad ſynagogas : ut ſi quos inveniſſet hujus viæ viros, ac mulieres, vinctos perduceret in Jeruſalem.

3. *On lui donna ces lettres, & il partit* : mais comme il étoit en

3. * Et cùm iter faceret, contigit

† La Converſion de Saint Paul.

ut appropinquaret Damasco : & subito circumfulsit eum lux de cœlo ;

* *Inf.* 22. 6.

4. & cadens in terram audivit vocem dicentem sibi : Saule, Saule, quid me persequeris ?

5. Qui dixit : Quis es Domine ? Et ille : Ego sum Jesus, quem tu persequeris. Durum est tibi contra stimulum calcitrare.

6. Et tremens, ac stupens dixit : Domine, quid me vis facere ?

7. Et Dominus ad eum : Surge, & ingredere civitatem, & ibi dicetur tibi quid te oportet facere. Viri autem illi, qui comitabantur eum, stabant stupefacti, audientes quidem vocem, neminem autem videntes.

8. Surrexit autem Saulus de terra

chemin, & qu'il aprochoit de Damas, il fût tout d'un coup environné d'une lumiere *qui venoit* du ciel ;

4. & étant tombé par terre, il entendit une voix qui lui disoit : Saul, Saul, pourquoi me persecutez-vous ?

5. Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur ? Et le Seigneur lui dit : Je suis Jesus que vous persecutez. Il vous est dur de regimber contre l'aiguillon, *& de resister à ma volonté.*

6. Alors tout tremblant, & tout effrayé, il dit : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?

7. Le Seigneur lui répondit : Levez-vous, & entrez dans la ville, & on vous y dira ce qu'il faut que vous fassiez. Or ceux qui l'accompagnoient dans son voyage s'arrêterent tout étonnés : car ils entendoient *le son d'*une voix, mais ils ne voyoient personne, *& ne distinguoient pas ce que la voix disoit.*

8. Saul ensuite se leva de terre, & ayant les yeux ouverts, il ne voyoit

voyoit point, *le grand éclat de la lumiere dont il avoit été frapé, lui ayant ôté la vûe.* Ils le conduisirent donc par la main, & le menerent à Damas,

oculis nihil videbat.

Ad manus autem illum trahentes, introduxerunt Damascum.

9. où il fut trois jours sans voir, sans boire, & sans manger.

9. Et erat ibi tribus diebus non videns, & non manducavit, neque bibit.

10. Or il y avoit un disciple à Damas, nommé Ananie, à qui le Seigneur dit dans une vision: Ananie. Et il répondit: Me voici, Seigneur.

10. Erat autem quidam discipulus Damasci, nomine Ananias: & dixit ad illum in visu Dñs: Anania. At ille ait: Ecce ego, Domine.

11. Le Seigneur lui dit: Levez-vous, & vous en allez dans la rue, qu'on apelle Droite, & cherchez dans la maison de Judas un nommé Saul de Tarse; car il y est en priere.

11. Et Dominus ad eum: Surge, & vade in vicum, qui vocatur Rectus: & quære in domo Judæ Saulum nomine Tarsensem: ecce enim orat.

12. (Et au même tems Saul voyoit *en vision* un homme, nommé Ananie, qui entroit, & lui imposoit les mains, afin qu'il recouvrât la vûe.)

12. (Et vidit virum Ananiam nomine, introeuntem, & imponentem sibi manus ut visum recipiat.)

13. Ananie répondit: Seigneur, j'ai entendu dire à plusieurs, combien cet homme a fait de maux à vos saints dans Jerusalem.

13. Respondit autem Ananias: Domine, audivi à multis de viro hoc, quanta mala fecerit sanctis tuis in Jerusalem.

14. Et même il est venu en cette

14. Et hic habet

potestatem à principibus sacerdotum alligandi omnes qui invocant nomen tuum.

ville avec un pouvoir des princes des prêtres pour emmener prisonniers tous ceux qui invoquent vôtre nom.

15. Dixit autem ad eum Dominus: Vade, quoniam vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram Gentibus, & regibus, & filiis Israel.

15. Le Seigneur lui répondit : Allez le trouver *sans rien craindre*, parce que cet homme eſt un inſtrument que j'ai choiſi pour porter mon nom devant les Gentils, devant les rois & devant les enfans d'Iſraël ; *& il ſera bien éloigné de perſecuter mes diſciples,*

16. Ego enim ostendam illi, quanta oporteat eum pro nomine meo pati.

16. car je lui montrerai combien il faudra qu'il ſouffre *lui-même* pour mon nom.

17. Et abiit Ananias, & introivit in domum, & imponens ei manus, dixit : Saule frater, Dominus misit me Jesus, qui apparuit tibi in via qua veniebas, ut videas, & implearis Spiritu sancto.

17. Ananie donc s'en alla, & étant entré en la maiſon *où étoit Saul*, il lui impoſa les mains, & lui dit : Saul mon frere, le Seigneur Jeſus qui vous eſt aparu dans le chemin par où vous veniez, m'a envoyé afin que vous recouvriez la vûe, & que vous ſoyez rempli du ſaint Eſprit.

18. Et confestim ceciderunt ab oculis ejus tanquam squamæ, & visum recepit: & surgens baptizatus est.

18. Auſſi-tôt il tomba de ſes yeux comme des écailles, & il recouvra la vûe ; & s'étant levé, il fut batiſé.

19. Et cùm ac-

19. Ayant enſuite mangé, il re-

; forces, & il demeura du-
ıelques jours avec les disci-
i étoient à Damas.

cepiſſet cibum, eō-
fortatus eſt. Fuit
autem cum diſci-
pulis qui erant
Damaſci, per dies
aliquot.

PAUL PRE'CHE A DA-
; EVITE LES EMBUCHES
JUIFS ; VA A JERUSA-
ET A TARSE.

Et auſſi-tôt il prêcha Jeſus
s ſynagogues, *aſſurant* qu'il
: Fils de Dieu.

20. Et continuò in ſynagogis prædicabat Jeſum, quoniam hic eſt Filius Dei.

Tous ceux qui l'écoutoient,
:dans l'étonnement, & di-
: N'eſt-ce pas là celui qui
ıtoit ſi cruellement dans Je-
ı ceux qui invoquoient ce
& qui eſt venu ici pour les
ıer priſonniers aux princes
êtres ? *Comment donc an-*
:-il maintenant la foi qu'il
:oit alors de détruire ?

21. Stupebant autem omnes qui audiebant, & dicebant : Nonne hic eſt, qui expugnabat in Jeruſalem eos, qui invocabant nomen iſtud : & huc ad hoc venit, ut vinctos illos duceret ad principes ſacerdotum?

Galat. 1. 23.

Mais Saul ſe fortifioit de
ı plus, & confondoit les
ıui étoient à Damas, leur
ınt *par l'Ecriture* que Jeſus
: Chriſt. ¶

22. Saulus autem multò magis convaleſcebat, & confundebat Judæos, qui habitabant Damaſci, affirmans, quoniam hic eſt Chriſtus.

Il s'en alla enſuite en Ara-
: long-tems, *c'eſt-à-dire,*
ans aprés *étant revenu à*

23. Cùm autem implerentur dies multi,

Damas, il continua d'y prêcher Jesus-Christ, les Juifs *ne pouvant le souffrir*, resolurent ensemble de le faire mourir.

consilium fecerunt in unum Judæi, ut eum interficerent.

24. Mais Saul fut averti de ce qu'ils machinoient contre lui ; & comme ils faisoient garde jour & nuit aux portes *de la ville* pour le tuer,

24. Notæ autem factæ sunt Saulo insidiæ eorum. *Custodiebant autem & portas die ac nocte, ut eum interficerent,
* 2. *Cor.* 11. 32.

25. les disciples le prirent, & le descendirent durant la nuit par la muraille dans une corbeille.

25. Accipientes autem eum discipuli, nocte, per murum dimiserunt eum, submittentes in sporta.

26. Etant ainsi venu à Jerusalem, il cherchoit à se joindre aux disciples : mais tous le craignoient, ne croyant pas qu'il fût *lui-même du nombre des* disciples.

26. Cùm autem venisset in Jerusalem, tentabat se jungere discipulis, & omnes timebant eum, non credentes, quòd esset discipulus.

27. Cependant Barnabé l'ayant pris, le mena aux apôtres *Pierre & Jacques*, & leur raconta comment le Seigneur lui étoit aparu dans le chemin, & ce qu'il lui avoit dit ; & commedepuis il avoit parlé librement & fortement dans la ville de Damas au nom de Jesus.

27. Barnabas autem apprehensum illum duxit ad Apostolos, & narravit illis quomodo in via vidisset Dominum, & quia locutus est ei, & quomodo in Damasco fiducialiter egerit in nomine Jesu.

Galat. 1. *v.* 18. & 19.

28. *Alors les Apôtres le reçûrent*, & *ainsi Saul* demeura à Jerusalem vivant avec eux, & par-

28. Et erat cum illis intrans & exiens in Jerusa-

lant avec force au nom du Seigneur Jesus.

lem, & fiducialiter agens in nomine Domini.

29. Il parloit aussi [v. aux Gentils,] & disputoit avec les *Juifs* grecs: & ceux-ci *ne pouvant resister à la force de ses paroles*, cherchoient à le tuer.

29. Loquebatur quoque Gentibus & disputabat cum Græcis: illi autem quærebant occidere eum.

30. Ce que les freres ayant reconnu, ils le menerent à Cesarée, & *de là ils* l'envoyerent à Tarse *qui étoit le lieu de sa naissance.*

30. Quod cùm cognovissent fratres, deduxerunt eum Cæsaream, & dimiserunt Tarsum.

CH. III. PIERRE GUERIT ENE'E ET RESSUSCITE TABITHE.

31. Cependant l'Eglise étoit en paix par toute la Judée, la Galilée, & la Samarie, elle s'établissoit *& s'affermissoit de plus en plus*, marchant dans la crainte du Seigneur, & étant remplie de la consolation du saint Esprit.

31. Ecclesia quidem per totam Judæam, & Galilæam, & Samariam, habebat pacem, & ædificabatur ambulans in timore Domini, & consolatione sancti Spiritus replebatur.

32. Or Pierre *profitant de ce calme*, & visitant de ville en ville vous les disciples, vint aussi voir les saints qui habitoient à Lydde.

32. Factum est autè, ut Petrus dum pertransiret universos, deveniret ad sanctos, qui habitabant Lyddæ.

33. Il y trouva un homme nommé Enée, qui depuis huit ans étoit couché sur un lit étant paralytique,

33. Invenit autem ibi hominem quemdam, nomine Æneam, ab annis octo jacentem in grabato, qui erat paralyticus.

34. Et ait illi Petrus: Æneas, sanat te Dominus Jesus Christus: surge, & sterne tibi. Et continuò surrexit.

34. & Pierre lui dit : Enée, [v. le Seigneur] Jesus-Christ vous guerit : levez-vous, faites vous-même vôtre lit, & aussi-tôt il se leva.

35. Et viderunt eum omnes, qui habitabant Lyddæ & Saronæ: qui conversi sunt ad Dominum.

35. Tous ceux qui demeuroient à Lydde, & à Sarone, le virent *si miraculeusement guéri*; & ils se convertirent au Seigneur.

36. In Joppe autem fuit quædam discipula, nomine Tabitha, quæ interpretata dicitur Dorcas. Hæc erat plena operibus bonis, & eleemosynis, quas faciebat.

36. Il y avoit aussi à Joppé entre les disciples, une femme nommée Tabithe ou Dorcas *qui signifie chevreüil* selon que les Grecs expliquent ce nom. Elle étoit remplie de bonnes œuvres, & des aumônes qu'elle faisoit.

37. Factum est autem in diebus illis, ut infirmata moreretur. Quam cùm lavissent, posuerunt eam in cœnaculo.

37. Or il arriva en ce tems-là, qu'étant tombée malade, elle mourut; & aprés qu'on l'eut lavée, on la mit dans une chambre haute :

38. Cùm autem propè esset Lydda ad Joppen, discipuli audientes quia Petrus esset in ea, miserunt duos viros ad eum rogantes : Ne pigriteris venire usque ad nos.

38. Mais comme Lydde étoit prés de Joppé, les disciples ayant apris que Pierre y étoit, ils envoyerent vers lui deux hommes, pour le prier de vouloir bien venir promptement jusques chez eux.

39. Exurgens autem Petrus venit cum illis. Et cùm

39. Aussi-tôt Pierre partit, & s'en alla avec eux. Lorsqu'il fût

arrivé, ils le menerent dans la chambre haute, *où étoit le corps de la morte*, & toutes les veuves *qui y étoient aſſemblées* ſe mirent autour de lui, en pleurant, & lui montrant les robes & les habits que Dorcas leur faiſoit [g. lorſqu'elle étoit avec elles.]

adveniſſet, duxerunt illum in cœnaculum : & circumſteterunt illum omnes viduæ flentes, & oſtendentes ei tunicas & veſtes, quas faciebat illis Dorcas.

40. Pierre ayant fait ſortir tout le monde, ſe mit à genoux & pria, puis ſe tournant vers le corps, il dit : Tabithe, levez-vous. Elle ouvrit les yeux ; & ayant regardé Pierre, elle ſe mit en ſon ſeant.

40. Ejectis autem omnibus foras, Petrus ponens genua oravit : & converſus ad corpus, dixit : Tabitha, ſurge. At illa aperuit oculos ſuos : & viſo Petro, reſedit.

41. Il lui donna auſſi-tôt la main, & la leva ; & ayant apellé les ſaints & les veuves *qu'il avoit fait ſortir*, il la leur rendit vivante.

41. Dans autem illi manum, erexit eam. Et cùm vocaſſet ſanctos, & viduas, aſſignavit eam vivam.

42. Ce miracle fût ſû de toute la ville de Joppé, & pluſieurs crurent au Seigneur.

42. Notum autem factum eſt per univerſam Joppen : & crediderunt multi in Domino.

43. Or Pierre demeura aſſés long-tems à Joppé chez un corroyeur nommé Simon, *inſtruiſant les nouveaux fidelles, & les fortifiant dans la foi qu'ils venoient d'embraſſer.*

43. Factum eſt autem, ut dies multos moraretur in Joppe apud Simonem quemdam coriarium.

CAPUT X.

CHAPITRE X.

§. I. UN ANGE APAROIT A CORNEILLE.

1. Vir autem quidam erat in Cæsarea, nomine Cornelius, centurio cohortis quæ dicitur Italica,

2. religiosus, ac timens Deum cum omni domo sua, faciens eleemosynas multas plebi, & deprecans Deum semper.

3. Is vidit in visu manifestè, quasi hora diei nona, angelum Dei introeuntem ad se, & dicentem sibi: Corneli.

4. At ille intuens eum, timore correptus, dixit: Quid est, Dñe? Dixit autem illi: Orationes tuæ & eleemosynæ tuæ ascenderunt in memoriam in conspectu Dei.

5. Et nunc mitte viros in Joppen, &

1. IL y avoit à Cesarée un homme nommé Corneille, qui étoit centenier dans une cohorte *de la legion* apellée l'Italienne.

2. Il étoit religieux & craignant Dieu avec toute sa famille; il faisoit beaucoup d'aumônes au peuple, & il prioit Dieu incessamment.

3. Un jour *qu'il étoit en priere* vers la neuviéme heure, il vit clairement dans une vision un ange de Dieu qui se presenta devant lui, & lui dit: Corneille.

4. Lui, regardant l'ange, & tout saisi de frayeur, répondit: Qu'y a-t-il, Seigneur? Vos prieres, lui dit l'ange, & vos aumônes sont montées devant Dieu, & l'ont fait souvenir de vous.

5. Envoyez donc presentement à Joppé, & faites venir un cer-

tain Simon ſurnommé Pierre.

6. Il eſt logé chez un certain Simon corroyeur, dont la maiſon eſt proche de la mer. C'eſt lui qui vous dira ce qu'il faut que vous faſſiez *pour être ſauvé.*

7. Dés que l'ange qui lui parloit ſe fût retiré, il apella deux de ſes domeſtiques & un ſoldat craignant Dieu, du nombre de ceux qu'il commandoit;

8. & leur ayant dit tout ce qui lui étoit arrivé, il les envoya à Joppé.

accerſi Simonem quédam, qui cognominatur Petrus.

6. Hic hoſpitatur apud Simonem quemdam coriarium, cujus eſt domus juxta mare: hic dicet tibi quid te oporteat facere.

7. Et cùm diſceſſiſſet angelus, qui loquebatur illi, vocavit duos domeſticos ſuos, & militem metuentem Dñm, ex his qui illi parebant.

8. Quibus cùm narraſſet omnia, miſit illos in Joppen.

§. II. VISION DE S. PIERRE.

9. Le lendemain, lorſqu'ils étoient en chemin, & qu'ils aprochoient de la ville, Pierre monta ſur le haut de la maiſon vers la ſixiéme heure pour prier.

10. Et ayant faim, il voulut manger: mais pendant qu'on lui en aprêtoit, il lui ſurvint un raviſſement d'eſprit.

11. Et il vit le ciel ouvert, & comme une grande nappe [g. liée] par les quatre coins, qui deſcendoit du ciel en terre,

9. Poſtera autem die iter illis facientibus, & appropinquantibus civitati, aſcendit Petrus in ſuperiora ut oraret circa horam ſextam.

10. Et cùm eſuriret, voluit guſtare. Parantibus autem illis, cecidit ſuper eum mentis exceſſus.

11. Et vidit cœlum apertum, & deſcendens vas quoddam, velut linteum magnum, quatuor initiis ſubmitti de cœlo in terram,

12. in quo erant omnia quadrupedia, & serpentia terræ, & volatilia cœli.

12. où il y avoit de toutes sortes d'animaux à quatre pieds, [g. de bêtes sauvages,] des reptiles de la terre, & des oiseaux du ciel.

13. Et facta est vox ad eum: Surge Petre, occide, & manduca.

13. Et il entendit une voix qui lui dit: Levez-vous, Pierre, tuez & mangez.

14. Ait autem Petrus: Absit, Domine, quia nunquam manducavi omne commune & immundum.

14. Mais Pierre répondit: Je n'ai garde, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé qui fût impur & souillé.

15. Et vox iterùm secundò ad eum: Quod Deus purificavit, tu commune ne dixeris.

15. Et la voix lui parlant encore une seconde fois, lui dit: N'apellez pas impur ce que Dieu a purifié.

16. Hoc autem factum est per ter: & statim receptum est vas in cœlum.

16. Cela s'étant fait par trois fois, la nappe fut retirée dans le ciel.

17. Et dum intra se hæsitaret Petrus, quidnam esset visio, quam vidisset, ecce viri, qui missi erant à Cornelio, inquirentes domum Simonis, astiterunt ad januam.

17. Comme Pierre étoit en peine en lui-même de ce que pouvoit signifier la vision qu'il avoit eue; les hommes envoyés par Corneille s'étant enquis de la maison de Simon, se presenterent à la porte.

18. Et cùm vocassent, interrogabant, si Simon qui cognominatur Petrus, illic haberet hospitium.

18. Et ayant apellé quelqu'un, ils demanderent si ce n'étoit pas là que Simon surnommé Pierre étoit logé.

§. III. PIERRE VA TROUVER CORNEILLE, ET LUI PRÊCHE JESUS-CHRIST.

19. Cependant comme Pierre penſoit à la viſion qu'il avoit eue, l'Eſprit lui dit: Voilà trois hommes qui vous demandent.

19. Petro autem cogitante de viſione, dixit Spiritus ei: Ecce viri tres quærunt te.

20. Levez-vous donc, deſcendez, & ne faites point de difficulté d'aller avec eux; car c'eſt moi qui les ai envoyés.

20. Surge itaque, deſcende, & vade cum eis nihil dubitans: quia ego miſi illos.

21. Auſſi-tôt Pierre deſcendit pour aller trouver ces hommes [g. qui lui étoient envoyés de la part de Corneille,] & il leur dit: Me voici, je ſuis celui que vous cherchez; quel eſt le ſujet qui vous a fait venir ici?

21. Deſcendens autem Petrus ad viros, dixit: Ecce ego ſum, quem quæritis: quæ cauſa eſt propter quam venistis?

22. Ils lui répondirent: Corneille centenier, homme juſte & craignant Dieu, ſelon le témoignage que lui rend toute la nation Juive, a été averti par un ſaint ange de vous faire venir chez lui, & d'écouter ce que vous auriez à lui dire.

22. Qui dixerunt: Cornelius centurio, vir juſtus, & timens Deum, & teſtimonium habens ab univerſa gente Judæorum, reſponſum accepit ab angelo ſancto, accerſire te in domum ſuam, & audire verba abs te.

23. Pierre donc les fit entrer, & les logea; & le lendemain il

23. Introducens ergo eos, recepit hoſpitio. Sequenti

tem Petrus os suum, dixit: In veritate comperi, quia non est personarum acceptor Deus:

parole, dit: En verité je vois bien que Dieu ne fait point acception des personnes:

35. sed in omni gente, qui timet eum, & operatur justitiam, acceptus est illi.

35. mais qu'en toute nation, celui qui le craint, & dont les œuvres sont justes, lui est agreable.

36. Verbum misit Deus filiis Israël, annuntians pacem per Jesum Christum: hic est omnium Dominus.

36. C'est ce que Dieu a fait entendre aux enfans d'Israël, en leur annonçant la paix par Jesus-Christ qui est *le Fils de Dieu*, & *par conséquent* le Seigneur de tous.

37. Vos scitis quod factum est verbum per universam Judæam: incipiens enim à Galilæa, post baptismū quod prædicavit Joannes,

37. †*Car* vous savez *sans doute* ce qui est arrivé dans toute la Judée, & qui a commencé par la Galilée, aprés le batême que Jean a prêché,

38. Jesum à Nazareth, quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto, & virtute, qui pertransiit benefaciendo & sanando omnes oppressos à diabolo, quoniam Deus erat cum illo.

38. comment Dieu a oint de l'Esprit saint, & de *sa* vertu *toute puissante* Jesus de Nazareth, qui allant de lieu en lieu faisoit du bien *par tout*, & guérissoit tous ceux qui étoient sous la puissance du diable, parce que Dieu étoit avec lui *comme dans son Fils coéternel & consubstantiel.*

39. Et nos testes

39. Et nous sommes témoins

† Lundi aprés Pâque.

difficulté de venir ; je vous ſuplie donc de me dire, pourquoi vous m'avez envoyé querir ?

Interrogo ergo, quam ob cauſam accerſiſtis me ?

30. Alors Corneille lui dit : Il y a maintenant quatre jours [g. qu'étant à jeun] je me mis en priere dans ma maiſon à la neuviéme heure, & je vis *un ange ſous la figure d'*un homme vêtu d'une robe blanche qui vint ſe preſenter devant moi, & me dit :

30. Et Cornelius ait : A nudiuſquarta die uſque ad hanc horam, orans eram hora nona in domo mea, & ecce vir ſtetit ante me in veſte candida,

& ait :

31. Corneille, vôtre priere a été exaucée, & Dieu s'eſt ſouvenu de vos aumônes ;

31. Corneli, exaudita eſt oratio tua, & eleemoſynæ tuæ commemoratæ ſunt in conſpectu Dei.

32. c'eſt pourquoi envoyez à Joppé, & faites venir de-là Simon ſurnommé Pierre ; il eſt logé en la maiſon de Simon corroyeur prés de la mer : [g. auſſi-tôt qu'il ſera venu, il vous parlera,] & *vous inſtruira de mes volontés.*

32. Mitte ergo in Joppen, & accerſi Simonem, qui cognominatur Petrus : hic hoſpitatur in domo Simonis coriarii juxta mare.

33. J'ai envoyé à l'heure-même vers vous, & vous m'avez fait la grace de venir. Nous voilà maintenant tous aſſemblés devant vous, pour oüir de vôtre bouche tout ce que le Seigneur vous a ordonné de nous dire de ſa part.

33. Confeſtim ergo miſi ad te : & tu bene feciſti veniendo. Nunc ergo omnes nos in conſpectu tuo adſumus, audire omnia quæcumque tibi præcepta ſunt à Domino.

34. Alors Pierre prenant la

34. Aperiens au-

§. IV. EFFUSION DU SAINT ESPRIT SUR LES GENTILS: LEUR BATÊME.

44. Adhuc loquente Petro verba hæc, cecidit Spiritus ſanctus ſuper omnes qui audiebant verbũ.

45. Et obſtupuerunt ex circumciſione fideles, qui venerant cum Petro; quia & in nationes gratia Spiritûs ſancti effuſa eſt.

46. Audiebant enim illos loquentes linguis, & magnificãtes Deum.

47. Tunc reſpondit Petrus: Numquid aquam quis prohibere poteſt, ut non baptizentur hi, qui Spiritum ſanctum acceperunt ſicut & nos?

48. Et juſſit eos baptizari in nomine Domini Jeſu Chriſti. Tunc rogaverunt eum ut maneret apud eos aliquot diebus.

44. Pierre parloit encore, lorſque le ſaint Eſprit deſcendit ſur tous ceux qui écoutoient la paroie;

45. & tous les fidelles circoncis qui étoient venus avec Pierre, furent frapés d'étonnement de voir que la grace du ſaint Eſprit ſe répandoit auſſi ſur les Gentils:

46. car ils les entendoient parler *diverſes* langues, & glorifier Dieu.

47. Alors Pierre dit: Peut-on refuſer l'eau du batême, à ceux qui ont déja reçû le ſaint Eſprit comme nous?

48. Et il commanda qu'on les batiſât au nom *& du batême* du Seigneur Jeſus-Chriſt. ¶ Aprés cela, ils le prierent de demeurer quelques jours avec eux: *ce qu'il leur accorda.*

CHAPITRE XI.

CAPUT XI.

§. I. PIERRE REPRIS, REND RAISON DE SA CONDUITE.

1. CEpendant les Apôtres, & les freres qui étoient dans la Judée, aprirent que les Gentils mêmes avoient reçû la parole de Dieu.

1. Audierunt autem Apostoli, & fratres qui erant in Judæa : quoniam & Gentes receperunt verbum Dei.

2. Et lorſque Pierre fût de retour à Jeruſalem, les fidelles circoncis diſputoient contre lui,

2. Cùm autem aſcendiſſet Petrus Jeroſolymam, diſceptabant adverſus illum, qui erant ex circumciſione,

3. & lui diſoient : Comment avez-vous été chez des hommes incirconcis, & comment avez-vous mangé avec eux ?

3. dicentes: Quare introiſti ad viros præputium habentes, & manducaſti cum illis ?

4. Mais Pierre commença à leur raconter par ordre, comment la choſe s'étoit paſſée :

4. Incipiens autem Petrus exponebat illis ordinem, dicens :

5. Lorſque j'étois, *dit-il*, dans la ville de Joppé, faiſant oraiſon, il me ſurvint un raviſſement d'eſprit, & j'eus une viſion dans laquelle je vis deſcendre du ciel, comme une grande nappe tenue par

5. Ego eram in civitate Joppe orans, & vidi in exceſſu mentis viſionem, deſcendens vas quoddam velut linteum magnum quatuor initiis ſummitti

de cœlo, & venit usque ad me.

les quatre coins, qui s'abaissoit, & venoit jusqu'à moi.

6. In quod intuens considerabam, & vidi quadrupedia terræ, & bestias, & reptilia, & volatilia cœli.

6. Et la considerant avec attention, j'y vis des animaux terrestres à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles, & des oiseaux du ciel.

7. Audivi autem & vocem dicentem mihi: Surge Petre, occide, & manduca.

7. J'entendis en même-temps une voix qui me dit: Pierre, levez-vous, tuez, & mangez.

8. Dixi autem: Nequaquam Domine: quia commune aut immundum nunquam introivit in os meum.

8. Je répondis: Je n'ai garde, Seigneur; car jamais rien de souillé ni d'impur n'entra dans ma bouche.

9. Respondit autem vox secundò de cœlo: Quæ Deus mundavit, tu ne commune dixeris.

9. Et cette voix me parlant du ciel une seconde fois me dit: N'apellez pas impur ce que Dieu a purifié.

10. Hoc autem factum est per ter: & recepta sunt omnia rursum in cœlum.

10. Cela se fit jusqu'à trois fois & ensuite toutes ces choses furent retirées dans le ciel.

11. Et ecce viri tres confestim astiterunt in domo in qua eram, missi à Cæsarea ad me.

11. Au même moment voilà que trois hommes qui avoient été envoyés vers moi de la ville de Cesarée, se presenterent à la porte de la maison où j'étois;

12. Dixit autem Spiritus mihi, ut irem cum illis nihil hæsitans. Ve-

12. & l'Esprit me dit que j'allasse avec eux, sans en faire aucune difficulté. Ces six de nos

freres que vous voyez, vinrent auſſi avec moi, & nous entrâmes dans la maiſon de cet homme,

13. qui nous raconta comment il avoit vû en ſa maiſon un ange qui s'étoit preſenté devant lui, & lui avoit dit: Envoyez à Joppé, & faites venir Simon ſurnommé Pierre:

14. il vous dira des paroles par leſquelles vous ſerez ſauvé, vous & toute vôtre maiſon.

15. Quand j'eus commencé à leur parler, le ſaint Eſprit deſcendit ſur eux, comme il étoit deſcendu ſur nous au commencement.

16. Je me ſouvins alors de cette parole du Seigneur: Jean a batiſé dans l'eau; mais vous ſerez batiſés dans le ſaint Eſprit.

17. Puis donc que Dieu leur a donné la même grace qu'à nous, qui avons crû au Seigneur Jeſus-Chriſt: qui étois-je moi, pour m'oppoſer à Dieu?

18. Ayant entendu ce diſcours *de Pierre*, ils s'apaiſerent, & glorifierent Dieu, en diſant: Dieu

nerunt autem mecum, & ſex fratres iſti & ingreſſi ſumus in domum viri,

13. narravit autem nobis, quomodo vidiſſet angelum in domo ſua ſtantem & dicentem ſibi: Mitte in Joppen, & accerſi Simonem, qui cognominatur Petrus:

14. qui loquetur tibi verba, in quibus ſalvus eris tu, & univerſa domus tua.

15. Cùm autem cœpiſſem loqui, cecidit Spiritus ſanctus ſuper eos, ſicut & in nos in initio.

16. Recordatus ſum autem verbi Domini, ſicut dicebat: Joannes quidem baptizavit aqua, vos autem baptizabimini Spiritu ſancto.

17. Si ergo eamdem gratiã dedit illis Deus, ſicut & nobis, qui credidimus in Dñm Jeſũ Chriſtũ: ego quis eram, qui poſſem prohibere Deum?

18. His auditis, tacuerunt: & glorificaverũt Deum,

dicentes: Ergo & Gentibus pœnitentiam dedit Deus ad vitam.

donc a auſſi fait part aux Gentils du don de la penitence, qui mene à la vie *éternelle*.

§. II. Fideles diſperſés prêchent aux Juifs, puis aux Gentils. Barnabé et Paul prêchent à Antioche. Diſciples appellés Chrétiens.

19. Et illi quidem, qui diſperſi fuerant à tribulatione quæ facta fuerat ſub Stephano, perambulaverunt uſque Phœnicen, & Cyprum, & Antiochiam, nemini loquentes verbum, niſi ſolis Judæis.

19. Cependant ceux qui avoient été diſperſés par la perſécution qui s'étoit élevée à la mort d'Etienne, avoient paſſé juſqu'en Phenicie, en Chypre, & à Antioche, & n'avoient annoncé la parole qu'aux Juifs ſeulement.

20. Erant autem quidam ex eis viri Cyprii, & Cyrenæi, qui cùm introiſſent Antiochiam, loquebantur & ad Græcos, annuntiantes Dominum Jeſum:

20. Mais quelques-uns d'entr'eux qui étoient de Chypre; & de Cyrene, entrerent dans Antioche, & parlerent auſſi aux grecs *Gentils*, leur annonçant le Seigneur Jeſus:

21. Et erat manus Domini cum eis: multúſque numerus credentium converſus eſt ad Dominum.

21. & la main du Seigneur étoit avec eux; de ſorte qu'un † grand nombre de perſonnes crurent, & ſe convertirent au Seigneur, *en voyant les miracles qu'ils faiſoient*.

† Saint Barnabé Apôtre.

22. Le bruit en étant venu jusqu'à l'Eglise de Jerusalem : ils envoyerent Barnabé à Antioche ;

22. Pervenit autem sermo ad aures Ecclesiæ, quæ erat Jerosolymis, super istis : & miserunt Barnabam usq; ad Antiochia ;

23. lequel y étant arrivé ; & ayant vû *avec quelle abondance* la grace de Dieu *s'étoit repandue sur les habitans de cette ville*, il s'en réjoüit, & les exhorta tous à demeurer dans le *service du* Seigneur, avec un cœur ferme & *inébranlable :*

23. qui cùm pervenisset, & vidisset gratiam Dei, gavisus est : & hortabatur omnes in proposito cordis permanere in Domino ;

24. car c'étoit un homme *vraiment* bon, plein du saint Esprit & de foi, & *ainsi* un grand nombre de personnes crurent, & se joignirent au Seigneur, *n'étant pas moins touchés de l'éclat de ses vertus, que de la force de ses prédications.*

24. quia erat vir bonus, & plenus Spiritu sancto, & fide. Et apposita est multa turba Domino.

25. Barnabé s'en alla ensuite à Tarse, pour chercher Saul : & l'ayant trouvé, il l'emmena à Antioche,

25. Profectus est autem Barnabas Tarsum, ut quæreret Saulũ, quem cùm invenisset, perduxit Antiochiam.

26. Ils demeurerent un an entier dans cette Eglise : où ils instruisirent un fort grand nombre de personnes ; de sorte que ce fût à Antioche que les disciples commence-

26. Et annum totum conversati sunt ibi in Ecclesia : & docuerunt turbam multam, ita ut cognominarentur primùm

Antiochiæ diſcipuli Chriſtiani.

rent à être nommés Chrétiens.*

§. III. PROPHETIE D'AGABUS. AUMÔNES POUR LES CHRETIENS DE JUDÉE.

27. In his autè diebus ſuperveneruntab Jeroſolymis prophetę Antiochiam:

28. & ſurgens unus ex eis nomine Agabus, ſignificabat per ſpiritum famem magnam futuram in univerſo orbeterrarum, quæ facta eſt ſub Claudio.

29. Diſcipuli autem prout quis habebat, propoſuerunt ſinguli in miniſterium mittere habitantibus in Judæa fratribus.

30. Quod & fecerunt, mittentes ad ſeniores per manus Barnabæ & Sauli.

27. En ce même tems, quelques propheres vinrent de Jeruſalem à Antioche :

28. l'un deſquels nommé Agabus, ſe levant, prédit qu'il y auroit une grande famine par toute la terre; comme elle arriva enſuite ſous [g. l'empereur] Claude.

29. Et les diſciples *pour prévenir les maux qu'elle devoit cauſer*, reſolurent d'envoyer chacun ſelon ſon pouvoir, quelques aumônes aux freres qui demeuroient en Judée.

30. Ce qu'ils firent en effet, les envoyant aux prêtres *de Jeruſalem*, par les mains de Barnabé & de Saul.

* La ſuite de cette Epitre eſt au Chapitre 13. verſet 1.

CHAPITRE XII.

CAPUT XII.

I. MARTYRE DE SAINT JACQUES. PRISON ET DELIVRANCE DE SAINT PIERRE.

† EN ce même-tems le roi Herode *surnommé Agrippa*, employa ſa puiſſance pour maltraiter quelques-uns de ceux de l'Egliſe:

1. Eodem autem tempore miſit Herodes rex manus, ut affligeret quoſdam de Eccleſia:

2. d'abord il fit mourir par l'épée Jacques frere de Jean;

2. occidit autem Jacobum fratrem Joannis gladio;

3. & voyant que cela plaiſoit aux Juifs, il fit encore prendre Pierre. Or c'étoit *durant* les jours *de l'octave de Pâque: où l'on ne mangeoit que* des *pains* azimes, *& sans levain.*

3. videns autem quia placeret Judæis, appoſuit ut apprehenderet & Petrum. Erant autem dies azymorum.

4. L'ayant donc fait arrêter, il le mit en priſon, & le donna à garder à quatre bandes de ſoldats de quatre hommes chacune, dans le deſſein de le faire mourir devant tout le peuple, aprés la fête de Pâque.

4. Quem cùm apprehendiſſet, miſit in carcerem, tradens quatuor quaternionibus militum cuſtodiendum, volens poſt Paſcha producere eum populo.

† Saint Pierre & Saint Paul apôtres.

tem Domini crescebat, & multiplicabatur.

Dieu faiſoit de grands progrés, & ſe répandoit de plus en plus.

25. Barnabas autem & Saulus reverſi ſunt ab Jeroſolymis * expleto ministerio,

25. Et aprés que Barnabé & Saul ſe furent acquités de leur miniſtere, *& qu'ils eurent diſtribué aux fidelles de Judée les aumônes dont on les avoit chargés*; ils retournerent de Jeruſalem *à Antioche*, ayant pris avec eux Jean ſurnommé Marc.

assumpto Joanne, qui cognominatus est Marcus.

* *Sup.* 11. 29.

CAPUT XIII.

CHAPITRE XIII.

§. I. PAUL ET BARNABÉ ENVOYÉS AUX GENTILS PAR LE S. ESPRIT.

1. Erant autem in Eccleſia, quæ erat Antiochiæ, prophetæ, & doctores, in quibus Barnabas, & Simõ qui vocabatur Niger, & Lucius Cyrenenſis, & Manahen, qui erat Herodis, tetrarchæ collactaneus, & Saulus.

1. IL y avoit alors dans l'Egliſe d'Antioche des prophetes & des docteurs, entre leſquels étoient Barnabé, Simon qu'on apelloit le Noir, Lucius de Cyrene, Manaher frere de lait d'Herode le tetrarque, & Saul.

2. Miniſtrantibus autem illis Dño, & jejunantibus, dixit illis Spiritus ſan-

2. Or pendant qu'ils rendoient leur culte au Seigneur, & qu'ils jeûnoient, le ſaint Eſprit leur dit Separez-moi Saul & Barnabé pour

l'œuvre à laquelle je les ai destinés.

3. Alors aprés avoir jeûné & prié, ils leur imposerent les mains, & les laisserent aller. ¶

4. Etant ainsi envoyés par le saint Esprit, ils allerent à Seleucie, & de-là ils s'embarquerent pour *passer en* Chypre.

5. Lorsqu'ils furent arrivés à Salamine, ils prêchoient la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs ; & ils avoient Jean *surnommé Marc*, pour leur servir d'aide & de ministre.

tus: Segregate mihi Saulum & Barnabam, in opus ad quod assumpsi eos.

3. Tunc jejunantes & orantes, imponentesque eis manus, dimiserunt illos.

4. Et ipsi quidem missi à Spiritu sancto abierunt Seleuciam; & inde navigaverũt Cyprum.

5. Et cùm venissent Salaminã, prædicabant verbum Dei in synagogis Judæorum. Habebant autem & Joannem in ministerio.

§. II. ELYMAS AVEUGLE'. PAUL PROCONSUL CONVERTI.

6. Ayant traversé l'Isle jusqu'à Paphos, ils y trouverent un certain Juif magicien & faux prophete, nommé Bar-jesu,

7. qui étoit avec le proconsul Serge Paul, homme *sage & prudent*. Ce proconsul envoya querir Barnabé & Saul, desirant d'entendre la parole de Dieu.

8. Mais Elymas, *c'est-à-dire*,

6. Et cùm perambulassent universam insulam usque Paphum, invenerunt quemdam virum magum pseudoprophetam, Judæum, cui nomen erat Bar-jesu,

7. qui erat cum proconsule Sergio Paulo viro prudente. Hic, accersitis Barnaba & Saulo, desiderabat audire verbũ Dei.

8. Resistebat autẽ

le magicien, (car c'eſt ce que ce nom ſignifie,) leur reſiſtoit, s'efforçant d'empêcher le proconſul d'embraſſer la foi.

9. Alors Saul qui s'apelle auſſi Paul *du nom du proconſul, qu'il avoit pris après l'avoir converti,* étant rempli du ſaint Eſprit, & regardant fixement cet homme,

10. lui dit : O homme plein de toute ſorte de tromperie & de malice, enfant du diable, ennemi de toute juſtice, ne ceſſerez-vous jamais de pervertir les voies droites du Seigneur ?

11. Voilà la main du Seigneur qui eſt ſur vous. Vous allez devenir aveugle, & vous ne verrez point le ſoleil juſqu'à un certain tems. Auſſi-tôt les tenebres tomberent ſur lui, ſes yeux s'obſcurcirent ; & tournant de tous côtés, il cherchoit quelqu'un qui lui donnât la main.

12. Le proconſul voyant ce miracle, embraſſa la foi, & il admiroit la doctrine du Seigneur, & *la puiſſance dont étoient revêtus ceux qui l'annonçoient.*

. Paul & ceux qui étoient
lui, s'étant embarqués à Pa-
, vinrent à Perge en Pam-
ie : mais Jean les ayant quit-
s'en retourna à Jeruſalem.

13. Et cùm à Papho navigaſſent Paulus & qui cum eo erant, venerunt Pergen Pamphyliæ. Joannes autem diſcedens ab eis reverſus eſt Jeroſolymam.

II. PREDICATION DE INT PAUL A ANTIOCHE PISIDIE.

. Et pour eux étant partis de
e, ils vinrent à Antioche de
lie ; & étant entrés dans la
gogue le jour du ſabbat, ils
rent.

14. Illi verò pertranſeuntes Pergen, venerunt Antiochiam Piſidiæ: & ingreſſi ſynagogam die ſabbatorum, ſederũt.

. Et aprés la lecture de la
& des prophetes, les chefs
ſynagogue leur envoyerent
: Mes freres, ſi vous avez
que exhortation à faire au
le, vous pouvez parler.

15. Poſt lectionem autẽ legis, & prophetarum, miſerũt principes ſynagogæ ad eos dicẽtes: Viri fratres, ſi quis eſt in vobis ſermo exhortationis ad plebẽ, dicite.

. Auſſi-tôt Paul ſe levant,
igne de la main qu'on lui
ât audience, & leur dit : O
lites, & vous *Gentils* qui crai-
Dieu, écoutez :

16. Surgens autem Paulus, & manu ſilentium indicens, ait : Viri Iſraëlitæ, & qui timetis Deum, audite :

. Le Dieu du peuple d'Iſraël
oiſi nos peres *par une faveur*
liere pour en former un peu-
qui lui fût particulierement

17. Deus plebis Iſraël elegit patres noſtros,

& plebem exaltavit cùm eſſent incol* in terra Ægypti, * & in brachio excelſo eduxit eos ex ea,

* *Exod.* 1. 1.

* *Exod.* 13. 21.

conſacré, & il a élevé & *plié* ce peuple pendant qu' meuroient en Egypte, d'o tira par la force de ſon bras *fit éclater par une multit prodiges*,

18. * & per quadraginta annorum tempus mores eorum ſuſtinuit in deſerto.

* *Exod.* 16. 3.

18. & pendant l'eſpace d rante ans, il ſouffrit *av patience admirable* leurs *dereglées* dans le deſert *avoit fait entrer.*

19. Et deſtruens gentes ſeptem in terra Chanaan, ſorte diſtribuit eis terram eorum,

19. Puis ayant détruit ſ tions dans la terre de Ch il la leur partagea au ſort,

20. quaſi poſt quadringentos & quinquaginta annos: & poſt hæc dedit judices uſque ad Samuël prophetam.

20. environ quatre cer quante ans aprés *la naiſſan ſaac.* Il leur donna enſuite ges *qui les gouvernerent* ju prophete Samuel.

21. Et exinde poſtulaverunt regem: & dedit illis Deus Saul filium Cis, virum de tribu Benjamin, annis quadraginta.

21. Alors ils demander roi: & Dieu leur donna S de Cis, de la tribu de Ben & ainſi ſe paſſerent quaran

22. Et amoto illo, ſuſcitavit illis David regem: cui teſtimonium perhibens, dixit: Inveni David filium Jeſſe, virum ſecundùm cor meum, qui faciet omnes voluntates meas.

22. Puis l'ayant ôté *du r* il leur donna David pou auquel il rendit ce témoig J'ai trouvé *dans* David fils c *un* homme ſelon mon cœur accomplira toutes mes volo

23. C'a été de ſa race que Dieu, ſelon ſa promeſſe, a ſuſcité Jeſus, pour *être le* Sauveur d'Iſraël;

23. Hujus Deus ex ſemine ſecundùm promiſſionem eduxit Iſrael ſalvatorem Jeſum;

24. Jean avant qu'il parût, ayant prêché à tout le peuple d'Iſraël le batême de la penitence *comme un moyen neceſſaire pour ſe preparer à le recevoir.*

24. prædicante Joanne ante faciem adventus ejus baptiſmum pœnitentiæ omni populo Iſraël.

25. Et lorſque Jean achevoit ſa courſe, *& qu'il rempliſſoit les devoirs de ſon miniſtere, voyant qu'on le prenoit lui-même pour celui dont il n'étoit que le précurſeur*, il diſoit: Qui croyez-vous que je ſuis? Je ne ſuis point celui que vous penſez; mais il en vient un autre aprés moi, dont je ne ſuis pas digne de délier les ſouliers: *c'eſt lui qui efface les pechés du monde, & qui a les paroles de la vie éternelle.*

25. Cùm impleret autem Joannes curſum ſuum, dicebat: Quem me arbitramini eſſe? * non ſum ego, ſed ecce venit poſt me, cujus non ſum dignus calceamenta pedum ſolvere.

* *Matt.* 3. 11. *Marc.* 1. 7.

26. *Or* † c'eſt à vous, mes freres, qui êtes les enfans de la race d'Abraham, & à ceux d'entre vous qui craignent Dieu, que cette parole de ſalut a été envoyée.

26. Viri fratres, filii generis Abraham, & qui in vobis timent Deum: vobis verbum ſalutis hujus miſſum eſt.

27. Car les habitans de Jeru-

27. Qui enim

† Le Mardi d'aprés Pâque.

habitabant Jerusalem, & principes ejus, hunc ignorantes, & voces prophetarum quæ per omne sabbatum leguntur, judicantes impleverunt :

salem, & leurs princes *s'en sont rendus indignes*, *puisque* ne l'ayant point connu pour ce qu'il étoit, & n'ayant point entendu les paroles des prophetes qui se lisent chaque jour du sabbat *dans leurs synagogues*, ils les ont accomplies en le condamnant :

28. & nullam causam mortis invenientes in eo, * petierunt à Pilato, ut interficerent eum.

* *Matt.* 27. 23.

28. & quoiqu'ils ne trouvassent rien en lui qui fût digne de mort ; ils demanderent à Pilate qu'il le fit mourir, *ce qui fut executé.*

29. Cùmque consummassent omnia, quæ de eo scripta erant, deponentes eum de ligno, posuerunt eum in monumento.

29. Et lorsque tout ce qui avoit été écrit de lui fût accompli, on le descendit de la croix *où il avoit été attaché*, & on le mit dans le tombeau.

30. Deus verò suscitavit eum à mortuis tertia die: qui visus est per dies multos his,

30. Mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts [v. le troisiéme jour,]

31. qui simul ascenderant cum eo de Galilæa in Jerusalem : qui usque nunc sunt testes ejus ad plebem.

31. & il a été vû durant plusieurs jours par ceux qui étoient venus avec lui de Galilée à Jerusalem : qui lui rendent encore aujourd'hui *ce* témoignage devant le peuple : *Qu'il est le Christ que Dieu avoit promis, & qu'il a ressuscité d'entre les morts.*

Ainſi *en vous annonçant ue*, nous vous annonçons ıpliſſement de la promeſſe té faite à nos peres: Dieu nous en ayant fait :ffet à nous, qui ſommes ıfans, en reſſuſcitant Jeſus, *'engendrant ainſi de nou-* ſelon qu'il eſt écrit dans le pſeaume: Vous êtes mon vous ai engendré aujour-

32. Et nos vobis annuntiamus eam, quæ ad patres noſtros repromiſſio facta eſt:

33. quoniam hanc Deus adimplevit filiis noſtris, reſuſcitans Jeſum, ſicut & in pſalmo ſecundo ſcriptum eſt: * Filius meus es tu, ego hodie genui te.

* *Pſal.* 2. 7.

Et pour montrer qu'il l'a :é d'entre les morts *pour mourir*, *&* pour ne plus er dans la corruption *du u*, il dit: J'accomplirai fi- nt les promeſſes que j'ai David, *de lui donner un i regneroit éternellement.*

34. Quod autem ſuſcitavit eum à mortuis, ampliùs jam non reverſurum in corruptionem, ita dixit: * Quia dabo vobis ſancta David fidelia.

* *Iſaï.* 55. 3.

Et il dit encore en un au- roit: Vous ne permettrez e vôtre Saint éprouve la ion *du tombeau*; *ce qui* t *s'entendre de David.*

35. Ideóque & aliàs dicit: * Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

* *Pſal.* 15. 10.

Car pour David aprés avoir ı ſon tems aux deſſeins de il s'eſt endormi *du ſommeil mort*; & il a été mis *dans*

36. David enim in ſua generatione cùm adminiſtraſſet voluntati Dei, * dormivit, & appoſitus eſt

ad patres suos, & vidit corruptionem.
* 3. Reg. 2. 10.

37. Quem verò Deus suscitavit à mortuis, non vidit corruptionem.

le tombeau avec ses peres, y a éprouvé la corruption, les autres.

37. Mais celui que Dieu suscité d'entre les morts, n'a éprouvé la corruption du beau ; & celui-là, c'est Christ qui est veritablem Saint de Dieu, puisqu'il propre Fils, & qui est a principe & l'auteur de la s de tous les hommes.

38. Notum igitur sit vobis, viri fratres, quia per hunc vobis remissio peccatorum annuntiatur, & ab omnibus, quibus non potuistis in lege Moysi justificari,

38. Sachez donc, mes f que c'est par lui que vous r la remission des pechés, qu est annoncée ;

39. in hoc omnis qui credit justificatur.

39. & que quiconque cr lui, est justifié par lui de les choses dont vous n'av être justifiés par la loi de

40. Videte ergo ne superveniat vobis quod dictum est in prophetis:

40. Prenez donc garde q vous arrive ce qui est préd les prophetes en ces termes

* 41. Videte, contemptores, & admiramini, & disperdimini:

41. Voyez, vous qui m fez ma parole, soyez dans l nement & dans la désol car je ferai une œuvre e jours, une œuvre que vo croirez pas, lors même qu'on

quia opus operor ego in diebus vestris, opus quod non credetis, si

l'annoncera ; *j'abandonnerai le lieu ſaint que je vous avois confié, je ceſſerai de vous regarder comme mon peuple, & je tranſporterai mon royaume chez les Gentils.*

quis enarraverit, vobis.
+ *Habac.* 1. 5.

42. Comme ils ſortoient de la ſynagogue, on les pria de parler encore du même ſujet le ſabbat ſuivant.

42. Exeuntibus autem illis, rogabant ut ſequenti ſabbato loquerentur ſibi verba hæc.

43. Et quand l'aſſemblée fut ſeparée, pluſieurs des Juifs & des proſelytes craignans Dieu, ſuivirent Paul & Barnabé qui les exhortoient à perſeverer dans la grace de Dieu *qu'ils venoient de recevoir, & dans la foi des verités qu'ils venoient d'entendre.*

43. Cumque dimiſſa eſſet ſynagoga, ſecuti ſunt multi Judæorum, & colentium advenarum Paulum & Barnabam: qui loquentes ſuadebant eis ut permanerent in gratia Dei.

§. IV. JUIFS ENDURCIS ET ABANDONNE'S. GENTILS CONVERTIS.

44. Le ſabbat ſuivant preſque toute la ville s'aſſembla pour oüir la parole de Dieu.

44. Sequenti verò ſabbato penè univerſa civitas convenit audire verbum Dei.

45. Mais les Juifs voyant ce concours de peuple, furent remplis d'envie & de colere, & ils s'oppoſoient avec des paroles [g. de

45. Videntes autem turbas Judæi, repleti ſunt zelo, & contradicebant his quæ à

Paulo dicebantur, blaſphemantes.

contradiction &] de blaſ ce que Paul diſoit.

46. Tunc conſtanter Paulus & Barnabas dixerunt: Vobis oportebat primùm loqui verbum Dei:

46. Alors Paul & Barn dirent hardiment : Vous premiers à qui il falloit a la parole de Dieu, *pour plir les promeſſes qu'il vo tes :* mais puiſque vous tez, & que vous vous ju mêmes indignes de la nelle *qu'il vous offre p bouche*, nous nous en all ſentement vers les Gent

ſed quoniam repellitis illud, & indignos vos judicatis æternæ vitæ,

ecce convertimur ad Gentes.

47. car le Seigneur ainſi commandé, *ſelon écrit :* Je vous ai établi p la lumiere des Gentils, vous ſoyez leur ſalut extrêmités de la terre.

47. Sic enim præcepit nobis Dominus:
* Poſui te in lucem Gentium, ut ſis in ſalutem uſque ad extremum terræ.
* *Iſa.* 49. 6.

48. Audientes autem Gentes gaviſæ ſunt, & glorificabant verbum Domini:

& crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam.

48. Or les Gentils e ceci, ſe rejoüirent, & fioient la parole du Seig *la docilité avec laquelle cevoient*; & tous ceux qu été prédeſtinés à la vie é embraſſerent la foi.

49. Diſſeminabatur autem verbum Domini per univerſam regionem.

49. Ainſi la parole gneur ſe répandoit dan païs.

50. Mais les Juifs ayant animé des femmes devotes & de qualité, & les principaux de la ville, exciterent une perſecution contre Paul & Barnabé, & les chaſſerent de leur païs.

50. Judæi autem concitaverunt mulieres religioſas, & honeſtas, & primos civitatis, & excitaverunt perſecutionem in Paulum & Barnabam : & ejecerunt eos de finibus ſuis.

51. Alors Paul & Barnabé, *ſelon l'ordre que Jeſus-Chriſt avoit donné à ſes Apôtres*, ſecouerent contre eux la pouſſiere de leurs pieds, & vinrent à Icone.

51. * At illi, excuſſo pulvere pedum in eos, venerunt Iconium.

* *Matt.* 10. 14. *Marc.* 6. 11.

52. Cependant les *nouveaux* diſciples *qu'ils venoient de faire à Antioche*, étoient remplis de joie & du ſaint Eſprit.

52. Diſcipuli quoque replebantur gaudio, & Spiritu ſancto.

CHAPITRE XIV.

CAPUT XIV.

§. I. MIRACLES DE PAUL ET BARNABÉ. ILS SONT CHASSÉS D'ICONE.

1. LOrſqu'ils furent à Icone, ils entrerent enſemble dans la ſynagogue des Juifs, & ils y parlerent de telle ſorte, qu'une grande multitude de Juifs & de Grecs embraſſa la foi :

1. Factum eſt autem Iconii, ut ſimul introirent in ſynagogam Judæorum, & loquerentur, ita ut crederet Judæorum & Græcorum copioſa multitudo.

2. Qui verò incredduli fuerunt Judæi, ſuſcitaverunt, & ad iracundiam concitaverunt animas Gentium adverſus fratres.

2. mais ceux des Juifs qui meurerent dans l'incredulité, leverent & irriterent l'eſprit Gentils contre *leurs* freres *avoient embraſſé la foi, & c les Apôtres qui la leur av annoncée.*

3. Multo igitur tempore demorati ſunt, fiducialiter agentes in Domino, teſtimonium perhibente verbo gratiæ ſuæ, dante ſigna & prodigia fieri per manus eorum.

3. Ils demeurerent *néann* long-tems en cette ville, tra lant avec aſſurance pour l'*eta ſement du regne du* Seigneur rendoit témoignage à la p de ſa grace *qu'ils annonçoient* leur faiſant faire des prodige des miracles, *qui en montr la verité*;

4. Diviſa eſt autẽ multitudo civitatis: & quidam quidemerant cum Judæis, quidam verò cum Apoſtolis.

4. de ſorte que toute la fut partagée, les uns étant les Juifs, & les autres pou Apôtres.

5. Cùm autem factus eſſet impetus Gentilium & Judæorum cumprincipibus ſuis, ut cõtumeliis afficerẽt, & lapidarent eos,

5. Mais comme les Gentil & les Juifs s'étoient ſoûlevés leurs principaux chefs, *& q alloient ſe jetter ſur eux*, les outrager & les lapider,

6. intelligentes confugerũt ad civitates Lycaoniæ, Lyſtram, & Derben, & univerſam in circuitu regionem, & ibi evangelizantes erant.

6. les Apôtres l'ayant ſû refugierent à Lyſtre & à De villes de Lycaonie, & dans tou païs d'alentour, où ils prêche l'Evangile.

§. II. ILS GUERISSENT UN BOITEUX A LYSTRE. ON LEUR VEUT SACRIFIER. ON LES LAPIDE.

7. Or il y avoit à Lyſtre un homme perclus de ſes jambes, qui étoit boiteux dés le ventre de ſa mere, & qui n'avoit jamais marché.

7. Et quidam vir Lyſtris infirmus pedibus ſedebat claudus ex utero matris ſuæ, qui numquam ambulaverat.

8. Cet homme entendit la predication de Paul; & Paul arrêtant ſes yeux ſur lui, & voyant qu'il avoit la foi qu'il ſeroit guéri,

8. Hic audivit Paulum loquentem. Qui intuitus eum, & videns quia fidem haberet ut ſalvus fieret,

9. il *lui* dit à haute voix: Levez-vous, tenez-vous droit ſur vos pieds. Auſſi-tôt il ſe leva en ſautant, & commença à marcher.

9. dixit magna voce: Surge ſuper pedes tuos rectus. Et exilivit, & ambulabat.

10. Le peuple ayant vû ce que Paul venoit de faire *à l'égard de cet homme*, ſe mit à crier en Lycaonien: *Ce ſont* des dieux *qui* ſont deſcendus vers nous en forme d'hommes.

10. Turbæ autem cùm vidiſſent quod fecerat Paulus, levaverunt vocem ſuam, Lycaonicè dicentes: Dii ſimiles factí hominibus, deſcenderunt ad nos.

11. Et ils apelloient Barnabé Jupiter, & Paul Mercure, parce que c'étoit lui qui portoit la parole.

11. Et vocabant Barnabam Jovem, Paulum verò Mercurium, quoniam ipſe erat dux verbi.

12. Sacerdos quoque Jovis, qui erat ante civitatem, tauros & coronas ante januas afferens, cum populis volebat sacrificare.

12. Et même le ſacrificateur *temple* de Jupiter qui étoit de la ville, amena des taureaux & aporta des couronnes devant la porte *de leur maiſon*; voulut auſſi-bien que le peuple, *leur* crifier.

13. Quod ubi audierunt apoſtoli, Barnabas & Paulus, conſciſſis tunicis ſuis exiliérunt in turbas, clamantes,

13. Mais les apôtres Barnabas & Paul, ayant entendu ceci, chirerent leurs vêtemens, *marquer l'horreur qu'ils avoient du culte impie & ſacrilege qu'on vouloit leur rendre*; & s'avancerent au milieu de la foule, ils crierent

14. & dicentes: Viri, quid hæc facitis? & nos mortales ſumus, ſimiles vobis, homines, annuntiantes vobis ab his vanis converti ad Deum vivum, qui fecit cœlum & terram, mare & omnia quæ in eis ſunt:

14. Mes amis que voulez-vous faire? Nous ne ſommes que des hommes mortels comme vous qui vous annonçons de quitter ces vaines *idoles*; pour vous convertir au Dieu vivant, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent;

15. qui in præteritis generationibus dimiſit omnes gentes ingredi vias ſuas,

15. lequel dans les ſiecles paſſés a laiſſé marcher toutes les nations dans leurs voies *égarées & corrompues*; *les ayant abandonnées au culte ſacrilege des idoles*

16. & quidem non ſine teſtimonio ſemetipſum

16. ſans néanmoins qu'il a ceſſé de rendre témoignage de c

qu'il eſt ; en faiſant du bien aux hommes, en diſpenſant les pluyes du ciel, & les ſaiſons favorables pour les fruits *de la terre*, en nous donnant la nourriture avec abondance, & rempliſſant nos cœurs de joie : *ce qui rend inexcuſables ceux qui ne l'ont pas reconnu dans ces effets de ſa puiſſance & de ſa bonté.*

reliquit, benefaciens de cœlo, dans pluvias & tempora fructifera, implens cibo & lætitia corda noſtra.

17. Mais quoiqu'ils puſſent dire ; ils eurent bien de la peine à empêcher que le peuple ne leur offrit des ſacrifices.

17. Et hæc dicentes, vix ſedaverunt turbas ne ſibi immolarent.

18. *Cependant les choſes changerent bien-tôt ; car* en ce même-tems quelques Juifs d'Antioche, & d'Icone, étant ſurvenus, gagnerent le peuple, & ayant lapidé Paul, ils le traînerent hors de la ville, croyant qu'il fût mort :

18. Supervenerunt autem quidam ab Antiochia & Iconio Judæi : & perſuaſis turbis lapidantéſque Paulum, traxerunt extra civitatem, exiſtimantes eum mortuú eſſe :

19. mais les diſciples s'étant amaſſés au tour de lui *pour lui rendre les derniers devoirs*, il ſe leva *tout d'un coup plein de vie & de force*, & rentra *avec eux* dans la ville ; & le lendemain il s'en alla à Derbe avec Barnabé.

19. circumdantibus autem eum diſcipulis, ſurgens intravit civitatem, & poſtera die profectus eſt cum Barnaba in Derben.

§. III. ILS VISITENT LES FIDELLES; ILS LES FORTIFIENT; ILS RETOURNENT A ANTIOCHE.

20. Cùmque evangelizassent civitati illi, & docuissent multos, reversi sunt Lystram, & Iconium, & Antiochiam:

20. Et aprés avoir annoncé l'Evangile dans cette ville-là, & y avoir instruit plusieurs personnes *de la foi en Jesus-Christ*, ils retournerent à Lystre, à Icone, & à Antioche *de Pisidie*:

21. confirmantes animas discipulorum, exhortantesque ut permanerent in fide: & quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.

21. fortifiant le courage des disciples *qu'ils y avoient faits*; les exhortant à perseverer dans la foi, & *leur representant* que c'est par beaucoup de peines & d'afflictions que nous devons entrer dans le royaume de Dieu.

22. Et cùm constituissent illis per singulas ecclesias presbyteros, & orassent cum jejunationibus, commendaverunt eos Domino in quem crediderunt.

22. Ayant ensuite ordonné des prêtres en chaque Eglise, avec des prieres, & des jeûnes, ils les recommanderent au Seigneur, auquel ils avoient crû.

23. Transeuntésque Pisidiâ, venerunt in Pamphyliam.

23. Puis traversant la Pisidie, ils vinrent en Pamphilie.

24. Et loquentes verbum Domini in Perge, descenderunt in Attaliâ.

24. Et ayant annoncé à Perge la parole [v. du Seigneur,] ils descendirent à Attalie.

25. Et inde na-

25. De-là ils firent voile à An

ioche *de Syrie*, d'où on les avoit *envoyés*, en les abandonnant à la grace de Dieu, pour l'œuvre qu'ils avoient accomplie.

vigaverunt Antiochiam, unde erant traditi gratiæ Dei, in opus quod compleverunt.

26. Y étant arrivés, & ayant assemblé l'Eglise, ils raconterent *aux fidelles* combien Dieu avoit fait de grandes choses avec eux; & comme il avoit ouvert aux Gentils la porte de la foi.

26. Cùm autem venissent, & congregassent Ecclesiam, retulerunt quanta fecisset Deus cum illis, & quia aperuisset Gentibus ostium fidei.

27. Et ils demeurerent-là assés long-tems avec les disciples.

27. Morati sunt autem tempus non modicum cum discipulis.

CHAPITRE XV.

CAPUT XV.

§. I. CONCILE DE JERUSALEM SUR LES OBSERVATIONS LEGALES.

1. OR quelques-uns qui étoient venus de Judée *à Antioche*, y enseignoient cette doctrine aux freres *nouvellement convertis à la foi d'entre les Gentils*: Si vous n'êtes circoncis selon la pratique *de la loi* de Moïse, vous ne pouvez être sauvés.

1. Et quidam descendentes de Judæa, docebant fratres: * Quia nisi circumcidamini secundùm morem Moysi, non potestis salvari.
* *Gal.* 5. 2.

10. Nunc ergo quid tentatis Deum, imponere jugum ſuper cervices diſcipulorum, quod neque patres noſtri, neque nos portare potuimus?

10. Pourquoi donc tentez-vous maintenant Dieu, & *pourquoi allez-vous contre ſa volonté*, en impoſant aux diſciples un joug, que ni nos peres ni nous n'avons pû porter, & *dont le Seigneur veut bien maintenant nous décharger tous, comme d'un fardeau inutile pour la vraie juſtice? car nous ſavons que toutes les obſervations de la loi ne ſervent de rien à preſent pour le ſalut*;

11. ſed per gratiam Domini Jeſu Chriſti credimus ſalvari, quemadmodum & illi.

11. mais nous croyons que c'eſt *ſeulement* par la grace du Seigneur Jeſus-Chriſt que nous ſerons ſauvés, auſſi-bien qu'eux.

12. Tacuit autem omnis multitudo: & audiebant Barnabam & Paulum, narrantes quanta Deus feciſſet ſigna & prodigia in Gentibus per eos.

12. Alors toute l'aſſemblée ſe tût; & ils écoûtoient Barnabé & Paul, qui leur racontoient combien de miracles & de prodiges Dieu avoit faits par eux parmi les Gentils.

13. Et poſtquam tacuerunt, reſpondit Jacobus, dicens: Viri fratres, audite me.

13. Aprés qu'ils ſe furent tûs, Jacques prit la parole, & dit: Mes freres, écoûtez-moi.

14. Simon narravit quemadmodum primùm Deus viſitavit ſumere ex Gentibus populum nomini ſuo.

14. Simon vous a repreſenté de quelle ſorte Dieu a commencé de regarder favorablement les Gentils, pour choiſir parmi

un peuple *consacré* à son nom.

15. Et les paroles des prophetes s'accordent avec lui, selon qu'il est écrit :

15. Et huic concordant verba prophetarum, sicut scriptum est :

16. Aprés cela je reviendrai, & je rebâtirai la maison de David qui est tombée ; je reparerai ses ruines, & je la releverai ;

16. Post hæc revertar, & rædificabo tabernaculũ David, quod decidit : & diruta ejus rædificabo, & erigam illud ;

17. afin que le reste des hommes, & tous les Gentils qui porteront mon nom, *& qui seront mon peuple*, cherchent le Seigneur. C'est ce que dit le Seigneur qui fait ces choses, *& qui ne peut manquer d'accomplir ce qu'il predit, ni predire ce qu'il ne doit pas accomplir.*

17. ut requirant ceteri hominum Dominum, & omnes Gentes, super quas invocatum est nomen meum, dicit Dominus, faciens hæc.

18. *Car* Dieu connoît son œuvre de toute éternité ; *il sait ce qu'il veut faire, & personne ne peut s'y opposer.*

18. Notum a sæculo est Domino opus suum.

19. C'est pourquoi je juge qu'il ne faut point inquiéter ceux d'entre les Gentils qui se convertissent à Dieu, *ni les obliger à recevoir la circoncision que Dieu n'exige point d'eux, & sans laquelle il leur communique ses graces & son Esprit :*

19. Propter quod ego judico, non inquietari eos qui ex Gentibus convertuntur ad Deum ;

§. III. ILS VISITENT FIDELLES; ILS LES F FIENT; ILS RETOUR A ANTIOCHE.

20. Cúmque evangelizassent civitati illi, & docuissent multos, reversi sunt Lystram, & Iconium, & Antiochiam:

21. confirmantes animas discipulorum, exhortantesque ut permanerent in fide: & quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.

22. Et cùm constituissent illis per singulas ecclesias presbyteros, & orassent cum jejunationibus, commendaverunt eos Domino in quem crediderunt.

23. Transeuntésque Pisidiã, venerunt in Pamphyliam.

24. Et loquentes verbum Domini in Perge, descenderunt in Attaliã.

25. Et inde na-

20. Et aprés avoir an l'Evangile dans cette ville- y avoir instruit plusieurs p nes *de la foi en Jesus-Chr* retournerent à Lystre, à Ico à Antioche *de Pisidie*:

21. fortifiant le courag disciples *qu'ils y avoient fai* exhortant à perseverer dans l *& leur representant* que c'e beaucoup de peines & ctions que nous devons dans le royaume de Dieu.

22. Ayant ensuite or des prêtres en chaque E avec des prieres, & des je ils les recommanderent a gneur, auquel ils avoient c

23. Puis traversant la Pi ils vinrent en Pamphilie.

24. Et ayant annoncé à la parole [v. du Seigneur, descendirent à Attalie.

25. De-là ils firent voile

ioche *de Syrie*, d'où on les avoit *envoyés*, en les abandonnant à la grace de Dieu, pour l'œuvre qu'ils avoient accomplie.

vigaverunt Antiochiam, unde erant traditi gratiæ Dei, in opus quod compleverunt.

26. Y étant arrivés, & ayant assemblé l'Eglise, ils raconterent *aux fidelles* combien Dieu avoit fait de grandes choses avec eux; & comme il avoit ouvert aux Gentils la porte de la foi.

26. Cùm autem venissent, & congregassent Ecclesiam, retulerunt quanta fecisset Deus cum illis, & quia aperuisset Gentibus ostium fidei.

27. Et ils demeurerent-là assés long-tems avec les disciples.

27. Morati sunt autem tempus non modicum cum discipulis.

CHAPITRE XV.

CAPUT XV.

§. I. CONCILE DE JERUSALEM SUR LES OBSERVATIONS LEGALES.

1. OR quelques-uns qui étoient venus de Judée *à Antioche*, y enseignoient cette doctrine aux freres *nouvellement convertis à la foi d'entre les Gentils*: Si vous n'êtes circoncis selon la pratique *de la loi* de Moïse, vous ne pouvez être sauvés.

1. Et quidam descendentes de Judæa, docebant fratres: * Quia nisi circumcidamini secundùm morem Moysi, non potestis salvari.

* *Gal.* 5. 2.

10. Nunc ergo quid tentatis Deum, imponere jugum ſuper cervices diſcipulorum, quod neque patres noſtri, neque nos portare potuimus?

10. Pourquoi donc tentez-v maintenant Dieu, *&* *pourq allez-vous contre ſa volonté*, impoſant aux diſciples un jo que ni nos peres ni nous n'av pû porter, *&* *dont le Seign veut bien maintenant nous charger tous, comme d'un f deau inutile pour la vraie juſti car nous ſavons que toutes les ſervations de la loi ne ſervent rien à preſent pour le ſalut*;

11. ſed per gratiam Domini Jeſu Chriſti credimus ſalvari, quemadmodum & illi.

11. mais nous croyons c c'eſt *ſeulement* par la grace. Seigneur Jeſus-Chriſt que n ſerons ſauvés, auſſi-bien qu'eu

12. Tacuit autem omnis multitudo: & audiebant Barnabam & Paulum, narrantes quanta Deus feciſſet ſigna & prodigia in Gentibus per eos.

12. Alors toute l'aſſemblée tût; & ils écoûtoient Barnabé Paul, qui leur racontoient co bien de miracles & de prodi Dieu avoit faits par eux parmi Gentils.

13. Et poſtquam tacuerunt, reſpondit Jacobus, dicens: Viri fratres, audite me.

13. Aprés qu'ils ſe furent t Jacques prit la parole, & dit: M freres, écoûtez-moi.

14. Simon narravit quemadmodum primùm Deus viſitavit ſumere ex Gentibus populum nomini ſuo.

14. Simon vous a repreſen de quelle ſorte Dieu a comme cé de regarder favorablement l Gentils, pour choiſir parmi eu

un peuple *consacré* à son nom.

15. Et les paroles des propheres s'accordent avec lui, selon qu'il est écrit :

15. Et huic concordant verba prophetarum, sicut scriptum est :

16. Aprés cela je reviendrai, & je rebâtirai la maison de David qui est tombée; je reparerai ses ruines, & je la releverai ;

16. Post hæc revertar, & reædificabo tabernaculũ David, quod decidit : & diruta ejus reædificabo, & erigam illud ;

17. afin que le reste des hommes, & tous les Gentils qui porteront mon nom, *& qui seront mon peuple*, cherchent le Seigneur. C'est ce que dit le Seigneur qui fait ces choses, *& qui ne peut manquer d'accomplir ce qu'il predit, ni predire ce qu'il ne doit pas accomplir.*

17. ut requirant ceteri hominum Dominum, & omnes Gentes, super quas invocatum est nomen meum, dicit Dominus, faciens hæc.

18. *Car* Dieu connoît son œuvre de toute éternité ; *il sait ce qu'il veut faire, & personne ne peut s'y opposer.*

18. Notum a sæculo est Domino opus suum.

19. C'est pourquoi je juge qu'il ne faut point inquiéter ceux d'entre les Gentils qui se convertissent à Dieu, *ni les obliger à recevoir la circoncision que Dieu n'exige point d'eux, & sans laquelle il leur communique ses graces & son Esprit :*

19. Propter quod ego judico, non inquietari eos qui ex Gentibus convertuntur ad Deum ;

20. Sed scribere ad eos ut abstineant se à contaminationibus simulacrorum, & fornicatione, & suffocatis, & sanguine.

20. Mais qu'on leur doit ſe lement écrire qu'ils s'abſtienn *de manger* des choſes immol aux idoles, de la fornication, chairs étouffées, & du ſang.

21. *Pour les Juifs, il n'eſt pa neceſſaire de leur preſcrire ces gles qui ſont expreſſement m quées dans la loi de Moïſe, ils ſont parfaitement inſtru*

21. Moyſes enim à temporibus antiquis habet in ſingulis civitatibus qui eum prædicent in ſynagogis, ubi per omne ſabbatum legitur.

car quant à Moïſe, il y a lo tems qu'il y a dans chaque des hommes qui le prêchent les ſynagogues, où on le lit cha jour de ſabbat.

§. II. LETTRE DU CONCI AUX EGLISES DES GENTI

22. Tunc placuit Apoſtolis, & ſenioribus cum omni Eccleſia, eligere viros ex eis, & mittere Antiochiam cum Paulo & Barnaba, Judam, qui cognominabatur Barſabas, & Silam, viros primos in fratribus.

22. Alors il fut reſolu par Apôtres & par les prêtres, a toute l'Egliſe, de choiſir qu ques-uns d'entr'eux pour voyer à Antioche avec Paul Barnabé. *Ils choiſirent donc* J ſurnommé Barſabas, & Silas, étoient les principaux d'entre freres.

23. Scribentes per manus eorum: Apoſtoli & ſenio-

23. Et ils écrivirent par cette lettre : Les Apôtres,

prêtres & les freres, à nos freres d'entre les Gentils qui ſont à Antioche, en Syrie & en Cilicie, ſalut.

res fratres, his, qui ſunt Antiochiæ, & Syriæ, & Ciliciæ, fratribus ex Gentibus, ſalutem.

24. Comme nous avons ſû que quelques-uns qui venoient d'avec nous, vous ont troublé par leurs diſcours, & ont renverſé vos conſciences, [g. en voulant vous obliger à être circoncis, & à garder la loi *de Moïſe*,] ſans toutefois que nous leur en euſſions donné aucun ordre.

24. Quoniam audivimus quia quidam ex nobis exeuntes, turbaverunt vos verbis, evertentes animas veſtras, quibus non mandavimus.

25. Aprés nous être aſſemblés dans un même eſprit, nous avons jugé à propos de vous envoyer des perſonnes choiſies, avec nos chers *freres* Barnabé & Paul,

25. Placuit nobis collectis in unum eligere viros & mittere ad vos, cum chariſſimis noſtris Barnaba & Paulo,

26. qui ſont des hommes qui ont expoſé leur vie pour le nom de Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt.

26. hominibus, qui tradiderunt animas ſuas pro nomine Domini noſtri Jeſu Chriſti.

27. Nous vous envoyons donc Jude & Silas, qui vous feront entendre de vive voix les mêmes choſes *que nous vous écrivons dans cette lettre, & qui doivent vous faire beaucoup de plaiſir.*

27. Miſimus ergo Judam & Silam, qui & ipſi vobis verbis referent eadem.

28. Car il a ſemblé bon au ſaint Eſprit & à nous, de ne

28. Viſum eſt enim Spiritui ſancto, & nobis,

pagnés dans leur miniſte

39. Facta eſt autem diſſenſio, ita ut diſcederent ab invicem, & Barnabas quidem aſſumpto Marco navigaret Cyprũ.

39. Il ſe forma donc une conteſtation, qui qu'ils ſe ſeparerent l'un d Barnabé prit Marc avec s'embarqua pour aller en

40. Paulus verò electo Sila profectus eſt, traditus gratiæ Dei à fratribus.

40. Et Paul ayant chc partit avec lui aprés a abandonné *& recomma* grace de Dieu par les fre

41. Perambulabat autem Syriam, & Ciliciam, confirmans Eccleſias: præcipiens cuſtodire præcepta Apoſtolorum, & ſeniorum.

41. Il traverſa la Sy Cilicie confirmant les [v. & leur ordonnant c les reglemens des Apôtr prêtres.]

CAPUT XVI.

CHAPITRE

§. I. PAUL CIRCONC MOTHE'E, VISIT EGLISES.

1. Pervenit autem Derben, & Lyſtrã. Et ecce diſcipulus quidam erat ibi nomine Timotheus, filius mulieris Judææ fidelis, patre Gentili.

1. PAul arriva à Derb ſuite à Lyſtre, où un diſciple, nommé Ti fils d'une femme Juive à la foi, & d'un pere

2. Huic teſti-

2. Les freres qui étoi

33. Aprés qu'ils eurent demeuré là quelque tems, les freres les renvoyerent en paix aux Apôtres, [v. qui les avoient envoyés.]

33. Facto autem ibi aliquanto tempore, dimissi sunt cum pace à fratribus, ad eos qui miserant illos.

34. Silas néanmoins jugea à propos de demeurer à Antioche, [v. & Jude retourna seul à Jerusalem.]

34. Visum est autem Silæ ibi remanere: Judas autem solus abiit Jerusalem.

35. Paul & Barnabé demeurerent aussi à Antioche, où ils enseignoient & annonçoient avec plusieurs autres la parole du Seigneur.

35. Paulus autem & Barnabas demorabantur Antiochiæ, docentes, & evangelizantes cum aliis pluribus verbum Domini.

36. Quelques jours aprés Paul dit à Barnabé : Retournons visiter nos freres par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont.

36. Post aliquot autem dies, dixit ad Barnabam Paulus: Revertentes visitemus fratres per universas civitates, in quibus prædicavimus verbum Dñi, quomodo se habeant.

37. Or Barnabé vouloit prendre avec lui Jean, surnommé Marc, *qui étoit revenu à Antioche.*

37. Barnabas autem volebat secum assumere & Joannem, qui cognominabatur Marcus.

38. Mais Paul le prioit de considerer qu'il n'étoit pas à propos de prendre avec eux celui qui le avoit quittés en Pamphylie, & qui ne les avoit point accom-

38. Paulus autem rogabat eum (ut qui discessisset ab eis de Pamphylia, & non isset cum eis in opus) non debere recipi.

lem Domino esse, introite in domum meam, & manete. Et coëgit nos.

croyez fidelle au Seign trez dans ma maison, & rez. Et elle nous y força

16. Factum est autem euntibus nobis ad orationē, puellam quamdam habentem spiritū Pythonem obviare nobis, quæ quæstum magnum præstabat dominis suis divinando.

16. Or il arriva qu nous allions au lieu de l nous rencontrâmes une qui ayant un esprit de aportoit un grand gain à tres en devinant.

17. Hæc subsecuta Paulum, & nos, clamabat dicens: Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui annuntiant vobis viam salutis.

17. Elle se mit à no Paul & nous, en criant : C mes sont des serviteurs Trés-haut qui vous ann voie du salut.

18. Hoc autem faciebat multis diebus. Dolens autem Paulus, & conversus, spiritui dixit: Præcipio tibi in nomine Jesu Christi exire ab ea. Et exiit eadem hora.

18. Elle fit la même c rant plusieurs jours. M ayant peine à le souffri tourna vers elle, & dit *qui la possedoit :* Je te cc au nom de Jesus-Christ tir de cette fille ; & il l'heure-même.

§. IV. PAUL ET SILAS TE'S ; MIS EN PRISO VERTISSENT LE GE SONT DELIVRE'S.

19. Videntes autem domini ejus quia exivit spes

19. Mais les maîtres servante voyant qu'ils avo

Samothrace, & le lendemain à Naples,

12. de-là à Philippes colonie *Romaine*, qui eſt la premiere ville de cette partie de la Macedoine. Or nous y demeurâmes quelques jours.

recto curſu venimus Samothraciam, & ſequenti die Neapolim,

12. & inde Philippos, quæ eſt prima partis Macedoniæ civitas, colonia. Eramus autem in hac urbe diebus aliquot, conferentes.

§. III. CONVERSION DE LYDIE. PYTHONISSE DELIVRÉE.

13. Et le jour du ſabbat nous ſortîmes de la ville, & nous allâmes prés de la riviere en un lieu où il nous parût que la priere ſe faiſoit *ordinairement*; *y étant arrivés*, nous nous aſsîmes, & nous parlâmes aux femmes qui étoient là aſſemblées.

13. Die autem ſabbatorum egreſſi ſumus foras portam juxta flumen, ubi videbatur oratio eſſe:

& ſedentes loquebamur mulieribus, quæ convenerant.

14. Il y en avoit une nommée Lydie, de la ville de Thyatire, marchande de pourpre, qui ſervoit Dieu. Elle nous écouta, & le Seigneur lui ouvrit le cœur pour entendre *avec docilité* ce que Paul lui diſoit.

14. Et quædam mulier nomine Lydia, purpuraria civitatis Thyatirenorum, colens Deum, audivit: cujus Dominus aperuit cor intendere his quæ dicebantur à Paulo.

15. Aprés qu'elle eut été batiſée, & ſa famille avec elle, elle nous fit cette priere: Si vous me

15. Cùm autem baptizata eſſet, & domus ejus, deprecata eſt dicens: Si judicaſtis me fide-

25. Media autem nocte Paulus & Silas orantes laudabant Deum: & audiebant eos, qui in custodia erant.

25. Sur le minuit Paul & Silas s'étant mis en prière, chantoient des hymnes à la loüange de Dieu, & les prisonniers les entendoient.

26. Subitò verò terræmotus factus est magnus, ita ut moverentur fundamenta carceris. Et statim aperta sunt omnia ostia: & universorum vincula soluta sunt.

26. Et tout d'un coup il se fit un si grand tremblement de terre, que les fondemens de la prison en furent ébranlés; & en même tems toutes les portes s'ouvrirent, & les liens de tous les prisonniers furent rompus.

27. Expergefactus autem custos carceris, & videns januas apertas carceris, evaginato gladio volebat se interficere, æstimans fugisse vinctos.

27. Le geolier s'étant éveillé, & voyant toutes les portes de la prison ouvertes, tira son épée, & vouloit se tuer, s'imaginant que tous les prisonniers s'étoient sauvés, *& qu'il lui en coûteroit la vie.*

28. Clamavit autem Paulus voce magna, dicens: Nihil tibi mali feceris: universi enim hîc sumus.

28. Mais Paul, *qui par un nouveau miracle voyoit du fond de son cachot & du milieu des tenebres de la nuit ce qui se passoit chez cet homme*, lui cria à haute voix: Ne vous faites point de mal, car nous voici encore tous.

29. Petitoque lumine, introgressus est: & tremefactus procidit Paulo & Silæ ad pedes.

29. Alors le geolier ayant demandé de la lumiere, entra dedans; & tout tremblant se jetta aux pieds de Paul & de Silas.

it les ayant tirés de ce lieu-
eur dit : Seigneurs, que
que je faſſe pour être

s lui répondirent : Croyez
ieur Jeſus, & vous ſerez
ous & vôtre famille.
ls lui annoncerent enſuite
: du Seigneur, & à tous
i étoient dans ſa maiſon.
t lui les ayant pris à cette
eure de la nuit, lava leurs
& auſſi-tôt il fut batiſé
ıte ſa famille.
'uis les ayant menés à ſon
leur ſervit à manger, &
oüit avec toute ſa maiſon
ı'ils avoient crû en Dieu.
)és qu'il fut jour les ma-
envoierent des huiſſiers
e au geolier, qu'il laiſſât
priſonniers.
.uſſi-tôt le geolier vint dire
Les magiſtrats ont mandé
ous mit en liberté : Sortez
intenant, & vous en allez

Mais Paul dit à ces huiſ-
uoi, aprés nous avoir pu-

30. Et producens eos foras, ait : Domini, quid me oportet facere, ut ſalvus fiam ?

31. At illi dixerũt : Crede in Dñm Jeſum : & ſalvus eris tu, & domus tua.

32. Et locuti ſunt ei verbum Dñi, cum omnibus, qui erãt in domo ejus.

33. Et tollens eos in illa hora noctis, lavit plagas eorũ : & baptizatus eſt ipſe, & omnis domus ejus cõtinuò.

34. Cumque perduxiſſet eos in domum ſuam, appoſuit eis menſam, & lætatus eſt cum omni domo ſua credens Deo.

35. Et cùm dies factus eſſet, miſerunt magiſtratus lictores, dicentes : Dimitte homines illos.

36. Nuntiavit autem cuſtos carceris verba hæc Paulo : Quia miſerunt magiſtratus ut dimittamini : nunc igitur exeuntes, ite in pace.

37. Paulus autem dixit eis : Cæſos

nos publicè, indemnatos, homines Romanos miserunt in carcerem, & nunc occultè nos ejiciunt

bliquement battus de verges, sans connoissance de cause, nous qui sommes citoyens Romains, ils nous ont mis en prison, & maintenant ils nous en font sortir en secret? Il n'en sera pas ainsi : il faut qu'ils viennent eux-mêmes nous en tirer, *& qu'ils reparent l'injure qu'ils nous ont faite.*

Non ita : sed veniant;

38. Les huissiers raporterent ceci aux magistrats, qui ayant apris qu'ils étoient citoyens Romains, commencerent à craindre.

38. & ipsi nos ejiciant. Nuntiaverunt autem magistratibus lictores verba hæc : Timueruntque audito quòd Romani essent.

39. Ils vinrent donc leur faire des excuses; & les ayant mis hors de la prison, ils les suplierent de se retirer de leur ville.

39. Et venientes deprecati sunt eos, & educentes rogabant ut egrederentur de urbe.

40. Eux, au sortir de la prison, allerent chez Lydie; & ayant vû les freres, ils les consolerent, puis partirent.

40. Exeuntes autem de carcere, introierunt ad Lydiam : & visis fratribus consolati sunt eos, & profecti sunt.

CHAPITRE XVII.

CAPUT XVII.

I. PAUL CONVERTIT LES THESSALONICIENS; EST PERSECUTÉ PAR LES JUIFS.

. ILs paſſerent de là par Amphipolis, & par Apollonie, & vinrent à Theſſalonique, où y avoit une ſynagogue de Juifs.

2. Paul y entra ſelon la coûtume *qu'il avoit de commencer toûjours par inſtruire les Juifs*, & durant trois jours de ſabbat il les entretint des Ecritures,

3. leur découvrant & leur faiſant voir *par pluſieurs paſſages*, qu'il avoit fallu que le Chriſt ſouffrit, & qu'il reſſuſcitât d'entre les morts; & ce Chriſt, *leur diſoit-il*, eſt Jeſus que je vous annonce.

4. Quelques-uns d'eux crurent, & ſe joignirent à Paul, & à Silas; comme auſſi une grande multitude de [g. Grecs] craignans Dieu, v. & de Gentils,] & pluſieurs

1. Cùm autem perambulaſſent Amphipolim, & Apolloniam, venerunt Theſſalonicam, ubi erat ſynagoga Judæorum.

2. Secundùm conſuetudinẽ autem Paulus introivit ad eos, & per ſabbata tria diſſerebat eis de Scripturis,

3. adaperiens & inſinuans quia Chriſtum oportuit pati, & reſurgere à mortuis: & quia hic eſt Jeſus Chriſtus, quem ego annũtio vobis.

4. Et quidam ex eis crediderunt, & adjuncti ſunt Paulo & Silæ & de colentibus Gentilibuſque multitudo magna, & mulieres nobiles non

paucæ.

femmes de qualité.

5. Zelantes autem Judæi, aſſumenteſque de vulgo viros quoſdam malos, & turba facta, concitaverunt civitatem: & aſſiſtentes domui Jaſonis quærebant eos producere in populum:

5. Mais les Juifs [g. qui étoient demeurés dans l'incredulité,] étant pouſſés d'un *faux* zele, prirent avec eux quelques méchans hommes de la lie du peuple, & s'étant attroupés, ils exciterent une émotion dans la ville, & vinrent aſſieger la maiſon de Jaſon, voulant enlever Paul & Silas, & les mener devant le peuple:

6. & cùm non inveniſſent eos, trahebant Jaſonem & quoſdam fratres ad principes civitatis, clamantes: Quoniam hi, qui urbem concitant, & huc venerunt,

6. mais ne les ayant point trouvés, ils traînerent Jaſon & quelques-uns des freres devant les magiſtrats de la ville, en criant: Ce ſont-là ces gens *qui troublent toute la terre*, & qui ſont venus ici troubler nôtre ville,

7. quos ſuſcepit Jaſon, & hi omnes contra decreta Cæſaris faciunt, regem alium dicentes eſſe, Jeſum.

7. & Jaſon les a reçûs chez lui. Ils ſont tous rebelles aux ordonnances de Ceſar, en ſoûtenant qu'il y a un autre roi *qu'ils nomment* Jeſus.

8. Concitaverunt autem plebem, & principes civitatis audientes hæc.

8. Ils émurent ainſi la populace, & les magiſtrats de la ville qui les écoutoient.

9. Et accepta ſatisfactione à Jaſone, & à ceteris,

9. Mais Jaſon & les autres ayant donné caution *de ſe repreſenter lorſqu'ils ſeroient apellés en*

tice; les magiſtrats les laiſſerent er.

dimiſerunt eos.

II. PAUL PRE'CHE A BEROE'E; EST CONDUIT A ATHENES.

10. Dés la nuit-même les fre- conduiſirent hors de la ville ul & Silas, pour aller à Beroée. ù étant arrivés, ils entrerent dans ſynagogue des Juifs.

10. Fratres verò confeſtim per noctem dimiſerunt Paulum & Silam in Beræam. Qui cùm veniſſent, in ſynagogam Judæorum introierùt.

11. Or ces Juifs de Beroée oient d'un naturel plus noble & *us équitable* que ceux de Theſ- lonique; & ils reçûrent la paro- *de Dieu* avec beaucoup d'affe- ion & d'ardeur, examinant tous s jours les Ecritures, pour voir ce qu'on leur diſoit étoit ve- table:

11. Hi autem erant nobiliores eorum, qui ſunt Theſſalonicæ: qui ſuſceperunt verbum cum omni aviditate, quotidie ſcrutantes Scripturas, ſi hæc ita ſe haberent:

12. de ſorte que pluſieurs d'en- eux, & beaucoup de femmes recques de qualité, & un aſſés tand nombre d'hommes crurent *Jeſus-Chriſt.*

12. & multi quidem crediderunt ex eis, & mulierum Gentilium honeſtarum, & viri non pauci.

13. Mais quand les Juifs de heſſalonique ſûrent que Paul voit auſſi annoncé la parole de ieu à Beroée, ils y vinrent émou-

13. Cùm autem cognoviſſent in Theſſalonica Judæi, quia & Berææ prædicatum eſt à Paulo verbum Dei, venerùt

& illuc commoventes & turbantes multitudinem.

voir [v. & troubler] le peu

14. Statimque tunc Paulum dimiserunt fratres, ut iret usque ad mare: Silas autem & Timotheus remanserunt ibi:

14. Auſſi-tôt les freres ſe tèrent de faire ſortir Paul [g. co me] pour aller vers la mer Silas avec Timothée demeure à Beroée:

15. qui autem deducebant Paulum, perduxerunt eum usque Athenas, & accepto mandato ab eo ad Silam & Timotheum, ut quàm celeriter venirent ad illum, profecti sunt.

15. mais ceux qui conduiſoi Paul, le menerent juſqu'à Athe où ils le quitterent, après av reçû ordre de lui, de dire à Si & à Timothée qu'ils le vinſ trouver au plûtôt.

§. III. PREDICATION SAINT PAUL DANS L'ÁR PAGE.

16. Paulus autem cùm Athenis eos expectaret, incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ deditam civitatem.

16. Pendant que Paul les att doit à Athenes, ſon eſprit ſe ſ toit émû, & comme irrité en l même, en voyant que cette v étoit ſi attachée à l'idolatrie.

17. Disputabat igitur in synagoga cum Judæis, & colentibus, & in foro, per omnes dies, ad eos qui aderant.

17. Il parloit donc dans la nagogue avec les Juifs, & ceux *d'entre les Gentils* qui c gnoient Dieu, & *il faiſoit la me choſe* tous les jours dan place *publique* avec *tous* ceux s'y rencontroient.

18. Quîdam autem Epicurei, &

18. Il y eût auſſi quelques p

lignes de ſa grandeur, qu'elles rendent comme ſenſible & palpable aux hommes qui y veulent ire quelque attention.

27. *Or il en a uſé ainſi*, afin ils cherchaſſent Dieu, & qu'ils :haſſent de le trouver comme :c la main & à tâtons *dans ſes ratures, où il s'eſt peint, & où eſt en quelque ſorte caché*, quoi- il ne ſoit pas loin de chacun de us.

27. quærere Deũ, ſi fortè attrectent eum, aut inveniant, quamvis non longè ſit ab unoquoque noſtrûm.

28. Car c'eſt en lui que nous ons la vie, le mouvement, & tre; & comme quelques-uns de s poëtes ont dit: Nous ſommes ème les enfans & la race de ieu.

28. In ipſo enim vivimus, & movemur, & ſumus: ſicut & quidam veſtrorum poëtarum dixerunt: Ipſius enim & genus ſumus.

29. Etant donc la race de Dieu *us qui avons une ame raiſonnable, intelligente, & ſpirituelle*, nous devons pas croire que la divité ſoit ſemblable à de l'or, à de rgent, ou à de la pierre, dont irt & l'induſtrie des hommes a it des figures. *C'eſt néanmoins que pluſieurs ont crû juſqu'à eſent.*

29. Genus ergo cùm ſimus Dei, non debemus æſtimare, áuro, aut argento, aut lapidi, ſculpturæ artis & cogitationis hominis, Divinum eſſe ſimile.

30. Mais Dieu étant en colere

30. Et tempora

vos video ;

23. præteriens enim, & videns ſimulacra veſtra, inveni & aram, in qua ſcriptum erat: Ignoto Deo. Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis.

ligieux juſqu'à l'excès ;

23. car ayant regardé en paſſant les ſtatues de vos dieux ; j'ai trouvé même un autel ſur lequel il eſt écrit : Au Dieu inconnu. C'eſt donc ce Dieu que vous adorez ſans le connoître, que je vous annonce.

24. * Deus, qui fecit mundum, & omnia quæ in eo ſunt, hic cœli & terræ cùm ſit Dominus, non in manufactis templis habitat.

* *Gen.* 1. 1.

24. *Ce* Dieu qui a fait le monde, & tout ce qui eſt dans le monde ; *& qui* étant le Seigneur du ciel & de la terre n'habite point dans les temples bâtis par la main des hommes.

25. Nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cùm ipſe det omnibus vitam, & inſpirationem, & omnia.

25. Et il n'eſt point honoré par les ouvrages de la main des hommes, comme s'il avoit beſoin de quelque choſe, lui qui donne à tous la vie, la reſpiration, & toutes choſes.

26. Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare ſuper univerſam faciem terræ, definiens ſtatuta tempora, & terminos habitationis eorum,

26. Lui, qui a fait naître d'un ſeul *homme qu'il avoit tiré du néant* toute la race des hommes, & qui leur a donné pour demeure toute l'étendue de la terre, ayant marqué l'ordre des ſaiſons, & les bornes de l'habitation de chaque peuple, *avec une ſageſſe & une puiſſance ſi admirables*, &

ſi dignes de ſa grandeur, qu'elles le rendent comme ſenſible & palpable aux hommes qui y veulent faire quelque attention.

27. *Or il en a uſé ainſi*, afin qu'ils cherchaſſent Dieu, & qu'ils tâchaſſent de le trouver comme avec la main & à tâtons *dans ſes creatures, où il s'eſt peint, & où il eſt en quelque ſorte caché*, quoiqu'il ne ſoit pas loin de chacun de nous.

27. quærere Deũ, ſi fortè attrectent eum, aut inveniant, quamvis non longè ſit ab unoquoque noſtrûm.

28. Car c'eſt en lui que nous avons la vie, le mouvement, & l'être; & comme quelques-uns de vos poëtes ont dit: Nous ſommes même les enfans & la race de Dieu.

28. In ipſo enim vivimus, & movemur, & ſumus: ſicut & quidam veſtrorum poëtarum dixerunt: Ipſius enim & genus ſumus.

29. Etant donc la race de Dieu *nous qui avons une ame raiſonnable, intelligente, & ſpirituelle*, nous ne devons pas croire que la divinité ſoit ſemblable à de l'or, à de l'argent, ou à de la pierre, dont l'art & l'induſtrie des hommes a fait des figures. *C'eſt néanmoins ce que pluſieurs ont crû juſqu'à preſent.*

29. Genus ergo cùm ſimus Dei, non debemus æſtimare auro, aut argento, aut lapidi, ſculpturæ artis & cogitationis hominis, Divinum eſſe ſimile.

30. Mais Dieu étant en colere

30. Et tempora

suadebatque Judæis, & Græcis.

il s'efforçoit de persuader les Juifs & les Grecs *qu'il étoit le Messie.*

5. Cùm venissent autem de Macedonia Silas & Timotheus, instabat verbo Paulus, testificans Judæis esse Christum Jesum.

5. Or quand Silas & Timothée furent venus de Macedoine, Paul s'employoit à prêcher avec encore plus d'ardeur, en montrant aux Juifs que Jesus étoit le Christ *qu'ils attendoient.*

6. Contradicentibus autem eis, & blasphemantibus, excutiens vestimenta sua, dixit ad eos: Sanguis vester super caput vestrum: mundus ego, ex hoc ad Gentes vadam.

6. Mais les Juifs le contredisant avec des paroles de blasphéme, il secoüa ses habits, & leur dit: Que vôtre sang soit sur vôtre tête, *& que vôtre perte retombe sur vous seuls*, pour moi j'en suis innocent; *je vous ai prêché la verité, vous ne voulez pas la recevoir*, je m'en vais désormais *l'annoncer* aux Gentils, *& leur porter le salut que vous rejettez.*

7. Et migrans inde, intravit in domum cujusdam, nomine Titi justi colentis Deum, cujus domus erat conjuncta synagogæ.

7. Et sortant de la *maison d'Aquilas qui étoit Juif*, il alla loger chez un nommé [v. Tite] Juste *Gentil, mais* qui craignoit Dieu, *&* dont la maison tenoit à la synagogue.

8. Crispus autem archisynagogus credidit Domino cum omni domo sua: & multi Corinthiorum au-

8. Cependant Crispe chef de synagogue crût au Seigneur avec toute sa famille; & plusieurs autres des Corinthiens ayant oüi

Paul,

Paul, crurent auſſi, & furent baiſés.

dientes credebant, & baptizabantur.

9. Alors le Seigneur dit à Paul n viſion durant la nuit : Ne raignez point : mais parlez ſans ous taire ;

9. Dixit autem Dñs nocte per viſionem Paulo : Noli timere, ſed loquere, & ne taceas,

10. car je ſuis avec vous ; & erſonne ne pourra vous maltraier, parce que j'ai en cette ville n grand peuple *que je me ſuis hoiſi.*

10. propter quod ego ſum tecum: & nemo apponetur tibi ut noceat te : quoniam populus eſt mihi multus in hac civitate.

11. Il demeura donc un an & demi à Corinthe, leur enſeignant la parole de Dieu *avec une grande confiance & une grande liberté.*

11. Sedit autem ibi annum & ſex menſes, docens apud eos verbum Dei.

§. II. PAUL ACCUSÉ DEVANT GALLION ; VA EN SYRIE, ET A EPHESE.

12. Or Gallion étant proconſul d'Achaïe, les Juifs d'un commun accord s'éleverent contre Paul, *ſe ſaiſirent de lui*, & le menerent à ſon tribunal,

12. Gallione autem proconſule Achaiæ, inſurrexerunt uno animo Judæi in Paulum, & adduxerunt eum ad tribunal,

13. en diſant : Celui-ci veut perſuader aux hommes d'adorer Dieu d'une maniere contraire à la loi.

13. dicentes : Quia contrà legem hic perſuadet hominibus colere Deum.

14. Et comme Paul alloit par-

14. Incipiente

nem Pudeque rez es, ait Gallio ad Judæos: Si quidem esset iniquum aliquid, aut facinus pessimum, ô viri Judæi, rectè vos sustinerem.

ler *pour ſa défenſe*, Gallion dit aux Juifs : O Juifs, s'il s'agiſſoit de quelque injuſtice, ou de quelque mauvaiſe action, *que cet homme eut commiſe*, je me croirois obligé de vous entendre avec patience :

15. Si verò quæstiones sunt de verbo, & nominibus, & lege vestra, vos ipsi videritis : judex ego horum nolo esse.

15. *Mais s'il eſt queſtion de* mots, de noms & de vôtre loi, démêlez vos différens comme vous l'entendrez ; car je ne veux point m'en rendre juge.

16. Et minavit eos à tribunali.

16. Il les fit retirer ainſi de ſon tribunal.

17. Apprehendentes autem omnes Sosthenem principem synagogæ,

17. Et *comme ils ne ſe preſſoient pas de ſortir*, tous [ſ. les Grecs] *Gentils, qui naturellement n'aimoient pas les Juifs*, ayant ſaiſi Softhene chef de ſynagogue, *qui portoit la parole contre Paul*, ils

percutiebant eum ante tribunal :

le battoient devant le tribunal,

& nihil eorum Gallioni curæ erat.

ſans que Gallion s'en mit en peine.

18. Paulus verò cùm adhuc sustinuisset dies multos, fratribus valefaciens, navigavit in Syriam, & cum eo Priscilla, & Aquila, qui sibi totonderat in Cé-

18. Quand Paul eût encore demeuré-là pluſieurs jours, il prit congé des freres, & s'embarqua pour aller en Syrie avec Priſcille & Aquilas, s'étant fait auparavant couper les cheveux à Cenchrée

ort de mer proche Corinthe, à
auſe d'un vœu qu'il avoit fait.

19. Et il arriva à Epheſe, où
l laiſſa Priſcille & Aquilas. Pour
ui, étant entré dans la ſynagogue
l confera avec les Juifs,

20. qui le prierent de demeurer
lus long-tems avec eux : mais il ne
: voulut point.

21. Et il prit congé d'eux, en
eur diſant : [g. Il faut abſolu-
nent que j'aille paſſer la fête pro-
haine à Jeruſalem : mais] je re-
iendrai vous voir ſi c'eſt la vo-
onté de Dieu ; & il partit ainſi
l'Epheſe.

22. Etant abordé à Ceſarée, il
lla *à Jeruſalem* ; & après *y* avoir
alué l'Egliſe, il alla à Antioche
le Syrie,

23. où il paſſa quelque tems,
& il en partit enſuite ; & ſuivant
'ordre des lieux, il parcourut tout
e païs de Galatie & de Phrygie,
'ortifiant tous les diſciples *qu'il
voit faits dans ces provinces.*

chris caput, habebat enim votum.
* *Num. 6. 18.*

19. Devenitque Epheſum, & illos ibi reliquit. Ipſe vero ingreſſus ſynagogam, diſputabat cum Judæis.

20. Rogantibus autem eis ut ampliori tempore maneret, non conſenſit.

21. Sed valefaciens, & dicens : Iterùm revertar ad vos Deo volente, profectus eſt ab Epheſo.

22. Et deſcendens Cæſaream, aſcendit, & ſalutavit Eccleſiam, & deſcendit Antiochiam.

23. Et facto ibi aliquanto tempore profectus eſt, perambulans ex ordine Galaticam regionem, & Phrygiam, confirmans omnes diſcipulos.

§. III. APOLLON INST PAR PRISCILLE ET AQUI

24. Judæus autem quidam, Apollo nomine, Alexandrinus genere, vir eloquens, devenit Ephesum, potens in Scripturis.

24. En ce même tems un nommé Apollon, originaire lexandrie, homme éloquen fort habile dans les Ecritures à Epheſe.

25. Hic erat edoctus viam Domini: & fervens ſpiritu loquebatur, & docebat diligenter ea quæ ſunt Jeſu, ſciens tantùm baptiſma Joannis.

25. Il avoit été inſtruit voie du Seigneur, ſes pa étoient animées de zele, & ſeignoit exactement ce qui cerne Jeſus, ſans connoître moins que le batême de Jea

26. Hic ergo cœpit fiducialiter agere in ſynagoga. Quem cùm audiſſent Priſcilla & Aquila, aſſumpſerunt eum, & diligentiùs expoſuerunt ei viam Domini.

26. Il commença donc à librement *& hardiment* d ſynagogue. Et quand Priſci Aquilas l'aurent oüi, ils le r rent chez eux, & l'inſtrui plus amplement de la vo Seigneur.

27. Cùm autem vellet ire in Achaïam, exhortati fratres, ſcripſerunt diſcipulis ut ſuſciperent eum. Qui cùm veniſſet, contulit multum his qui crediderant.

27. Et ayant voulu enſuit ſer en Achaïe; les freres c avoient exhorté, écriviren diſciples de le recevoir. E qu'il y fut arrivé, il fut tré à ceux qui avoient embraſſé [g. par *la lumiere & la g dont il étoit remplí*;

28. car il convainquoit fortement les Juifs en public, faiſant voir par les Ecritures que Jeſus étoit le Chriſt, *qui leur avoit été omis.*

28. Vehementer enim Judæos revincebat publicè, oſtendens per Scripturas, eſſe Chriſtum Jeſum.

CHAPITRE XIX.

CAPUT XIX.

I. DISCIPLES QUI N'AVOIENT REÇÛ QUE LE BATE'ME DE S. JEAN, BATISE'S PAR S. PAUL.

† PEndant qu'Apollon étoit à Corinthe, Paul ayant traverſé les hautes provinces *de Aſie*, vint à Epheſe, où ayant trouvé quelques diſciples, il leur dit:

2. Avez-vous reçû le ſaint Eſprit depuis que vous avez embraſſé la foi? Ils lui répondirent: Nous n'avons pas ſeulement oüi dire qu'il y ait un ſaint Eſprit.

3. Il leur dit: Quel batême

1. Factum eſt autem, cùm Apollo eſſet Corinthi, ut Paulus peragratis ſuperioribus partibus veniret Epheſum, & inveniret quoſdam diſcipulos,

2. dixit que ad eos: Si Spiritum ſanctum accepiſtis credentes? At illi dixerunt ad eum: Sed neque ſi Spiritus ſanctus eſt, audivimus.

3. Ille verò ait: In quo ergo bap-

† La veille de la Pentecôte; & pluſieurs martyrs au Tems de Pâque ſelon l'uſage de Paris.

tizati estis ? qui dixerunt: In Joannis baptismate.

4. Dixit autem Paulus: * Joannes baptizavit baptismo pœnitentiæ populum, dicens: In eum, qui venturus esset post ipsum, ut crederent, hoc est, in Jesum.

* *Matt.* 3. 11.
Marc. 1. 8.
Luc. 3. 16.
Joan. 1. 26.

5. His auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jesu.

avez-vous donc reçû ? Ils lui répondirent : Le batême de Jean.

4. Alors Paul leur dit : Il est vrai que Jean a batisé du batême de la penitence, disant aux peuples *qui venoient le recevoir*, que *s'ils vouloient être sauvés*, ils devoient croire en celui qui venoit après lui, c'est-à-dire, en Jesus, *qui étoit le Messie, & dont Jean n'étoit que le précurseur.*

5. Ce qu'ayant entendu, ils furent batisés au nom du Seigneur Jesus ; *ils reçûrent le batême qu'il avoit institué.*

6. Et cùm imposuisset illis manus Paulus, venit Spiritus sanctus super eos, & loquebantur linguis, & prophetabant.

6. Et aprés que Paul leur eût imposé les mains, le saint Esprit descendit sur eux ; & ils parloient diverses langues, & ils prophetisoient.

7. Erant autem omnes viri ferè duodecim.

7. Or ils étoient en tout environ douze *personnes.*

§. II. PAUL PRÊCHE A EPHESE PENDANT DEUX ANS, ET Y FAIT DE GRANDS MIRACLES.

8. Introgressus autem synagogam, cum fiducia

8. Paul entra ensuite dans la synagogue, où il parla avec con

fiance & *liberté* pendant trois mois, conferant *avec les Juifs*, & s'efforçant de *leur* perſuader *la neceſſité de la foi en Jeſus-Chriſt, pour arriver à la poſſeſſion* du royaume de Dieu. ¶

loquebatur per tres menſes, diſputans, & ſuadens de regno Dei.

9. Mais comme quelques-uns s'endurciſſoient & demeuroient dans l'incredulité, décriant devant tout le peuple la voie [v. du Seigneur,] il ſe retira, & il ſepara ſes diſciples d'avec eux ; & il enſeignoit tous les jours dans l'école d'un nommé Tyran.

9. Cùm autem quidam indurarentur, & non crederent, maledicentes viam Domini coram multitudine, diſcedens ab eis, ſegregavit diſcipulos, quotidie diſputans in ſchola Tyranni cujuſdam.

10. Ce qu'il continua durant deux ans ; de ſorte que tous ceux qui demeuroient en Aſie, tant Juifs que Gentils, entendirent la parole du Seigneur *Jeſus*.

10. Hoc autem factum eſt per biénium, ita ut omnes, qui habitabāt in Aſia, audirent verbum Domini, Judæi atque Gentiles.

11. Et Dieu faiſoit des miracles extraordinaires par les mains de Paul ;

11. Virtutesque non quaſlibet faciebat Deus per manum Pauli ;

12. juſques-là même que lorſque les mouchoirs & les tabliers qui avoient touché ſon corps, étoient apliqués aux malades, ils étoient guéris de leurs maladies, & les eſprits malins ſortoient [g. hors de ceux qui en étoient poſſedés.]

12. ita ut etiam ſuper languidos deferrentur à corpore ejus ſudaria, & ſemicinctia, & recedebant ab eis languores, & ſpiritus nequam egrediebantur.

§. III. EXORCISTES JUIFS BATTUS PAR LES DEMONS. LIVRES BRULÉS.

13. Tentaverunt autem quidam & de circumeuntibus Judæis exorcistis, invocare super eos qui habebant spiritus malos, nomen Domini Jesu, dicentes: Adjuro vos per Jesum, quem Paulus prædicat.

13. Or quelques-uns des exorcistes Juifs qui alloient de ville en ville, entreprirent aussi d'invoquer le nom du Seigneur Jesus sur ceux qui étoient possédés des malins esprits, en leur disant: Nous vous conjurons par Jesus que Paul prêche, *de sortir d'ici.*

14. Erant autem quidam Judæi Scevæ principis sacerdotum septem filii, qui hoc faciebant.

14. Ceux qui faisoient cela, étoient sept fils d'un Juif prince des prêtres, nommé Sceva.

15. Respondens autem spiritus nequam, dixit eis: Jesum novi, & Paulum scio: vos autem qui estis?

15. Mais le malin esprit leur répondit: Je connois Jesus, & je sai qui est Paul; mais vous qui êtes-vous, *& quelle autorité avez-vous?*

16. Et insiliens in eos homo, in quo erat dæmonium pessimum, & dominatus amborum, invaluit contra eos, ita ut nudi & vulnerati effugerent de domo illa.

16. Aussi-tôt l'homme qui étoit possédé d'un demon furieux, se jetta sur eux; & s'étant rendu maître de deux d'entr'eux, il les traita si mal qu'ils furent contraints de s'enfuir de cette maison tout nuds & blessés.

17. Hoc autem notum factum est omnibus Judæis,

17. Cet évenement ayant été sû de tous les Juifs & de tous les

ientils qui demeuroient à Epheſe, s furent tous ſaiſis de crainte, & nom du Seigneur Jeſus fût glo-fié, *& reſpecté de plus en plus.*

18. Pluſieurs mêmes de ceux qui roient crû, venoient confeſſer : déclarer ce qu'ils avoient fait *e mal pour en obtenir le pardon.*

19. Il y en eut auſſi beaucoup e ceux qui avoient exercé les rts curieux *de la magie*, qui apor-rent leurs livres, & les brûle-nt devant tout le monde ; & uand on en eût ſuputé le prix, n trouva qu'il ſe montoit à cin-uante mille pieces d'argent.

20. Ainſi la parole de Dieu ſe épandoit de plus en plus, & ſe ortifioit puiſſamment.

21. Aprés cela, Paul ſe propoſa ar le *mouvement du* ſaint Eſprit e paſſer par la Macedoine & par Achaïe, & d'aller à Jeruſalem, t il diſoit : Quand j'aurai été-là, faut que je voie auſſi Rome.

22. Et ayant envoyé en Ma-edoine deux de ceux qui le ſer-roient dans ſon miniſtere, Ti-mothée & Eraſte, il demeura en-

atque Gentilibus, qui habitabant Epheſi: & cecidit timor ſuper omnes illos, & magnificabatur nomen Domini Jeſu.

18. Multique credentium veniebant, confitentes & annuntiantes actus ſuos.

19. Multi autem ex eis, qui fuerant curioſa ſectati, contulerũt libros, & combuſſerunt coram omnibus : & computatis pretiis illorum, invenerunt pecuniam denariorum quinquagintamillium.

20. Ita fortiter creſcebat verbum Dei, & confirmabatur.

21. His autem expletis, propoſuit Paulus in Spiritu, tranſita Macedonia & Achaia ire Jeroſolymam, dicens : quoniam poſtquam fuero ibi, oportet me & Romam videre.

22. Mittens autẽ in Macedoniam duos ex miniſtrantibus ſibi Timotheum & Eraſtum,

ipse remanſit ad tempus in Aſia.

cette quelque tems en Aſie.

§. IV. SEDITION A EPH CONTRE S. PAUL.

23. Factus eſt autem illo tempore turbatio non minima de via Domini.

23. Mais pendant ce tems ſuivirent de grands troubles au jet de la voie [illegible] du Seigneu *& de la predication de l'Evan*

24. Demetrius enim quidam nomine, argentarius, faciens ædes argenteas Dianæ, præſtabat artificibus non modicam quæſtum.

24. Car un certain orfè nommé Demetrius, qui faiſo *petits* temples d'argent *ſur le* *delle de celui* de *la déeſſe* Di *qui était à Epheſe*, & qui do *par là* beaucoup à gagner à de ſa profeſſion,

25. Quos convocans, & eos qui hujuſmodi erant operifices; dixit: Viri, ſcitis quia de hoc artificio eſt nobis acquiſitio;

25. les ayant aſſemblés av autres du même métier, il dit: Mes amis, vous ſavez que de ces ouvrages que vient tou tre gain;

26. & videtis, & auditis, quia non ſolùm Epheſi, ſed pene totius Aſiæ, Paulus hic ſuadens avertit multam turbam, dicens:

26. cependant vous voyez mêmes, & vous entendez dir ce Paul-ci a détourné un g nombre de perſonnes *de ces dieux*, non ſeulement à Epl mais preſque par toute l'Aſi diſant: Que les ouvrages main des hommes ne ſont des dieux.

Quoniam non ſunt dii, qui manibus fiunt.

27. Et il n'y a pas ſeulement à craindre pour nous que nôtre métier ne ſoit décrié; mais même que le temple de la grande Diane ne tombe dans le même mépris, & que la majeſté de celle qui eſt adorée dans toute l'Aſie, & même dans tout l'univers, ne s'anéantiſſe peu à peu.

27. Non ſolùm autem hæc periclitabitur nobis pars in redargutionem venire, ſed & magnæ Dianæ templum in nihilum reputabitur, ſed & deſtrui incipiet majeſtas ejus, quam tota Aſia, & orbis colit.

28. Ayant entendu ce diſcours ils furent tranſportés de colere, & ils s'écrierent: *Vive* la grande Diane des Ephéſiens.

28. His auditis, repleti ſunt ira, & exclamaverunt dicentes: Magna Diana Epheſiorum.

29. Toute la ville fût auſſi-tôt remplie *de trouble* & de confuſion: & ces gens-là coururent en foule au *lieu où étoit* le théatre, entraînant *avec eux* Gaïus & Ariſtarque Macédoniens, qui avoient accompagné Paul dans ſon voyage.

29. Et impleta eſt civitas confuſione, & impetum fecerunt uno animo in theatrum, rapto Gaio & Ariſtarcho Macedonibus, comitibus Pauli.

30. Paul vouloit aller ſe preſenter au peuple *pour ſauver ſes compagnons*; mais les *autres* diſciples l'en empêcherent.

30. Paulo autem volente intrare in populum, non permiſerunt diſcipuli.

31. Quelques-uns auſſi des Aſiarques qui étoient ſes amis, l'envoyerent prier de ne ſe point preſenter au théatre, *tout étant à*

31. Quidam autem & de Aſiæ principibus, qui erant amici ejus, miſerunt ad eum rogantes ne ſe da-

ret in theatrum.

craindre de la fureur du peuple

32. Alii autem aliud clamabant. Erat enim ecclesia confusa : & plures nesciebant qua ex causa convenissent.

32. Cependant les uns crioie d'une maniere, & les autr d'une autre : car tout ce co cours de peuple n'étoit qu'u multitude confuse ; & la plûp même ne savoient pourquoi étoient assemblés.

33. De turba autem detraxerunt Alexandrum propellentibus eum Judæis. Alexander autem manu silentio postulato, volebat reddere rationem populo.

33. Alors Alexandre fût deg gé de la foule par les Juifs, c le poussérent devant eux : & ay fait signe de la main pour dem der audience, il vouloit se ju fier devant le peuple.

34. Quem ut cognoverunt Judæi esse, vox facta una est omnium, quasi per horas duas clamantium : Magna Diana Ephesiorum.

34. Mais *le peuple* ayant connu qu'il étoit Juif, *& par c sequent ennemi des dieux*; ils s crierent tous durant prés de d heures : *Vive* la grande Diane Ephésiens.

35. Et cùm sedasset scriba turbas, dixit : Viri Ephesii, quis enim est hominum, qui nesciat Ephesiorum civitatem cultricem esse magnæ Dianæ, Jovisque prolis ?

35. Aprés quoi le greffier d ville les ayant apaisés, il leur Seigneurs Ephésiens, y a-t-il qu qu'un qui ne sache que la v d'Epheſe rend un culte parti lier au temple de la grande D ne, fille de Jupiter ?

36. Cùm ergo his contradicinon possit, oportet

36. Puis donc que ceci est connu de tout le monde, v

devez demeurer en paix, & ne rien faire inconsiderement :

vos sedatos esse, & nihil temerè agere :

37. car ceux que vous avez amenés ici, ne sont ni sacrileges, ni blasphémateurs de vôtre déesse.

37. adduxistis enim homines istos, neque sacrilegos, neque blasphemantes deam vestram.

38. Que si Démetrius & les ouvriers qui sont avec lui, ont quelque plainte à faire contre quelqu'un, on tient l'audience ; & il y a des proconsuls *établis pour rendre justice* : qu'ils s'apellent donc les uns & les autres *devant eux*.

38. Quòd si Demetrius, & qui cum eo sunt artifices, habent adversùs aliquem causam, conventus forenses aguntur, & proconsules sunt, accusent invicem.

39. Mais si vous avez quelqu'autre affaire à proposer, elle se pourra terminer dans une assemblée legitime :

39. Si quid autem alterius rei quæritis, in legitima ecclesia poterit absolvi :

40. car nous sommes en danger d'être accusés de sédition pour ce qui s'est passé aujourd'hui, ne pouvant alleguer aucune raison pour justifier ce concours *tumultuaire de peuple*. Ayant dit cela, il congedia toute l'assemblée.

40. nam & periclitamur argui seditionis hodiernæ : cùm nullus obnoxius sit, de quo possimus reddere rationem, concursus istius. Et cùm hæc dixisset, dimisit ecclesiam.

CAPUT XX.

CHAPITRE XX.

§. I. PAUL VA EN MACEDOINE ; PRÊCHE A TROADE. MORT ET RESURRECTION D'EUTIQUE.

1. Postquam autem cessavit tumultus, vocatis Paulus discipulis & exhortatus eos, valedixit, & profectus est ut iret in Macedoniam.

1. LE tumulte étant cessé, Paul fit venir les disciples, & les ayant exhortés *à demeurer fermes dans la foi qu'ils avoient embrassée*, il leur dit adieu, & partit pour aller en Macédoine.

2. Cùm autem perambulasset partes illas, & exhortatus eos fuisset multo sermone, venit ad Græciam:

2. Aprés avoir parcouru cette province, & y avoir fait plusieurs exhortations *aux fidelles*, il vint en Grece :

3. ubi cùm fecisset menses tres, factæ sunt illi insidiæ à Judæis navigaturo in Syriam : habuitque consilium ut reverteretur per Macedoniam.

3. où ayant demeuré trois mois, il resolut de retourner par la Macédoine ; à cause que les Juifs lui avoient dressé des embûches sur le chemin qu'il devoit prendre pour aller par mer en Syrie.

4. Comitatus est autem eum Sopater Pyrrhi Beræ-

4. Il fût accompagné [g. jusqu'en Asie] par Sopâtre [v. fils

de Pyrrhus] de Beroée, par Ariſtarque, & par Second qui étoient de Theſſalonique, par Caïus de Derbe, par Timothée ; par Tychique & par Trophime tous deux d'Aſie.

enſis, Theſſalonicenſium verò Ariſtarchus, & Secundus : & Gaius Derbeus, & Timotheus : Aſiani verò Tychicus & Trophimus.

5. Ceux-ci étant allés devant, nous attendirent à Troade.

5. Hi cùm præceſſiſſent, ſuſtinuerunt nos Troade.

6. Pour nous, aprés les jours *de l'octave de Pâque où l'on ne mange que* des *pains* azimes, *ou ſans levain*, nous nous embarquâmes à Philippes, & nous vînmes en cinq jours les trouver à Troade, où nous en demeurâmes ſept.

6. Nos verò navigavimus poſt dies azymorum à Philippis, & venimus ad eos Troadē in diebus quinque, ubi demorati ſumus diebus ſeptem.

7. Le premier jour de la ſemaine les diſciples s'étant aſſemblés pour rompre le pain *euchariſtique*, Paul qui devoit partir le lendemain, leur fit un diſcours qu'il continua juſqu'à minuit.

7. Una autem ſabbati cùm conveniſſemus ad frangendum panem, Paulus diſputabat cum eis, profecturus in craſtinū, protraxitq; ſermonē uſque in mediam noctem.

8. Or il y avoit beaucoup de lampes dans la ſalle haute où nous étions aſſemblés.

8. Erant autem lampades copioſæ in cœnaculo, ubi eramus cōgregati.

9. Et comme le diſcours de Paul dura long-tems, un jeune-homme nommé Eutyque, qui étoit aſſis ſur une fenêtre s'aſſoupit,

9. Sedens autem quidam adoleſcens nomine Eutychus ſuper feneſtram, cùm mergeretur ſomno gravi, diſ-

putante diu Paulo, ductus ſomno cecidit de tertio cœnaculo deorſum, & ſublatus eſt mortuus.

& s'étant enfin endormi d'un profond ſommeil, il tomba du troiſiéme étage en bas, & on le remporta mort.

10. Ad quem cùm deſcendiſſet Paulus, incubuit ſuper eum, & complexus dixit: Nolite turbari, anima enim ipſius in ipſo eſt.

10. Mais Paul étant deſcendu en bas, ſe pancha ſur lui, & l'ayant embraſſé, il leur dit: Ne vous troublez point, car il eſt vivant.

11. Aſcendens autem, frangenſque panem, & guſtans, ſatiſque allocutus uſque in lucem, ſic profectus eſt.

11. Puis étant remonté, & ayant rompu le pain, & mangé, il leur parla encore juſqu'au point du jour, & s'en alla enſuite.

12. Adduxerunt autem puerum viventem, & conſolati ſunt non minimè.

12. Or on ramena le jeune-homme vivant, dont ils furent extrêmement conſolés.

13. Nos autem aſcendentes navem, navigavimus in Aſſon, inde ſuſcepturi Paulũ, ſic enim diſpoſuerat, ipſe per terram iter facturus.

13. Pour nous, nous montâmes ſur un vaiſſeau, & nous allâmes à Aſſon *petite ville*, où nous devions reprendre Paul ſelon l'ordre qu'il en avoit donné; car pour lui il avoit voulu faire le chemin à pied.

14. Cùm autem conveniſſet nos in Aſſon, aſſumpto eo, venimus Mitylenen,

14. Lors donc qu'il nous eût réjoints à Aſſon, nous allâmes tous enſemble à Mitylene,

15. & inde navigantes, ſequenti die venimus contrà Chium, & aliâ applicuimus Samum, & ſequenti

15. & continuant nôtre route, nous arrivâmes le lendemain vis-à-vis de Chio: le jour ſuivant nous abordâmes à Samos; & [illegible] nous

étant arrêtés à Trogylle] le jour d'aprés nous vînmes à Milet:

die venimus Miletum:

16. car Paul avoit resolu de passer Ephese sans y prendre terre, afin qu'il n'eût point occasion de s'arrêter en Asie, se hâtant pour être s'il eût été possible le jour de la Pentecôte à Jerusalem, *afin d'y celebrer la fête.*

16. Proposuerat enim Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asia. Festinabat enim si possibile sibi esset, ut diem Pentecostes faceret Jerosolymis.

§. II. Discours de saint Paul a Milet.

17. † Etant à Milet, il envoya à Ephése pour faire venir les prêtres de cette Eglise,

17. A Mileto autem mittens Ephesum, vocavit majores natu Ecclesiæ,

18. & quand ils furent venus, [v. & qu'ils se furent assemblés,] il leur dit: Vous savez de quelle sorte je me suis conduit pendant tout le tems que j'ai été avec vous, depuis le premier jour que je suis entré en Asie;

18. qui cùm venissent ad eum, & simul essent, dixit eis: Vos scitis à primâ die, quâ ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim;

19. *vous savez* que j'ai servi le Seigneur en toute humilité, & avec beaucoup de larmes, & parmi les traverses qui me sont survenues par la conspiration des Juifs contre moi.

19. serviens Domino cum omni humilitate, & lacrymis, & tentationibus, quæ mihi acciderunt ex insidiis Judæorum.

† Saint Etienne Pape & Martyr.

20. Quomodo nihil subtraxerim utilium, quo minùs annuntiarem vobis, & docerem vos publicè, & per domos,

20. Que *cependant* je ne vo
ai rien caché de tout ce qui po
voit vous être utile, rien ne m'
yant empêché de vous l'annonce
& de vous en inſtruire en pub
& en particulier,

21. teſtificans Judæis atque Gentibus in Deum pœnitentiam, & fidem in Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum.

21. prêchant aux Juifs, auſ
bien qu'aux Gentils, la peniten
envers Dieu, & la foi en nô
Seigneur Jeſus-Chriſt, *comme*
ſeuls moyens d'être ſauvés. ¶

22. Et nunc ecce alligatus ego Spiritu, vado in Jeruſalem; quæ in ea ventura ſint mihi, ignorans:

22. Et maintenant étant *comm*
lié par le *ſaint* Eſprit *qui me co*
duit, je m'en vais à Jeruſalen
ſans que je ſache ce qui m'y d
arriver:

23. niſi quòd Spiritus ſanctus per omnes civitates mihi proteſtatur, dicens: quoniam vincula, & tribulationes Jeroſolymis me manent.

23. ſinon que dans toutes
villes par où je paſſe, le ſaint E
prit me fait connoître que
chaînes & des afflictions m
ſont preparées.

24. Sed nihil horum vereor, nec facio animam meam pretioſiorem quàm me, dummodò conſummem curſum meum, & miniſterium verbi, quod accepi à Domino Jeſu, teſti

24. Mais je ne crains rien
toutes ces choſes, & ma vie
m'eſt pas plus prétieuſe que m
même *& que mon ſalut*; *a*
il me ſuffit que j'acheve m
courſe [g. avec *la* joie *& la pa*
d'une bonne conſcience,] & q
j'accompliſſe le miniſtere que j

çû du Seigneur Jeſus, qui eſt de rêcher l'Evangile de la grace de ieu.

ficari Evangelium gratiæ Dei.

25. Au reſte je ſai que vous ne rrez plus mon viſage, vous tous ıez qui j'ai paſſé en prêchant le)yaume de Dieu.

25. Et nunc ecce ego ſcio, quia ampliùs non videbitis faciem meam vos omnes, per quos tranſivi prædicans regnũ Dei.

26. Je vous declare donc aurd'hui que je ſuis pur *& innoent* du ſang de vous tous, *& que quelqu'un ſe perd, ce ne ſera point ır ma faute*:

26. Quapropter conteſtor vos hodierna die, quia mundus ſum à ſanguine omnium:

27. car je n'ai point évité de ous annoncer toutes les volontés Dieu, *& tout ce qu'il demande vous pour vous ſauver.*

27. non enim ſubterfugi, quò minùs annuntiarem omne conſilium Dei vobis.

28. Prenez donc garde à vous-mêmes, & à tout le troupeau ſur quel le ſaint Eſprit vous a établis Evêques pour gouverner l'Eliſe de Dieu qu'il a acquiſe par)n propre ſang:

28. Attendite vobis, & univerſo gregi, in quo vos Spiritus ſanctus poſuit Epiſcopos, regere Eccleſiam Dei, quam acquiſivit ſanguine ſuo:

29. Car je ſai qu'aprés mon déart, il entrera parmi vous des loups ıviſſans qui n'épargneront point troupeau,

29. Ego ſcio quoniam intrabunt poſt diſceſſionem meam lupi rapaces in vos, non parcentes gregi,

30. & que d'entre vous-mêmes s'élevera des gens qui publieront es doctrines corrompues, afin

30. & ex vobis ipſis exurgent viri loquentes perverſa, ut abducant

discipulos post se.

d'attirer des disciples aprés

31. Propter quod vigilate, memoriâ retinentes, quoniam per triennium nocte & die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrûm.

31. C'est pourquoi veillez vous souvenant que durant t ans je n'ai point cessé nuit & j d'exhorter avec larmes chacu vous, *de travailler serieuse à son salut.*

32. Et nunc commendo vos Deo, & verbo gratiæ ipsius, qui potens est ædificare, & dare hereditatem in sanctificatis omnibus.

32. Et maintenant [g. mes res,] je vous recommande à D & à la parole de sa grace, à c qui peut achever l'édifice *de v salut, que nous avons comme* & vous donner *part à son* he ge avec tous ses saints.

33. Argentum & aurum, aut vestem nullius concupivi, sicut

33. Je n'ai desiré de rece de personne ni argent, ni or vêtemens;

34. ipsi scitis, quoniam ad ea quæ mihi opus erant & his qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ.

34. & vous savez vous-mê que ces mains que vous v ont fourni à tout ce qui nous necessaire, à moi, & à ceux étoient avec moi.

35. Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes,

oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu, quoniam ipse dixit.

35. Je vous ai montré *en t* que c'est ainsi qu'en tra lant *de ses mains, & en an* çant *gratuitement l'Evangil* faut menager les foibles, & *ôter tout lieu de croire qu'on che par avarice*, & se souv

éjours de cette parole que le Seiieur Jeſus a dite lui-même : Qu'il a plus de bonheur à donner qu'à :cevoir.

Beatius eſt magis dare, quàm accipere.

36. Aprés leur avoir ainſi par-, il ſe mit à genoux, & pria avec ux tous.

36. Et cùm hæc dixiſſet, poſitis genibus ſuis oravit cum omnibus illis.

37. Ils commencerent tous à ndre en larmes, & ſe jettant au ou de Paul, ils le baiſoient :

37. Magnus autem fletus factus eſt omnium : & procumbentes ſuper collum Pauli, oſculabantur eum,

38. étant principalement affligés de ce qu'il leur avoit dit, qu'ils e le verroient plus. Et ils le conduiſirent juſqu'au vaiſſeau.

38. dolentes maximè in verbo, quod dixerat, quoniam ampliùs faciem ejus non eſſent viſuri. Et deducebant eum ad navem.

CHAPITRE XXI.

CAPUT XXI.

I. PAUL VA A JERUSALEM. FILLES DE PHILIPPE PROPHETESSES.

A Prés que nous nous fumes ſeparés d'eux avec eaucoup de peine, nous nous loignâmes du port, & nous vînnes droit à Cos ; le lendemain à Rhode ; & de là à Patare :

1. Cùm autem factum eſſet ut navigaremus abſtracti ab eis, recto curſu venimus Coum, & ſequenti die Rhodum, & inde Pataram :

2. & ayant trouvé un vaiſſeau

2. & cùm inve-

missemus navem transfretantem in Phœnicen, ascendentes navigavimus.

qui passoit en Phénicie, nous montâmes dessus, & nous fîmes voile.

3. Cùm apparuissemus autem Cypro, relinquentes eam ad lœvam, navigavimus in Syriam, & venimus Tyrum: ibi enim navis exponitura erat onus.

3. Quand nous fûmes à la vûe *de l'isle* de Chypre, la laissant à gauche, nous fîmes route vers la Syrie, & nous allâmes aborder à Tyr, où le vaisseau devoit laisser sa charge:

4. Inventis autem discipulis, mansimus ibi diebus septem: qui Paulo dicebant per Spiritum, ne ascenderet Jerosolymam.

4. y ayant trouvé des disciples, nous y demeurâmes sept jours; *& ces disciples eclairés* par l'Esprit *de Dieu*, disoient à Paul qu'il n'allât point à Jerusalem; *parce qu'ils voyoient qu'il auroit beaucoup à y souffrir: mais ils ne savoient point que c'étoit la volonté de Dieu. Aussi Paul n'eût point d'égard à leurs prieres.*

5. Et expletis diebus profecti ibamus, deducentibus nos omnibus cum uxoribus & filiis usque foras civitatem: & positis genibus in littore oravimus;

5. Et *ainsi* au bout de ces *sept* jours nous partîmes, & ils vinrent tous avec leurs femmes & leurs enfans nous conduire jusques hors de la ville. Nous étant mis à genoux sur le rivage, nous fîmes nôtre priere;

6. & cùm valefeciſſemus invicem, ascendimus navem: illi autem redierunt in sua.

6. & aprés nous être dit adieu les uns les autres, *& nous être embrassés*, nous montâmes sur le

ſeau; & eux, ils s'en retournerent
z eux.

7. Pour nous, *continuant nôtre*
re de Tyr, nous vînmes à
olemaïde où nous terminâmes
re navigation; & ayant ſalué
freres, nous demeurâmes un
r avec eux.

8. Le lendemain nous vînmes
Ceſarée, & étant entrés dans la
iſon de Philippe l'Evangeliſte
étoit l'un des ſept *diacres*, nous
neurâmes chez lui.

9. Il avoit quatre filles vierges
i prophétiſoient.

7. Nos verò navigatione expleta à Tyro deſcendimus Ptolemaïdam: & ſalutatis fratribus, manſimus die una apud illos.

8. Alia autem die profecti, venimus Cæſaream. Et intrantes domum Philippi evangeliſtæ, qui erat unus de ſeptem, manſimus apud eum.

9. Huic autem erant quatuor filiæ virgines prophetantes.

II. AGABUS PREDIT LES LIENS DE SAINT PAUL. LARMES DES DISCIPLES. CONSTANCE DE SAINT PAUL.

10. Pendant nôtre demeure en
te ville, qui fût de quelques
urs, un prophete nommé Agabus
iva de Judée.

11. Nous étant venu voir, il
it la ceinture de Paul, & s'en
nt les pieds & les mains, il dit:
oici ce que dit le ſaint Eſprit:

10. Et cùm moraremur per dies aliquot, ſuperveniit quidam à Judæa propheta, nomine Agabus.

11. Is cùm veniſſet ad nos, tulit zonam Pauli, & alligans ſibi pedes & manus, dixit: Hæc dicit Spiri-

tus ſanctus : Virum, cujus eſt zona hæc, ſic alligabunt in Jeruſalem Judæi, & tradent in manus Gentiũ.

L'homme à qui eſt cette ceinture ſera lié de cette ſorte par les Juifs dans Jeruſalem, & ils le livreront entre les mains des Gentils.

12. Quod cùm audiſſemus, rogabamus nos, & qui loci illius erant, ne aſcenderet Jeroſolymam.

12. Ayant entendu cette parole, nous le priâmes *avec larmes*, moi & tous ceux de ce lieu-là, qu'il ne point aller à Jeruſalem.

13. Tunc reſpondit Paulus, & dixit : Quid facitis flentes, & affligentes cor meũ ? Ego enim non ſolùm alligari, ſed & mori in Jeruſalem paratus ſum, propter nomen Domini Jeſu.

13. Mais Paul répondit : Que faites-vous de pleurer ainſi, & de m'attendrir le cœur ? Je vous déclare que je ſuis tout prêt de ſouffrir à Jeruſalem, non ſeulement la priſon, mais la mort même, pour le nom du Seigneur Jeſus.

14. Et cùm ei ſuadere non poſſemus, quievimus, dicentes : Domini voluntas fiat.

14. Et quand nous vîmes que nous ne pouvions le perſuader, nous ne le preſſâmes pas davantage, mais nous dîmes : Que la volonté du Seigneur ſoit faite.

15. Poſt dies autem iſtos præparati, aſcendebamus in Jeruſalem.

15. Ces jours étant paſſés, nous nous diſpoſâmes à partir, & nous allâmes à Jeruſalem.

16. Venerunt autem & ex diſcipulis à Cæſarea nobiſcum, adducentes ſecum apud quem hoſpitaremur Mnaſonem quemdam Cypriũ, antiquũ diſcipulũ.

16. Quelques-uns des diſciples de la ville de Ceſarée vinrent avec nous, amenant avec eux un ancien diſciple nommé Mnaſon originaire de Chypre, chez qui nous devions loger.

§. III.

§. III. AVIS DE JACQUES A PAUL, QUI SE PURIFIE DANS LE TEMPLE.

17. Quand nous fûmes arrivés à Jeruſalem, les freres nous reçûrent avec joie.

18. Et le lendemain nous allâmes avec Paul viſiter Jacques, chez lequel tous les prêtres s'aſſemblerent.

19. Aprés les avoir ſalués, il leur raconta en détail tout ce que Dieu avoit fait par ſon miniſtere parmi les Gentils.

20. Et eux ayant entendu toutes ces choſes, ils en glorifierent Dieu, & lui dirent : Vous voyez, *frere*, combien de milliers de Juifs ont crû *en Jeſus-Chriſt*; & *cependant* ils ſont *encore* tous zelés pour *les obſervations de* la loi, *dont il eſt venu les décharger.*

21. Or ils ont oüi dire que vous enſeignez à tous les Juifs qui ſont *répandus* parmi les Gentils, de renoncer à Moïſe, en diſant : Qu'ils ne doivent pas circoncire leurs enfans, *comme il l'a ordonné*,

17. Et cùm veniſſemus Jeroſolymam, libenter exceperunt nos fratres.

18. Sequenti autem die introibat Paulus nobiſcum ad Jacobum, omneſque collecti ſunt ſeniores.

19. Quos cùm ſalutaſſet, narrabat per ſingula, quæ Deus feciſſet in Gentibus per miniſterium ipſius.

20. At illi cùm audiſſent, magnificabant Deum, dixeruntque ei : Vides frater, quot millia ſunt in Judæis, qui crediderunt, & omnes æmulatores ſunt legis.

21. Audierunt autem de te, quia diſceſſionem doceas à Moyſe eorum qui per Gentes ſunt Judæorum, dicens non debere eos circumcidere filios

ſuos, neque ſecundùm conſuetudinem ingredi.

ni vivre ſelon les coûtumes *re parmi eux.*

22. Quid ergo eſt? utique oportet convenire multitudinem: audient enim te ſuperveniſſe.

22. Que faut-il donc fai car les fidelles s'aſſembleront *comme* ils ne manqueront pas prendre *dans l'aſſemblee*, que êtes arrivé, *il eſt bon qu'ils chent en même tems que n'êtes point opoſé aux cerem de la loi.*

23. Hoc ergo fac quod tibi dicimus: Sunt nobis viri quatuor, votum habentes ſuper ſe.

23. Faites donc ce que vous allons dire: Nous avon quatre hommes qui ont fait *le des Nazareens.*

24. His aſſumptis, ſanctifica te cum illis: & impende in illis * ut radant capita:

24. Prenez-les avec vous purifiez-vous avec eux. Pa même pour eux *ce qu'il f* afin qu'ils ſe raſent la tête

& ſcient omnes quia quæ de te audierunt, falſa ſunt, ſed ambulas & ipſe cuſtodiens legem.

qu'ils offrent le ſacrifice; & tous ſauront que ce qu'ils on dire de vous, eſt faux, & vous continuez à obſerver la *bien loin de la regarder co mauvaiſe.*

* Num. 6. 18. Sup. 18. 18.

25. De his autem, qui crediderunt ex Gentibus,

25. Quant aux Gentils qu crû *en Jeſus-Chriſt, cette a ne les portera point à croire ſoient obligés d'obſerver la*

* nos ſcripſimus.

car nous leur avons écrit que

avions jugé qu'ils *ne* devoient *rien observer de ces choſes, mais ſeulement* s'abſtenir des viandes immolées aux idoles, du ſang, des viandes étouffées, & de la fornication.

judicantes ut abſtineant ſe ab idolis, immolato, & ſanguine, & ſuffocato, & fornicatione.
* *Sup.* 15. 20.

26. Paul ayant donc pris avec lui ces hommes, & s'étant purifié avec eux, il entra au temple le jour ſuivant, faiſant ſavoir *aux prêtres* les jours auſquels s'accompliroit leur purification, & quand l'offrande devroit être preſentée pour chacun d'eux.

26. Tunc Paulus aſſumptis viris, poſtera die purificatus cum illis intravit in templum, annuntians expletionem dierum purificationis, donec offerretur pro unoquoque eorum oblatio.

§. IV. PAUL MALTRAITÉ PAR LES JUIFS; DELIVRÉ PAR LYSIAS.

27. Mais ſur la fin des ſept jours les Juifs d'Aſie, *qui étoient venus à Jeruſalem pour la fête*, l'ayant vû dans le temple, émûrent le peuple, & ſe ſaiſirent de lui, en criant:

27. Dum autem ſeptem dies conſummarentur, hi qui de Aſia erant Judæi, cùm vidiſſent eum in templo, concitaverũt omnem populum, & injecerunt ei manus, clamantes:

28. Au ſecours, Iſraëlites, voici celui qui dogmatiſe par tout contre nôtre nation, contre la loi & contre ce lieu *ſaint*; & qui de plus a encore introduit des

28. Viri Iſraëlitæ, adjuvate: hic eſt homo, qui adverſus populum, & legem, & locũ hunc omnes ubique docens, inſuper &

Gentiles indixit in templum, & violavit sanctum locum istum.

29. Viderant enim Trophimũ Ephesium in civitate cũ ipso, quem æstimaverũt quoniam in templum introduxisset Paulus.

30. Commotaque est civitas tota, & facta est concursio populi. Et apprehendentes Paulum, trahebant eum extra templum, & statim clausæ sunt januæ.

31. Quærentibus autem eum occidere, nuntiatum est tribuno cohortis: Quia tota confunditur Jerusalem.

32. Qui statim assumptis militibus, & centurionibus, decurrit ad illos. Qui cùm vidissent tribunum, & milites, cessaverunt percutere Paulum.

33. Tunc accedens tribunus apprehendit eum, &

Gentils dans le temple, fané *ainſi* ce ſaint lieu.

29. Ils diſoient cela qu'ayant vû dans la ville T d'Epheſe avec Paul, ils que Paul l'avoit introdu temple.

30. Auſſi-tôt toute la émûe, & le peuple acc foule; & s'étant ſaiſis d le tirerent hors du tem *étoit un azile inviolable* portes en furent incont mées, *afin qu'il ne pû fugier.*

31. Et comme ils ſe di à le tuer, on vint dire de la cohorte *qui gardoi ple*, que toute la ville ſalem étoit *en trouble* & fuſion.

32. Il prit au même i ſoldats & des centeniers & courut à ces ſeditie voyant le tribun & les ceſſerent de battre Paul.

33. Alors le tribu chant, ſe ſaiſit de lui; fait lier de deux chaîne

mandoit qui il étoit, & ce qu'il avoit fait.

34. Mais dans cette foule les uns crioient d'une façon, & les autres d'une autre. Voyant donc qu'il n'en pouvoit rien aprendre de certain à cauſe du tumulte, il commanda qu'on le menât dans la forteresſe.

35. Lorſque Paul fut ſur les dégrés, il fallut que les ſoldats le portaſſent pour *le garentir de* la violence du peuple.

36. Car il étoit ſuivi d'une grande multitude de peuple, qui crioit: Faites-le mourir.

37. Paul étant ſur le point d'entrer dans la citadelle, dit au tribun: Puis-je prendre la liberté de vous dire quelque choſe? Le tribun *ſurpris de l'entendre parler ſa propre langue*, lui dit: Vous ſavez parler grec?

38. N'êtes-vous point cet Egyptien, qui ces jours paſſés ſe ſoûleva, & mena au deſert avec lui quatre mille brigands?

39. Paul lui répondit: Je vous aſſure que je ſuis Juif & citoyen

juſſit eum alligari catenis duabus: & interrogabat quis eſſet, & quid feciſſet.

34. Alii autem aliud clamabant in turba. Et cùm non poſſet certum cognoſcere præ tumultu, juſſit duci eum in caſtra.

35. Et cùm veniſſet ad gradus, contigit ut portaretur à militibus propter vim populi.

36. Sequebatur enim multitudo populi, clamans: Tolle eum.

37. Et cùm cœpiſſet induci in caſtra Paulus, dicit tribuno: Si licet mihi loqui aliquid ad te? Qui dixit:

Græcè noſti?

38. Nonne tu es Ægyptius, qui ante hos dies tumultum concitaſti, & eduxiſti in deſertum quatuor millia virorum ſicariorum?

39. Et dixit ad eum Paulus: Ego

homo ſum quidem Judæus à Tarſo Ciliciæ non ignotæ civitatis municeps. Rogo autem te, permitte mihi loqui ad populum.

de Tarſe, ville de Cilicie aſſés celebre ; au reſte je vous prie de me permettre de parler au peuple.

40. Et cùm ille permiſiſſet, Paulus ſtans in gradibus, annuit manu ad plebem: & magnoſilentio facto, allocutus eſt linguâ hebraïcâ, dicens :

40. Le tribun le lui ayant permis, Paul ſe tenant debout ſur les dégrés, fit ſigne de la main au peuple. Et aprés qu'on eût fait un grand ſilence, il parla de la ſorte en langue hebraïque :

CAPUT XXII.

CHAPITRE XXII.

§. I. DISCOURS DE S. PAUL AUX JUIFS.

1. Viri fratres, & patres, audite quam ad vos nunc reddo rationem.

1. MEs freres & mes peres, je vous prie de vouloir écouter ce que j'ai à vous dire maintenant pour ma juſtification.

2. Cùm audiſſent autem quia hebraïcâ linguâ loqueretur ad illos, magis præſtiterunt ſilentium.

2. Quand ils entendirent qu'il leur parloit en langue hebraïque, ils écouterent avec encore plus de ſilence.

3. Et dicit : Ego ſum vir Judæus, natus in Tarſo Ciliciæ, nutritus autem in iſta civitate, ſecus pedes Gamaliel eruditus juxta veritatem

3. Et il leur dit : Pour ce qui regarde ma perſonne, je ſuis Juif, né à Tarſe en Cilicie, j'ai été élevé en cette ville *de Jeruſalem* aux pieds de Gamaliel, & inſtruit *par*

lui dans la maniere la plus exacte d'obſerver la loi de nos peres; étant *devenu à cette école*, zelé pour la loi, comme vous l'êtes encore tous aujourd'hui.

paterne legis,

æmulator legis, ſicut & vos omnes eſtis hodie.

4. C'eſt moi qui ai perſecuté, même juſqu'à la mort, ceux de cette ſecte, les chargeant de chaînes, hommes & femmes, & les mettant en priſon,

4. * Qui hanc viam perſecutus ſum uſque ad mortem, alligans & tradens in cuſtodias viros ac mulieres,

* *Sup.* 8. 3.

5. comme le grand-prêtre m'en eſt témoin avec tous les anciens *qui compoſent le ſenat*, ayant même pris d'eux des lettres pour les freres de Damas; j'y allai dans le deſſein d'amener auſſi priſonniers à Jeruſalem ceux *de cette même ſecte* qui étoient là, afin qu'ils fuſſent punis.

5. ſicut princeps ſacerdotum mihi teſtimonium reddit, & omnes majores natu, * à quibus & epiſtolas accipiens, ad fratres Damaſcum pergebam, ut adducerem inde vinctos in Jeruſalem ut punirentur.

* *Sup.* 9. 2.

6. Mais il arriva que comme j'étois en chemin, & que j'aprochois de Damas vers l'heure du midi, je fus environné tout d'un coup, *& frapé* d'une grande lumiere *qui venoit* du ciel;

6. Factum eſt autem, eunte me, & appropinquante Damaſco meridie, ſubitò de cœlo circumfulſit me lux copioſa;

7. & étant tombé par terre, j'entendis une voix qui me diſoit: Saul, Saul, pourquoi me perſecutez-vous?

7. & decidens in terram audivi vocem dicentem mihi: Saule, Saule, quid me perſequeris?

8. Ego autem reſpondi : Quis es Domine ? Dixitque ad me: Ego ſum Jeſus Nazarenus, quem tu perſequeris.

8. Je répondis: Qui êtes-vous, Seigneur ? Je ſuis, me dit-il, Jeſus de Nazareth que vous perſecutez.

9. Et qui mecum erant, lumen quidem viderunt, vocem autem non audierunt ejus qui loquebatur mecum.

9. Ceux qui étoient avec moi, virent bien la lumiere, [g. & en furent effrayés :] mais ils n'oüirent point *aſſés diſtinctement* la voix de celui qui me parloit, *pour entendre ce qu'il me diſoit.*

10. Et dixi: Quid faciam, Dñe? Dñs autem dixit ad me: Surgens vade Damaſcum: & ibi tibi dicetur de omnibus quæ te oporteat facere.

10. Alors je dis: Seigneur, que ferai-je ? Et le Seigneur me répondit: Levez-vous, & allez à Damas; & on vous dira là tout ce que vous devez faire.

11. Et cùm non viderem præ claritate luminis illius, ad manum deductus à comitibus, veni Damaſcum.

11. Et comme le grand éclat de cette lumiere m'avoit ôté l'uſage de la vûe, ceux qui étoient avec moi, me prirent par la main, & me menerent à Damas.

12. Ananias autem quidam, vir ſecundùm legem, teſtimonium habens ab omnibus cohabitantibus Judæis,

12. Or il y avoit à Damas un homme [g. pieux] ſelon la loi, nommé Ananie, à la vertu duquel tous les Juifs qui y demeuroient, rendoient *un* témoignage *avantageux.*

13. veniens ad me, & aſtans dixit mihi: Saule frater

13. Il me vint trouver, & s'approchant de moi, il me dit:

Mon frere Saul, recouvrez la vûe; Au même inſtant *je vis*, & je le regardai.

respice.

Et ego eadem hora reſpexi in eum.

14. Il me dit enſuite : Le Dieu de nos peres vous a prédeſtiné pour connoître ſa volonté, pour voir le Juſte, & pour entendre les paroles de ſa bouche, *afin que vous ſoyez un témoin de ſa reſurrection.*

14. At ille dixit: Deus patrum noſtrorum præordinavit te, ut cognoſceres voluntatem ejus, & videres Juſtum, & audires vocem ex ore ejus :

15. Car vous lui rendrez témoignage devant tous les hommes de ce que vous avez vû & entendu *en venant ici.*

15. Quia eris teſtis illius ad omnes homines, eorum quæ vidiſti & audiſti.

16. Qu'attendez-vous donc ? Levez-vous, & recevez le batême; & lavez vos pechés en invoquant le nom du Seigneur, *que vous avez perſecuté. J'obéis, & je commençai dés-lors à publier ſa gloire & ſa divinité.*

16. Et nunc quid moraris ? Exurge, & baptizare, & ablue peccata tua, invocato nomine ipſius.

17. Or il arriva qu'étant revenu depuis à Jeruſalem, lorſque j'étois en priere dans le temple, j'eus un raviſſement d'eſprit,

17. Factum eſt autem revertenti mihi in Jeruſalem, & oranti in templo, fieri me in ſtupore mentis,

18. & je le vis qui me dit : Hâtez-vous, & ſortez promtement de Jeruſalem ; car ils ne recevront point le témoignage que

18. & videre illum dicentem mihi : Feſtina, & exi velociter ex Jeruſalem : quoniam non recipient te-

ſtimonium tuum de me.

19. Et ego dixi : Dne, ipſi ſciunt quia ego eram concludens in carcerem, & cædens per ſynagogas eos qui credebant in te.

20. Et cùm funderetur ſanguis Stephani teſtis tui, ego aſtabam, & conſentiebam, & cuſtodiebam veſtimenta interficientium illum.

21. Et dixit ad me : Vade, quoniam ego in nationes longè mittam te.

vous leur rendrez de moi.

19. Je lui répondis : Seigneur, ils ſavent eux-mêmes que c'étoit moi qui mettois en priſon, & qui faiſois foüetter dans les ſynagogues ceux qui croyoient en vous.

20. Et que lorſqu'on répandoit le ſang de vôtre martyr Etienne, j'étois preſent, & je conſentois à ſa mort, & je gardois les vêtemens de ceux qui le lapidoient.

21. Mais il me dit : Allez-vous-en ; car je vous envoyerai bien loin vers les Gentils.

§. II. FUREUR DES JUIFS CONTRE S. PAUL. ON LE VEUT FOÜETTER, IL SE DECLARE CITOYEN ROMAIN

22. Audiebant autem eum uſque ad hoc verbum, & levaverunt vocem ſuam, dicentes : Tolle de terra hujuſmodi ; non enim fas eſt eum vivere.

23. Vociferantibus autem eis, & projicientibus veſtimenta ſua, & pulverem jactantibus in aërem,

22. Les Juifs l'avoient écouté juſqu'à ce mot ; mais alors ils éleverent leurs voix, & crierent : Otez du monde ce *méchant homme* ; car ce ſeroit un crime de le laiſſer vivre.

23. Et comme ils crioient, & jettoient leurs manteaux à terre & faiſoient voler la pouſſiere en l'air, *marquant par tous ces mou-*

vemens leur extréme fureur,

24. le tribun le fit mener dans la forteresse, & commanda qu'on lui donnât la question en le foüettant, pour tirer de sa bouche ce qui les faisoit crier ainsi contre lui.

25. Mais quand on l'eut attaché *au poteau* avec des courroies, Paul dit au centenier qui étoit present : Vous est-il permis de foüetter un citoyen Romain, & qui n'a point été condamné?

26. Le centenier ayant oüi ces paroles, alla trouver le tribun, & lui dit : Que pensez-vous faire? Car cet homme est citoyen Romain.

27. Le tribun aussi-tôt vint à Paul, & lui dit : Etes-vous citoyen Romain? Paul lui répondit : Oüi, je le suis.

28. Le tribun lui répartit : Il m'en a coûté bien de l'argent pour acquerir ce droit là. Et moi dit Paul : Je l'ai par ma naissance même.

29. En même-tems ceux qui lui devoient donner la question, se retirerent; & le tribun eut peur,

24. jussit tribunus induci eum in castra, & flagellis cædi, & torquéri eum, ut sciret propter quam causam sic acclamarent ei.

25. Et cùm astrinxissent eum loris, dicit astanti sibi centurioni Paulus : Si hominem Romanum & indemnatum licet vobis flagellare?

26. Quo audito, centurio accessit ad tribunum & nuntiavit ei, dicens : Quid acturus es? hic enim homo, civis Romanus est.

27. Accedens autem tribunus, dixit illi : Dic mihi si tu Romanus es? At ille dixit : Etiam.

28. Et respondit tribunus : Ego multa summa civilitatem hanc consecutus sum. Et Paulus ait : Ego autem & natus sum.

29. Protinus ergo discessérunt ab illo qui eum torturi erant. Tribu-

nus quoque timuit postquâ resciv it quia civis Romanus esset & quia alligasset eum.

30. Postera autem die volens scire diligentiùs, qua ex causa accusaretur à Judæis, solvit eum, & jussit sacerdotes convenire, & omne concilium, & producens Paulum, statuit inter illos.

voyant que Paul étoit citoyen Romain, & qu'il l'avoit fait lier.

30. Le lendemain voulant savoir plus exactement de quoi les Juifs l'accusoient, il lui fit ôter ses chaînes, & ayant ordonné que les *princes des* prêtres, & tout le conseil s'assemblassent, il amena Paul & le presenta devant eux.

CAPUT XXIII.

CHAPITRE XXIII.

§. I. PAUL APELLE LE GRAND-PRÊTRE MURAILLE BLANCHIE : DIVISE LES PHARISIENS D'AVEC LES SADDUCÉENS.

1. Intendens autem in concilium Paulus ait : Viri fratres, ego omni conscientiâ bonâ conversatus sum ante Deum usque in hodiernum diem.

2. Princeps autem sacerdotum Ananias præcepit astantibus sibi percutere os ejus.

1. ALors Paul regardant le conseil *avec un œil ferme, & assuré*, leur dit : Mes freres, jusqu'à cette heure je me suis conduit devant Dieu avec toute la droiture d'une bonne conscience.

2. En même-tems Ananie grand-prêtre commanda à ceux qui étoient prés de lui de le fraper sur

lo. viſage *pour le punir de ſon impudence.*

3. Alors Paul lui dit : Dieu vous frapera vous-même muraille blanchie, *hypocrite que vous êtes.* Quoi, vous êtes aſſis ici pour me juger ſelon la loi, & cependant contre la loi vous commandez qu'on me frape ?

3. Tunc Paulus dixit ad eum: Percutiet te Deus, paries dealbate. Et tu ſedens judicas me ſecundùm legem, & contra legem jubes me percuti?

4. Ceux qui étoient preſens, dirent à Paul : Oſez-vous bien maudire *ainſi* le grand-prêtre de Dieu ?

4. Et qui aſtabant dixerunt : Summum ſacerdotem Dei maledicis ?

5. Paul leur répondit : Je ne ſavois pas, mes freres, que ce fût le grand-prêtre ; car il eſt écrit : Vous ne maudirez point le prince du peuple.

5. Dixit autem Paulus : Neſciebam, fratres, quia princeps eſt ſacerdotum. Scriptum eſt enim : Principem populi tui non maledices.

6. Or Paul ſachant qu'une partie de ceux qui étoient-là étoient Sadducéens, & l'autre phariſiens, il s'écria dans l'aſſemblée : Mes freres, je ſuis phariſien, & fils de phariſien, & c'eſt à cauſe de l'eſperance *d'une autre vie*, & de la reſurrection des morts, que l'on veut me condamner.

6. Sciens autem Paulus, quia una pars eſſet Sadducæorum, & altera phariſæorum, exclamavit in concilio: Viri fratres, * ego phariſæus ſum, filius phariſæorum, de ſpe & reſurrectione mortuorum ego judicor.

* *Philip.* 3. 5.

7. Dés qu'il eut dit ces paroles, il s'émût une diſſention entre

7. Et cùm hæc dixiſſet, facta eſt diſſenſio inter

pharisæos & Sadducæos, & soluta est multitudo:

8. Sadducæi enim dicunt, non esse resurrectionē, neque angelum, neque spiritum: pharisæi autēutraque confitentur.

9. Factus est autem clamor magnus. Et surgentes quidam pharisæorum, pugnabant, dicentes: Nihil mali invenimus in homine isto: quid si spiritus locutus est ei, aut angelus?

10. Et cùm magna dissensio facta esset, timens tribunus ne discerperetur Paulus ab ipsis, jussit milites descendere, & rapere eum de medio eorum, ac deducere eum in castra.

les pharisiens, & les Saddu
& l'assemblée fut divisée :

8. car les Sadducéens
qu'il n'y a ni resurrection, ni
ni esprit ; au lieu que les
siens reconnoissent l'un & l'a

9. Il s'éleva donc *sur c*
grand bruit, & quelques-u
pharisiens contestoient, en
Nous ne trouvons point d
en cet homme : que savons
si un esprit, ou un ange
auroit point parlé? [g. ne
battons point contre Dieu
peut sans doute ressusciter les
& le lui avoir revelé.

10. Comme le tumulte
gmentoit : le tribun cra
que Paul ne fût mis en pie
ces gens-là, *& qu'on ne le*
responsable de sa mort, il co
da qu'on fit venir des sold
l'enlevassent d'entre leurs
& le menassent dans la
resse.

§. II. JESUS-CHRIST APPAROIT A PAUL. JUIFS SE DEVOUENT POUR LE TUER.

11. La nuit ſuivante le Seigneur ſe preſenta à lui, & lui dit: Paul, ayez bon courage; car comme vous m'avez rendu témoignage dans Jeruſalem, il faut auſſi que vous me rendiez témoignage dans Rome.

11. Sequenti autem nocte aſſiſtens ei Dominus ait: Conſtans eſto; ſicut enim teſtificatus es de me in Jeruſalem, ſic te oportet & Romæ teſtificari.

12. Le jour étant venu, quelques Juifs s'étant ligués, firent vœu avec ſerment & imprécation contr'eux-mêmes, de ne boire ni manger qu'ils n'euſſent tué Paul:

12. Facta autem die collegerunt ſe quidam ex Judæis, & devoverunt ſe dicentes, neque manducaturos, neque bibituros, donec occiderent Paulum.

13. Ils étoient plus de quarante qui avoient fait cette conjuration.

13. Erant autem plus quàm quadraginta viri, qui hanc conjurationem fecerant.

14. Et ils vinrent ſe preſenter aux princes des prêtres, & aux ſenateurs, & ils leur dirent: Nous avons fait vœu avec de grandes imprécations contre nous-mêmes, de ne point manger, que nous n'ayons tué Paul.

14. Qui acceſſerunt ad principes ſacerdotum, & ſeniores, & dixerunt: Devotione devovimus nos nihil guſtaturos, donec occidamus Paulum.

15. Vous n'avez donc qu'à faire ſavoir de la part du conſeil au tribun, que vous le priez de faire

15. Nunc ergo vos notum facite tribuno cum concilio, ut producat illum ad vos, tam-

quam aliquid certius cogniturí de eo. Nos verò priùs quàm appropiet, parati ſumus interficere illum.

16. Quod cùm audiſſet filius ſororis Pauli inſidias, venit, & introivit in caſtra, nūtiavitq; Paulo.

17. Vocans autem Paulus ad ſe unum ex centurionibus, ait: Adoleſcentem hunc perduc ad tribunum, habet enim aliquid indicare illi.

18. Et ille quidē aſſumens eum duxit ad tribunum, & ait: Vinctus Paulus rogavit me hunc adoleſcentē perducere ad te, habentem aliquid loqui tibi.

19. Apprehendens autem tribunus manum illius, ſeceſſit cū eo ſeorſum, & interrogavit illum: Quid eſt, quod habes indicare mihi?

20. Ille autem dixit: Judæis convenit rogare te, ut craſtina die producas Paulum in concilium, quaſi aliquid certius in-

amener demain Paul devant
comme pour connoître plu
ticulierement de ſon affair
nous ſerons prêts pour l
avant qu'il arrive.

16. Mais le fils de la ſo
Paul ayant apris cette co
tion, entra dans la forter
le dit à Paul.

17. Paul ayant apellé
centeniers, lui dit: Je vo
de mener ce jeune-hom
tribun, car il a quelque c
lui dire.

18. Le centenier auſſi-t
le jeune-homme avec lui
mena au tribun, auquel
Paul le priſonnier m'a p
vous amener ce jeune-ho
qui a quelque avis à vous d

19. Le tribun le pren
la main, & l'ayant tiré à pa
demanda: Qu'avez-vous
dire?

20. Ce jeune-homme
Les Juifs ont reſolu enſ
de vous prier que demai
envoyiez Paul dans leur aſſe
comme s'ils vouloient co

lus exactement de ſon affaire :

21. mais ne conſentez pas à eur demande ; car plus de quaante hommes d'entr'eux lui doient dreſſer des embûches, ayant ait vœu avec de grands ſermens, le ne boire ni manger qu'ils ne 'ayent tué ; & ils ſont déja tout reparés, attendant ſeulement ue vous leur ayez accordé ce u'ils déſirent.

quiſituri ſint de illo :

21. tu verò ne credideris illis, inſidiantur enim ei ex eis viri âplius quàm quadraginta, qui ſe devoverunt non manducare, neque bibere, donec interficiant eum : & nunc parati ſunt expectantes promiſſum tuum.

III. LYSIAS ENVOYE PAUL A CESARE'E.

22. Le tribun ayant oüi cela, envoya le jeune-homme, & lui défendit de découvrir à perſonne u'il lui eût donné cet avis.

23. Et ayant apellé deux centeiers, il leur dit : Tenez prêts dés troiſiéme heure de la nuit, deux ens ſoldats, ſoixante & dix cavaers, & deux cens lances pour aller ſqu'à Ceſarée.

24. Il leur ordonna auſſi d'aoir des chevaux pour monter aul, & le mener ſurement au ouverneur Felix ;

25. [v. car il eut peur que les

22. Tribunus igitur dimiſit adoleſcentem, præcipiens ne cui loqueretur, quoniam hæc nota ſibi feciſſet.

23. Et vocatis duobus centurionibus, dixit illis : Parate milites ducentos, ut eant uſque Cæſaream, & equites ſeptuaginta, & lancearios ducentos à tertia hora noctis.

24. Et jumenta præparate, ut imponentes Paulum, ſalvum perducerent ad Felicem præſidem :

25. timuit enim

ne fortè raperent eum ſuadæi, & occiderent, & ipſe poſtea calumniam ſuſtineret, tamquam acceptarus pecuniam;

26. Scribens epiſtolam continentem hanc: Claudius Lyſias optimo præſidi Felici ſalutem.

27. Virum hunc comprehenſum à Judæis, & incipiêtem interfici ab eis ſuperveniês cũ exercitu eripui, cognito quia Romanus eſt;

28. volenſque ſcire cauſam, quam objiciebant illi, deduxi eum in conſilium eorum.

29. Quem inveni accuſari de quæſtionibus legis ipſorum, nihil verò dignum morte aut vinculis habentem criminis;

30. & cùm mihi perlatum eſſet de inſidiis, quas paraverant illi, miſi eum ad te, denuntians & accuſatoribus ut dicant apud te. Vale.

Juifs ne l'enlevaſſent, & ruaſſent, & qu'aprés cela l'accuſât d'avoir reçû d' l'argent *pour le leur livrer.*

26. Il écrivit en même *Felix* en ces termes: Clau ſias, au tres-excellent gou Felix; Salut.

27. Les Juifs s'étant ſaiſ homme, & étant ſur le p le tuer, j'y arrivai avec dats, & le tirai de leurs ayant ſû qu'il étoit citoy main;

28. & voulant ſavoir crime ils l'accuſoient, je l en leur conſeil.

29. Je trouvai qu'il n'é cuſé que de certaines ch regardent leur loi, ſans eût en lui aucun crime qu gne de mort ou de priſon

30. & ſur l'avis qu'on n né d'une entrepriſe que l avoient formée pour le t vous l'ai envoyé [g. à l'he me;]ayant auſſi comman accuſateurs, d'aller propo vant vous ce qu'ils ont à di tre lui. Adieu.

Les ſoldats donc pour exe-
'ordre qu'ils avoient reçû,
Paul avec eux, & le me-
la nuit à Antipatride,
& le lendemain ils s'en re-
rent à la forteresſe, l'ayant
ntre les mains des cava-

qui étant arrivés à Ceſarée
nt la lettre au gouverneur,
préſenterent Paul.
Le gouverneur l'ayant lûe,
t de quelle province étoit
t ayant apris qu'il étoit de

l lui dit: Je vous entendrai
vos accuſateurs ſeront ve-
il commanda qu'on le gar-
palais d'Herode.

31. Milites ergo, ſecundùm præceptum ſibi, aſſumentes Paulum duxerunt per noctem in Antipatridem,

32. & poſtera die dimiſſis equitibus ut cum eo irent, reverſi ſunt ad caſtra;

33. qui cùm veniſſent Cæſaream, & tradidiſſent epiſtolam præſidi, ſtatuerunt ante illum & Paulum.

34. Cùm legiſſet autem, & interrogaſſet de qua provincia eſſet: & cognoſcens quia de Cilicia:

35. Audiam te, inquit, cùm accuſatores tui venerint. Juſſitque in prætorio Herodis cuſtodiri eum.

CAPUT XXIV.

CHAPITRE XXIV.

§. I. PAUL ACCUSÉ, SE DEFEND DEVANT FELIX.

1. Post quinque autem dies descendit princeps sacerdotum Ananias, cum senioribus quibusdã, & Tertullo quodam oratore, qui adierunt præsidem adversus Paulum.

1. CInq jours aprés, Ananie grand-prêtre descendit à Cesarée avec quelques senateurs Juifs & un certain orateur nommé Tertulle, qui se rendirent accusateurs de Paul devant le gouverneur.

2. Et citato Paulo cœpit accusare Tertullus, dicens: Cùm in multa pace agamus per te, & multa corrigantur per tuam providentiam;

2. Et Paul ayant été apellé Tertulle commença à l'accuser en ces termes: Comme c'est par vous, trés-excellent Felix, que nous joüissons d'une profonde paix, & que plusieurs choses utiles à ce peuple ont été établies par vôtre sage prévoyance,

3. semper & ubique suscipimus, optime Felix, cum omni gratiarum actione.

3. Nous le ressentons en tout tems & en tous lieux, & nous vous en rendons toutes sortes d'actions de graces.

4. Ne diutiùs autem te protraham, oro, breviter audias nos pro

4. Mais pour ne vous point arrêter plus long-tems, je vous prie d'écouter avec vôtre équité or

faire ce que nous avons à vous dire en peu de paroles.

tua clementia.

5. Nous avons trouvé cet homme, qui eſt une peſte publique, qui met dans tout l'univers la diviſion & le trouble parmi tous les Juifs, & qui eſt le chef de la ſecte [v. ſeditieuſe] des Nazaréens;

5. Invenimus hunc hominem peſtiferum, & concitantem ſeditiones omnibus Judæis in univerſo orbe, & auctorem ſeditionis ſectæ Nazarenorum;

6. qui a même tenté de profaner le temple; de ſorte que nous nous étions ſaiſis de lui, & le voulions juger ſelon nôtre loi;

6. qui etiam templum violare conatus eſt, quem & apprehenſum voluimus ſecundùm legem noſtram judicare.

7. Mais le tribun Lyſias étant ſurvenu, nous l'a arraché d'entre les mains avec grande violence,

7. Superveniens autem tribunus Lyſias, cum vi magna eripuit eum de manibus noſtris,

8. ordonnant que ſes accuſateurs viendroient comparoître devant vous. *Les voici prêts à ſoûtenir les faits que je viens d'avancer, qui ſont d'ailleurs ſi conſtans que l'accuſé même ne ſauroit les nier*; & *ainſi* vous pourrez vous-même, en l'interrogeant, reconnoître la verité des choſes dont nous l'accuſons.

8. jubens accuſatores ejus ad te venire: à quo poteris ipſe judicans, de omnibus iſtis cognoſcere, de quibus nos accuſamus eum.

9. Les Juifs ajoûterent que tout cela étoit veritable.

9. Adjecerunt autem & Judæi, dicentes hæc ita ſe habere.

10. Mais le gouverneur ayant

10. Reſpondit

autem Paulus, annuente sibi præside dicere: Ex multis annis te esse judicem genti huic sciens, bono animo pro me satisfaciam.

fait signe à Paul de parler, il lui dit de cette sorte : J'entreprends avec d'autant plus de confiance de me justifier devant vous, que je sai qu'il y a plusieurs années que vous gouvernez cette province.

11. Potes enim cognoscere, quia non plus sunt mihi dies, quàm duodecim, ex quo ascendi adorare in Jerusalem.

11. Car il vous est aisé de connoître qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis venu à Jerusalem pour adorer *Dieu*, *& non pas pour y exciter le trouble & la division, comme on le vient de dire.*

12. Et neque in templo invenerûnt me cum aliquo disputantem, aut concursum facientem turbæ, neque in synagogis,

12. Et *en effet* ils ne m'ont point trouvé disputant avec personne, ni amassant le peuple, soit dans le temple, soit dans les synagogues, soit dans la ville;

13. neque in civitate: neque probare possunt tibi de quibus nunc me accusant.

13. & ils ne sauroient prouver aucun des chefs dont ils m'accusent maintenant.

14. Confiteor autem hoc tibi, quòd secundùm sectam quam dicunt hæresim, sic deservio Patri & Deo meo, credens omnibus, quæ in lege & prophetis scripta sunt;

14. Il est vrai, *&* je le reconnois devant vous, que selon cette secte qu'ils apellent heresie, je sers le Dieu de nos peres, croyant toutes les choses qui sont écrites dans la loi & dans les prophetes;

15. spem habens in Deum, quam & hi ipsi expectant,

15. esperant en Dieu, comme ils esperent eux-mêmes, que tous

r hommes juſtes ou injuſtes reſſciteront un jour.

resurrectionem futuram juſtorum, & iniquorum.

16. C'eſt pourquoi je travaille ns ceſſe à conſerver ma conience exemte de reproche deant Dieu & devant les hommes, *bien loin de vouloir la ſoüiller par les crimes dont on m'accuſe.*

16. In hoc & ipſe ſtudeo ſine offendiculo conſcientiam habere ad Deum, & ad homines ſemper.

17. Mais *ce qui prouve clairement mon innocence, c'eſt qu'*aprés *avoir été abſent de Jeruſalem endant* pluſieurs années, j'y ſuis evenu pour faire des aumônes à eux de ma nation, & rendre *à Dieu* mes offrandes, [v. & mes œux.]

17. Poſt annos autem plures, eleemoſynas facturus in gentem meam, veni, & oblationes, & vota.

18. Et lorſque j'étois encore lans ces exercices de religion, ils n'ont trouvé purifié dans le temple, ſans amas de peuple, ni tumulte.

18. * In quibus invenerunt me purificatum in templo; non cum turba, neque cum tumultu.

* *Sup.* 21. 26.

19. Or *ceux qui m'y ont trouvé, ſont* quelques Juifs d'Aſie qui devroient comparoître devant vous, & ſe rendre *mes* accuſateurs, s'ils avoient quelque choſe à dire contre moi, *puiſque ce ſont eux qui m'ont arrêté.*

19. Quidam autem ex Aſia Judæi, quos oportebat apud te præſto eſſe, & accuſare ſi quid haberent adverſum me.

20. Aut hi ipſi dicant, ſi quid invenerunt in me iniquitatis, cùm ſtem in concilio,

20. Mais que ceux-ci-n déclarent, s'ils m'ont trouv pable de quoi que ce ſoit, que j'ai comparu dans *le* ſemblée;

21. niſi de una hac ſolummodo voce, qua clamavi inter eos ſtans:

21. ſi ce n'eſt qu'on me v faire un crime de cette paro j'ai dite hautement en leu ſence : C'eſt à cauſe de la rection des morts que vo voulez condamner aujourd'h

* Quoniam de reſurrectione mortuorum ego judicor hodie à vobis.

* *Sup.* 23. 6.

22. Diſtulit autem illos Felix, certiſſimè ſciens de via hac, dicens:

22. Felix ayant oüi tou diſcours, & voulant être e plus exactement informé de il s'agiſſoit, les remit à une fois, & leur dit : Lorſque bun Lyſias ſera venu *de J lem*, je vous écouterai de veau.

Cùm tribunus Lyſias deſcenderit, audiam vos.

23. Juſſit que centurioni cuſtodire eum, & habere requiem, nec quemquam de ſuis prohibere miniſtrare ei.

23. Il commanda enſu centenier de garder Paul, en le tenant moins reſer ſans empêcher qu'aucun de ne le ſervît, [g. & ne le vi

§. II.

II. FELIX EFFRAYÉ PAR PAUL ; ATTEND DE L'ARGENT DE LUI ; LE LAISSE EN PRISON.

24. Quelques jours aprés Felix étant revenu *à Ceſarée* avec Druſille ſa femme, qui étoit Juive, fit venir Paul, & il écouta ce qu'il lui dit de la foi en Jeſus-Chriſt.

24. Poſt aliquot autem dies veniens Felix cum Druſilla uxore ſua quæ erat Judæa, vocavit Paulum, & audivit ab eo fidem, quæ eſt in Chriſtum Jeſum.

25. Mais comme Paul lui parloit de la juſtice, de la chaſteté, & du jugement à venir, Felix en fut effrayé, & lui dit : C'eſt aſſés pour cette heure, retirez-vous : quand j'aurai le tems je vous manderai.

25. Diſputante autem illo de juſtitia, & caſtitate, & de judicio futuro, tremefactus Felix reſpondit : Quod nunc attinet, vade : tempore autem opportuno accerſam te.

26. Et parce qu'il eſperoit que Paul lui donneroit de l'argent, [*g.* afin qu'il le mît en liberté,] il l'envoyoit querir ſouvent, & s'entretenoit avec lui, *pour lui donner lieu de lui en offrir.*

26. Simul & ſperans, quod pecunia ei daretur à Paulo ; propter quod & frequenter eum accerſens eum, loquebatur cum eo.

27. Deux ans s'étant paſſés *ainſi*, Felix eût pour ſucceſſeur Porcius Feſtus ; & voulant obliger les Juifs *qu'il avoit irrités par ſes violences*, il laiſſa Paul en priſon.

27. Biennio autem expleto, accepit ſucceſſorem Felix Portium Feſtum. Volens autem gratiam præſtare Judæis Felix, reliquit Paulum vinctum.

CAPUT XXV.

CHAPITRE XX

§. I. S. PAUL SE DI DEVANT FESTU APELLE A CESAR

1. Festus ergo cùm venisset in provinciam, post triduum ascendit Hierosolymam à Cæsarea.

1. FEstus donc étant arri la province, vint tr après de Cesarée à Jeruſ

2. Adierunt eum principes sacerdotum, & primi Judæorum, adversùs Paulum, & rogabant eum,

2. Et les princes des avec les premiers d'entre le vinrent trouver pour Paul devant lui,

3. postulantes gratiam adversùs eum, ut mitteret eum Jerosolymam, insidias ponentes ut interficerent eum in via.

3. & ils lui demandoie une une grace, qu'il le f à Jeruſalem : leur deſſei de le faire aſſaſſiner par qu'ils avoient diſpoſés ſur main.

4. Festus autem respondit, servari Paulum in Cæsarea, se autem maturàs profecturum.

4. Mais Feſtus leur ré Que Paul étoit en priſo ſarée, où il iroit dans jours.

5. qui ergo in vobis, inquit, potentes sunt, descendentes simul, si quod est in viro crimen, accusent eum.

5. Que les principaux d'entre vous, leur dit-il, nent avec moi ; & ſi ce me a commis quelque

qu'ils l'en accuſent.

6. N'ayant pas demeuré à Jeruſalem plus de huit ou dix jours, il s'en retourna à Ceſarée. Et le lendemain s'étant aſſis ſur le tribunal, il commanda qu'on amenât Paul.

6. Demoratus autem inter eos dies non ampliùs quàm octo, aut decem, deſcendit Cæſaream, & altera die ſedit pro tribunali, & juſſit Paulum adduci.

7. Et comme on l'eût amené, les Juifs qui étoient venus de Jeruſalem, l'environnerent, l'accuſant de pluſieurs grands crimes, dont ils ne pouvoient aporter aucune preuve.

7. Qui cùm perductus eſſet, circumſteterunt eum, qui ab Jeroſolyma deſcenderat Judæi, multas & graves cauſas objicientes quas non poterant probare.

8. Et Paul ſe défendoit, en diſant: Je n'ai rien fait, ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre Ceſar.

8. Paulo rationē reddente: Quoniā neque in legem Judæorum, neque in templum, neque in Cæſarem quidquā peccavi.

9. Mais Feſtus étant bien-aiſe de favoriſer les Juifs, dit à Paul: Voulez-vous venir à Jeruſalem, & y être jugé devant moi ſur les choſes dont on vous accuſe?

9. Feſtus autem volens gratiam præſtare Judæis, reſpondens Paulo, dixit: Vis Jeroſolymam aſcendere, & ibi de his judicari apud me?

10. Paul lui répondit: Me voici devant le tribunal de Ceſar, c'eſt-là qu'il faut que je ſois jugé; je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme vous-même le ſavez fort bien.

10. Dixit autem Paulus: Ad tribunal Cæſaris ſto, ibi me oportet judicari: Judæis non nocui, ſicut tu meliùs noſti.

11. Que s'il ſe trouve que je

11. Si enim

nocui, aut dignum morte aliquid feci, non recuſo mori.

leur aie fait quelque tort, ou que j'aie commis quelque crime digne de mort, je ne refuſe pas de mourir.

Si verò nihil eſt eorum, quæ hi accuſant me, nemo poteſt me illis donare. Cæſarem appello.

Mais s'il n'y a rien de veritable dans toutes les accuſations qu'ils font contre moi, nul ne me peut livrer à eux. J'en apelle à Ceſar.

12. Tunc Feſtus cum concilio locutus reſpondit: Cæſarem appellaſti? ad Cæſarem ibis.

12. Alors Feſtus aprés en avoir conferé avec ſon conſeil, répondit: Vous en avez apellé à Ceſar? vous irez devant Ceſar.

§. II. AGRIPPA VEUT VOIR S. PAUL; IL EST AMENÉ DEVANT LUI.

13. Et cùm dies aliquot tranſacti eſſent, Agrippa rex & Bernice deſcenderunt Cæſaream ad ſalutandum Feſtum.

13. Quelques jours aprés le roi Agrippa & *ſa ſœur* Berenice vinrent à Ceſarée pour ſalüer Feſtus.

14. Et cùm dies plures ibi demorarentur, Feſtus regi indicavit de Paulo, dicens: Vir quidam eſt derelictus à Felice vinctus,

14. Et comme ils y demeurerent pluſieurs jours, Feſtus entretint le roi *de l'affaire* de Paul, en lui diſant: Il y a ici un homme que Felix a laiſſé priſonnier,

15. de quo cùm eſſem Jeroſolymis, adierunt me principes ſacerdotum,

15. que les princes des prêtres & les ſenateurs des Juifs vinrent accuſer devant moi, lorſ-

que j'étois à Jeruſalem, me demandant que je le condamnaſſe *à la mort.*

& ſeniores Judæorum, poſtulantes adverſus illum damnationem.

16. Mais je leur répondis: Que ce n'étoit point la coûtume des Romains de condamner un homme, avant que l'accuſé ait ſes accuſateurs preſens devant lui, & qu'on lui ait donné la liberté de ſe juſtifier du crime dont on l'accuſe.

16. Ad quos reſpondi: Quia non eſt Romanis conſuetudo damnare aliquem hominem, priùs quàm is qui accuſatur, præſentes habeat accuſatores, locumque defendendi accipiat ad abluenda crimina.

17. Aprés qu'ils furent venus, je m'aſſis dés le lendemain ſur le tribunal, ne voulant point differer cette affaire, & je commandai que cet homme fût amené.

17. Cùm ergo huc, convenîſſent ſine ulla dilatione ſequenti die ſedens pro tribunali, juſſi adduci virum.

18. Ses accuſateurs étant devant lui, ne lui reprocherent aucun des crimes, dont je ſoupçonnois qu'il fût coupable.

18. De quo, cùm ſtetiſſent accuſatores, nullam cauſam deferebant, de quibus ego ſuſpicabar malum.

19. Ils avoient ſeulement quelques diſputes avec lui touchant leur ſuperſtition, & touchant un certain Jeſus mort, que Paul aſſûroit être vivant.

19. Quæſtiones verò quaſdam de ſua ſuperſtitione habebât adverſus eum, & de quodam Jeſu defuncto, quem affirmabat Paulus vivere.

20. Ne ſachant donc quelle reſolution je devois prendre ſur cette affaire, je lui demandai s'il

20. Hæſitans autem ego de hujuſmodi quæſtione, dicebam ſi

vellet ire Jeroſolymam, & ibi judicari de iſtis.

21. Paulo autem appellante ut ſervaretur ad Auguſti cognitionem, juſſi ſervari eum, donec mittam eum ad Cæſarem.

22. Agrippa autem dixit ad Feſtum: Volebam & ipſe hominem audire. Cras, inquit, audies eum.

23. Altera autem die, cùm veniſſet Agrippa & Bernice cum multa ambitione, & introiſſent in auditorium cum tribunis, & viris principalibus civitatis, jubente Feſto adductus eſt Paulus.

24. Et dicit Feſtus: Agrippa rex, & omnes qui ſimul adeſtis nobiſcum viri, videtis hunc de quo omnis multitudo Judæorum interpellavit me Jeroſolymis, petentes & acclamantes non opor-

vouloit bien aller à Jeruſalem y être jugé ſur les points d l'accuſoit.

21. Mais Paul en ayant a & voulant que ſa cauſe ſervée à la connoiſſance guſte, j'ai ordonné qu'on dât juſqu'à ce que je l'envo Ceſar.

22. Agrippa dit à Feſt y a déja du tems que j'ai d'entendre parler cet h Vous l'entendrez demain, dit Feſtus.

23. Le lendemain donc pa & Berenice vinrent avec de pompe ; & étant entré la ſalle des audiences avec buns & les principaux de la Paul fut amené par le comm ment de Feſtus.

24. Et Feſtus prenant role : O roi Agrippa, & vous tous qui êtes ic ſens avec nous, vous voy homme au ſujet duquel peuple Juif m'eſt venu ver à Jeruſalem, [g. & demandant *ſa mort*, &

qu'il ne falloit pas le laiſſer vivre plus long-tems.

tere eum vivere ampliùs.

25. Pour moi, j'ai reconnu qu'il n'a rien fait qui meritât la mort, *ainſi j'aurois pû l'abſoudre* : mais comme il en a apellé lui-même à Auguſte, je me ſuis déterminé à l'y envoyer.

25. Ego verò comperi nihil dignum morte eum admiſiſſe. Ipſo autem hoc appellante ad Auguſtum, judicavi mittere.

26. Cependant je n'ai rien de certain à écrire de lui à l'Empereur ; & c'eſt pour cela que je l'ai fait venir en vôtre preſence, & ſur tout devant vous, ô roi Agrippa, afin qu'aprés l'avoir interrogé, j'aie quelque choſe à écrire.

26. De quo quid certum ſcribam Domino, non habeo. Propter quod produxi eum ad vos, & maximè ad te, rex Agrippa, ut interrogatione facta habeam quid ſcribam.

27. Car il ne me ſemble pas raiſonnable d'envoyer un priſonnier, ſans marquer en même tems quels ſont les crimes dont on l'accuſe.

27. Sine ratione enim mihi videtur mittere vinctum, & cauſas ejus non ſignificare.

CAPUT XXVI.

CHAPITRE XXV

§. I. PAUL SE DEF DEVANT AGRIPPA

1. Agrippa verò ad Paulum ait: Permittitur tibi loqui pro temetipſo. Tunc Paulus extenta manu cœpit rationem reddere:

1. ALors Agrippa dit à P On vous permet de ler pour vôtre défenſe. Pau ſi-tôt étendant la main, com ça ſa juſtification de cette ſc

2. De omnibus, quibus accuſor à Judæis, rex Agrippa, æſtimo me beatum, apud te cùm ſim defenſurus me hodie;

2. Je m'eſtime heureux, Agrippa, de pouvoir aujour me juſtifier devant vous de tes les choſes dont les Juifs cuſent;

3. maximè te ſciente omnia, & quæ apud Judæos ſunt conſuetudines, & quæſtiones, propter quod obſecro patienter me audias.

3. parce que vous êtes p ment informé de toutes les tumes des Juifs, & de tout queſtions qui ſont entr'eux: pourquoi je vous ſuplie de couter avec patience.

4. Et quidem vitam meam à juventute, quæ ab initio fuit in gente mea in Jeroſolymis, noverunt omnes Judæi;

4. Premierement, pour c regarde la vie que j'ai menée Jeruſalem parmi ceux de m tion depuis ma jeuneſſe, el connue de tous les Juifs *po reprochable*;

5. car s'ils veulent rendre témoignage à la verité, ils ſavent que dés mes plus tendres années j'ai vécu en phariſien, faiſant profeſſion de cette ſecte qui eſt la plus prouvée *& la plus exacte* de nôtre religion.

5. Præſcientes me ab initio, ſi velint teſtimonium perhibere, quoniam ſecundùm certiſſimam ſectam noſtræ religionis vixi phariſæus.

6. Et cependant on m'oblige aujourd'hui de paroître devant des juges *comme un criminel*, parce que j'eſpere en la promeſſe que Dieu a faite à nos peres;

6. Et nunc in ſpe, quæ ad patres noſtros repromiſſionis facta eſt à Deo, ſto judicio ſubjectus;

7. de laquelle nos douze tribus qui ſervent Dieu nuit & jour, eſperent d'obtenir l'effet. C'eſt cette eſperance, ô roi [g. Agrippa,] qui eſt le ſujet de l'accuſation que les Juifs forment contre moi.

7. in quam duodecim tribus noſtræ, nocte ac die deſervientes, ſperant devenire. De qua ſpe accuſor à Judæis, rex.

8. Vous ſemble-t-il donc incroyable que Dieu reſſuſcite les morts?

8. Quid incredibile judicatur apud vos ſi Deus mortuos ſuſcitat?

9. Pour moi, j'avois crû d'abord qu'il n'y avoit rien que je ne dûſſe faire contre le nom de Jeſus le Nazareth.

9. Et ego quidem exiſtimaveram, me adverſus nomen Jeſu Nazareni debere multa contraria agere.

10. Et c'eſt ce que j'ai executé dans Jeruſalem, où j'ai mis en priſon pluſieurs des ſaints, en

10. * Quod & feci Jeroſolymis, & multos ſanctorum ego in carceribus inclu-

principibus ſacerdotum poteſtate acceptâ : & cùm occiderentur, detuli ſententiam.
* *Sup.* 8, 3.

ayant reçû le pouvoir des princes des prêtres ; & lorſqu'on les faiſoit mourir, j'y ai donné mon conſentement.

11. Et per omnes ſynagogas frequèter puniens eos, compellebam blaſphemare :

11. J'ai été ſouvent dans les ſynagogues, où à force de tourmens *& de ſuplices* je les contraignois de blaſphemer *le nom de Jeſus*. Et étant tranſporté de fureur contr'eux, je les perſecutois juſques dans les villes étrangeres.

& ampliùs inſaniens in eos, perſequebar uſque in exteras civitates.

12. In quibus dum irem Damaſcum cum poteſtate & permiſſu principum ſacerdotum,

12. Un jour donc que j'allois dans ce deſſein à Damas avec un pouvoir & une commiſſion des princes des prêtres,

13. die media in via, vidi, rex, de cœlo ſuprà ſplendorem ſolis circumfulſiſſe me lumen, & eos qui mecum ſimul erant.

13. lorſque j'étois en chemin, ô roi, je vis en plein midi briller du ciel une lumiere plus éclatante que celle du ſoleil, qui m'environna, & tous ceux qui m'accompagnoient.

14. Omneſque nos cùm decidiſſemus in terram, audivi vocem loquentem mihi hebraïcâ linguâ : Saule, Saule, quid me perſequeris ? Durum eſt tibi contrà ſtimulum calcitrare.

14. Etant tous tombés par terre, j'entendis une voix qui me diſoit en langue hebraïque : Saul, Saul, pourquoi me perſecutez-vous ? Il vous eſt dur de regimber contre l'aiguillon, *& de me reſiſter*.

15. Je dis alors : Qui êtes-vous, Seigneur ? Et le Seigneur me dit : Je ſuis Jeſus que vous perſecutez.

15. Ego autem dixi : Quis es Domine ? Dominus autem dixit : Ego ſum Jeſus, quem tu perſequeris.

16. Mais levez-vous, & vous tenez debout ; car je vous ai aparu, afin de vous établir miniſtre & témoin des choſes que vous avez vûes, & de celles auſſi que je vous montrerai, en vous aparoiſſant de nouveau.

16. Sed exurge, & ſta ſuper pedes tuos : ad hoc enim apparui tibi, ut conſtituam te miniſtrum, & teſtem eorum quæ vidiſti, & eorum quibus apparebo tibi.

17. Et je vous délivrerai *des mains* de ce peuple, & *de celles* des Gentils, auſquels je vous envoye maintenant,

17. Eripiens te de populo, & Gentibus, in quas nunc ego mitto te,

18. pour leur ouvrir les yeux, afin qu'ils ſe convertiſſent des tenebres *de l'erreur* à la lumiere *de l'Evangile* ; & de la puiſſance de ſatan à *la liberté des enfans de* Dieu ; & afin qu'ils reçoivent la remiſſion de leurs pechés, & qu'ils ayent part à l'heritage des ſaints par la foi qu'ils auront en moi.

18. aperire oculos eorum, ut convertantur à tenebris ad lucem, & de poteſtate ſatanæ ad Deum, ut accipiant remiſſionem peccatorum, & ſortem inter ſanctos, per fidem, quæ eſt in me.

19. Je ne reſiſtai donc point, ô roi Agrippa, à la viſion celeſte :

19. Unde, rex Agrippa, non fui incredulus cœleſti viſioni :

20. Mais j'annonçai premiere-

20. Sed his, qui

ſunt Damaſci primùm, & Jeroſolymis, & in omnem regionem Judææ, & Gentibus annuntiabam, ut pœnitentiam agerent, & converterentur ad Deum, digna pœnitentiæ opera facientes.

ment à ceux de Damas, & te dans Jeruſalem, dans to Judée, & aux Gentils, qu'ils penitence, & qu'ils ſe con ſent à Dieu, en faiſant de œuvres de penitence.

21. Hac ex cauſa me Judæi, cũ eſſem in templo, cõprehenſum tentabant interficere.

21. Voilà le ſujet pour les Juifs s'étant ſaiſis de moi le temple, ſe ſont efforcés tuer.

22. Auxilio autem adjutus Dei, uſque in hodiernũ diem ſto, teſtificans minori, atque majori, nihil extra dicens quàm ea quæ prophetæ locuti ſunt futura eſſe, & Moyſes.

22. Mais par l'aſſiſtance Dieu m'a donnée, j'ai ſu juſqu'aujourd'hui, rendan moignage *de Jeſus* aux gran aux petits, & ne diſant choſe que ce que les prop & Moïſe ont prédit devoi river.

23. Si paſſibilis Chriſtus, ſi primus ex reſurrectione mortuorũ, lumen annuntiaturus eſt populo, & Gentibus.

23. Savoir que le Chriſt friroit la mort, & qu'il le premier qui reſſuſciteroit tre les morts, *pour ne plus rir*, & qu'il annonceroit l miere *de l'Evangile* au peuple & aux Gentils.

II. PAUL EST APELLÉ INSENSÉ. SON ZELE POUR RENDRE TOUT LE MONDE CHRÉTIEN.

24. Lorſqu'il diſoit ces choſes pour ſa juſtification, Feſtus s'écria : Vous êtes inſenſé, Paul ; vôtre grand ſavoir vous a renverſé l'eſprit.

24. Hæc loquente eo, & rationem reddente, Feſtus magna voce dixit: Inſanis Paule; multæ te litteræ ad inſaniam convertunt.

25. Paul lui répondit : Je ne suis point inſenſé, trés-excellent Feſtus; au contraire, les paroles que je viens de dire, ſont des paroles de verité & de bon ſens ; *le roi en peut rendre témoignage* ;

25. Et Paulus : Non inſanio, inquit, optime Feſte, ſed veritatis & ſobrietatis verba loquor.

26. Car le roi eſt bien informé de tout ceci, & je parle devant lui avec d'autant plus de liberté, que je crois qu'il n'ignore rien de ce que je dis ; parce que ce ne ſont pas des choſes qui ſe ſoient paſſées en ſecret.

26. Scit enim de his rex, adquem & conſtanter loquor: latere enim eum nihil horum arbitror. Neque enim in angulo quidquam horum geſtum eſt.

27. O roi Agrippa, ne croyez-vous pas aux prophetes ? Je ſai que vous y croyez.

27. Credis, rex Agrippa, prophetis ? Scio quia credis.

28. Alors Agrippa dit à Paul : Il ne s'en faut guéres que vous

28. Agrippa autem ad Paulum: In modico ſuades

me chriſtianum fieri.

ne me perſuadiez d'être chrétien.

29. Et Paulus : Opto apud Deum, & in modico, & in magno, non tantùm te, ſed etiam omnes qui audiùnt, hodie fieri tales, qualis & ego ſum, exceptis vinculis his.

29. Paul lui répartit : Plût à Dieu que non ſeulement il ne s'en fallût guéres, mais qu'il ne s'en fallût rien du tout, que vous & tous ceux qui m'écoutent preſentement, devinſſiez tels que je ſuis, à la reſerve de ces liens.

30. Et exſurrexit rex, & præſes, & Bernice, & qui aſſidebant eis.

30. [g. Paul ayant dit ces paroles,] le roi, le gouverneur, Berenice, & ceux qui étoient avec eux *dans le conſeil*, ſe leverent.

31. Et cùm ſeceſſiſſent, loquebatur ad invicem, dicentes: Quia nihil mortis, aut vinculis dignum quid fecit homo iſte.

31. Et s'étant retirés à part, ils délibererent enſemble, & dirent *tous* : Cet homme n'a rien fait qui merite la mort, ou la priſon.

32. Agrippa autem Feſto dixit: Dimitti poterat homo hic, ſi non appellaſſet Cæſarem.

32. Et Agrippa dit à Feſtus : Il pourroit être renvoyé abſous, s'il n'eût point apellé à Ceſar.

CHAPITRE XXVII.

CAPUT XXVII.

I. PAUL EST MIS DANS UN VAISSEAU POUR ALLER A ROME. DESCRIPTION DE SON VOYAGE.

APrés qu'il eût été reſolu que Paul iroit par mer en lie, & qu'on le mettroit avec autres priſonniers, entre les ins d'un centenier de la cohorte guſte, nommé Jule,

2. nous montâmes ſur un vaiſ- d'Adrumette, *ou plûtôt d'Amytte ville de Myſie*; & aprés ir levé l'ancre, nous com- ençames à cottoyer les terres ſie, ayant avec nous Ariſtarque cedonien de *la ville de* Theſ- nique.

3. Le jour ſuivant nous arri- nes à Sidon; & Jule traitant il avec humanité, lui permit ller voir ſes amis, & de pour- r lui-même à ſes beſoins.

4. Etant partis de-là, nous

1. Ut autem judicatum eſt navigare eum in Italiam, & tradi Paulum cum reliquis cuſtodiis centurioni nomine Julio cohortis Auguſtæ,

2. * aſcendentes navem Adrumetinam incipientes navigare circa Aſiæ loca, ſuſtulimus, perſeverante nobiſcum Ariſtarcho Macedone Theſſalonicenſi.

* 2. *Cor.* 11. 25.

3. Sequentiantem die devenimus Sidonem; humanè autem tractans Julius Paulum, permiſit adamicos ire, & curam ſui agere.

4. Et inde cùm

fustuliſſemus, ſubnavigavimus Cyprum, propterea quòd eſſent venti contrarii.

5. Et pelagus Ciliciæ & Pamphyliæ navigantes, venimus Lyſtram, quæ eſt Lyciæ;

6. & ibi inveniens centurio navem Alexandrinam navigantem in Italiam, tranſpoſuit nos in eam.

7. Et cùm multis diebus tardè navigaremus, & vix devenirſemus contra Gnidum: prohibente nos vento, adnavigavimus Cretæ juxta Salmonem.

8. Et vix juxta navigantes, venimus in locũ quendam, qui vocatur Boniportus, cui juxta erat civitas Thalaſſa.

9. Multo autem tempore peracto, & cùm jam non eſſet tuta navigatio, eò quòd & jejunium jam præteriiſſet, conſolabatur eos Paulus,

prîmes nôtre route au deſſou
Chypre, parce que les
étoient contraires.

5. Aprés avoir traverſé la
de Cilicie & de Pamphylie,
arrivâmes à Lytre, *ou plûtôt*
Myrre] de Lycie;

6. où le centenier ayant tr
un vaiſſeau d'Alexandrie qui
ſoit voile en Italie, il nous
embarquer.

7. Nous allâmes fort l
ment pendant pluſieurs jour
nous arrivâmes avec grande
ficulté vis-à-vis de Gnide, &
ce que le vent nous empê
d'avancer, nous côtoyâmes
de Crete, *paſſant au deſſus*
de Salmone.

8. Et allant avec peine le
de la côte, nous abordâmes
lieu nommé Bonport, prés d
étoit la ville de Thalaſſe.

9. Mais beaucoup de tems
tant ainſi écoulé, & la navig
devenant périlleuſe, parce q
ſaiſon étoit avancée, *& q*
jeune *de l'expiation qui arr*
au mois d'Octobre étoit déja p

aul donna ce conſeil *à ceux qui ons conduiſoient* :

10. Mes amis, le ir dit-il, je oi que la navigation s'en va de- enir tres-périlleuſe, non ſeule- ent pour le vaiſſeau, & pour ſa harge, mais auſſi pour nos per- nnes ; *je vous conſeille donc de 'aller pas plus loin.*

10. dicens eis : Viri, video quoniam cum injuria & multo damno, non ſolùm oneris & navis, ſed etiam animarum noſtrarum, incipit eſſe navigatio.

11. Mais le centenier ajoûtoit lus de foi aux avis du pilote & a maître du vaiſſeau, qu'à ce que ſoit Paul.

11. Centurio autem gubernatori & nauclero magis credebat, quàm his quæ à Paulo dicebantur.

12. Et comme le port n'étoit s propre pour hiverner, la plû- rt furent d'avis de ſe remettre mer pour tâcher de gagner énice, qui eſt un port de Crete, ué au vent du couchant d'hiver d'été, afin d'y paſſer l'hiver.

12. Et cum aptus portus non eſſet ad hiemandum, plurimi ſtatuerunt conſilium navigare indè, ſi quomodo poſſent, devenientes Phœnicem, hiemare, portum Cretæ reſpicientē ad Africum, & ad Corum.

13. Le vent du midi commen- nt à ſouffler doucement, ils urent pouvoir venir à bout de ir deſſein ; & ayant levé l'ancre Aſſon, ils côtoyerent le plus és qu'ils purent l'iſle de Crete.

13. Aſpirante autem Auſtro, æſtimantes propoſitū ſe tenere, cùm ſuſtuliſſent de Aſſon, legebant Cretam.

14. Mais il ſe leva peu aprés vent impetueux d'entre le le- nt & le nord, qui donnoit con- l'iſle ;

14. Non poſt multum autem miſit ſe contra ipsā vētus Typhonicus, qui vocatur Euroaquilo ;

15. cumque arrepta esset navis, & non posset conari in ventum, dati nave flatibus, ferebamur.

15. & comme il emport vaisseau sans qu'on y pût re on le laissa aller au gré du

16. Insulam autem quamdam decurrentes, quæ vocatur Cauda, potuimus vix obtinere scapham.

16. Nous fûmes poussés a fous d'une petite isle apellée de, où nous pûmes à pein maîtres de l'esquif.

17. Quæ sublata, adjutoriis utebantur, accingentes navem, timentes ne in Syrtim incicerent,

17. Mais l'ayant enfin nous, les matelots *se firent par tout l'équipage*, & mire en œuvre *pour ne pas per* lierent le vaisseau *avec des ges qu'ils passerent* par de craignant d'être jettés sur des de sable, *où il pourroit s'on* ils abaisserent le mats *& les* *afin que le vent eut moins d* *sur le vaisseau*, & ils s'aba nerent ainsi à la mer.

Demisso vase sic ferebantur.

18. Valida autem nobis tempestate jactatis, sequenti die jactum fecerunt,

18. Et comme nous étion *jours* fortement battus de la t te, le jour suivant ils jettere marchandises dans la mer,

19. & tertia die suis manibus armamenta navis projecerunt.

19. trois jours aprés, ils terent aussi de leurs propres les agrés *de réchange, qui n'e pas absolument necessaires p manœuvre* du vaisseau.

II. DIEU DONNE A S. PAUL TOUS CEUX QUI ETOIENT AVEC LUI. SON VAISSEAU SE BRISE; ET TOUS SE SAUVENT.

20. Cependant le ſoleil, ni les
iles ne parurent point durant
ıſieurs jours, & la tempête étoit
ijours ſi violente, que nous per-
nes toute eſperance de nous
ver.

20. Neque autem ſole, neque ſi leribus apparentibus per plures dies, & tempeſtate non exigua imminente, jam ablata erat ſpes omnis ſalutis noſtræ.

21. Mais parce qu'il y avoit
g-tems que perſonne n'avoit
ngé, Paul ſe leva au milieu
ux, & leur dit: Sans doute,
s amis, vous euſſiez mieux fait
me croire, & de ne point par-
de Crete, pour nous épargner
t de peine, & une ſi grande
tte.

21. Et cùm multa jejunatio fuiſſet, tunc ſtans Paulus in medio eorum, dixit: Oportebat quidem, ô viri, audito me, non tollere à Creta, lucrique facere injuriam hanc & jacturam.

22. Je vous exhorte néanmoins
voir bon courage, parce qu'il
périra perſonne, & il n'y aura
: le vaiſſeau de perdu;

22. Et nunc ſuadeo vobis bono animo eſſe: amiſſio enim nullius animæ erit ex vobis, præterquam navis;

23. Car cette nuit-même, un
ge du Dieu à qui je ſuis, & que
ſers, m'a aparu,

23. Aſtitit enim mihi hac nocte angelus Dei, cujus ſum ego, & cui deſervio,

24. & m'a dit: Paul, ne crai-

24. dicens: Ne

timeas, Paule, Cæſari te oportet aſſiſtere: & ecce donavit tibi Deus omnes qui navigant tecum.

gnez point, il faut que vo
paroiſſiez devant Ceſar; &
annonce que Dieu vous a
la vie de tous ceux qui ſ
vous dans le vaiſſeau.

25. Propter quod bono animo eſtote viri: credo enim Deo, quia ſic erit, quemadmodũ dictum eſt mihi.

25. C'eſt pourquoi, me
ayez bon courage; car j
confiance en Dieu, que ce
été dit arrivera.

26. In inſulam autem quamdam oportet nos devenire.

26. mais nous devons
tés contre une certaine iſle
nous ſauverons tous.

27. Sed poſteaquam quartadecima nox ſupervenit, navigantibus nobis in Adria circa mediam noctem, ſuſpicabantur nautæ apparere ſibi aliquam regionem;

27. La quatorziéme nu
me les vents nous pouſſo
tous côtés ſur la mer Adr
les matelots crurent vers
lieu de la nuit entrevoir
terre;

28. qui & ſummittentes bolidem, invenerũt paſſus viginti: & puſillum inde ſeparati invenerunt paſſus quindecim.

28. & ayant jetté la
ils trouverent vingt braſſe
& un peu plus loin ils en
rent quinze.

29. Timentes autem ne in aſpera loca incideremus, de puppi mittentes anchoras quatuor, optabant diem fieri.

29. Alors craignant qu
n'allaſſions donner contre
écüeil, ils jetterent quatre
de la poupe, attendant ave
tience que le jour vint.

30. Nautis verò quærentibus fugere de navi, cùm

30. Or comme les n
cherchoient à s'enfuir d

eau, & qu'ils deſcendoient l'eſ- quif en mer, ſous pretexte d'al- er jetter des ancres du côté de la roüe,

misissent scapham in mare, sub obtentu quasi incipe- rent à prora an- choras extendere,

31. Paul dit au centenier, & ux ſoldats : Si ces gens-ci ne de- neurent dans le vaiſſeau, vous e pouvez vous ſauver.

31. dixit Paulus centurioni, & mi- litibus: Nisi hi in navi manserint, vos salvi fieri non potestis.

32. Alors les ſoldats couperent es cables de l'eſquif, & le laiſſerent omber *dans la mer.*

32. Tunc abscì- derunt milites fu- nes scaphæ, & passi sunt eam excidere.

33 Sur le point du jour, Paul es exhorta tous à prendre de la ourriture, en leur diſant : Il y a ujourd'hui quatorze jours que ous êtes *comme* à jeun, & que ous n'avez *preſque* rien pris, at- endant *toûjours la fin de la tem- ête.*

33. Et cum lux inciperet fieri, ro- gabat Paulus om- nes sumere cibum, dicens: Quarta de- cima die hodie ex- pectantes jejuni permanetis, nihil accipientes.

34. C'eſt pourquoi je vous ex- orte à prendre de la nourriture our pouvoir vous ſauver, car as un de vous *ne périra*, & e perdra un ſeul cheveu de ſa ête.

34. Propter quod rogo vos accipere cibum pro salute vestra : quia nul- lius vestrûm ca- pillus de capite peribit.

35. Aprés avoir dit cela, il prît *ui-même* du pain, & ayant ren- lu graces à Dieu devant tous, il : rompit, & commença à manger.

35. Et cum hæc dixisset, sumens panem, gratias egit Deo in conſ- pectu omnium: & cum fregisset, cœ- pit manducare.

36. Animæquiores autem facti omnes, & ipsi sumpserunt cibum.

36. Tous les autres prirent courage *à son exemple*, & se mirent aussi à manger.

37. Eramus verò universæ animæ in navi ducentæ septuaginta sex.

37. Or nous étions dans le vaisseau deux cens soixante & seize personnes en tout.

38. Et satiati cibo alleviabant navem, jactantes triticum in mare.

38. Quand ils furent rassasiés ils soulagerent le vaisseau en jettant dans la mer les vivres *qui restoient*.

39. Cum autem dies factus esset, terram non agnoscebant; sinum verò quemdam considerabant habentem littus, in quem cogitabant, si possent, ejicere navem.

39. Le jour étant venu, ils ne reconnurent point quelle terre c'étoit; mais ils aperçûrent un golfe, où il y avoit un rivage, & résolurent d'y faire échouer le vaisseau s'ils pouvoient.

40. Et cum anchoras sustulissent committebant se mari, simul laxantes junctiras gubernaculorum: & levato artemone secundum auræ flatum tendebant ad littus.

40. Ils retirerent *donc* les ancres, & lâcherent en même temps les attaches des gouvernaux, s'abandonnant à la mer après avoir mis la voile de l'artimon au vent, ils tiroient vers le rivage.

41. Et cùm incidissemus in locum dithalassum, impegerunt navem: & prora quidem fixa manebat immobilis, puppis verò solvebatur à vi maris.

41. Mais ayant rencontré une langue de terre qui avoit la mer de tous côtés, ils firent échouer le vaisseau, & la proüe s'y trouva enfoncée demeuroit immobile, mais la poupe se rompoit par

violence des flots.

42. Alors les ſoldats furent d'avis de tuer les priſonniers, de peur que quelqu'un d'eux s'étant ſauvé à la nage ne s'enfuît, & qu'on ne les en rendit reſponſables.

42. Militum autem conſilium fuit ut cuſtodias occiderent : ne quis cùm enataſſet, effugeret.

43. Mais le centenier qui voulut conſerver Paul, les en empêcha, & commanda que ceux qui ſavoient nager ſe jettaſſent les premiers *dans l'eau*, & ſe ſauvaſſent à terre.

43. Centurio autem volens ſervare Paulum, prohibuit fieri : juſſitque eos, qui poſſet natare, emittere ſe primos, & evadere, & ad terram exire.

44. Pour les autres on les fit paſſer ſur des planches, & quelques-uns ſur des debris du vaiſſeau ; & ainſi ils gagnerent tous la terre, & ſe ſauverent.

44. Et ceteros alios in tabulis ferebant : quoſdam ſuper ea, quæ de navi erant. Et ſic factum eſt, ut omnes animæ evaderent ad terram.

CAPUT XXVIII.

CHAPITRE XXVI

§. I. PAUL JETTE' L'ISLE DE MALTE MORDU D'UNE V RE; GUERIT TOUS MALADES; CONT SON VOYAGE.

1. Et cùm evasissemus, tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur. Barbari verò præstabant non modicam humanitatem nobis.

2. Accensa enim pyra, reficiebant nos omnes, propter imbrem, qui imminebat, & frigus.

3. Cùm congregasset autem Paulus sarmentorum aliquantam multitudinem, & imposuisset super ignem, vipera à calore cùm processisset invasit manum ejus.

4. Ut verò viderunt Barbari pendentem bestiam de manu ejus, ad in-

1. NOus étant ainsi s nous reconnûme l'isle *où nous étions* s'apelloi te; & les Barbares nous tra avec beaucoup d'humanité.

2. Car aprés avoir allu grand feu, à cause de la pl du froid qu'il faisoit, ils nou nerent à tous les secours dor avions besoin.

3. Alors Paul ayant r quelques sarmens, & les ay au feu, une vipere que la c en fit sortir, le prit à la ma

4. Quand les Barbares cette bête qui pendoit à sa ils s'entre-disoient: Cet h est sans doute quelque me puisq

iiſqu'aprés avoir été ſauvé de la
ier, la vengeance *divine le pour-*
it encore, & ne veut pas le laiſſer
ivre.

vicem dicebant : Utique homicida èſt homo hic, qui cùm evaſerit de mari, ultio non ſinit eum vivere.

5. Mais Paul ayant ſecoué la
ipere dans le feu, n'en reçût au-
un mal.

5. Et ille quidem excutiens beſtiam in ignem, nihil mali paſſus eſt.

6. Les Barbares s'attendoient
u'il enfleroit, & qu'il tomberoit
ort tout d'un coup : mais aprés
voir attendu long-tems, lorſqu'-
s virent qu'il ne lui en arrivoit
ucun mal, ils changerent de ſen-
iment, & dirent que c'étoit un
ieu.

6. At illi exiſtimabant eum in tumorem convertendum, & ſubitò caſurum, & mori. Diu autem illis expectantibus, & videntibus nihil mali in eo fieri, convertentes, ſe dicebant eum eſſe deum.

7. Il y avoit dans cet endroit-
l des terres qui apartenoient à un
ommé Publius le premier de cet-
: iſle, qui nous reçût fort humai-
ement, & qui exerça envers
ous l'hoſpitalité durant tro
ours.

7. In locis autem illis erant prædia principis inſulæ, nomine Publii, qui nos ſuſcipiens, triduò benignè exhibuit.

8. Or il ſe rencontra que ſon
ere étoit malade d'une fiévre
c d'une diſſenterie, Paul l'alla
oir, & s'étant mis en priere,
l lui impoſa les mains, & le
guérit.

8. Contigit autem, patrem Publii febribus & dyſenteria vexatum jacere. Ad quem Paulus intravit; & cùm oraſſet, & impoſuiſſet ei manus, ſalvavit eum.

9. Aprés ce miracle, tous ceux

9. Quo facto, omnes, qui in in-

fula habebant infirmitates, accedebant, & curabantur.

10. Qui etiam multis honoribus nos honoraverùt, & navigantibus impoſuerunt quæ neceſſaria erant.

11. Poſt menſes autem tres, navigavimus in navi Alexandrina, quæ in inſula hiemaverat, cui erat inſigne Caſtorum.

12. Et cùm veniſſemus Syracuſam, manſimus ibi triduo.

13. Inde circumlegentes devenimus Rhegiũ: & poſt unum diem flante Auſtro, ſecunda die venimus Puteolos:

14. ubi inventis fratribus rogati ſumus manere apud eos dies ſeptem, & ſic venimus Romam.

de l'iſle qui étoient malades vinrent à lui & furent guéris.

10. Ils nous rendirent auſſi de grands honneurs, & nous pourvûrent de tout ce qui nous étoit neceſſaire pour nôtre voyage.

11. Au bout de trois mois nous nous embarquâmes ſur un vaiſſeau d'Alexandrie qui avoit paſſé l'hiver dans l'iſle, & qui portoit pour enſeigne Caſtor & Pollux.

12. Nous abordâmes à Syracuſe, où nous demeurâmes trois jours.

13. De-là, en côtoyant *la Sicile* nous vînmes à Rhege; & le lendemain le vent s'étant mis au midi, nous arrivâmes le jour d'après à Pouzzole:

14. où nous trouvâmes des freres, qui nous prierent d'y demeurer ſept jours; *ce que nous leur accordâmes*, & enſuite nous prîmes le chemin de Rome.

II. PAUL ARRIVE A ROME; PRÊCHE JESUS-CHRIST AUX JUIFS; IL LEUR REPROCHE LEUR ENDURCISSEMENT; IL INSTRUIT TOUS CEUX QUI LE VIENNENT VOIR.

15. Lorſque les freres de Rome
irent apris des nouvelles de nô-
e arrivée, ils vinrent au-devant
: nous juſqu'au *lieu apellé le*
arché d'Appius, & juſqu'aux
rois-loges; & Paul les ayant vûs,
ndit graces à Dieu *de celles qu'il*
ur avoit faites; & fut rempli
une *nouvelle* confiance.

15. Et inde cùm audiſſent fratres, occurrerunt nobis uſque ad Appii forum, ac tres Tabernas. Quos cùm vidiſſet Paulus, gratias agens Deo, accepit fiduciam.

16. Quand nous fûmes arrivés
Rome, [g. le centenier remit
s priſonniers entre les mains du
pitaine des gardes: mais] il fut
rmis à Paul de demeurer où il
oudroit avec un ſoldat qui le
rdoit.

16. Cùm autem veniſſemus Romã, permiſſum eſt Paulo manere ſibimet cum cuſtodiente ſe milite.

17. Trois jours aprés *nôtre ar-*
vée, Paul pria les principaux
entre les Juifs de le venir trou-
r: & quand ils furent venus, il
ur dit: Mes freres, quoique je
euſſe rien fait contre la nation,

17. Poſt tertiũ autem diem convocavit primos Judæorum. Cúmque conveniſſent, dicebat eis: Ego, viri fratres, nihil adverſus plebem faciens, aut mo-

rem paternum, vinctus ab Jerosolymis traditus sum in manus Romanorum,

ni contre les coûtumes de nos peres ; j'ai *cependant* été arrêté prisonnier à Jerusalem & mis entre les mains des Romains,

18. qui cum interrogationem de me habuissent, voluerunt me dimittere, eò quòd nulla esset causa mortis in me.

18. qui m'ayant examiné, ont voulu mettre en liberté, parce qu'ils ne me trouvoient coupable d'aucun crime qui meritât la mort.

19. Contradicentibus autem Judæis, coactus sum appellare Cæsarem, non quasi gentem meam habens aliquid accusare.

19. Mais comme les Juifs s'y sont opposés, j'ai été contraint d'apeller à Cesar ; sans néanmoins que j'aye dessein d'accuser en aucune chose ceux de ma nation.

20. Propter hanc igitur causam rogavi vos videre, & alloqui.

20. C'est donc pour ce sujet que je vous ai priés de venir ici, afin de vous voir & de vous parler *de ma détention qui est très injuste* ; car c'est pour *avoir prêché la resurrection des morts en la personne du Messie qui est* l'esperance d'Israël, que je suis lié de cette chaîne.

Propter spem enim Israel catenâ hac circumdatus sum.

21. At illi dixerunt ad eum : Nos neque litteras accepimus de te à Judæa, neque adveniens aliquis nuntiavit fratrũ aut locutus est quid de te malum:

21. Ils lui répondirent : Nous n'avons point reçû de lettres de Judée sur vôtre sujet ; & il n'est point venu aucun de nos freres de ce païs-là qui nous ait dit du mal de vous :

22. mais nous voudrions bien que vous nous disiez vous-même vos sentimens *touchant cette nouvelle heresie dont nous ne sommes pas bien instruits* : car *tout* ce que nous savons de cette secte, c'est qu'on la combat par tout.

22. Rogamus autem à te audire quæ sentis : nam de secta hac notum est nobis, quia ubique ei contradicitur.

23. Ayant donc pris jour avec lui, ils vinrent en grand nombre le trouver dans son logis ; & il leur prêchoit *la necessité de croire en Jesus-Christ, pour obtenir* le royaume de Dieu, leur confirmant ce qu'il leur disoit par plusieurs témoignages *de l'Ecriture* ; & depuis le matin jusqu'au soir il tâchoit de leur persuader *la foi* de Jesus, *leur montrant* par la loi de Moïse, & par les prophetes *qu'il étoit le Christ & le Messie.*

23. Cum constituissent autem illi diem, venerunt ad eum in hospitium plurimi, quibus exponebat testificans regnum Dei, suadensque eis de Jesu ex lege Moysi & prophetis, à manè usque ad vesperam.

24. Les uns croyoient ce qu'il disoit, & les autres ne le croyoient pas :

24. Et quidam credebant his quæ dicebantur : quidam verò non credebant.

25. & ne pouvant s'accorder entr'eux, ils se retiroient *demeurant dans leur incredulité* ; ce qui donna lieu à Paul de leur dire cette parole : C'est avec grande raison

25. Cùmque invicem non essent consentientes, discedebant, dicente Paulo unum verbum : Quia benè Spiritus sanctus locutus est per Isaiam

prophetam ad patres noſtros,

que le ſaint Eſprit, qui a parlé à nos peres par le prophete Iſaïe,

26. dicens: * Vade ad populum iſtum, & dic ad eos: Aure audietis, & non intelligetis: & videntes videbitis, & non perſpicietis:

26. a dit: Allez vers ce peuple, & lui dites: Vous écouterez, & en écoutant vous n'entendrez point: vous verrez, & en voyant vous ne verrez point:

27. Incraſſatum eſt enim cor populi hujus: & auribus graviter audierunt, & oculos ſuos compreſſerunt, ne forte videant oculis, & auribus audiant, & corde intelligant, & convertantur, & ſanem eos. * *Iſai. 6. 9.*

27. car le cœur de ce peuple s'eſt appeſanti, & leurs oreilles ſont devenues ſourdes, & ils ont bouché leurs yeux de peur que leurs yeux ne voyent, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne, & que s'étant convertis, je ne les guériſſe.

28. Notum ergo ſit vobis, quoniam Gentibus miſſum eſt hoc ſalutare Dei, & ipſi audient.

28. Sachez donc que ce ſalut *qui vous eſt offert de la part* de Dieu, *& que vous rejettez avec tant de mépris*, eſt *maintenant* envoyé aux Gentils qui le recevront *avec joie*, *& qui entreront en poſſeſſion du royaume celeſte dont vous vous jugez vous-mêmes indignes.*

29. Et cùm hæc dixiſſet, exierunt ab eo Judæi, multam habentes inter ſe quæſtionem.

29. Lorſqu'il leur eut dit ces choſes, les Juifs s'en allerent, ayant *ſur cela* de grandes conteſtations entr'eux.

30. Manſit au-

30. Paul enſuite demeura deux

ans entiers dans un logis qu'il avoit loüé : où il recevoit tous ceux qui le venoient voir ;

31. prêchant le royaume de Dieu, & enſeignant ce qui regarde le Seigneur Jeſus-Chriſt avec toute liberté, & ſans que perſonne l'en empêchât.

tem biennio toto in ſuo conducto : & ſuſcipiebat omnes, qui ingrediebantur ad eum ;

31. Prædicans regnum Dei, & docens quæ ſunt de Domino Jeſu Chriſto, cum omni fiducia, ſine prohibitione.

Fin des Actes des Apôtres.

SUITE
DE
LA VIE
DE
AINT PAUL,
TIRE'E
DE SES EPITRES,
T DES MEILLEURS Hiſtoriens Eccleſiaſtiques.

)N voit par ces dernieres pa- *Act.* 28, 31.
roles de ſaint Luc que les
ſs de Rome qui étoient ſans
ıte fort irrités de la maniere
ıt ſaint Paul leur avoit parlé, 28. 24.
ſerent néanmoins rien entre-
ndre contre lui. Ils ſe trou-
ent dans un païs où ils n'étoient
les maîtres comme en Judée;
ſorte que tout ce qu'avoient

fait les Juifs de la Paleſtine
perdre l'Apôtre, & pour l'
cher d'annoncer l'Evangile, n
ſervi qu'à le conduire dans u
Act. 28. 31. où il pouvoit le prêcher ave
entiere liberté.

Philip. 1. 12. Ainſi ſa captivité, bien lo
nuire à l'établiſſement de l
comme les Juifs ſe l'étoient
mis, contribua beaucoup
1. 13. avancement. Ses liens devi
celebres dans la cour de l'E
reur, & par toute la ville de R
où ils ſervirent à faire con
Jeſus-Chriſt.

Rom. 1. 16. L'Apôtre ne rougiſſoit po
prêcher ce Dieu crucifié au
de la pompe & de la majeſ
l'empire ; il l'annonçoit au
1. 9. mains avec le zele qui le p
depuis ſi long-tems à ſe ſou
d'eux dans toutes ſes prieres
1. 10. demander continuellement à
qu'il lui ouvrît une voie fav
1. 13. pour aller faire quelque frui
mi eux, comme parmi les
nations.

Celles qu'il avoit éclairé
la lumiere de la foi, n'eure

tôt après qu'il étoit prisonnier
ome, qu'elles s'empressèrent
lui donner des marques de
reconnoissance & de leur at-
ement.

es Philippiens entr'autres lui *Philip.* 4. 18.
oyerent Epaphrodite leur evê-
pour lui porter les fruits de
charité sincere, & pour lui 2. 25.
dre en personne tous les ser-
s dont il auroit besoin. Epa-
odite le fit, mais avec tant de 2. 30.
& d'ardeur qu'il en tomba
ade : Dieu lui ayant rendu la 2. 27.
é, l'Apôtre se hâta de le ren- 2. 28.
er aux Philippiens, que cette
adie de leur evêque avoit fort
gés. Il leur écrivît en même 1. 7.
s une lettre dans laquelle il 4. 10.
4. 14.
témoigne sa reconnoissance
leur attention à ses besoins,
erance qu'il a de les aller voir 2. 24.
-tôt, & la confiance que Dieu 1. 25.
donne de demeurer encore
c eux, & d'y demeurer assés
-tems pour les faire avan-
dans la connoissance de Jesus-
ist, & pour augmenter ainsi la
que leur cause la foi qu'ils ont
ui.

L'aplication avec laquelle ſaint Paul travailloit à la converſion des Romains, ne lui faiſoit point negliger celle des autres peuples. Il
Rom. 14. ſe ſouvenoit toûjours qu'il étoit redevable aux Grecs & aux Barbares, aux ſages & aux ſimples. Ainſi il étoit toûjours prêt de leur
1. 15. annoncer à tous les verités de
Epheſ. 3. 8. l'Evangile, & de leur faire part des richeſſes incomprehenſibles de Jeſus-Chriſt.

Philem. 10. Ayant donc rencontré à Rome Onéſime, eſclave fugitif de la ville de Coloſſes en Phrygie, qui avoit
Ad volé ſon maître, il l'inſtruiſit, le convertit à la foi, le batiſa & le renvoya à Coloſſes avec une lettre pour Philemon, par laquelle il le conjure de pardonner à Onéſime, & de le recevoir non plus comme
16. ſon eſclave, mais comme ſon frere
22. en Jeſus-Chriſt. Il le prie auſſi de lui préparer un logement chez lui, parce qu'il eſpere que Dieu le re-
2. donnera encore une fois à l'egliſe qui eſt dans ſa maiſon, par le me-
2m rite des prieres qu'elle fait ſans ceſſe pour lui.

hilemon reçût Onéſime com-
ſaint Paul l'avoit ſouhaité, &
lui renvoya auſſi-tôt pour le
r dans ſes liens : mais l'Apô-
ne penſa qu'à en faire un fi-
: miniſtre de Jeſus-Chriſt ; il
agea même quelque tems *Coloſ.* 4. 9
à retourner à Coloſſes le 1. 3. 4. 5. *&c.*
geant d'une lettre pour les fi-
s de cette ville dans laquelle il
témoigne la part qu'il prend
graces que Dieu leur a faites,
deſir qu'il a de leur avance- 1. 9. 10. 11. *&c.*
ſpirituel.

écrivît auſſi vers ce même
aux Hebreux, c'eſt-à-dire, *Hebr.* 3. 12.
Juifs convertis de Jeruſalem *&* 12. 3. 7.
: la Paleſtine, pour les for-
contre la perſecution qu'ils
roient de la part des Juifs in-
dles, & pour les affermir dans 3. 14.
en Jeſus-Chriſt. Il les con- 13. 9.
de prier pour lui, & de le 13. 18.
avec une nouvelle inſtance,
ue Dieu lui rendant la liberté, 13. 19.
tte en état de les aller voir
ôt.

s prieres que ſaint Paul de-
oit avec tant d'inſtances, &

que les fidelles offroient ſans
pour lui avec beaucoup d'ar
eurent enfin leur effet. Il rec
la liberté d'une maniere dont
nous a point conſervé la men
& il s'en ſervit, non pour
d'une vie douce & tranq
mais pour entreprendre de
veaux voyages, de nouveau
vaux, de nouveaux comba
2. Cor. 10. 16. pour porter de nouveau le
beau de l'Evangile parmi le
ples qui étoient encore en
dans les tenebres de l'idolat

Quelques-uns ont crû qu'
alors en Eſpagne ; mais ſan
tre preuve, ſinon qu'écriva
Rom. 15. 28. Romains cinq ou ſix ans a
vant, il avoit marqué en a
deſſein.

On croit avec plus de
que ce fut durant le cours
nouveaux voyages qu'il p
l'Evangile dans l'iſle de
Quand il y eût poſé les fond
Tit. 1. 5. de la foi, il y laiſſa Tite, afi
reglât ce qui reſtoit à y regl
qu'il établît des prêtres o
évêques en chaque ville.

Saint Paul alla enſuite en Judée comme il l'avoit promis aux Hebreux, paſſa de-là en Aſie, vint à Coloſſes, logea chez Philemon qui l'attendoit, alla à Epheſe, y laiſſa Timothée qu'il chargea du ſoin de toute l'Aſie, paſſa en Macedoine, où il accomplit la promeſſe qu'il avoit faite aux Philippiens de les aller voir, & écrivit ſa premiere Epître à Timothée, pour l'inſtruire des devoirs de ſon miniſtere, & pour lui aprendre comment il devoit ſe conduire dans l'Egliſe qu'il apelle la maiſon du Dieu vivant, la colomne & la baſe de la verité.

Hebr. 13. 23

Philem. 22.

1. *Timot.* 1. 3

Philip. 2. 24.

1. *Timot.* 3. 1 3. 15.

Ce fut auſſi vers ce même tems qu'il écrivit à Tite, qu'il avoit laiſſé dans l'iſle de Crete: il lui mande de le venir trouver à Nicople, où il avoit deſſein de paſſer l'hiver.

Tite. 1. 5.

3. 12.

Il retourna enſuite en Aſie comme il l'avoit promis à Timothée, paſſa à Troade, logea chez Carpus, y laiſſa un manteau, des livres & des papiers; & s'étant ſeparé à Epheſe de ſon cher diſciple Timothée, qui ne put le laiſ-

1. *Tim.* 3. 14

2. *Tim.* 4. 13.

2. 4. 4. 20. ſer aller ſans repandre beaucoup de larmes : il vint à Milet, où il laiſſa Trophime malade.

On croit qu'il paſſa enſuite à Antioche de Piſidie, à Lyſtres, à Icone en Lycaonie, & qu'il y ſouffrit les maux dont il parle 3. 11. dans ſa ſeconde à Timothée.

Etant revenu d'Aſie à Corinthe, il y laiſſa un de ſes diſciples 4. 20. nommé Eraſte, & il partit pour Rome. On croit que Dieu lui avoit revelé qu'il devoit y ſouffrir le martyre : mais celui qui regardoit *Philip.* 1. 21. la mort comme un gain, n'avoit garde de la fuir.

Il arriva dans cette capitale du monde l'an de Jeſus-Chriſt 65. Il y trouva ſaint Pierre qui y étoit revenu de divers voyages, & s'étant joint à lui, ils s'employerent l'un & l'autre à inſtruire les Juifs dans les ſynagogues, & les Gentils dans les places & les aſſemblées publiques.

Ils combattirent auſſi enſemble, ſelon pluſieurs anciens, les impietés de Simon le magicien, & ils firent tomber par la force de leurs

ieres cet impoſteur, qui s'étoit
it élever en l'air par la puiſſance
s demons.

Ce miracle qui arriva en la pre-
ce de Neron, irrita cet empe-
ur contre les Apôtres; mais la
nverſion d'un de ſes officiers,
ſur tout celle d'une de ſes con-
bines, à laquelle ſaint Paul per-
ida de renoncer au commerce
minel qu'elle avoit avec ce prin-
, le determina à ne pas laiſſer
s long-tems ſur la terre un hom-
: qui prêchoit une doctrine ſi
ntraire à ſes inclinations cor-
mpues.

Il fit donc arrêter ſaint Paul, & 2. Tim. 4. 16.
yant fait paroître devant lui, la
eur dont il parut animé contre
Apôtre fut ſi grande qu'elle
a la terreur parmi les diſciples:
ſque tous l'abandonnerent; 4. 17.
is il fut aſſiſté du Seigneur qui
fortifia & le delivra cette pre-
ere fois de la gueule du lion,
n qu'il pût achever la prédica-
n de l'Evangile.

Il l'acheva en effet, & quoiqu'il 2. Tim. 2. 9.
t chargé de chaînes, la parole

de Dieu ne pût être enchai
l'annonça avec une entiere li
& toutes les nations de la
4. 17. qui étoient comme raſſe
dans la ville de Rome, l'en
rent de ſa bouche.

4. 14. Cependant Alexandre c
en cuivre s'opoſoit à ſaint
& lui faiſoit beaucoup de
combattant fortement la d
qu'il enſeignoit.

1. 15. Tous les Aſiatiques qui
à Rome s'éloignoient auſſi
mais Dieu lui envoya Oneſi
1. 16. qui étant venu d'Aſie où i
1. 18. beaucoup ſervi l'Egliſe, le
1. 17. en priſon aprés l'avoir lon
cherché, & l'aſſiſta de tout ſo
voir.

4. 6. L'Apôtre ſentant que ſa
aprochoit, & ſe regardant
une victime prête à être im
écrivit ſa ſeconde Epître à
4. 9. 21. thée. Il le prie de le venir t
avant l'hiver, & de lui
4. 11. Marc dont il avoit beſoin.
2. *Tim.* 4. 12. mande qu'il a envoyé Tich
Epheſe; ce qui a fait croire
ques-uns qu'il avoit écrit al

ux Epheſiens : d'autres veu-
l l'ait écrite de ſa premiere

ſeconde dura prés d'un an; 2. 9.
y ſouffrit beaucoup de
ſqu'à être dans les chaînes
un ſcelerat, mais ce fut ſans 1. 12.
ayé, & ſans en rougir; car
lui avoit pas donné un eſ-
midité, mais un eſprit de 1. 7.
, d'amour, & de ſageſſe,
iſoit voir que le moment
& ſi leger des ſouffrances 2. *Cor.* 4. 17.
vie produiroit en lui le
ernel d'une ſouveraine &
rable gloire.
rte qu'il voyoit avec joie 2. *Cor.* 5. 1.
maiſon de terre & de boue
oitoit comme dans une ten-
prête à ſe diſſoudre, parce
oit que Dieu lui donneroit
iel une autre maiſon qui ne
oint faite par la main des
, & qui dureroit éternel-

ſure donc que l'homme ex- 4. 16.
dét uiſoit en lui, l'hom-
ieur ſe renouvelloit de jour
& à meſure que les ſouf- 1. 5.

frances de Jesus-Christ s'a
toient en lui, ses consolatio
2. Tim. 2. 11. gmentoient aussi par Jesus
2. 12. qui lui donnoit cette ferm
rance, que s'il mouroit ave
vivroit aussi avec lui ; &
souffroit avec lui, il regner
avec lui.

Rom. 5. 5. Or cette esperance ne fr
2. Tim. 4. 7. trompeuse : car aprés avo
4. 8. combattu, aprés avoir ac
courſe, & rempli tous les
de son ministere, il reçût
Juge la couronne de justice
étoit reservée, & il alla dan
Philip. 1. 23. vivre avec Jesus-Christ, p
3. 8. quel il avoit abandonnétou
ses sur la terre.

Sa mort arriva comme
saint Pierre le 29. Juin de l'
avec cette difference, qu
Pierre fut attaché à une cr
actes. 16. 37. que saint Paul qui étoit
22. 27. Romain eut la tête tranchée

Ainsi ce grand Apôtre eu
Philip. 2. 17. de faire une aspersion de t
Galat. 4. 19. sang sur le sacrifice de la
ceux qu'il avoit engendrés
2. Cor. 12. 15. Christ, & de se donner lui

ur le ſalut de leurs ames, aprés 2. *Timot.* 2. 10.
oir enduré de bon cœur tous
maux qu'il avoit ſoufferts pour
mour des élûs, afin qu'ils ob-
iſſent comme lui le ſalut qui eſt 2. 10.
Jeſus-Chriſt avec la gloire du
l.

Fin de la vie de ſaint Paul.

TABLE

DES CHAPITRES

ET SECTIONS

Contenus dans les Actes des Apô

CHAPITRE I.

SECTION I. *JEsus-Christ promet l'Esprit, & monte*

SECT. II. *Mathias élû en la place de*

CHAPITRE II.

SECT. I. *Descente du saint Esprit. L langues.*

SECT II. *Premiere predication de S.*

SECT. III. *Trois mille hommes con Vie des premiers fidelles. Biens en co*

CHAPITRE III.

SECT. I. *Boiteux gueri à la porte du t*

SECT. II. *Seconde predication de S. I*

TABLE.
HAPITRE IV.
Cinq mille hommes convertis.
Pean mis en prison ; presentés aux
fessent Jesus-Christ. 24
Silence impose aux Apôtres. Obéir
ôtôt qu'aux hommes. 27
Priere de toute l'Eglise. Nou-
ion du saint Esprit. 29
Tous un cœur & une ame. Biens
Barnabé. 31
HAPITRE V.
nanie & Saphire. 32
Miracles des Apôtres. Ombre
re. 35
Apôtres empriſonnés, délivrés,
s aux Juifs. Ils parlent avec
ce. 36
Conseil de Gamaliel. Apôtres
& pleins de joie. 40
HAPITRE VI.
ction des sept Diacres. 42
tienne plein de foi fait de grands
est accusé faussement. 44
HAPITRE VII.
Discours d'Etienne dans l'assem-
uifs. 46
Reproche de S. Etienne aux Juifs ;
e ; sa charité. 55
HAPITRE VIII.
aul persecute l'Eglise. 57
Philippe prêche en Samarie. Si-
gicien batisé. 58
Pierre & Jean donnent le saint
Samaritains. Simon veut ache-
uvoir. Est maudit de Pierre.
60

TABLE.
SECT. IV. *L'Eunuque batiſé par*
CHAPITRE IX.
SECT. I. *Converſion de S. Paul.*
SECT. II. *Paul prêche à Damas ;*
embuches des Juifs ; va à Jeruſ
à Tarſe.
SECT. III. *Pierre guérit Enée ;*
Tabithe.
CHAPITRE X.
SECT. I. *Un ange aparoît à C*
SECT. II. *Viſion de S. Pierre.*
SECT. III. *Pierre va trouver C*
& lui prêche Jeſus-Chriſt.
SECT. IV. *Effuſion du ſaint Eſpr*
Gentils. Leur batême.
CHAPITRE XI.
SECT. I. *Pierre repris, rend raiſ*
conduite.
SECT. II. *Fidelles diſperſés préch*
Juifs, puis aux Gentils. Barnabé
prêchent à Antioche. Diſciples apell
tiens.
SECT. III. *Prophetie d'Agabus.*
pour les Chrétiens de Judée.
CHAPITRE XII.
SECT. I. *Martyre de S. Jacques.*
délivrance de S. Pierre.
SECT. II. *Herode Agrippa frapé*
CHAPITRE XIII.
SECT. I. *Paul & Barnabé envoyés a*
tils par le S. Eſprit.
SECT. II. *Elymas aveuglé, Paul*
converti,

ECT. III. *Predication de S. Paul à Antioche de Pisidie.* 97
ECT. IV. *Juifs endurcis & abandonnés. Gentils convertis.* 105

CHAPITRE XIV.

ECT. I. *Miracles de Paul & de Barnabé. Ils sont chassés d'Icone.* 105
ECT. II. *Ils guerissent un boiteux à Lystre. On leur veut sacrifier. On les lapide.* 107
ECT. III. *Ils visitent les fidelles ; ils les fortifient ; ils retournent à Antioche.* 110

CHAPITRE XV.

ECT. I. *Concile de Jerusalem sur les observations legales.* 111
ECT. II. *Lettre du Concile aux Eglises des Gentils.* 116
ECT. III. *Jude & Silas prophetes. Paul & Barnabé se separent.* 118

CHAPITRE XVI.

ECT. I. *Paul circoncit Timothée ; visite les Eglises.* 120
ECT. II. *Le saint Esprit défend de prêcher en Asie & en Bithynie. Vision qui fait passer S. Paul en Macedoine.* 122
ECT. III. *Conversion de Lydie. Pythonisse délivrée.* 123
ECT. IV. *Paul & Silas foüettés ; mis en prison ; convertissent le geolier ; sont délivrés.* 124

CHAPITRE XVII.

ECT. I. *Paul convertit les Thessaloniciens ; est persecuté par les Juifs.* 129
ECT. II. *Paul prêche à Beroée ; est conduit à Athenes.* 131

SECT. III. *Predication de S. Paul dans l'Areopage.* 132

CHAPITRE XVIII.

SECT. I. *Paul vient à Corinthe ; y travaille de ſes mains avec Aquilas & Priſcille ; convertit beaucoup de monde.* 137

SECT. II. *Paul accuſé devant Gallion ; va en Syrie & à Epheſe.* 139

SECT. III. *Apollon inſtruit par Priſcille & Aquilas.* 142

CHAPITRE XIX.

SECT. I. *Diſciples qui n'avoient reçû que le batême de S. Jean, batiſés par S. Paul.* 143

SECT. II. *Paul prêche à Epheſe pendant deux ans, & y fait de grands miracles.* 144

SECT. III. *Exorciſtes Juifs battus par les demons. Livres brûlés.* 146

SECT. IV. *Sedition à Epheſe contre S. Paul.* 148

CHAPITRE XX.

SECT. I. *Paul va en Macedoine ; prêche à Troade. Mort & reſurrection d'Eutique.* 152

SECT. II. *Diſcours de S. Paul à Milet.* 155

CHAPITRE XXI.

SECT. I. *Paul va à Jeruſalem. Filles de Philippe prophetеſſes.* 159

SECT. II. *Agabus predit les liens de S. Paul. Larmes des diſciples. Conſtance de S. Paul.* 161

SECT. III. *Avis de Jacques à Paul, qui ſe purifie dans le temple.* 165

SECT. IV. *Paul maltraité par les Juifs ;*

délivré par Lysias. 165

CHAPITRE XXII.

CT. I. *Discours de S. Paul aux Juifs.* 168

CT. II. *Fureur des Juifs contre S. Paul. Il se veut fouëtter, il se declare citoyen Romain.* 172

CHAPITRE XXIII.

CT. I. *Paul apelle le grand-prêtre muraille blanchie; divise les pharisiens d'avec les Sadducéens.* 174

CT. II. *Jesus-Christ apareît à Paul. Juifs se devouent pour le tuer.* 177

CT. III. *Lysias envoye Paul à Cesarée.* 179

CHAPITRE XXIV.

CT. I. *Paul accusé, se défend devant Felix.* 182

CT. II. *Felix effrayé par Paul; attend de l'argent de lui; le laisse en prison.* 187

CHAPITRE XXV.

CT. I. *S. Paul se défend devant Festus; il apelle à Cesar.* 188

CT. II. *Agrippa veut voir S. Paul; il est amené devant lui.* 190

CHAPITRE XXVI.

CT. I. *Paul se défend devant Agrippa.* 194

CT. II. *Paul est apellé insensé. Son zele pour rendre tout le monde chrétien.* 199

CHAPITRE XXVII.

CT. I. *Paul est mis dans un vaisseau pour aller à Rome. Description de son voyage.* 201

CT. II. *Dieu donne à S. Paul tous ceux*

qui étoient avec lui. Son vaiſſeau ſe briſe & tous ſe ſauvent. 205

CHAPITRE XXVIII.

SECT. I. *Paul jetté en l'iſle de Malte, eſt mordu d'une vipere ; gueriſt tous les malades & continue ſon voyage.* 210

SECT. II. *Paul arrive à Rome ; prêche Jeſus-Chriſt aux Juifs ; leur reproche leur endurciſſement ; il inſtruit tous ceux qui le viennent voir.* 215

Suite de la Vie de S. Paul, tirée de ſes Epitres & des meilleurs Hiſtoriens Eccleſiaſtiques. 233

Fin de la Table.

COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'EPITRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS,

NSERE' DANS LA TRADUCTION Françoiſe avec le Texte latin à la marge.

Par le R. P. DE CARRIERES, *Prêtre de l'Oratoire de* JESUS.

A REIMS,
hez FRANÇOIS GODARD, ruë des Tapiſſiers,

M. DCCX.
VEC APROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

A plûpart des Peres de l'Egliſe ont fait leur étude des pîtres de ſaint Paul. Ils les nt expliquées à leurs peuples, & s ont laiſſé à la poſterité des Vomes entiers où ils ſe ſont aplinés à en développer les myſteres, en éclaircir les obſcurités, & à donner l'intelligence aux fidels qu'ils ont toûjours exhortés de attacher particulierement à ce ivre divin, comme à celui où s étoient perſuadés qu'ils trouveroient en même tems de quoi rtifier leur foi, nourrir leur pie & s'inſtruire de leurs devoirs. Une foule de ſavans Interpres les ont ſuivis, qui ont rempli s bibliotheques des Commentais qu'ils ont compoſés ſur les Epîes de ſaint Paul ; & pluſieurs rſonnes également recommanda-

bles par leur ſcience & par leur pieté les ont expliquées en nôtre langue.

Cependant on peut dire qu'elles ſont encore aujourd'hui un Livre ſcellé pour la plûpart des fidelles qui ne ſe trouvent point en état de profiter des lumieres que ces ſaints & illuſtres Ecrivains ont voulu leur donner, parce que leurs ouvrages ne ſont point aſſés proportionnés à la foibleſſe du commun des eſprits.

On a donc crû qu'il étoit encore permis de travailler à éclaircir ces divines Epîtres, & que ce ſeroit rendre un ſervice utile à l'Egliſe, ſi on pouvoit les mettre ſous une forme aſſés ſimple & aſſés naturelle, pour qu'elles puſſent ſervir de nourriture aux plus petits & aux plus foibles d'entre ſes enfans.

C'eſt le deſſein qu'on a eu en entreprenant cet ouvrage; Voici les moyens qu'on a pris pour l'executer.

Premierement, on y a conſervé la traduction du texte dans tous

entier, afin que les Lecteurs
nt la conſolation d'y trouver
tir tout pur de la parole de
, que les traits d'éloquence
ifs & ſi frequens dans ſaint
l y paruſſent en tout leur éclat,
ne l'onction que portent avec
es paroles de l'Ecriture, s'y
entir dans toute ſa force.

condement, on a crû que pour
ver l'intelligence de ces divi-
Epîtres, il ſuffiſoit d'inſerer
le texte de l'Apôtre quel-
paroles qui rendiſſent ſon diſ-
s ſuivi, qui miſſent ſes pen-
dans tout leur jour, qui fiſſent
r la force de ſes raiſonnemens,
ui découvriſſent l'enchaîne-
t de ſes preuves, étant per-
é que les difficultés diſparoî-
nt ainſi d'elles-mêmes, ſans
fut neceſſaire de les expli-
d'une maniere plus étendue.

roiſiémement, on a eu ſoin de
re ces additions d'un caractere
rent de celui de la traduction,
qu'on la pût lire ſans les lui-
qu'on y a ajoûtées, & qu'ainſi
aroles de l'Apôtre dont le

ſens eſt déterminé par ces li
demeuraſſent ſuſceptibles d
les ſens qu'on peut leur do

Quatriémement, on s'eſ
pour cette traduction de
celles qui ſont reçûes dans l'
ſans s'attacher preciſement
cune, on a conſervé leurs
paroles, & on ne les a ch
que lorſque ce changement
neceſſaire pour rendre le d
de l'Apôtre plus net & plu

Cinquiémement, on a
la même regle pour l'expl
des paſſages difficiles, on a
té les meilleurs Interpretes
les a ſuivis trés-exactemen
n'a pas même fait diffic
prendre dans les Auteurs
travaillé ſur ſaint Paul, de
ſes entieres qui exprimoien
la penſée de cet Apôtre,
faiſoient des liaiſons natu

Sixiemement, à l'égard d
on a crû devoir ſe conforme
les aditions à la traductio
on s'eſt ſervi, & l'on s'eſt
à rendre cette conformité

lorſqu'on paſſe de la verſion à l'explication.

Enfin, on a tâché de faire en ſorte que cet ouvrage renfermât dans un ſeul deſſein une Traduction fidelle des Epîtres de ſaint Paul, qui s'attachât invariablement au texte de l'Apôtre, ſans trop déterminer le ſens de ſes paroles; un Commentaire litteral qui donnât l'intelligence de ces divines Epîtres ſans en rendre la lecture penible, qui en developât les myſteres ſans en étouffer les beautés; une Paraphraſe exacte qui en éclaircît le ſtyle ſans en changer les paroles, qui rendît le diſcours ſuivi ſans l'embaraſſer par des explications hors d'œuvre; & une Analyſe reguliere qui mît les raiſonnemens de l'Apôtre dans leur ſuite naturelle ſans y faire aucun renverſement, qui en fit ſentir la force ſans en troubler l'ordre & l'œconomie.

On a joint aux Epîtres de ſaint Paul, celles des autres Apôtres; & l'on a mis à la tête de chaque Epître un argument, où l'on donne

une idée abrégée des peuples, ou des perſonnes auſquelles elle eſt adreſſée ; l'on y marque le ſujet principal qui y eſt traité, l'occaſion qui l'a fait écrire, & les vûes que les Apôtres ont eûes en l'écrivant, avec ce qu'on a pû découvrir du tems & du lieu auquel chaque Epître a été écrite.

ARGUMENT
DE L'EPITRE
AUX ROMAINS.

ROME eſt ſi celebre & les Romains ſont ſi connus, qu'il étoit inutile de s'arrêter à expliquer quels étoient ces peuples. On lira ſeulement, qu'ils avoient été convertis à la foi par l'Apôtre S. Pierre, qui alla leur prêcher l'Evangile, environ l'an quarante-deux de Jeſus-Chriſt. Ils le reçûrent avec une joye & une docilité admirable. Le demon qui ne voyoit qu'avec peine la ferveur de leur foi, & l'éclat qu'elle répandoit dans tout le monde, tâcha de l'obſcurcir par les diſputes qu'il excita entre les Chrétiens circoncis & les Gentils convertis. Ces Juifs toûjours zelés pour leurs ceremonies ne pouvoient ſouffrir

que les Gentils ſe diſpenſaſſent
les obſerver, & les Gentils
inſtruits de la liberté que leur
noit l'Evangile, refuſoient de
ſujettir au joug de la loi, do
ſoûtenoient que Jeſus-Chri
avoit délivrés.

De ces conteſtations, ils en
rent aux reproches & aux i
tives; & au lieu de ſe croire
cun inferieur à ſon frere,
la regle de l'humilité; ils
choient à ſe prefeter les un
autres. De ſorte que les Juifs
avoir reproché aux Gentils
idolatrie, & les crimes où i
toient plongés, ſe glorifioien
voir été choiſis de Dieu pou
ſon peuple, d'avoir reçû de h
loi ſainte, & d'avoir été les
ſitaires de ſes oracles & de ſe
meſſes: faveurs qu'ils regard
comme des recompenſes d
leur merite. Ils croyoient d
me que leur vocation à l

lle avoit été envoyé & à qui
t prêché.
Gentils répondoient au con-
que l'avantage que les Juifs
t eu d'être le peuple de Dieu,
oit qu'à les rendre plus cri-
, puiſqu'ils l'avoient aban-
une infinité de fois pour
les dieux étrangers ; qu'ils
oient pas non plus ſe glo-
e la loi qu'ils avoient reçûe
puiſqu'ils l'avoient violée
de manieres, & qu'enfin ils
t mal répondu à la grace
eu leur avoit faite de leur
r ſon propre Fils, puiſqu'ils
at rejetté & même crucifié,
les rendoit indignes de tou-
graces de Dieu.
Gentils ajoûtoient que pour
ils n'avoient pas été éclai-
Dieu comme les Juifs, leurs
phes l'avoient neanmoins
que s'ils n'avoient pas com-
reçû de lui une loi ſainte,
ient neanmoins vécu dans
tice morale, & que ſi le
ne leur avoit pas été envoyé
aux Juifs, ils l'avoient

Voilà quelles étoient le
ſentimens des nouveaux Ch
de Rome, qui obligeren
Paul à leur écrire cette Le
Comme il avoit en vûe
guerir de cet orgueil, qui l
tout à s'élever les uns au de
autres, & à attribuer leur ju
tion à leur propre merite,
plique particulierement à m
que les Juifs & les Gentil
avoient eu aucun devant
qui eût pû l'engager à les
à la foi & à la juſtice, & qu
voit être par un pur effet de
ſericorde qui les avoit éclai
la lumiere de l'Evangile; c'

Elle a été écrite de Corinthe
n 58. de Jeſus-Chriſt, aprés les
tres aux Theſſaloniciens, aux
lates & aux Corinthiens ; ce-
ndant on la met la premiere, à
ſe de la dignité de la ville de
ome, ou peut-être à cauſe des
blimes verités qu'elle contient.
le fut écrite par Terce à qui ſaint
ul la dicta, & portée autant
'on en peut juger par Phebé
iaconiſſe de l'Egliſe de Cenchrée
tit port de mer proche de Co-
nthe ; l'Apôtre la recommande
x Romains à la fin de ſa Lettre,
ec pluſieurs autres perſonnes
'il releve par des loüanges par-
ulieres, qui marquent le merite
: chacun d'eux.

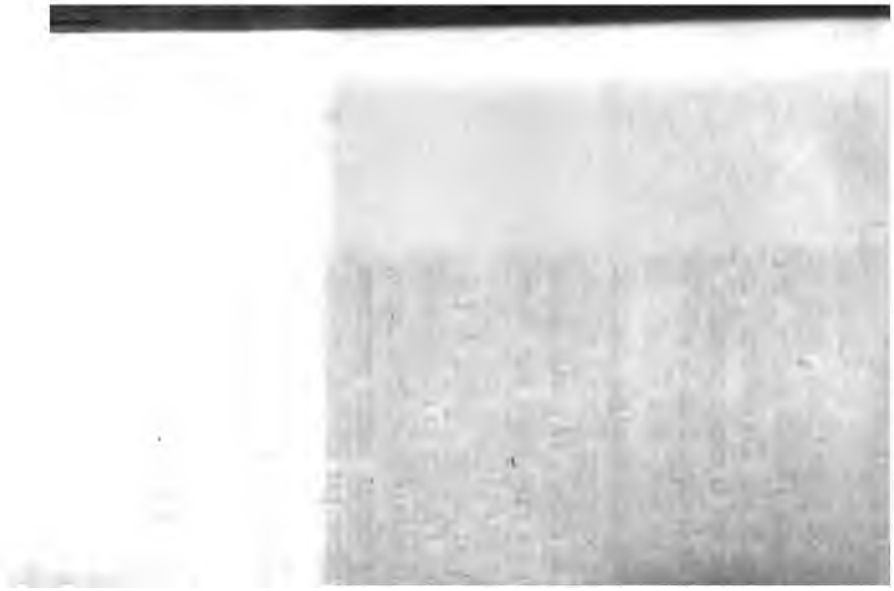

EPITRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS.

CHAPITRE I.

CAPUT I.

I. CHARITÉ DE S. PAUL ENVERS LES ROMAINS. IL NE ROUGIT POINT DE L'EVANGILE. LE JUSTE VIT DE LA FOI.

PAUL, † serviteur de Jesus-Christ, Apôtre par la vocation *divine*, *sé & destiné* pour *annoncer*

1. Paulus, servus Jesu Christi, vocatus Apostolus, *segregatus in Evangelium Dei, * Act. 13. 2.

Veille de Noël.

l'Evangile de Dieu,

2. quod ante promiserat per prophetas suos in Scripturis sanctis,

2. qu'il avoit promis *long* auparavant par ſes prophete les Ecritures ſaintes,

3. de Filio suo, qui factus est ei ex semine David secundùm carnem,

3. touchant ſon Fils, q lui] eſt né ſelon la chair, d *& de la race* de David,

4. qui prædestinatus est Filius Dei in virtute secundùm spiritum sanctificationis

4. qui a été predeſtin *être* Fils de Dieu, *declaré connu tel* par *ſa* puiſſance *miracles*, par l'eſprit de ſa *dont il étoit rempli, & qu'il muniqué à ſon Egliſe*, & reſurrection d'entre les mo *la vie nouvelle qu'il s'eſt lui-même aprés avoir de quelques jours dans le tom*

ex reſurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri.

touchant, *dis-je*, Jeſus-Chr tre Seigneur,

5. per quem accepimus gratiam, & apostolatum, ad obediendum fidei in omnibus Gentibus pro nomine ejus.

5. par lequel *immediate auſſi-bien que les autres A* nous avons reçû la grace & *torité de* l'apoſtolat, pour obéir à la foi toutes les na par *la vertu de* ſon nom,

6. In quibus estis & vos vocati Jesu Christi.

6. au rang deſquelles vo auſſi, ayant été apellés *à ce* par Jeſus-Chriſt.

7. Omnibus qui

7. A vous tous qui êtes

êtes les bien-aimés de
: ſaints par *vôtre* voca-
ue Dieu nôtre Pere, &
riſt *nôtre* Seigneur vous
la grace & la paix.

mierement je rens graces
ieu pour vous tous, par
riſt, de ce qu'on parle de
dans tout le monde, *à*
témoignages illuſtres que
vez donnés.

ieu que je ſers par *le culte*
de mon eſprit dans *la*
on de l'Evangile de ſon
qui connoît parfaitement
ui ſe paſſe en moi, m'eſt
ue je me ſouviens ſans
ous,

demandant continuelle-
s mes prieres, que ſi c'eſt
é, il m'ouvre enfin quel-
avorable pour aller vers

r j'ai grand deſir de vous
r vous faire part de quel-
ſpirituelle, afin de vous

t-à-dire, afin qu'étant
us, nous puiſſions nous

ſunt Romæ, dilectis Dei, vocatis ſanctis.

Gratia vobis & pax à Deo Patre noſtro, & Domino Jeſu Chriſto.

8. Primùm quidem gratias ago Deo meo per Jeſum Chriſtum pro omnibus vobis; quia fides veſtra annuntiatur in univerſo mundo.

9. Teſtis enim mihi eſt Deus, cui ſervio in ſpiritu meo in Evangelio Filii ejus, quòd ſine intermiſſione memoriam veſtri faciо

10. ſemper in orationibus meis: obſecrans, ſi quomodo tandem aliquando proſperum iter habeam in voluntate Dei veniendi ad vos.

11. Deſidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ ſpiritualis ad confirmandos vos,

12. id eſt, ſimul conſolari in vobis, per eam quæ

invicem eſt, fidem veſtram atque meam.

conſoler & *nous encourager* mutuellement les uns les autres par la foi qui nous eſt commune. *Si je ne vous ai donné juſqu'ici aucune marque de cette affection que j'ai pour vous, & de ce deſir ardent que j'ai de travailler à vôtre ſalut; je vous aſſûre qu'il n'a pas tenu à moi:*

13. Nolo autem vos ignorare, fratres, quia ſæpè propoſui venire ad vos, (& prohibitus ſum uſque adhuc,) ut aliquem fructũ habeam & in vobis, ſicut & in cæteris gentibus.

13. Auſſi, mes freres, je ſuis bien-aiſe que vous ſachiez que j'avois ſouvent propoſé de vous aller voir, pour faire quelque fruit parmi vous, comme parmi les autres nations; mais j'en ai été empêché juſqu'à cette heure.

14. Græcis ac Barbaris, ſapientibus & inſipientibus debitor ſum.

14. Je ſuis redevable aux Grecs & aux Barbares, aux ſages & aux ſimples, *je ſuis également obligé de les inſtruire tous des veritez de la foi.*

15. Ita (quod in me) promptum eſt & vobis qui Romæ eſtis, evangelizare.

15. Ainſi, pour ce qui eſt de moi, je ſuis prêt de vous annoncer auſſi l'Evangile, à vous, qui êtes à Rome, *& ſi je ne l'ai pas encore fait, vous ne devez pas vous imaginer que ce ſoit la honte de prêcher un Dieu crucifié, qui m'en ait empêché;*

car *je vous declare que* je
ugis point de l'Evangile
: Jeſus-Chriſt,] *quelque bas*
ſpriſable qu'il paroiſſe aux
les hommes charnels & ſu-
; parce qu'il eſt *la force &*
tu de Dieu, *le moyen tout*
t & efficace dont il ſe ſert
auver tous ceux qui croyent,
erement les Juifs, & puis
ntils;

car la juſtice de Dieu y eſt
e, *& c'eſt là que l'on aprend*
juſtice interieure que Dieu
, *& qui rend l'homme vrai-*
juſte à ſes yeux, vient de la
& ſe perfectionne par le pro-
ue l'on fait dans la foi, ſe-
u'il eſt écrit: Le juſte vit de

16. Non enim erubeſco Evangelium.

Virtus enim Dei eſt in ſalutem omni credenti, Judæo primùm & Græco;

17. Juſtitia enim Dei in eo revelatur ex fide in fidem; ſicut ſcriptum eſt: * Juſtus autem ex fide vivit.

* *Habac.* 2. 4. *Galat.* 3. 11. *Hebr.* 10. 38.

. INGRATITUDE ET IM-
ITÉ DES PHILOSOPHES.
GES INSENSÉS. DIEU
IBLE DANS L'ORDRE DU
NDE.

. *Cet Evangile eſt encore la*
& la vertu de Dieu, pour
r tous ceux qui croyent, par-

18. Revelatur enim ira Dei de cælo, ſuper omnem impietatem

& injuſtitiam hominum eorum, qui veritatem Dei in injuſtitia detinent:

ce qu'on y découvre la col
Dieu, & *qu'on y aprend*
éclatera du ciel contre tout
pieté & l'injuſtice de ces ho
qui retiennent la verité de
dans l'injuſtice. *Or c'eſt ce*
pieté & cette injuſtice que l
tils ont commiſes;

19. Quia quod notum eſt Dei, manifeſtum eſt in illis. Deus enim illis manifeſtavit.

19. parce qu'ils ont co
qui ſe peut découvrir de
Dieu-même le leur ayant fa
noître.

20. Invisibilia enim ipſius, à creatura mundi, per ea quæ facta ſunt, intellecta, conſpiciuntur: ſempiterna quoq; ejus virtus, & divinitas: ita ut ſint inexcuſabiles;

20. Car ce qu'il y a d'i
en Dieu, eſt devenu viſible
la création du monde, par
noiſſance que ſes créatur
en donnent; ſa puiſſance
éternelle & ſa divinité
dans ſes ouvrages, enſorte
ſont inexcuſables;

21. * Quia cùm cognovifſent Deũ, non ſicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt:

21. parce qu'ayant *ainſ*
Dieu, ils ne l'ont point
comme Dieu, & ils ne
point rendu graces *comme*
voient, *de cette connoiſſanc*
avoit bien voulu leur do
ſa divinité; mais *la re*
comme l'effet de la penetr

ſed evanuerunt in cogitationibus

leur eſprit, ils ſe ſont égar

s vains raiſonnemens, & leur
ır inſenſé a été rempli de te-
res, *Dieu leur refuſant la lu-*
re dont il les avoit éclairés,
lont ils avoient fait un ſi mau-
uſage;

2. *ainſi* ils ſont devenus fous,
s'attribuant le nom de ſa-
;

3. & *ils ont porté leur folie*
*u'à un tel excès, qu'*ils ont
sféré l'honneur, qui n'eſt dû
u Dieu incorruptible, à l'ima-
l'un homme corruptible, & à
figures d'oiſeaux, de bêtes à
re pieds, & de ſerpens.

ſuis, & obſcuratum eſt inſipiens cor eorum:
* *Eph.* 4. 17.

22. Dicentes enim ſe eſſe ſapientes, ſtulti facti ſunt;

23. Et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei, in ſimilitudinem imaginis corruptibilis hominis, & volucrum, & quadrupedum, & ſerpentium.

II. IMPIETE' PUNIE PAR ABANDONNEMENT AUX ASSIONS INFAMES, ET AUX REGLEMENS DE L'ESPRIT.

4. C'eſt pourquoi Dieu les a
es aux deſirs de leur cœur, aux
s de l'impureté, enſorte qu'*en*
longeant, ils ont deshonoré
mêmes leurs propres corps,
u ſe ſervant ainſi de la corrup-
de leur cœur pour les punir
excés où cette même corrup-

24. Propter quod tradidit illos Deus in deſideria cordis eorum, in immunditiam: ut contumeliis afficiant corpora ſua in ſemetipſis;

tion les avoit portes, & gardant toûjours une juſte proportion entre leurs crimes, & la punition de ces mêmes crimes;

25. Qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium: & coluerunt, & ſervierunt creaturæ potiùs quàm Creatori, qui eſt benedictus in ſæcula. Amen.

25. Eux *donc* qui avoient mis le menſonge en la place de la verité de Dieu, & rendu à la créature l'adoration & le culte ſouverain, au lieu de le rendre au Créateur, qui eſt beni dans tous les ſiecles. Amen.

26. Propterea tradidit illos Deus in paſſiones ignominiæ. Nam feminæ eorum immutaverunt naturalem uſum, in eum uſum qui eſt contra naturam.

26. C'eſt pourquoi Dieu les a livrés à des paſſions honteuſes: car les femmes parmi eux ont changé l'uſage qui eſt ſelon la nature, en un autre qui eſt contre la nature.

27. Similiter autem & maſculi, relicto naturali uſu feminæ, exarſerunt in deſideriis ſuis in invicem maſculi in maſculos turpitudinem operantes, & mercedem quam oportuit erroris ſui in ſemetipſis recipientes;

27. Les hommes de même, rejettant l'alliance des deux ſexes, qui eſt ſelon la nature, ont été embraſés d'un deſir *brutal* les uns envers les autres, l'homme commettant avec l'homme une infamie *deteſtable*, & recevant *ainſi* en eux-mêmes la juſte peine qui étoit dûe à leur erreur.

28. Et ſicut non probaverunt Deum habere in notitia: tradidit illos Deus in reprobum ſenſum ut faciant ea

28. Et comme ils n'ont fait aucun état, *ni* aucun uſage de la connoiſſance qu'ils avoient de Dieu, *& qu'ils ont ainſi abuſé des*

dont il avoit éclairé leur
Dieu *auſſi* les a livrés à un
:avé; enſorte qu'ils ont fait
)ns indignes *de la raiſon.*
ls ont été remplis de tou-
d'injuſtice, de méchan-
fornication, d'avarice,
nité. Ils ont été envieux,
rs, querelleurs, trom-
s ont été corrompus dans
eurs, ſemeurs de faux ra-

lomniateurs, ennemis de
; ont été outrageux, ſu-
altiers, inventeurs de
moyens de faire le mal,
ans à leurs peres & à
res,
ns prudence, ſans mo-
ns affection, ſans foi,
ricorde,
aprés avoir connu la
Dieu, ils n'ont pas com-
eux qui font ces choſes,
es de mort, & non ſeule-
qui les font, mais auſſi
aprouvent ceux qui les
inſi cette connoiſſance que
ont eue, n'a ſervi qu'à les

quæ non conveniunt,

29. repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia, plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate, ſuſurrones,

30. detractores, Deo odibiles, contumelioſos, ſuperbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obedientes,

31. inſipientes, incompoſitos, ſine affectione, abſque fœdere, ſine miſericordia,

32. qui cùm juſtitiam Dei cognoviſſent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt, digni ſunt morte: & non ſolùm qui ea faciunt, ſed etiam qui conſentiunt facientibus.

rendre plus criminels devant Dieu, & plus dignes de ſa colere.

CAPUT II.

CHAPITRE II.

§. I. JUIFS FAISANT CE QU'ILS CONDAMNENT. PATIENCE DE DIEU REDOUTABLE AUX IMPENITENS.

1. Propter quod inexcuſabilis es, ô homo omnis, qui judicas.

1. C'EST pourquoi *auſſi* vous êtes inexcuſable, vous, ô homme, qui que vous ſoyez qui les condamnez, parce qu'en condamnant *ainſi* les autres, vous vous condamnez vous-même, puiſque vous faites les mêmes choſes que vous condamnez, *& vous êtes même en cela, vous autres Juifs, plus criminels que les Gentils*:

* In quo enim judicas alterum, teipſum condemnas:

eadem enim agis quæ judicas;
* *Matt.* 7. 2.

2. Car *pour nous* nous ſavons *non ſeulement par la lumiere naturelle dont il a plû à Dieu de nous éclairer, mais encore par la loi, qu'il a eu la bonté de nous donner*, que Dieu condamne ſelon ſa verité *& ſa juſtice*, ceux

2. Scimus enim quoniam judicium Dei eſt ſecundùm veritatem in eos qui talia agunt.

i commettent ces actions.

3. Vous donc qui condamnez
ix qui les commettent, & qui
commettez vous-même, pen-
-vous pouvoir éviter la con-
nnation de Dieu?

3. Existimas autem hoc, ô homo, qui judicas eos qui talia agùnt, & facis ea, quia tu effugies judicium Dei?

4. Eſt-ce que vous mépriſez
richeſſes de ſa bonté, de ſa pa-
nce & de ſa longue tolerance?
s regardez-vous comme des
rques de l'aprobation qu'il don-
à vos crimes, ou comme des
uves de l'impuiſſance où il eſt
les punir? Ne ſavez-vous pas
contraire que la bonté de Dieu
us invite à la penitence?

4. An divitias bonitatis ejus, & patientiæ, & longanimitatis contemnis?

Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit?

5. Et cependant par vôtre du-
é & par l'impenitence de vôtre
ur, *au lieu de profiter de la*
ericorde que Dieu vous preſen-
& du tems qu'il vous donne
r faire penitence, vous vous en
vez pour l'offenſer plus hardi-
nt, & pour multiplier le nombre
vos crimes; *& ainſi* vous vous
aſſez un tréſor de colere pour
our de la colere & de la manife-
ion du juſte Jugement de Dieu,

5. Secundùm autem duritiam tuam, & impœnitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ, & revelationis justi judicii Dei,

6. qui rendra à chacun ſelon ſes
vres,

6. qui reddet unicuique secundùm opera ejus,

7. *en donnant* la vie éternelle à ceux qui par leur patience *& leur perſeverance* dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur & l'immortalité;

7. is quidem, qui ſecundùm patientiam boni operis, gloriam, & honorem, & incorruptionem quærunt, vitam æternam;

8. *& répandant* ſa fureur & ſa colere ſur ceux qui ont l'eſprit contentieux, & qui ne ſe rendent point à la verité, mais qui embraſſent l'iniquité, *& cela ſans diſtinction du Juif & du Gentil.*

8. iis autem, qui ſunt ex contentione, & qui non acquieſcunt veritati, credunt autem iniquitati, ira & indignatio.

9. *Car* l'affliction & le deſeſpoir accablera l'ame de tout homme qui fait le mal, du Juif premierement, & puis du Gentil.

9. Tribulatio & angustia in omnem animam hominis operantis malum, Judæi primùm, & Græci.

10. Mais la gloire, l'honneur & la paix ſeront *le partage* de tout homme qui fait le bien, du Juif premierement, & puis du Gentil:

10. Gloria autem, & honor, & pax omni operanti bonum, Judæo primùm, & Græco;

§. II. NE POINT ECOUTER LA LOI SANS LA PRATIQUER. LOI ECRITE DANS LE CŒUR.

11. Car Dieu ne fait point d'acception de perſonnes.

11. * Non enim eſt acceptio perſonarum apud Deum.

* *Deut.* 10. 17.

12. Et ainſi tous ceux qui ont peché, *doivent s'attendre à perir, avec cette ſeule difference, que*

12. Quicumque enim ſine lege peccaverunt,

ceux qui ont peché ſans *avoir reçû* la loi, periront ſans *être jugés par* la loi : & *que* tous ceux qui ont peché étant ſous la loi, ſeront jugés par la loi, *ſans que l'avantage d'avoir reçû la loi les mette à couvert de la colere de Dieu, & de ſa vengeance.*

ſine lege peribunt: & quicumque in lege peccaverunt, per legem judicabuntur.

13. Car ce ne ſont point ceux qui écoutent la loi qui ſont juſtes devant Dieu, mais *ce ſont* ceux qui gardent la loi *qui* ſeront juſtifiés ; *de ſorte que les Gentils peuvent avoir part à cette juſtice auſſi-bien que les Juifs.*

13. * Non enim auditores legis juſti ſunt apud Deum, ſed factores legis juſtificabuntur.

* *Matt.* 7. 21. *Jac.* 1. 22.

14. Car lorſque les Gentils qui n'ont point la loi, font naturellement, *& ſans y être contraints par la loi*, les choſes que la loi commande, *on peut dire alors que* n'ayant point de loi *exterieure qui les détermine*, ils ſe tiennent à eux-mêmes lieu de loi ;

14. Cùm enim Gentes, quæ legem non habent, naturaliter ea, quæ legis ſunt, faciunt,

ejuſmodi legem non habentes, ipſi ſibi ſunt lex ;

15. & ils font voir que ce qui eſt preſcrit par la loi, eſt écrit dans leur cœur, *& qu'ainſi ils n'ont pas beſoin de ſon ſecours pour connoître le bien & le mal, mais qu'ils en ſont ſuffiſamment inſtruits* par le

15. qui oſtendunt opus legis ſcriptum in cordibus ſuis, teſtimonium red-

enim Dei per vos blaſphematur inter Gentes, ſicut ſcriptum eſt.)
* *Iſaï.* 52. 5. *Ezec.* 36. 20.

dit l'Ecriture, que le nom de Dieu eſt blaſphemé parmi les Gentils, *qui s'imaginent qu'il aprouve les crimes qu'ils voient commettre à ſon peuple, ou qu'il eſt trop foible pour les punir ; vous croyez auſſi peut-être qu'il les laiſſera impunis, à cauſe de l'alliance qu'il a faite avec vous, dont vous portez le ſceau & la marque dans vôtre chair ; vous vous trompez, la circonciſion ne vous meritera point cette impunité.*

25. Circumciſio quidem prodeſt, ſi legem obſerves : ſi autem prævaricator legis ſis, circumciſio tua præputium facta eſt.

25. Ce n'eſt pas que la circonciſion ne ſoit utile, ſi vous accompliſſez la loi : mais ſi vous la violez tout circoncis que vous êtes, vous devenez *à l'égard de Dieu*, comme un homme incirconcis.

26. Si igitur præputium juſtitias legis cuſtodiat : nonne præputium illius in circumciſionem reputabitur ?

26. *Au contraire*, ſi un homme incirconcis garde les ordonnances de la loi, n'eſt-il pas vrai que tout incirconcis qu'il eſt, il ſera conſideré comme circoncis ?

27. Et judicabit id quod ex natura eſt præputium, legem conſummans, te, qui per litteram & circumci-

27. Et ainſi celui qui étant naturellement incirconcis accomplit la loi, vous condamnera, vous, qui ayant reçû la lettre *de la*

: étant circoncis, êtes un ſionem prævaricator legis es ?
ur de la loi, *& il ſera de-*
ieu, comme un homme
nt Juif & vraiment cir-

Car le *vrai* Juif n'eſt pas 28. Non enim
ni l'eſt au-dehors; & la *ve-* qui in manifeſto,
circonciſion n'eſt pas celle quæ in manifeſto,
fait dans la chair, & qui in carne, eſt cir-
'exterieure. cumciſio.

Mais le *vrai* Juif eſt ce- 29. Sed qui in
l'eſt interieurement; & la abſcondito, Ju-
iſion *veritable* eſt celle du dæus eſt: & cir-
qui ſe fait par l'Eſprit *de* cumciſio cordis in
& non ſelon la lettre *de la* ſpiritu, non lit-
ce *vrai* Juif tire ſa loüan- tera:
n des hommes *qui ne le* cujus laus non ex
oint, mais de Dieu *qui le* hominibus, ſed ex
qui opere en lui cette cir- Deo eſt.
s veritable.

CAPUT III.

CHAPITRE III.

§. I. AVANTAGE DES JUIFS SUR LES GENTILS. ERREUR IMPUTÉE A SAINT PAUL.

1. Quid ergo amplius Judæo est? aut quæ utilitas circumcisionis?

1. QUEL eſt donc, *me direz-vous*, l'avantage des Juifs *au deſſus des Gentils?* & quelle eſt l'utilité *qu'ils reçoivent* de la circoncision?

2. Multum per omnem modum. Primum quidem quia credita sunt illis eloquia Dei.

2. *Je vous réponds que* leur avantage eſt grand en toutes manières; principalement en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés, *& que c'eſt à eux que les promeſſes de Dieu ont été faites, & en faveur deſquels elles s'accompliront infailliblement.*

3. Quid enim si quidam illorum non crediderunt? numquid incredulitas illorum fidem Dei evacuabit?

3. Car enfin, ſi quelques-uns d'entr'eux n'ont pas crû, leur infidelité anéantira-t-elle la fidelité de Dieu? *empêchera-t-elle qu'il n'accompliſſe en faveur des autres les promeſſes qu'il avoit faites à leurs peres?* Non certes.

4. Car Dieu eſt veritable, & tout homme eſt menteur, *& ainſi les Juifs ont pû manquer à leur parole, mais Dieu ne manquera pas pour cela à la ſienne, & leur infidelité bien loin de nuire à la fidelité de Dieu, ne ſervira qu'à la faire éclater davantage*, ſelon qu'il eſt écrit *dans un pſeaume de David, où ce prophete dit à Dieu. J'ai peché contre vous, j'ai fait le mal en vôtre preſence*, afin que vous ſoyez *reconnu* juſte *& fidelle* dans vos paroles, & *que vous demeuriez* victorieux dans les jugemens qu'on fera de vous; *ils ne pourront vous être que tres-avantageux, lorſqu'on verra que malgré mon infidelité vous ne laiſſez pas d'être fidelle, & que mon indignité ne vous empêche point d'accomplir les promeſſes que vous m'avez faites.*

4. * Eſt autem Deus verax: * omnis autem homo mendax,

ſicut ſcriptum eſt:

* ut juſtificeris in ſermonibus tuis, & vincas cum judicaris.
* *Joan.* 3. 33.
* *Pſ.* 115. 2.
* *Pſ.* 50. 5.

5. Mais ſi nôtre injuſtice, *ou nôtre infidelité* fait *ainſi* paroître *davantage* la juſtice, *ou la fidelité* de Dieu, que dirons-nous donc? Dieu, (pour parler ſelon l'homme,) n'eſt-il pas injuſte de *nous* faire

5. Si autem iniquitas noſtra juſtitiam Dei commendat, quid dicemus?

Numquid iniquus eſt Deus, qui inferat iram?

reſſentir *les effets de* ſa colere, *lorſque nous pechons ?*

6. (Secundùm hominem dico.) Abſit. Alioquin quomodo judicabit Deus hunc mundum ?

6. Non certes : Car ſi cela étoit, comment Dieu ſeroit-il le juge du monde, *puiſqu'il faut etre infiniment juſte pour cela ?*

7. Si enim veritas Dei in meo mendacio abundavit in gloriam ipſius :

quid adhuc & ego tamquam peccator judicor ?

7. Mais *cependant, me dira-t-on*, ſi par mon menſonge la verité de Dieu a éclaté davantage pour ſa gloire, *& ſi mon infidelité n'a ſervi qu'à ſignaler davantage la fidelité de Dieu*, pourquoi me condamne-t-on encore comme pecheur ?

8. Et non (ſicut blaſphemamur, & ſicut aiunt quidam nos dicere) faciamus mala ut veniant bona :

quorum damnatio juſta eſt.

8. & pourquoi ne ferons-nous pas le mal, afin qu'il en arrive du bien ? ſelon que quelques-uns publient, que nous diſons, par une calomnie qu'ils nous impoſent. *Je ne m'arrête pas à la refuter ; il eſt évident que cette maxime eſt pernicieuſe, & ainſi* ces perſonnes *qui la ſoûtiennent, ou qui nous accuſent de la ſoûtenir* ſeront juſtement condamnées, *mais je reviens à mon ſujet, & je dis :*

I. JUIFS OU GENTILS TOUS ANS LE PECHE'. NUL JUSTI-E' PAR LES OEUVRES DE LA OI.

. Quoi donc ? ſommes-nous erables [v. aux Gentils] *à è des avantages dont nous ns de parler ? ſommes-plus juſtes qu'eux, parce que avons eu l'honneur d'être les ſtaires des oracles de Dieu, ue c'eſt à nous à qui il a adreſſé romeſſes ?* Nullement. Car ; avons déja convaincu & les & les Gentils d'être tous dans ſché;

. ſelon qu'il eſt écrit: Il n'y s un juſte, il n'y en a pas un

. Il n'y a point d'homme qui le l'intelligence, il n'y en a t qui cherche Dieu.

. Ils ſe ſont tous détournés du t chemin ; ils ſont tous deve-inutiles; il n'y en a point qui le bien ; il n'y en a pas un

. Leur goſier eſt un ſepulcre

9. Quid ergo ? præcellimus eos ?

Nequaquã. *Cauſati enim ſumus, Judæos & Græcos omnes ſub peccato eſſe;
* *Galat.* 3. 22.

10. Sicut ſcriptum eſt : * Quia non eſt juſtus quiſquam.
* *Pſ.* 13. 3.

11. Non eſt intelligens, non eſt requirens Deum.

12. Omnes declinaverunt, ſimul inutiles facti ſunt, non eſt qui faciat bonum, non eſt uſque ad unum.

13. * Sepulcrum patens eſt guttur

eorum, linguis suis dolose agebant : * venenum aspidum sub labiis eorum:

* Ps. 5. 11.

* Ps. 139. 3.

14. Quorum os maledictione, & amaritudine plenum est:

15. Velociores pedes eorum ad effundendum sanguinem:

16. contritio, & infelicitas in viis eorum:

17. & viam pacis non cognoverunt:

18. non est timor Dei ante oculos eorum.

19. * Scimus autem, quoniam quæcumque lex loquitur, iis, qui in lege sunt, loquitur;

ut omne os obstruatur, & subditus fiat omnis mundus Deo.

* Galat. 2. 15.

ouvert ; ils ſe ſont ſervis de
langues pour tromper avec
ſe ; ils ont ſur leurs lévres
nin d'aſpic :

14. leur bouche eſt rem
maledi&tion & d'amertume

15. leurs pieds ſont vi
legers, pour répandre le ſa

16. leur conduite ne ter
opprimer les autres, & à l
dre malheureux :

17. ils ne connoiſſent p
voie de la paix :

18. ils n'ont point la cra
Dieu devant les yeux.

19. Or nous ſavons que
les paroles de la loi s'adre
ceux qui ſont ſous la loi,
tout cela s'entend des Juif
ſe.on le témoignage de l'Ec
ve ſont pas moins crimin
les Gentils ; enſorte que
bouche doit être fermée,
tout le monde doit être ſo

ſes œuvres, ce qui ne ſe peut re, non pas même par celles de oi,

:o. parce que nul homme ne i juſtifié devant Dieu par les vres de la loi; car la loi ne s donne *que* la connoiſſance peché;

20. Quia ex operibus legis non juſtificabitur omnis caro coram illo. Per legem enim cognitio peccati.

:1. Au lieu que maintenant s la loi, la juſtice de Dieu, à uelle la loi & les prophetes dent témoignage, *& qui rend mme vraiment juſte à ſes yeux,* s eſt découverte *par l'Evan- que je prêche*;

21. Nunc autem ſine lege juſtitia Dei manifeſtata eſt, teſtificata à lege & prophetis.

III. La foi en Jesus-Christ justifie. Elle ne detruit pas, mais elle etablit la loi.

2. *& nous y aprenons que* cet- uſtice *qui vient* de Dieu, *nous donnée* par la foi en Jeſus- iſt, *& qu'elle eſt répandue in- rremment* en tous ceux & ſur ceux qui croient en lui, *ſoit s, ſoit Gentils*; car il n'y a e diſtinction *pour cela entre , & ils n'ont aucun merite*

22. Juſtitia autem Dei per fidem Jeſu Chriſti, in omnes & ſuper omnes qui credunt in eum:

non enim eſt diſtinctio:

particulier qui puiſſe e
à les preferer les uns
dans la diſtribution d

23. Omnes enim peccaverunt, & egent gloriâ Dei:

23. Parce que tous
& ont *également* be
porter leur juſtificatio
de Dieu;

24. Juſtificati gratis per gratiam ipſius, per redemptionem, quæ eſt in Chriſto Jeſu,

24. étant juſtifiés g
par ſa grace, & par
tion qui eſt en Jeſus

25. quem propoſuit Deus propitiationem per fidem in ſanguine ipſius ad oſtenſionem juſtitiæ ſuæ,

25. que Dieu a pr
être *la victime de* p
qui devoit reconcilier
avec lui, par la foi
roient en ſon ſang, p
roître *ainſi* ſa juſtice
vrir aux hommes le
il vouloit ſe ſervir pou
vraiment juſtes à ſes
la remiſſion de leurs pe

propter remiſſionem præcedentiũ delictorum,

26. qu'il avoit ſo
tant de patience; pou
je, paroître en ce ten
tice qui vient de lui
tout enſemble, qu'il e
tiellement juſte, *l'au*
te juſtice, & qu'il ju
ment celui qui a la fo
[v. Chriſt.]

26. in ſuſtentatione Dei, ad oſtenſionem juſtitiæ ejus in hoc tempore:

ut ſit ipſe juſtus, & juſtificans eum, qui eſt ex fide Jeſu Chriſti.

r. Où eſt donc, *ô Juif*, le ſu- 27. Ubi eſt ergo gloriatio tua? Excluſa eſt. Per quam legem? factorum? Non: ſed per legem fidei.
le vôtre gloire? il eſt exclus.
ar quelle loi? eſt-ce par la loi
uvres? non, mais par la loi
foi; *je veux dire que Dieu*
a été tout ſujet de vous glo-
& de vous élever au-deſſus
Gentils, non en vous juſtifiant
également par les œuvres de
i; mais en ne vous juſtifiant
s uns ni les autres que par la

3. Car nous devons recon- 28. Arbitramur enim juſtificari hominem per fidem ſine operibus legis.
e que l'homme eſt juſtifié
a foi, ſans les œuvres de la
euſorte que la loi ne donne
Juifs aucun avantage ſur les
ils pour la vraie juſtice, mais
y a de ce côté-là une parfaite
é entre eux. Les Juifs n'en
ent pas être ſurpris.

29. *Car enfin*, Dieu eſt-il ſeu- 29. An Judæorum Deus tantùm? nonne & Gentium? Immò & Gentium.
t le Dieu des Juifs? ne l'eſt-
s auſſi des Gentils? Oüi, cer-
il l'eſt auſſi des Gentils;

30. puiſqu'il n'y a qu'un ſeul 30. Quoniam quidem unus eſt Deus qui juſtificat circumciſionem ex fide, & præputium per fidem.
, qui juſtifie par la foi les
ncis, & qui par la *même* foi
ſie les incirconcis.

promet, & d'obſerver
mandemens qu'elle leur fa

CAPUT IV.

CHAPITRE I

§. I. ABRAHAM JUS
NON PAR SES PR
OEUVRES, MAIS P
FOI.

1. Quid ergo dicemus inveniſſe Abraham patrem noſtrum ſecundùm carnem?

1. *Mais ſi les œuv*
loi ne donnent
vraie juſtice; quel ava
rons-nous, donc qu'a eu
nôtre pere, ſelon la c
quelle utilité a-t-il retir
circoncision? Je n'avan

:. car ſi Abraham a été juſtifié ſes œuvres, il a de quoi ſe tifier, mais non devant Dieu, *vant ſe glorifier en lui-même a juſtification, & la regarder me une récompenſe qu'il a me- é par ſes œuvres, & non com- une grace de Dieu, dont il obligé de lui raporter toute la re: cependant cette conſequen- ſt fauſſe;*

2. ſi enim Abraham ex operibus juſtificatus eſt, habet gloriam, ſed non apud Deum:

:. car que dit l'Ecriture? Abra- n crut ce que Dieu lui avoit , & ſa foi lui fut imputée à ice.

3. Quid enim dicit Scriptura? Credidit Abraham Deo: & reputatum eſt illi ad juſtitiam.

4. Or *puiſque, ſelon l'Ecriture, juſtice a été imputée à Abra- n, à cauſe de ſa foi, & non à ſe de ſes œuvres, il n'a donc reçû la juſtice comme une ré- penſe qui lui fût dûe, mais me une pure grace de Dieu: il y a cette difference entre œuvres & la foi, que* la récom- ſe qui ſe donne à quelqu'un r ſes œuvres, ne lui eſt pas utée comme une grace, mais me une dette,

4. Ei autem qui operatur, merces non imputatur ſecundùm gratiam, ſed ſecundùm debitum.

5. au lieu que quand la foi d'un

5. Ei verò qui non operatur, cre-

denti autem in eum, qui juſtificat impium, reputatur fides ejus ad juſtitiam ſecundùm propoſitum gratiæ Dei.

homme, qui ſans faire des œu vres, croit en celui qui juſtifi le pecheur, lui eſt imputée à ju tice, *ce n'eſt pas une récompen qui lui ſoit dûe, mais une gra qui lui eſt accordée* [v. ſelon decret de la grace de Dieu.]

6. Sicut & David dicit beatitudinem hominis, cui Deus accepto fert juſtitiam ſine operibus.

6. C'eſt ainſi que David dit Qu'un homme eſt heureux à q Dieu impute la juſtice, ſans *qu l'ait merité par ſes* œuvres.

7. * Beati, quorum remiſſæ ſunt iniquitates & quorum tecta ſunt peccata.

* *Pſ.* 31. 1.

7. Heureux, *dit ce Prophete* ceux dont les iniquités ſont pa données, & dont les pechés ſon couverts, *c'eſt-à-dire, effacés rien de ce qui ſubſiſte encore, n pouvant être couvert aux yeux d Dieu qui pénetre tout.*

8. Beatus vir, cui non imputavit Dominus peccatum.

8. Heureux, *ajoûte-t-il*, celui à qui Dieu n'a point imputé de peché.

§. II. ABRAHAM JUSTIFIÉ AVANT LA CIRCONCISION ET LA LOI : LA JUSTICE DONC NE VIENT NI DE L'UNE NI DE L'AUTRE.

9. Beatitudo ergo hæc in circumciſione tantùm

9. Or ce bonheur, *d'être ainſi juſtifié gratuitement*, n'eſt-il que

r les circoncis ? n'eſt-il point pour les incirconcis ? *Oüi doute, il eſt auſſi pour les incis, comme il paroît par mple d'Abraham :* car nous ons de dire, que la foi raham lui fut imputée à ce.

manet, an etiam in præputio ?

dicimus, enim quia reputata eſt Abrahæ fides ad juſtitiam.

10. Quand donc lui a-t-elle imputée à juſtice ? eſt-ce aprés a été circoncis, ou lorſqu'il encore incirconcis ? Ce n'a été aprés qu'il eut reçû la ncifion, mais avant qu'il l'eut

10. Quomodo ergo reputata eſt? in circumciſione, an in præputio ?

Non in circumciſione, ſed in præputio:

& il reçût la marque de la circiſion, *non comme le principe juſtification, mais* comme le de la juſtice qu'il avoit eue la foi, lorſqu'il étoit encore concis. *Dieu l'ordonna ainſi,*

11. * & ſignum accepit circumciſionis, ſignaculum juſtitiæ fidei, quæ eſt in præputio :

qu'il fût le pere de tous ceux royent, n'étant point circon- & que leur foi leur fût auſſi ée à juſtice, *comme elle l'a été à ce patriarche* ;

ut ſit pater omnium credentium per præputium, ut reputetur & illis ad juſtitiam: * *Gen.* 17. 10. 11.

. & le pere des circoncis, non ſeulement ont reçû la ncifion *charnelle & exte-*

12. Et ſit pater circumciſionis, non iis tantùm qui ſunt ex circumciſione, ſed &

iis qui ſectantur veſtigia fidei, quæ eſt in præputio patris noſtri Abrahæ.

rieure, mais qui ſuivent traces de la foi qu'eut nô Abraham, lorſqu'il étoit incirconcis. *Il ne faut pa ner de ce que je dis, qu'A eſt le pere des incirconcis ceux qui n'ont pas la loi être juſtifiés comme ce che, & mis au nombre d fans :*

13. Non enim per legem promiſſio Abrahæ, aut ſemini ejus, ut hæres eſſet mundi,

13. car ce n'eſt point p que doit s'accomplir la p *que Dieu a* faite à Abrah ſa race de lui donner tout de pour heritage, *en lui des vrais enfans ſucceſſe foi & heritiers de ſa juſt toutes les parties du mon*

ſed per juſtitiam fidei.

par la juſtice *qui vien* foi ;

14. Si enim qui ex lege, heredes ſunt :

14. car ſi *c'eſt par la l* ceux qui ſont *juſtifiés* pa ſont les *ſeuls* heritiers *de ce d'Abraham*, la foi de

exinanita eſt fides, abolita eſt promiſſio :

utile, & la promeſſe *de l*

occasion qu'attirer sur eux la colère de Dieu, & les rendre des prévaricateurs, puisque lorsqu'il n'y a point de loi, il n'y a point de violement de la loi ;

ubi enim non est lex, nec prævaricatio ;

III. Grandeur de la foi d'Abraham. Ses imitateurs justifiés comme lui. Mort et resurrection de Jesus-Christ.

16. ainsi c'est par la foi, *& non par la loi, que nous sommes heritiers de la justice d'Abr[illegible]*, afin que nous le soyons par grace, & que la promesse *faite à ce patriarche ait son effet*, & demeure ferme pour tous ses enfans, non seulement pour ceux qui ont reçû la loi, mais encore pour ceux qui suivent la foi d'Abraham, qui est le pere de nous tous,

16. ideò ex fide, ut secundùm gratiam firma sit promissio omni semini, non ei qui ex lege est solùm, sed & ei qui ex fide est Abrahæ, qui pater est omnium nostrûm,

17. selon qu'il est écrit : Je vous ai établi pere de plusieurs nations, *non d'une paternité charnelle, & qui paroisse aux yeux des hommes, mais d'une paternité spirituelle, & qui paroît* devant Dieu, auquel il a crû, comme à celui

17. (sicut scriptum est : * Quia patrem multarum gentium posui te) ante Deum, cui credidit, qui vivificat mortuos, & vocat ea quæ non sunt tamquam ea quæ sunt ;

* Gen. 17. 4.

qui ranime les morts, & qui a
ce qui n'eſt point, comme ce
eſt ;

18. qui contrà ſpem in ſpem credidit, ut fieret pater multarum gentium, ſecundùm quod dictum eſt ei : * Sic erit ſemen tuum ;

* *Gen.* 15. 5.

18. en ſorte qu'il eſpera co
toute eſperance, & qu'il crût
deviendroit le pere de pluſieur
tions, ſelon qu'il lui avoit été
dit : Vôtre poſterité ſera ſans
bre.

19. Et non infirmatus eſt fide, nec conſideravit corpus ſuum emortuum, cùm jàm ferè centum eſſet annorum, & emortuam vulvam Sarræ.

19. Et il ne s'affoiblit point
ſa foi, il ne conſidera point
tant âgé de cent ans, ſon corps
déja comme mort, & que la
de [illegible] avoir étoit éteint dans
de S[illegible]

20. In repromiſſione etiam Dei non hæſitavit diffidentiâ : ſed confortatus eſt fide, dans gloriam Deo,

20. Il n'heſita point, & il
pas la moindre défiance de la
meſſe que Dieu lui avoit faite :
il ſe fortifia par la foi, rendant
re à Dieu,

21. pleniſſimè ſciens quia quæcumque promiſit, potens eſt & facere.

21. étant pleinement perſ
qu'il eſt tout-puiſſant pour
tout ce qu'il a promis.

22. Ideò & reputatum eſt illi ad juſtitiam.

22. C'eſt pour cette raiſon
ſa foi lui a été imputée à juſti

23. Non eſt autè ſcriptum tantùm propter ipſum : Quia reputatũ eſt illi ad juſtitiam ;

23. Or ce n'eſt pas pour lui
qu'il eſt écrit : Que *ſa foi* lui
imputée à juſtice ;

24. ſed & prop-

24. mais auſſi pour nous,

elle ſera imputée de même, ſi nous croyons en celui qui a reſſuſcité d'entre les morts Jeſus-Chriſt nôtre-Seigneur,

25. qui a été livré à la mort pour *expier* nos pechés, & qui eſt reſſuſcité pour *operer* nôtre juſtification.

ter nos quibus reputabitur credentibus in eum, qui ſuſcitavit Jeſum Chriſtum Dominum noſtrum à mortuis,

25. qui traditus eſt propter delicta noſtra, & reſurrexit propter juſtificationem noſtram.

CHAPITRE V.

CAPUT V.

§. I. CONFIANCE EN DIEU. FERMETE' ET JOIE DANS LES MAUX. AMOUR ET SAINT ESPRIT DANS LE CŒUR.

1. ETant † donc juſtifiés par la foi, ayons *ſoin de conſerver les avantages que nous avons maintenant, & que la loi n'avoit pû nous donner. Ils ſont grands ces avantages*; *car nous avons* la paix avec Dieu par Jeſus-Chriſt nôtre-Seigneur;

1. Juſtificati ergo ex fide,

pacem habeamus ad Deum per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum,

2. par qui auſſi nous avons en-

2. * per quem

† Samedi, des Quatre-Tems de la Pentecoſte, Epît. 6. Pluſieurs ſaints Martyrs.

& habemus accessum, per fidem in gratiam istam in qua stamus, & gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei.
* *Ephes.* 2. 18.

trée par la foi à cette grace *de la justification* dans laquelle nous sommes établis, & nous nous glorifions dans l'espérance de *participer un jour à* la gloire [v. des enfans] de Dieu.

3. Non solùm autem, sed & gloriamur in tribulationibus:
* scientes quòd tribulatio patientiam operatur:
* *Jac.* 1. 3.
4. patientia autem probationem, probatio verò spem.

3. Et non seulement *nous nous glorifions dans l'espérance de cette gloire future*, mais nous nous glorifions encore dans les afflictions *presentes*, sachant que l'affliction produit la patience,

4. la patience l'épreuve, & l'épreuve l'espérance.

5. Spes autem non confundit: quia charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis.

5. Or cette espérance ne *nous* trompe point, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le saint Esprit qui nous a été donné *comme les arrhes de cette gloire que Dieu nous destine, & le gage precieux de l'amour infini qu'il a pour nous.* ¶

§. II. JESUS-CHRIST MORT POUR SES ENNEMIS. QUE FERA-T-IL POUR SES AMIS?

6. Ut quid enim Christus, cùm adhuc infirmi essemus, secundùm

6. En effet, pourquoi, lorsque nous étions encore dans les langueurs *du peché*, Jesus-Christ est

il mort dans le tems *deſtiné de Dieu* pour des impies *comme nous, ſinon parce qu'il nous aime infiniment?*

tempus * pro impiis mortuus eſt?
* *Hebr.* 9. 14. 1. *Pet.* 3. 18.

7. Car à peine quelqu'un voudroit-il mourir pour un juſte; peut-être néanmoins que quelqu'un auroit le courage de donner ſa vie pour un homme de bien.

7. Vix enim pro juſto quis moritur: nam pro bono forſitan quis audeat mori.

8. Mais c'eſt en cela même que Dieu fait éclater ſon amour pour nous, puiſque *c'eſt* lorſque nous étions encore des pecheurs *que* Jeſus-Chriſt eſt mort pour nous [v. dans le tems] *deſtiné de Dieu.*

8. Commendat autem charitatem ſuam Deus in nobis: quoniam cùm adhuc peccatores eſſemus, ſecundùm tempus

9. *Si* donc *n'étant que des méchans & des impies, Jeſus-Chriſt eſt mort pour nous*; maintenant que nous ſommes juſtifiés par ſon ſang, nous ſerons à plus forte raiſon délivrés par lui de la colere *de Dieu.*

9. Chriſtus pro nobis mortuus eſt: multò igitur magis nunc juſtificati in ſanguine ipſius, ſalvi erimus ab ira per ipſum.

10. Car ſi lorſque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été reconciliés avec lui par la mort de ſon Fils, à plus forte raiſon étant maintenant reconciliés avec lui, nous ſerons ſauvés par la vie de ce même Fils;

10. Si enim cùm inimici eſſemus, reconciliati ſumus Deo per mortem Filii ejus: multò magis reconciliati, ſalvi erimus in vita ipſius.

11. Non ſolùm autem ſed & gloriantes in Deo per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum,

11. & non ſeulement *nous ſommes reconciliés*, mais nous nous glorifions même *d'avoir* en Dieu *un Pere, & d'être ſes enfans adoptifs* par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur, par qui nous avons obtenu maintenant cette reconciliation *avec Dieu.*

per quem nunc reconciliationem accepimus.

§. III. PECHE' ORIGINEL. JESUS-CHRIST SOURCE PLUS ABONDANTE DE GRACE QU'ADAM DU PECHE'. EFFET DE LA LOI.

12. Propterea ſicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, & per peccatum mors, & ita in omnes homines mors pertranſiit, in quo omnes peccaverunt.

12. Car comme le peché eſt entré dans le monde par un ſeul homme, & la mort par le peché, & qu'ainſi la mort eſt paſſée dans tous les hommes *par ce ſeul homme*, en qui tous ont peché, *ſans en excepter aucun, non pas même ceux qui ont vécu avant la loi, ni les enfans qui meurent ſans la connoître.*

13. Uſque ad legem enim peccatum erat in mundo:

peccatum autem non imputabatur, cùm lex non eſſet.

13. Car le peché a *toûjours* été dans le monde *depuis Adam* juſqu'à la loi. *Il eſt vrai* néanmoins *que* la loi n'étant point *encore*, le peché n'étoit pas imputé *aux hommes, comme le violement de quel-*

que loi positive qui les engageât à des peines reglées ;

14. mais *cependant* la mort a exercé son regne depuis Adam jusqu'à Moïse, même à l'égard de ceux qui n'ont pas peché par une transgression *expresse* de la loi de Dieu, comme a fait *le premier* Adam, qui est la figure du futur, *c'est-à-dire de Jesus-Christ. Or ce regne de la mort sur eux, ne peut être que l'effet & la punition d'un peché originel & hereditaire ; Dieu ne pouvant punir que des pecheurs & des coupables* :

14. Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen etiam in eos, qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ, qui est forma futuri :

15. mais il n'en est pas de la grace, comme du peché ; car si par le peché d'un seul, plusieurs sont morts, la misericorde & le don de Dieu, s'est répandu beaucoup plus abondamment sur plusieurs par la grace d'un seul homme, qui est Jesus-Christ.

15. Sed non sicut delictum, ita & donum : si enim unius delicto multi mortui sunt, multò magis gratia Dei & donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit.

16. Et il n'en est pas du don *de Dieu*, comme *du mal arrivé* par un seul [g. homme qui a] peché, car nous avons été condamnés par le jugement *de Dieu*

16. Et non sicut per unum peccatum, ita & donum. nam judicium quidem ex uno in condemnationem :

gratiâ autém ex multis delictis in justificationem.

pour un ſeul peché, au lieu que nous ſommes juſtifiés par la grace *de Jeſus-Chriſt*, aprés pluſieurs pechés.

17. Si enim unius delicto mors regnavit per unũ: multò magis abundantiam gratiæ, & donationis, & juſtitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Jeſum Chriſtum.

17. Si donc à cauſe du peché d'un ſeul, la mort a regné par un ſeul *homme*, *qui eſt Adam*, à plus forte raiſon ceux qui reçoivent l'abondance de la grace, & du don, & de la juſtice regneront dans la vie par un ſeul *homme*, *qui eſt* Jeſus-Chriſt.

18. Igitur, ſicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem: ſic & per unius juſtitiam in omnes homines in juſtificationem vitæ.

18. Comme donc c'eſt par le peché d'un ſeul, que tous les hommes ſont tombés dans la condamnation *de la mort*; ainſi, c'eſt par la juſtice d'un ſeul, que tous les hommes reçoivent la juſtification de la vie.

19. Sicut enim per inobedientiam unius hominis, peccatores conſtituti ſunt multi: ita & per unius obeditionem, juſti cõſtituentur multi.

19. Car comme pluſieurs ſont devenus pecheurs par la déſobéiſſance d'un ſeul, ainſi pluſieurs ſeront rendus juſtes par l'obéiſſance d'un ſeul.

20. Lex autem ſubintravit ut abundaret delictum.

20. Or *c'eſt ce que la loi ne pouvoit faire*; car la loi eſt ſurvenue pour donner lieu à l'abondance du peché, *& non pas pour l'effacer*; mais *ce mal qu'il ſemble*

que la loi ait fait aux hommes a été heureuſement reparé par la miſericorde de Dieu, & il a ſervi à la faire éclater davantage, car

où il y a eu une abondance de peché, il y a eu *enſuite* une ſurabondance de grace *que Dieu y a répandue*,

ubi autem abundavit delictum, perabundavit gratia,

21. afin que comme le peché avoit regné en *donnant* la mort, la grace de même regne par la juſtice en *donnant* la vie éternelle par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur.

21. ut ſicut regnavit peccat in mortem: ita gratia regnet juſtitiam in vit æternam, per ſum Chriſtum I minum noſtrum

CHAPITRE VI.

CAPUT VI.

§. I. Le batisé mort au peché n'y doit plus revivre. Vie nouvelle.

1. QUe dirons-nous donc, *mes freres?* demeurerons-nous dans le peché pour donner lieu à cette ſurabondance de grace?

1. Quid ergo cemus? perma bimus in pecc ut gratia abund

2. A Dieu ne plaiſe; Car étant *une fois* morts au peché, com-

2. Abſit. C enim mortui mus peccato, q

modo ultra vivemus in illo ?

ment vivrons-nous encore dans le peché ?

3. An ignoratis, quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus ?

3. *Or* † ne ſçavez-vous pas, que nous tous, qui avons été batiſés en Jeſus-Chriſt, nous avons été batiſés en *la reſſemblance de* ſa mort ?

4. Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem : ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, * ita & nos in novitate vitæ ambulemus.

* Galat. 3. 27.
* Col. 2. 12.
* Ephes. 4. 23. Hebr. 12. 1. 1. Pet. 2. 1. 4. 2.

4. Car nous avons été enſevelis avec lui par le batême pour mourir *au peché*, afin que comme Jeſus-Chriſt eſt reſſuſcité d'entre les morts par la gloire de ſon Pere *pour entrer dans une vie glorieuſe & immortelle*, nous marchions auſſi *aprés être ſortis des eaux du batême* dans une vie nouvelle & *incorruptible*.

5. Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus :

simul & resurrectionis erimus.

5. Car ſi nous avons été entés *en lui* par la reſſemblance de ſa mort, *étant effectivement morts au peché par nôtre batême, comme il eſt veritablement mort au monde ſur la Croix*, nous y ſerons auſſi *entés* par la reſſemblance de ſa reſurrection, *& nous menerons une vie toute pure & toute ſainte, aprés être ſortis de cette eau ſalutaire, comme il eſt entré dans une*

† VI. Dimanche de la Pentecôte.

e celeſte, & toute divine
e ſorti du tombeau :
chant que nôtre vieil hom-
é crucifié avec lui, afin que
du peché ſoit détruit *en*
& que deſormais nous ne
plus aſſervis au peché :
ar celui qui eſt mort eſt
du peché.
donc nous ſommes morts
ſus-Chriſt, nous croyons
s vivrons auſſi avec *Jeſus-*
& que nous ne retombe-
s dans le peché qui eſt la
nôtre ame ;
chant que *Jeſus*-Chriſt
ſuſcité d'entre les morts,
ra plus, *& que* la mort
lus d'empire ſur lui.
Car quant à ce qu'il eſt
mme ç'a été pour *détruire*
; il eſt mort ſeulement
, *& pour ne plus mourir*,
le peché étant détruit, une
mort ſeroit inutile ; mais
ce qu'il vit *maintenant*,
vit pour Dieu ; *il joüit*
e glorieuſe & immortelle,
Dieu eſt lui-même im-

6. Hoc ſcientes, quia vetus homo noſter ſimul crucifixus eſt, ut deſtruatur corpus peccati, & ultrà non ſerviamus peccato.

7. Qui enim mortuus eſt, juſtificatus eſt à peccato.

8. Si autem mortui ſumus cum Chriſto: credimus quia ſimul etiam vivemus cũ Chriſto:

9. Scientes quòd Chriſtus reſurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultrà non dominabitur.

10. Quod enim mortuus eſt peccato, mortuus eſt ſemel:

quòd autem vivit, vivit Deo.

12. Non ergo regnet peccatum in veſtro mortali corpore, ut obediatis concupiſcentiis ejus.

12. Et ainſi que le peché gne point dans vôtre corp tel, enſorte que vous obé ſes deſirs déreglés;

13. Sed neque exhibeatis membra veſtra arma iniquitatis peccato: ſed exhibete vos Deo, tamquam ex mortuis viventes:

& membra veſtra arma juſtitiæ Deo.

13. & n'abandonnez au peché les membres de corps pour lui ſervir d'arm niquité; mais donnez-vous à comme vivans, de mort vous étiez; & *conſacrez* membres de vôtre corps *lui ſervir d'*armes de juſtic *craignez pas que le pech tout le pouvoir qu'il a acqu*

14. Car le peché ne vous dominera plus, parce que vous n'êtes plus ſous la loi, mais ſous la grace *qui a détruit cet empire du peché que la loi n'avoit pû renverſer, & qui nous a mis dans la liberté des enfans, qu'elle n'avoit pû nous donner.*

14. Peccatum enim vobis non dominabitur: non enim ſub lege eſtis, ſed ſub gratia.

15. Quoi donc ? pecherons-nous, parce que nous ne ſommes plus ſous la loi, mais ſous la grace; *& la liberté que la grace nous a donnée, ne ſervira-t-elle qu'à nous mettre en état de ſuivre plus librement les impreſſions du peché, & d'obeïr plus volontairement à ſes mouvemens dereglés ?* Dieu nous en garde, *mes freres.*

15. Quid ergo ? peccabimus, quoniam non ſumus ſub lege, ſed ſub gratia ? Abſit.

16. Car ne ſavez-vous pas que de qui que ce ſoit que vous vous ſoyez rendus eſclaves pour lui obéïr, vous demeurez eſclaves de celui à qui vous obéïſſez, ſoit du peché pour *y trouver* la mort, ſoit de l'obéïſſance *à la foi* pour *y trouver* la juſtice *& la vie ?*

16. * Neſcitis quoniam cui exhibetis vos ſervos ad obediendum, ſervi eſtis ejus cui obeditis, ſive peccati ad mortem, ſive obeditionis ad juſtitiam ?

* *Joan.* 8. 34. 2. *Petr.* 2. 19.

17. Mais Dieu ſoit loüé de ce qu'ayant été auparavant eſclaves du peché, vous avez obéï du fond

17. Gratias autem Deo, quòd fuiſtis ſervi peccati, obediſtis

[illegible] maîtreſſe,
vous avez [illegible] à ce cruel

§. III. Se donner à Dieu, comme ol abandonné à l'inj Fruit de peché la grace.

19. *Lorſque je me demа*
ſi de vous pour la juſtice,
même fidelité que vous а
pour le peché, † je *vous* p
mainement à cauſe de la
de vôtre chair, *& je vous*
un devoir ſi juſte & ſi accon
vôtre infirmité, que vous
vez refuſer de vous en а
Comme donc vous avez

19. Humanum dico, propter infirmitatem carnis veſtræ:

Sicut enim exhi-

maintenant à la juſtice pour
ification *de vôtre vie*; *c'eſt*
mpenſe que vous en rece-
bien differente de celle que
:tiriez du peché.

exhibete membra veſtra ſervire juſtitiæ in ſanctificationem.

Car lorſque vous êtiez eſ-
du peché, vous êtiez li-
la ſervitude de la juſtice,
obéiſſiez entierement à tout
le peché demandoit de vous,
abandonnant à toute ſorte
ves.

20. Cùm enim ſervi eſſetis peccati, liberi fuiſtis juſtitiæ.

Quel fruit donc tiriez-vous
: ces deſordres dont vous
:z maintenant? *Aucun ſans*
puiſqu'ils n'ont pour fin
mort.

21. Quem ergò fructum habuiſtis tunc in illis, in quibus nunc erubeſcitis? Nam finis illorum mors eſt.

Mais à preſent étant af-
s du peché, & devenus eſ-
le Dieu, le fruit que vous
de l'obéiſſance que vous lui
, eſt vôtre *propre* ſancti-
, & la fin ſera la vie éter-

22. Nunc verò liberati à peccato, ſervi autem facti Deo, habetis fructum veſtrum in ſanctificationem, finem verò vitam æternam.

Car la mort eſt la ſolde &
ment du peché : mais la
u'on reçoit de Dieu *pour*
:nſe de la fidelité à garder
ce, c'eſt la vie éternelle

23. Stipendia enim peccati, mors. Gratia autem Dei, vita æterna, in Chriſto Jeſu Domino noſtro.

CHAPITRE

FIDELLES MOI
NE VIVEN
POUR DIEU

...n ne devez pa
... ce que j
... êtes pl
... mes frer
... parle à
... loi,)
... homme
... vi
... vivante

omme pendant la vie de ſon mari, le ſera tenue pour adultere : mais ſon mari vient à mourir, elle eſt franchie de cette loi ; & elle en ut épouſer un autre ſans être lultere.

te viro ; vocabitur adultera ſi fuerit cum alio viro : ſi autem mortuus fuerit vir ejus, liberata eſt à lege viri : ut non ſit adultera ſi fuerit cum alio viro.

4. Ainſi, mes freres, vous êtes ous-mêmes morts à la loi par le rps de *Jeſus*-Chriſt, *avec qui us avez été crucifiés, comme us l'avons dit, & vous êtes af-inchis par cette mort des enga-mens où vous étiez à l'égard de loi, qui étoit comme vôtre pre-er mari*, pour être à un autre ;. mari] qui eſt reſſuſcité d'en-: les morts, *& qui nous a reſ-'cités avec lui*, afin que nous oduiſions des fruits pour Dieu, *mme nous en avons produits pour mort.*

4. Itaque fratres mei, & vos mortificati eſtis legi per corpus Chriſti :

ut ſitis alterius qui ex mortuis reſurrexit,

ut fructificemus Deo.

5. Car lorſque nous étions dans chair *& ſous la loi charnelle*, les linations *dereglées qui nous por-t* au peché, étant *excitées* par te loi, *& irritées par ſes dé-ſes*, agiſſoient dans les mem-s de nôtre corps *avec ſuccès*, leur faiſoient produire des

5. Cùm enim eſſemus in carne, paſſiones peccatorum, quæ per legem erant, operabantur in membris noſtris,

ut fructificarent morti.

fruits pour la mort.

6. Nunc autem ſoluti ſumus à lege mortis, in qua detinebamur,

6. Mais maintenant *que* nous ſommes affranchis de cette loi de mort, dans laquelle nous étions retenus *par la crainte comme des eſclaves*, nous devons ſervir Dieu

ita ut ſerviamus in novitate ſpiritûs, & non in vetuſtate litteræ.

dans la nouveauté de l'eſprit, & non dans la vieilleſſe de la lettre, *c'eſt-à-dire, dans une nouveauté de vie, de ſentimens & d'inclinations inſpirées par le ſaint Eſprit, & non dans ces vieilles diſpoſitions de crainte, de revolte & de terreur, que la lettre de la loi produiſoit en nous.*

§. II. LOI SAINTE PAR ELLE-MÊME. CONCUPISCENCE IRRITÉE PAR LA LOI.

7. Quid ergo dicemus? lex peccatum eſt?

7. Que dirons-nous donc? la loi eſt-elle peché, *elle qui ſelon nous, excite les inclinations dereglées qui nous portent au peché?*

Abſit.

Non, mes freres, Dieu nous garde d'une telle penſée; *la loi n'eſt point peché, elle ne nous porte point au peché*; mais *au contraire, elle nous le fait connoître, afin que nous puiſſions l'éviter : car* je n'ai con-

Sed peccatum non

le peché que par la loi, & je
rois point connu *les mauvais*
rs de la concupiſcence, ſi la
l'avoit dit: Vous n'aurez point
mauvais deſirs.

. Mais le peché, *c'eſt-à-dire*,
oncupiſcence, que j'apelle pe-
parce qu'elle eſt en même tems
t & la cauſe du peché, ayant
occaſion de s'irriter par les
eptes *& les défenſes de la loi*,
oduit en moi toute ſorte de
vais deſirs, *& c'eſt ce qui m'a*
dire, que les inclinations de-
es qui nous portent au peché,
excitées par la loi : car ſans
i le peché étoit *comme* mort;
. & moi j'étois vivant, *parce*
n'ayant point autrefois de loi,
affions étoient plus languiſſan-
n moi : mais le commandement
loi étant ſurvenu, le peché eſt
ſcité,

. & moi je ſuis mort; & *ainſi*
ſt trouvé que le commande-
t qui devoit ſervir à me don-
la vie, a ſervi à me donner la
:

. Car le peché, *ou la concu-*

cognovi; niſi per legem: nam concupiſcentiam neſciebam, niſi lex diceret: * Non concupiſces.

* *Exod.* 20. 17.

8. Occaſione autem acceptâ, peccatum per mandatum operatum eſt in me omnem concupiſcentiam.

Sine lege enim peccatum mortuum erat;

9. ego autem vivebam ſine lege aliquando.

Sed cùm veniſſet mandatum, peccatum revixit,

10. ego autem mortuus ſum: & inventum eſt mihi mandatum, quod erat ad vitam, hoc eſſe ad mortem.

11. Nam peccatum

tam occaſione accepta per mandatum, ſeduxit me, & per illud occidit;

piſcence ayant pris occ
commandement *de s'ir*
vantage, m'a trompé, *p*
zele de maintenir ma lib
les défenſes de la loi ſ
diminuer, & m'a tué pa
mandement même, *q*
ſervir à me donner la v

12. * Itaque lex quidem ſancta, & mandatum ſanctum, & juſtum, & bonum.
* 1. *Tim.* 1. 8.

12. & ainſi *la conc*
eſt l'unique ſource du p
la loi *d'elle-même* eſt
ment ſainte, & le comma
eſt *veritablement* ſaint
bon:

13. Quod ergo bonum eſt, mihi factum eſt mors? Abſit. Sed peccatum, ut appareat peccatū, per bonum operatum eſt mihi mortem:

13. *Mais, me dira-t-*
ce qui étoit bon *en ſo*
donc cauſé la mort? N
freres, mais *c'eſt* le pec
concupiſcence, *qui*, po
paroître *combien elle eſt*
c'eſt-à-dire, combien elle
vaiſe en elle-même, m'
la mort par une choſe
bonne, de ſorte que le p
la concupiſcence, bien loi
été reprimée par les pre
les défenſes de la loi,
nue par ces *mêmes* precep
ſource plus abondante d

ut fiat ſupra modum peccans peccatum per mandatum.

'eſt donc pas la loi qui eſt la
: du peché, c'eſt la concupiſ-
: qui eſt en moi :

II. Saint Paul ne fait
s ce qu'il veut. Loi de
. chair. Loi de l'esprit.
ombat des deux.

14. Scimus enim quia lex ſpiritualis eſt: ego autem carnalis ſum, venumdatus ſub peccato.

14. Car nous ſavons que la loi
piritуelle; mais pour moi, je
charnel, vendu pour être aſ-
ti au peché *& à la concupiſ-*
: dont je ſens les mouvemens
s'élevent dans ma chair, &
malgré moi;

15. Quod enim operor, non intelligo, non enim quod volo bonū, hoc ago: ſed quod odi malum, illud facio:
16. Si autem quod nolo, illud facio, conſentio legi, quoniam bona eſt.
17. Nunc autem jam non ego operor illud, ſed quod habitat in me peccatum.

15. car je n'aprouve pas ce que
s, parce que je ne fais pas le
que je veux; mais je fais le
jue je hai;
16. que ſi je fais ce que je ne
pas, je conſens à la loi, *&*
connois qu'elle eſt bonne.
17. Et ainſi ce n'eſt plus moi,
à-dire, ma volonté, qui fait
al; mais c'eſt le peché, *ou*
oncupiſcence qui habite en

18. Scio enim quia non habitat in me, hoc eſt in

18. Car je ſai qu'il n'y a rien
on en moi, c'eſt-à-dire, dans

carne mea, bonũ. Nam velle adjacet mihi: perficere autem bonum, non invenio ;

ma chair, parce que je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais je ne trouve point le moyen de l'accomplir,

19. Non enim quod volo bonum, hoc facio : ſed quod nolo malum, hoc ago.

19. car je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas.

20. Si autem quod nolo, illud facio: jam non ego operor illud, ſed quod habitat in me peccatum.

20. Que ſi je fais ce que je ne veux pas, ce n'eſt plus moi qui le fais, mais c'eſt le peché, ou *la concupiſcence* qui habite en moi.

21. Invenio igitur legem volenti mihi facere bonũ, quoniam mihi malum adjacet :

21. Lors donc que je veux faire le bien, je trouve en moi une loi *qui s'y oppoſe*, parce que le mal, *c'eſt-à-dire, la concupiſcence, qui eſt la ſource de tout mal* reſide en moi:

22. Condelector enim legi Dei ſecundùm interiorem hominem :

22. car je me plais dans la loi de Dieu, ſelon l'homme interieur;

23. Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, & captivantem me in lege peccati, quæ eſt in membris meis.

23. mais *en même-temps*, je ſens dans les membres de mon corps une autre loi, qui combat contre la loi de mon eſprit, & qui me rend captif ſous la loi du peché qui eſt dans les membres de mon corps.

24. Infelix ego

24. Malheureux homme que

iis, qui me délivrera de ce ps de mort?

homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus?

5. *Ce ſera* la grace de Dieu, Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur, *lutôt*: † *graces vous ſoient ren-s, ô mon Dieu, qui m'en avez vré par Jeſus-Chriſt*; de ſorte je ſuis moi-même ſoûmis à oi de Dieu ſelon l'eſprit, quoi-je ſois aſſujetti à la loi du hé ſelon la chair.

25. Gratia Dei per Jeſum Chriſtum Dominum noſtrum:

igitur ego ipſe mente ſervio legi Dei: carne autem legi peccati.

CHAPITRE VIII.

CAPUT VIII.

[. JUSTE DELIVRE' DE LA .OI DE MORT. VIE DE .A CHAIR, VIE DE L'ES-'RIT, CONTRAIRES ET NALLIABLES.

A Inſi il n'y a point maintenant de condam-ion *à craindre pour moi, ni* ir ceux qui ſont en Jeſus-Chriſt, ne marchent point ſelon *les linations corrompues de* la ir [g. mais *qui ſe conduiſent*

1. Nihil ergo nunc damnationis eſt iis, qui ſunt in Chriſto Jeſu, qui non ſecundùm carnem ambulant.

C'eſt le ſens du Grec.

délivré de la loi du peché
la mort, *à laquelle nous*
assujettis, & que la loi n'a
détruire.

3. Nam quod impossibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem :

Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, & de peccato damnavit peccatum in carne,

3. Car ce qu'il étoit imp
que la loi fît, à cause qu'el
affoiblie par la chair, *dont*
ruption étoit trop grande po
guérie par ce remede : Di
fait, ayant envoyé son propr
revêtu d'une chair semb
celle qui est sujette au pec
par le peché *commis com*
même Fils, lorsqu'il a été co
né à mort, il a condamné
ché, *qui regnoit* dans *nôtre*
& nous a délivrés de la se

ſtifiés, nous, qui ne marchons
is ſelon la chair, mais ſelon
:ſprit.

qui non ſecundùm carnem ambulamus, ſed ſecundùm ſpiritum.

5. Car ceux qui ſont charnels,
ment & goûtent les choſes de
chair; mais ceux qui ſont ſpiri-
tels, aiment & goûtent les choſes
e l'eſprit.

5. Qui enim ſecundùm carnem ſunt, quæ carnis ſunt ſapiunt, qui verò ſecundùm ſpiritum ſunt, quæ ſunt ſpiritus, ſentiunt.

6. Or cet amour des choſes de
chair, eſt la mort *de l'ame*, au
eu que l'amour des choſes de l'eſ-
rit *en* eſt la vie & la paix.

6. Nam prudentia carnis, mors eſt: prudentia autem ſpiritûs, vita & pax.

7. Car cet amour des choſes de
chair eſt ennemi de Dieu, parce
ı'il n'eſt point ſoûmis à la loi de
ieu, & ne le peut être, *lui étant*
ıtierement oppoſé.

7. Quoniam ſapientia carnis inimica eſt Deo: legi enim Dei non eſt ſubjecta: nec enim poteſt.

8. Ceux donc qui ſont dans la
ıair, *& qui ſe laiſſent emporter*
ſes mouvemens dereglés, ne peu-
:nt plaire à Dieu.

8. Qui autem in carne ſunt, Deo placere non poſſunt.

9. Mais pour vous, *qui apar-*
nez à Jeſus-Chriſt, vous n'êtes
ıint dans la chair, *vous n'êtes*
ınt ſoûmis à ſon empire, mais
ıus êtes dans *le regne de* l'Eſprit:
toutefois l'Eſprit de Dieu *que*
ıus avez reçû dans vôtre ba-
ême, habite *encore* en vous; car

9. Vos autem in carne non eſtis, ſed in Spiritu: ſi tamen Spiritus Dei habitat in vobis.

Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non eſt ejus.

ſi quelqu'un n'a point l'Eſprit de *Jeſus*-Chriſt, il n'eſt point à Jeſus-Chriſt.

10. Si autem Chriſtus in vobis eſt: corpus quidem mortuum eſt propter peccatum; ſpiritus verò vivit propter juſtificationem.

10. Mais ſi *Jeſus*-Chriſt eſt en vous, quoique vôtre corps ſoit *ſujet à la* mort à cauſe du peché, *dont la mort eſt la peine*, vôtre eſprit eſt vivant à cauſe de la juſtice *que l'Eſprit de Jeſus-Chriſt habitant en vous, répand dans vôtre ame, & non ſeulement vôtre eſprit eſt vivant, mais vôtre corps vivra auſſi.*

11. Quòd ſi Spiritus ejus, qui ſuſcitavit Jeſum à mortuis, habitat in vobis, qui ſuſcitavit Jeſu Chriſtum à mortuis, vivificabit & mortalia corpora veſtra, propter inhabitãtem Spiritum ejus in vobis.

11. Car ſi l'Eſprit de celui qui a reſſuſcité Jeſus-*Chriſt* d'entre les morts, habite en vous; celui qui a reſſuſcité Jeſus-Chriſt d'entre les morts, donnera auſſi la vie à vos corps mortels, par ſon Eſprit qui habite en vous.

§. II. ENFANS DE DIEU POUSSE'S PAR L'ESPRIT DE DIEU, L'AIMENT COMME LEUR PERE, SOUPIRENT APRÈS LEUR DELIVRANCE.

12. Ergo fratres debitores ſumus non carni,

12. Ainſi, † mes freres, nous ſommes redevables, non à la chair

† VIII. Dimanche aprés la Pentecôte.

pour vivre ſelon la chair : *mais à l'Eſprit de Dieu, pour vivre ſelon cet Eſprit.*

ut ſecundùm carnem vivamus.

13. Car *enfin* ſi vous vivez ſelon la chair, vous mourrez *ſans eſperance d'avoir part à cette heureuſe reſurrection* : mais ſi vous faites mourir par l'eſprit les actions de la chair, vous vivrez *de la vie glorieuſe & immortelle de Dieu-même*;

13. Si enim ſecundùm carnem vixeritis moriemini :

ſi autem ſpiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.

14. parce que tous ceux qui ſont pouſſés par l'Eſprit de Dieu, *& qui ſuivent ſes ſaintes impreſſions*, ſont les enfans de Dieu, *& doivent par conſequent joüir d'une vie ſemblable à celle de leur Pere.*

14. Quicumque enim Spiritu Dei aguntur,

ii ſunt filii Dei.

15. *Or vous êtes vous-mêmes du nombre de ces enfans*, car vous n'avez point reçû l'eſprit de ſervitude, qui vous retienne encore dans la crainte *des eſclaves*, mais vous avez reçû l'eſprit de l'adoption des enfans, par lequel nous crions *tous* : Mon Pere, mon Pere; *& avec raiſon*;

15. * Non enim accepiſtis ſpiritum ſervitutis iterùm in timore, ſed accepiſtis ſpiritum * adoptionis filiorum, in quo clamamus :

Abba (Pater.)

* 2. *Tim.* 1. 7.

* *Galat.* 4. 5.

16. puiſque l'Eſprit *de Dieu* rend lui-même témoignage à nôtre eſprit, *par la confiance &*

16. Ipſe enim Spiritus teſtimonium reddit ſpiritui noſtro,

quòd ſumus filii Dei ;

l'amour qu'il nous inſpire nous ſommes enfans de Die

17. Si autem filii, & heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Chriſti :

17. que ſi nous ſommes e nous ſommes auſſi heritiers ritiers de Dieu, & coheriti Jeſus-Chriſt, ¶ pourvû tou

ſi tamen compatimur, ut & conglorificemur.

que nous ſouffrions avec lui que nous ſoyons glorifiés av car c'eſt une condition abſol neceſſaire : il ne faut pas vous paroiſſe trop dure, ni vous faſſe perdre courage.

18. Exiſtimo enim, quòd non ſunt condignæ paſſiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis ;

18. † Car je ſuis perſua les ſouffrances de la vie pr n'ont point de proportion certe gloire qui ſera un jo couverte en nous, & apr quelle toutes les creatures rent.

19. Nam expectatio creaturæ, revelationem filiorum Dei expectat.

19. Car toutes les créatur tendent avec grand deſir la feſtation & la gloire des de Dieu ;

20. Vanitati enim creatura ſubjecta eſt non volens, ſed propter eum qui ſubjecit eam in ſpe.

20. parce qu'elles ſont tement aſſujetties à la vani au dereglement auquel la c des hommes & la malice d

† IV. Dimanche aprés la Pe
Pluſieurs Saints Martyrs.

mons les font ſervir, & elles ne le ſont pas volontairement, mais *cependant elles s'y ſoûmettent* à cauſe de celui qui les y a aſſujetties,

21. dans l'eſperance *qu'elles ont reçue de lui*, qu'elles ſeroient elles-mêmes *un jour* délivrées de cet aſſerviſſement à la corruption *où elles ſont à preſent*, pour *participer à* la liberté & *à* la gloire des enfans de Dieu.

21. Quia & ipſa creatura liberabitur à ſervitute corruptionis, in libertatem gloriæ filiorum Dei.

22. Car nous ſavons que juſqu'à preſent, toutes les creatures ſoûpirent *dans cette attente*, & ſont *comme* dans le travail de l'enfantement;

22. Scimus enim quòd omnis creatura ingemiſcit, & parturit uſque adhuc;

23. & non ſeulement elles, mais nous encore qui poſſedons les premices de l'Eſprit, *qui avons reçû les graces & les dons du Saint-Eſprit, comme les premices & les arrhes de cette gloire que Dieu nous deſtine, nous ſoûpirons neanmoins &* nous gemiſſons en nous-mêmes, attendant *avec impatience l'effet de* l'adoption divine, *qui ſera* la redemption de nos corps, *& la délivrance de la ſervitude du peché & de la mort*

23. Non ſolùm autem illa, ſed &. nos ipſi primitias ſpiritûs habentes;

& ipſi intra nos gemimus, adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis noſtri.

où il ſont à preſent. ¶

§. III. NOUS SOMMES SAUVÉS PAR L'ESPERANCE. LE S. ESPRIT PRIE EN NOUS. DIEU POUR NOUS, QUI SERA CONTRE NOUS?

24. CAR nous *ne* ſommes *encore* ſauvés *qu'en* eſperance, *& c'eſt pourquoi nous ſoupirons après ce bonheur que nous attendons.* Or l'eſperance qui ſe voit n'eſt plus eſperance : *& ainſi lorſque nous verrons ce que nous eſperons, nous ceſſerons d'eſperer* : car qui eſt-ce qui eſpere ce qu'il voit déja?

25. que ſi nous eſperons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons *neanmoins* avec patience *& avec une ferme confiance de l'obtenir*;

26. & de plus, l'Eſprit *de Dieu nous ſoulage & nous* aide *dans* nôtre foibleſſe, *& particulierement dans l'impuiſſance où nous ſommes de prier*, parce que nous ne ſavons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prieres,

pour le prier comme il faut ; mais le *Saint*-Esprit, lui-même prie pour nous par des gemissemens ineffables *qu'il produit en nous.*

bus inenarrabilibus.

27. Et celui qui penetre le fond des cœurs, entend bien quel est le desir de l'Esprit, parce qu'il *ne* demande pour les Saints *que* ce qui est conforme à *la volonté de* Dieu ; *c'est aussi ce qui nous donne une ferme confiance d'obtenir le bonheur que l'Esprit de Dieu nous fait esperer & nous fait desirer.*

27. Qui autem scrutatur corda, scit quid desideret Spiritus : quia secundùm Deum postulat pro Sanctis.

28. *Dans cette vûe nous supportons avec patience, & même avec joie, les tentations & les maux dont Dieu permet que nous soyons affligés, & d'autant plus que* nous savons que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, qu'il a apellés selon son decret [v. pour être saints.]

28. Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis, qui secundùm propositum vocati sunt sancti.

29. Car ceux qu'il a connus dans sa prescience *éternelle d'une connoissance d'amour & de bienveillance*, il les a aussi predestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût l'aîné entre plusieurs freres.

29. Nam quos præscivit, & prædestinavit cōformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus.

30. Et ceux qu'il a predeſtinés, il les a auſſi apellés ; & ceux qu'il a apellés, il les a auſſi juſtifiés ; & ceux qu'il a juſtifiés, il les a auſſi glorifiés.

31. Après cela, que devons-nous dire ? ſi Dieu eſt pour nous, qui ſera contre nous ? *ſi Dieu a reſolu de nous donner part à ſa gloire, qui s'oppoſera à ce deſſein de Dieu ? qui en empêchera l'execution ? ſeront-ce nos pechés ? nos fautes douces, ſi nous les deteſtons ?*

32. *Car* puiſque Dieu n'a pas même épargné ſon propre Fils, mais qu'il l'a livré *à la mort* pour nous tous : comment avec lui ne nous donnera-t-il pas auſſi toutes choſes, *le pardon, la remiſſion de nos pechés, & toutes les ſuites de la juſtification ? Seront-ce nos accuſations, je veux dire les demons ?*

33. *Et* qui accuſera les élûs de Dieu ? *c'eſt* Dieu-*même* qui les juſtifie.

34. Qui les condamnera ? *Sera-ce* Jeſus-Chriſt ? *lui* qui eſt

ort *pour nous, & qui non ſeulement eſt mort*, mais qui eſt reſſcité, qui eſt à la droite de ieu, qui même intercede pour ous, *bien loin de vouloir nous conamner.*

mortuus eſt, immò qui & reſurrexit, qui eſt ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.

35. † Qui donc nous ſeparera de mour de *Jeſus*-Chriſt ? Sera-ce ffliction ou les déplaiſirs; ou la im ou la nudité ; ou les perils ou perſecution, ou le fer *& les tourens auſquels nous ſommes continuellement expoſés* ?

35. Quis ergo nos ſeparabit à charitate Chriſti? tribulatio? an anguſtia? an fames? an nuditas? an periculum? an perſecutio? an gladius?

36. ſelon qu'il eſt écrit: On nous it mourir tous les jours pour mour *de* vous, *Seigneur* ; on ous regarde comme des brebis ſtinées à la boucherie, *& come des hommes qui ne ſont proes qu'à être exterminés* ;

36. (Sicut ſcriptum eſt : * Quia propter te mortificamur tota die: æſtimati ſumus ſicut oves occiſionis.)

* *Pſ.* 43. 22.

37. mais parmi tous ces maux, ous demeurons victorieux, *&* ébranlables par *le ſecours de* ceui qui nous a aimés. *Et ainſi* en-loin qu'ils puiſſent nous ſepar de l'amour de *Jeſus-Chriſt*, s ne ſervent au contraire qu'à us unir plus étroitement à lui.

37. ſed in his omnibus ſuperamus, propter eum qui dilexit nos.

† Saint Ignace martyr.

38. Car je ſuis aſſuré, que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puiſſances, ni les choſes preſentes, ni les futures, [v. ni la violence,]

39. ni tout ce qu'il y a *au* plus haut *des cieux*, ou *au* plus profond *des enfers*, ni aucune autre créature ne nous pourra jamais ſeparer de l'amour de Dieu, qui eſt *fondé ſur les complaiſances infinies qu'il prend* en Jeſus-Chriſt notre Seigneur, *& ſur la grace qu'il nous a faite d'être les freres & les membres de ce Fils bien-aimé.* ¶

CHAPITRE IX.

§. I. S. PAUL VEUT ETRE ANATHEME POUR LES JUIFS. VRAIS ISRAELITES.

1. *TOut ce que j'ai dit juſqu'ici, prouve clairement l'inſuffiſance de la loi de Moiſe pour la vraie juſtice, la neceſſité de la*

foi en Jesus-Christ, & par conséquent la perte des Juifs qui mettent leur confiance dans cette loi sterile & impuissante pour le salut, & qui y cherchent leur justification. Cette perte est pour moi le sujet d'une douleur sensible. Oüi, Jesus-Christ m'est témoin que je dis la verité ; je ne ments point, ma conscience me rendant ce témoignage par le saint Esprit *qui en connoit les mouvemens les plus secrets :*

1. Veritatem dico in Christo, non mentior, testimonium mihi perhibente conscientiâ meâ in Spiritu sancto :

2. Que je suis saisi d'une tristesse profonde, & que mon cœur est pressé sans cesse d'une douleur violente,

2. Quoniam tristitia mihi magna est, & continuus dolor cordi meo.

3. jusques-là que *s'il eût été possible*, j'eusse desiré de devenir moi-même anathême, *& d'être separé de Jesus-*Christ, pour *le salut de* mes freres, qui sont d'un même sang que moi selon la chair;

3. * Optabam enim ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundùm carnem ;

* *Act.* 9. 2. 1. *Cor.* 15. 9.

4. qui sont les Israëlites *que Dieu a choisis pour être son peuple*, à qui apartient l'adoption des enfans *de Dieu*, *parmi lesquels il a fait éclater* sa gloire, *qu'il a honorés* de son alliance, *à qui il a*

4. Qui sunt Israëlitæ, quorum adoptio est filiorum, & gloria, & testamentum

& legislatio, & obsequium, & promissa;

donné ſa loi, *qu'il a inſtruits des ceremonies de* ſon culte, & *à qui il a adreſſé* ſes promeſſes;

5. quorum patres, & ex quibus est Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. Amen.

5. de qui *les patriarches* ſont les peres, & deſquels *enfin* eſt ſorti ſelon la chair, *Jeſus*-Chriſt-même qui eſt Dieu, *élevé* au-deſſus de tout, & beni dans tous les ſiecles. Amen. *Si malgré tous ces avantages, il y a tant de Juifs qui periſſent, & qui ne reçoivent point l'accompliſſement des promeſſes que Dieu avoit faites à leurs peres:*

6. Non autem quod exciderit verbum Dei.

6. Ce n'eſt pas néanmoins que la parole de Dieu ſoit demeurée *vaine* & ſans effet; car *ſes promeſſes regardoient ſeulement les vrais Iſraëlites & les vrais enfans d'Abraham. Or* tous ceux qui deſcendent d'Iſraël, ne ſont pas *pour cela vrais* Iſraëlites;

Non enim omnes qui ex Israël sunt, hi sunt Israëlitæ;

7. neque qui semen sunt Abrahæ, omnes filii:

7. ni tous ceux qui ſont de la race d'Abraham, ne ſont pas *pour cela* ſes *vrais* enfans; puiſque *Dieu lui dit:* Ce ſera Iſaac, *& non pas Iſmaël*, qui ſera apellé vôtre fils;

sed* in Isaac vocabitur tibi semen;
* *Gen.* 21. 12.

8. id est, non qui filii carnis, hi filii Dei;

8. c'eſt-à-dire, que ceux qui ſont enfans *d'Abraham* ſelon la

hair *& ſelon l'ordre de la nature*,
e ſont pas *pour cela* enfans de
)ieu ; mais que ce ſont les enfans
ue ce patriarche a eus en vertu de
promeſſe *de Dieu*, qui ſont re-
ntés être *veritablement* enfans
Abraham.

ſed * qui filii ſunt promiſſionis, æſtimantur in ſemine.
* *Galat.* 4. 28.

9. Or voici les termes de cette
:omeſſe *que Dieu fit à Abraham*
r un ange qu'il lui envoya : Je
endrai *dans un an* en ce même
ms, & Sara aura un fils. *Mais*
vous imaginez pas que tous ceux
ti ſont ſortis de ce fils, ſoient les
rais enfans d'Abraham & les en-
ns de Dieu.

9. Promiſſionis enim verbum hoc eſt :
* Secundùm hoc tempus veniam ;
& erit Saræ filius.
* *Gen.* 18. 10.

II. Election de Dieu, non selon les œuvres. Il fait miséricorde a qui il veut. Vase d'honneur et d'ignominie.

10. Car ce n'eſt pas ſeulement
ius Sara *& dans la preference*
te Dieu donne à ſon fils ſur celui
Agar, qu'il paroît que tous les
fans d'Abraham ſelon la chair,
ſont pas pour cela les enfans de
ieu ; mais *cela ſe voit* auſſi *dans*

10. Non ſolùm autem illa :
* ſed & Rebecca

ex uno concubitu habens, Isaac patris nostri.
* *Gen.* 25. 24.

Rebecca qui conçût en même tems *deux enfans* d'Isaac nôtre pere, *dont l'un fut choisi, & l'autre rejetté, & cela sans autre raison que la volonté de Dieu.*

11. Cùm enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent, aut mali, (ut secundùm electionem propositum Dei maneret,)

11. Car avant qu'ils fussent nés, & avant qu'ils eussent fait aucun bien, ni aucun mal, afin que le decret de Dieu *sur ces deux enfans* demeurât ferme selon son élection *éternelle*,

12. non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei:

12. non à cause de leurs œuvres *bonnes ou mauvaises*, mais *seulement* à cause de l'apel & du choix de Dieu, il fut dit à la mere:

13. * Quia major serviet minori, sicut scriptum est: Jacob dilexi, Esaü autem odio habui.
* *Gen.* 25. 23.

13. L'aîné sera assujetti au plus jeune *que je lui ai preferé*, selon qu'il est écrit: J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü.

14. Quid ergo dicemus? numquid iniquitas apud Deum?

14. Que dirons-nous donc? est-ce qu'il y a en Dieu de l'injustice? *lui qui traite si inégalement deux enfans dont la condition paroît si égale? Non, mes freres*, Dieu nous garde d'une telle pensée; *Il n'y a point eu d'injustice dans la conduite que Dieu a tenue à l'égard de ces deux enfans, ils*

Absit.

toient tous deux criminels, tous eux conçûs dans le peché, Dieu a voulu ſauver un; le choix de elui à qui il vouloit faire cette race dépendoit uniquement de ſa olonté.

15. Car il dit à Moïſe : Je rai miſericorde à qui il me plai- de faire miſericorde : & j'au- i pitié de qui il me plaira d'avoir tié.

15. Moyſi enim dicit: * Miſerebor cujus miſereor: & miſericordiam præſtabo cujus miſerebor.
* *Exod.* 33. 19.

16. Ainſi cela ne dépend, ni de lui qui veut, ni de celui qui urt, mais de Dieu qui fait mi- ricorde, *puiſque c'eſt la grace e Dieu donne par un effet de tte miſericorde, qui fait vouloir ux qui veulent, & courir ceux ui courent; s'il ne la donne pas tous cette grace, & s'il en laiſſe ufieurs dans leur endurciſſement, ſt pour les faire ſervir à ſa oire.*

16. Igitur non volentis, neque currentis, ſed miſerentis eſt Dei.

17. Car l'Ecriture *nous aprend 'il* dit à Pharaon *par la bouche Moïſe*: C'eſt pour cela même e je vous ai *élevé ſur le trône, que je vous ai abandonné à la reté de vôtre cœur*, pour faire

17. Dicit enim Scriptura Pharaoni: * Quia in hoc ipſum excitavi te, ut oſtendam in te virtutem meam:

& ut annuntietur nomen meum in univerſa terra.
* Exod. 9. 16.

éclater en vous ma *toute*-puiſſance, & pour rendre mon nom celebre dans toute la terre *par la grandeur des prodiges que vôtre malice m'obligera de faire pour la punir.*

18. Ergo cujus vult miſeretur, & quem vult indurat.

18. Il eſt donc vrai qu'il fait miſericorde à qui il lui plaît, & qu'il endurcit qui il lui plaît, *ſans qu'il y ait pour cela aucune injuſtice en lui, parce qu'en faiſant grace aux uns, il ne fait point de tort aux autres.*

19. Dicis itaque mihi: Quid adhuc queritur?

voluntati enim ejus quis reſiſtit?

19. *Mais* vous me direz peut-être: Aprés cela pourquoi *Dieu* ſe plaint-il *de ceux qui ont le cœur endurci?* car qui eſt-ce qui reſiſte à ſa volonté, *& qui peut amolir un cœur que Dieu veut laiſſer dans ſon endurciſſement?*

20. O homo, tu quis es, qui reſpondeas Deo?

* Numquid dicit figmentum ei qui ſe finxit: Quid me feciſti ſic?
* Sap. 15. 7.

20. O homme, qui êtes-vous, pour conteſter avec Dieu? *& quel droit avez-vous de lui demander compte de ſa conduite ſur vous?* un vaſe d'argile dit-il à celui qui l'a fait: Pourquoi m'avez-vous fait ainſi?

21. An non habet poteſtatem figulus luti, ex ea-

21. Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même maſſe

le, un vaſe deſtiné à des uſa-
onorables, & un autre de-
à des uſages *vils* & honteux?
uoi donc Dieu n'aura-t-il
même pouvoir ſur ſes créa-
?

dem maſſa facere aliud quidem vas in honorem, aliud verò in contumeliam?

I. JUSTICE ET MISERI-
DE DE DIEU. GENTILS
DISIS ET JUIFS RE-
TÉS.

Et qui peut ſe plaindre, ſi
voulant montrer ſa *juſte* co-
& faire connoître ſa puiſſan-
uffre avec une patience ex-
, les vaſes de colere prepa-
ur la perdition *à cauſe de*
aiſſance criminelle & de la
tion de leur cœur,

22. Quòd ſi Deus volens oſtendere iram, & notam facere potentiam ſuam, ſuſtinuit in multa patientia, vaſa iræ, apta in interitum,

afin de faire paroître *avec*
eclat les richeſſes de ſa gloire
vaſes de miſericorde qu'il a
és pour la gloire,

23. ut oſtenderet divitias gloriæ ſuæ in vaſa miſericordiæ, quæ præparavit in gloriam,

& qu'il a *choiſis* & apellés
e nous, non ſeulement d'en-
Juifs, mais auſſi d'entre les
s,

24. quos & vocavit nos non ſolùm ex Judæis, ſed etiam ex Gentibus,

ſelon qu'il le dit *lui-même*
)ſée: J'apellerai mon peu-

25. ſicut in Oſee dicit:
* Vocabo non

[redacted]

[redacted] leur a[v]
[redacted] Vous n'êtes poi
[redacted] peuple, ils seront apellés
[redacted] fils du Dieu vivant ; *par*
[redacted] heureusement la v
[redacted] Israël a la fin, & les
[redacted] sont Juifs : mais quant au
[redacted] qu'il n'y en aq
[redacted] qui soient avoir part
grace.

[redacted] 27. Car Isaïe s'écrie *a*
[redacted] pour Israël : Quand l
[redacted] bre des enfans d'Israël ser
[redacted] à celui du sable de la mer
en aura qu'un *petit* reste de

28. parce que Dieu da
stice consumera & retranc
[redacted] le Seigneur fera u

[redacted] Isa. 10. 22.
* S. Saint Paul semble ici avoir suivi la version des Septante, qui ont mis reliquiæ salvæ fient.

28. Verbum enim consummans & abbrevians in

ſervé quelques-uns de nôtre ce *pour leur faire miſericorde, accomplir en eux ſes promeſſes,* ous ſerions devenus ſemblables Sodome & à Gomorrhe, *qui rirent entierement.*

reliquiſſet nobis ſemen,

ſicut Sodoma facti eſſemus, & ſicut Gomorrha ſimiles fuiſſemus.

30. Que dirons-nous donc *à la, mes freres ?* ſinon que les ntils qui ne cherchoient point juſtice ont embraſſé la juſtice, tte juſtice qui vient de la foi;

30. Quid ergo dicemus ? quod gentes, quæ non ſectabantur juſtitiam apprehéderunt juſtitiam : juſtitiam autem, quæ ex fide eſt :

31. & que les Iſraëlites au conire, qui cherchoient la loi de juſtice, ne ſont point parvenus a loi de la juſtice :

31. Iſraël verò ſectando legem juſtitiæ, in legem juſtitiæ non pervenit.

32. & pourquoi ? Parce qu'ils l'ont point *recherchée* par la i, mais *ils ont agi* comme *s'ils ſſent pû y parvenir* par les œues *de la loi. Car au lieu de croien Jeſus-Chriſt, & de ſe metr par-là en état de profiter des ces qu'il étoit venu leur apor-, il a été pour eux un ſujet de ndale & de chûte par leur indulité.* Car ils ſe ſont heurtés ntre la pierre d'achopement & ſcandale,

32. Quare ? Quia non ex fide, ſed quaſi ex operibus:

offenderunt enim in lapidem offenſionis,

33. ſelon qu'il eſt écrit : Je m'en

33. ſicut ſcriptum eſt : * Ecce

... mette dans Sion une pierre
... fondement, une pierre de
... angle pour les incredules : &
... ceux qui croiront en celui
... ne sera point confondu. Or
... point contre les
... leur égard

2. Car je puis leur rendre ce moignage, qu'ils ont du zele our Dieu; mais *c'eſt un zele* qui eſt point ſelon la ſcience,

2. Teſtimonium enim perhibeo illis, quòd æmulationem Dei habent, ſed non ſecundùm ſciẽtiam.

3. parce que ne ſachant pas *uel eſt le vrai moyen d'obtenir* juſtice *qui vient* de Dieu, *& i rend l'homme vraiment juſte ſes yeux*, & s'efforçant d'établir ur propre juſtice, *en voulant re juſtifiés par leurs propres for-s*, ils ne ſe ſont point ſoûmis à juſtice de Dieu, *& n'ont point ulu prendre les voies qu'il avoit arquées, & dans leſquelles il loit entrer pour la recevoir, ais la cherchant dans les œu-res de la loi, ils ont rejetté Je-s-Chriſt, par lequel ſeul ils pou-ient accomplir la loi & recevoir vraie juſtice.*

3. Ignorantes enim juſtitiam Dei, & ſuam quærentes ſtatuere, juſtitiæ Dei non ſunt ſubjecti.

4. Car *Jeſus*-Chriſt eſt la fin *l'accompliſſement* de la loi, *eſt lui qui en remplit toutes les gures, qui en fait accomplir tous s preceptes, & qui* donne la *raie* juſtice *qu'elle promet* à tous eux qui croyent en lui: *or cette ſtice qui vient de la foi en Jeſus-*

4. Finis enim legis, Chriſtus, ad juſtitiam omni credenti.

† *Lev.* 18. 5.
* *Ezec.* 20. 11.

cette juſtice dépendant de
vation de toutes les ordo
de la loi, eſt trés-difficile
tenir.

6. Quæ autem ex fide eſt juſtitia, ſic dicit:
*. Ne dixeris in corde tuo: quis aſcendet in cælum? id eſt Chriſtum deducere;
* *Deut.* 30. 12.

6. Mais pour ce qui eſ
juſtice qui vient de la foi
comme il en parle: Ne dite
en vôtre cœur: qui pourr
ter au ciel? c'eſt-à-dire, p
faire deſcendre *Jeſus*-Chri

7. Aut quis deſcendet in abyſsũ? hoc eſt Chriſtum à mortuis revocare.

7. Ou, qui pourra deſ
au fond de la terre? c'eſt-à
pour rapeller *Jeſus*-Chriſt
les morts. *On ne demand*
que vous faſſiez des choſes
ficiles pour obtenir vôtre ju
tion, on ne vous oblige poin

ous : elle eſt dans vôtre bouche & dans vôtre cœur. Telle eſt la parole de la foi que nous vous prêchons, *elle ne demande* ni *vos mains*, *ni vôtre travail*, *mais vôtre bouche & vôtre cœur.*

& in corde tuo : hoc eſt verbum fidei, quod prædicamus.
* *Deut.* 30. 14.

9. Parce que ſi vous confeſſez de bouche que Jeſus eſt le Seigneur, & ſi vous croyez de cœur que Dieu l'a reſſuſcité d'entre les morts, vous ſerez ſauvé.

9. Quia ſi confitearis in ore tuo Dominum Jeſum, & in corde tuo credideris, quòd [illegible] ſuſci tuis,

II. QUE LA BOUCHE CONFESSE CE QUE LE COEUR CROIT. PREDICATEURS ENVOYE'S.

10. † Car il faut croire de cœur pour *obtenir* la juſtice, & confeſſer *la foi* par ſes paroles, pour *obtenir* le ſalut.

10. Corde enim creditur ad juſtitiam : ore autem confeſſio fit ad ſalutem.

11. C'eſt pourquoi l'Ecriture dit : Tous ceux qui croyent en lui, ne ſeront point confondus. *Elle dit* : *tous* ;

11. Dicit enim Scriptura : * Omnis, qui credit in illum, non confundetur.
* *Iſai.* 28. 16.

12. parce qu'il n'y a point *en cela* de diſtinction entre les Juifs & les Gentils, puiſque tous n'ont

12. Non enim eſt diſtinctio Judæi & Græci : nam idem Dominus omnium, dives in

† Saint André apôtre.

même Seigneur, qui répand ſes richeſſes ſur tous ceux qui l'invoquent.

13. Car tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur, *dit le prophete Joël*, ſeront ſauvés;

14. mais comment l'invoqueront-ils, s'ils ne croient point en lui? & comment croiront-ils en lui, s'ils n'en ont point entendu parler? & comment en entendront-ils parler, ſi perſonne ne leur prêche?

15. Et comment *les predicateurs* leur prêcheront-ils, s'ils ne ſont envoyés? *C'eſt auſſi ce que Dieu fait aujourd'hui, en envoyant ſes Apôtres prêcher l'Evangile dans toute la terre, & ce ſont ces predicateurs, que le prophete Iſaie a admirés par avance*, ſelon qu'il eſt écrit: *dans le livre de ſes propheties*: Que les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile de paix ſont beaux, de ceux qui annoncent les vrais biens!

III. ELECTION DES GENTILS. INCREDULITÉ DES JUIFS.

16. Mais, *me direz-vous*, tous obéiſſent pas à l'Evangile. *Il eſt ai, mes freres ; mais cette dé-éiſſance eſt elle-même l'accom-ſſement d'une autre prophetie ; r le même Iſaïe parlant en la ſonne de ces predicateurs, dit :* igneur, qui a crû ce qu'il nous üi prêcher ?

16. Sed non omnes obediunt Evangelio. Iſaias enim dicit :

* Domine, quis credidit auditui noſtro ?
* *Iſaï.* 53. 1. *Joan.* 12. 38.

17. *Paroles qui confirment ce e je viens de dire, & d'où je e cette conſequence :* Donc la i vient de ce qu'on a oüi, & a oüi par*ce que* la parole de ſus-Chriſt *a été prêchée. Ainſi luſieurs Juifs, & pluſieurs Gen-s ne l'ont pas reçue, ce n'eſt pas ils ayent manqué de predica-urs qui la leur ayent annoncée.*

17. Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Chriſti.

18. Car je *vous* demande : Ne nt-ils pas entendues ? Oüi cer-, *ils l'ont entendue, puiſque criture dit, en parlant de ces dicateurs : Que* leur voix a enti par toute la terre, & *que*

18. Sed dico : Numquid non audierunt ?

Et quidem in omnem terram exivit ſonus eorum,

Primus Moyſes dicit :

* Ego ad æmulationem vos adducam in non gentem : in gentem inſipientem , in iram vos mittam.
* *Deut.* 32. 21.

20. Iſaias autem audet, & dicit :

* Inventus ſum à non quærentibus me : palam apparui iis , qui me non interrogabant.
* *Iſai.* 65. 1.

doute il l'a ſû , puiſque qui eſt le premier *de tous phetes* a dit , *parlant aux en la perſonne de Dieu* : J rendrai jaloux d'un peu n'eſt pas *mon* peuple, & j qu'une nation inſenſée de l'objet de vôtre indignati de vôtre envie.

20. *Et non ſeulement* mais *auſſi* Iſaïe , *car ce p ou plutôt Dieu , par ſa bou* hautement : Ceux qui ne m choient pas m'ont trouvé me ſuis fait voir à ceux demandoient point à m noître :

CHAPITRE XI.

CAPUT XI.

I. QUELQUES JUIFS RESERVÉS ET SAUVÉS PAR GRACE. AVEUGLEMENT DES AUTRES.

QUe dirai-je donc, *mes freres*, eſt-ce que Dieu *tout-à-fait* rejetté ſon peuple? on certes; car moi-même *qu'il apellé à la foi, & à qui il a it miſericorde*, je ſuis Iſraëlite la race d'Abraham, de la tribu Benjamin.

1. Dico ergo: Numquid Deus repulit populum ſuum? Abſit.

Nam & ego Iſraëlita ſum ex ſemine Abraham, de tribu Benjamin.

2. *Ainſi* Dieu n'a point rejetté ı peuple qu'il a connu dans ſa :ſcience: *& quoiqu'il y ait un and nombre de Juifs qu'il laiſſe ns l'incredulité & dans l'aveu- ment, l'on ne doit pas croire r cela que toute la nation ſoit rouvée: Car* ne ſavez-vous pas qui eſt raporté d'Élie dans l'E- ture? de quelle ſorte il deman- juſtice à Dieu contre Iſraël en diſant:]

2. Non repulit Deus plebem ſuâ, quam præſcivit.

An neſcitis in Elia quid dicit Scriptura: quemadmodum interpellat Deum adverſum Iſraël?

3. Seigneur, ils ont tué vos prophetes, ils ont démoli vos autels, je ſuis demeuré tout ſeul *de vôtre parti*, & ils me cherchent pour m'ôter la vie.

3.* Domine prophetas tuos occiderunt, altaria tua ſuffoderunt: & ego relictus ſum ſolus, & quærunt animam meam.
* 3. Reg. 19. 10.

4. Mais qu'eſt-ce que Dieu lui répond ? Je me ſuis, dit-il, reſervé ſept mille hommes qui n'ont point fléchi le genoux devant [g. l'idole de] Baal.

4. Sed quid dicit illi divinum responſum? * Reliqui mihi ſeptem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal.
* 3. Reg. 19. 18.

5. De même donc en ce tems, *mes freres, malgré l'infidelité preſque generale des Juifs*, Dieu en a ſauvé un petit nombre, qu'il s'eſt reſervé ſelon l'élection de ſa grace, *& qu'il a ſeparé de cette maſſe de perdition.*

5. Sic ergo & in hoc tempore, reliquiæ secundum electionem gratiæ ſalvæ factæ ſunt.

6. Que ſi c'eſt par grace *que ce petit nombre a été ſauvé*, ce n'eſt donc plus par les œuvres, autrement la grace ne ſeroit plus grace, *mais une récompenſe dûe au merite.*

6. Si autem gratia, jam non ex operibus: alioquin gratia jam non eſt gratia.

7. Aprés cela que dirons-nous? *ſinon* que *tous* les Iſraëlites qui recherchoient *la juſtice*, ne l'ont point trouvée, mais que ceux-là *ſeuls* l'ont trouvée, qui ont été choiſis *de Dieu*, & que les au-

7. Quid ergo? quod quærebat Iſrael, hoc non eſt conſecutus: electio autem conſecuta eſt, cæteri verò excæcati ſunt;

s ont été *endurcis & aveuglés*,
8. selon qu'il eſt écrit: Dieu leur
lonné juſqu'à ce jour un eſprit
ſſoupiſſement *& d'inſenſibilité*,
; yeux pour ne point voir, & des
:illes pour ne point entendre.
9. Et David dit *encore d'eux* :
ie leur table, *c'eſt-à-dire, leur*
el & leur loi, leur ſoit *comme*
filet où ils ſe trouvent envelo-
, qu'elle leur devienne une
rre de ſcandale *& une occaſion*
chûte, & qu'elle ſoit *par le mau-*
is uſage qu'ils en feront, & par
tachement mal reglé qu'ils au-
t pour elle, la juſte punition *de*
r *opiniâtreté.*
10. Que leurs yeux ſoient telle-
nt obſcurcis, qu'ils ne voient
int *la lumiere qui luit au milieu*
ux, & faites qu'ils ſoient toû-
rs courbés contre terre, *en les*
ſant attachés à l'amour des cho-
terreſtres, & à la recherche des
ns periſſables.

8. ſicut ſcriptum eſt: Dedit illis Deus ſpiritum compunctionis: oculos ut non videant, & aures ut non audiant, uſque in hodiernum diem.

9. Et David dicit:
* Fiat menſa eorum in laqueum, & in captionem, & in ſcandalum, & in retributionem illis.
* *Pſal.* 68. 23.

10. Obſcurentur oculi eorum ne videant:

& dorſum eorum ſemper incurva.

vous qui êtes Gentils : Que tant que je ſerai l'Apôtre des Gentils, je travaillerai *de toutes mes forces* à rendre illuſtre mon miniſtere *par la converſion du plus grand nombre de Gentils qu'il me ſera poſſible*,

dico Gentibus : Quamdiu quidem ego ſum Gentium Apoſtolus, miniſterium meum honorificabo,

14. pour tâcher *par là* d'exciter une *ſainte* jalouſie dans l'eſprit des Juifs qui me ſont unis ſelon la chair, & d'en ſauver quelques-uns.

14. ſi quomodo ad æmulandum provocem carnem meam,

& ſalvos faciam aliquos ex illis.

15. Car ſi leur reprobation eſt *devenue* la reconciliation du monde ; que ſera leur rapel *& leur retour*, ſinon une vie *nouvelle*, *& comme une reſurrection* des morts? *Vous devez donc le deſirer, vous autres Gentils, ce rapel & ce retour des Juifs, & ne pas inſulter à ceux qui periſſent, ni les mépriſer.*

15. Si enim amiſſio eorum, reconciliatio eſt mundi : quæ aſſumptio, niſi vita ex mortuis ?

16. Car ſi les premices *des Juifs* ſont ſaintes *dans la perſonne des patriarches*, la maſſe *& tout le corps de la nation* l'eſt auſſi *à cauſe d'eux* ; & ſi la racine eſt ſainte *dans la perſonne de ces anciens peres*, les rameaux *le ſont* auſſi *dans la per-*

16. Quòd ſi delibatio ſancta eſt, & maſſa :

& ſi radix ſancta, & rami.

§. II. JUIFS, BRANCHE TRANCHE'ES DE L'OL FRANC. GENTILS, CHES SAUVAGES EN SUR LE FRANC.

11. Dico ergo: Numquid sic offenderunt ut caderent? Absit;

11. Que dirai-je donc? *l* font-ils tombés de telle so leur chûte soit sans resource *mes freres*: mais *au contrai sera la source de leur sal*

sed illorum delicto, salus est Gentibus ut illos æmulentur.

leur chûte est devenue *par position admirable de la providence*, une occasion aux Gentils, afin que l'e des Gentils leur donnât *en eux-mêmes* de l'émulation *portât à les imiter dans les version.*

12. Quòd si delictum illorum divitiæ sunt mundi, & diminutio eorum divitiæ Gentium,

12. Que si leur chûte a richesse du monde, & si l minution a été la richesse de tils, *lorsque le refus qu'ils o de l'Evangile, a été cause été porté à ceux-ci qui l'on*

quantò magis plenitudo eorum?

combien leur plenitude *conversion generale enrich elle le monde* encore davai

13. Vobis enim

13. C'est pourquoi je vo

à vous qui êtes Gentils : Que tant que je ſerai l'Apôtre des Gentils, je travaillerai *de toutes mes forces* à rendre illuſtre mon miniſtere *par la converſion du plus grand nombre de Gentils qu'il me ſera poſſible*,

dico Gentibus : Quamdiu quidem ego ſum Gentium Apoſtolus, miniſterium meum honorificabo,

14. pour tâcher *par là* d'exciter une *ſainte* jalouſie dans l'eſprit des Juifs qui me ſont unis ſelon la chair, & d'en ſauver quelques-uns.

14. ſi quomodo ad æmulandum provocem carnem meam,

& ſalvos faciam aliquos ex illis.

15. Car ſi leur reprobation eſt *devenue* la reconciliation du monde ; que ſera leur rapel *& leur retour*, ſinon une vie *nouvelle*, *& comme une reſurrection* des morts? *Vous devez donc le deſirer, vous autres Gentils, ce rapel & ce retour des Juifs, & ne pas inſulter à ceux qui periſſent, ni les mépriſer.*

15. Si enim amiſſio eorum, reconciliatio eſt mundi : quæ aſſumptio, niſi vita ex mortuis ?

16. Car ſi les premices *des Juifs* ſont ſaintes *dans la perſonne des patriarches*, la maſſe *& tout le corps de la nation* l'eſt auſſi *à cauſe d'eux* ; & ſi la racine eſt ſainte *dans la perſonne de ces anciens peres*, les rameaux *le ſont* auſſi *dans la per-*

16. Quòd ſi delibatio ſancta eſt, & maſſa :

& ſi radix ſancta, & rami.

ſonne de leurs enfans.

17. Quòd ſi alii ex ramis fracti ſunt, tu autem cùm oleaſter eſſes, inſertus es in illis,

17. Si donc quelques-unes des branches ont été rompues, & ſi vous, qui n'êtiez qu'un olivier ſauvage, avez été enté parmi celles qui ſont demeurées ſur l'olivier franc,

& ſocius radicis, & pinguedinis olivæ factus es.

& avez été fait participant de la ſeve & du ſuc qui ſort de la racine de l'olivier.

18. Noli gloriari adverſus ramos.

18. Vous ne devez pas *pour cela* vous élever de preſomption contre les branches *naturelles*.

Quòd ſi gloriaris:

Que ſi vous penſez vous élever au-deſſus d'elles, *conſiderez que* ce

non tu radicem portas, ſed radix te.

n'eſt pas vous qui portez la racine, mais que c'eſt la racine qui vous porte.

19. Dices ergo: Fracti ſunt rami ut ego inſerar.

19. Vous direz peut-être: Ces branches *naturelles* ont été rompues, afin que je fuſſe enté *en leur place*;

20. Benè: propter incredulitatem fracti ſunt. Tu autem fide ſtas: noli altum ſapere,

20. Il eſt vrai, elles ont été rompues à cauſe de leur incredulité; & pour vous, vous demeurez ferme par vôtre foi: mais prenez garde de ne pas vous élever,

ſed time.

& tenez-vous dans la crainte.

21. Si enim Deus naturalibus ramis non peper-

21. Car ſi Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous

devez craindre qu'il ne vous épargne pas auſſi, *vous qui n'êtes que des branches ſauvages.*

cit : ne fortè nec tibi parcat.

22. Conſiderez donc la bonté & la ſeverité de Dieu ; ſa ſeverité envers ceux qui ſont tombés ; & ſa bonté envers vous, ſi toutefois vous demeurez ferme dans *l'état où* ſa bonté *vous a mis* ; autrement vous ſerez auſſi rétranché *comme les Juifs l'ont été.*

22. Vide ergo bonitatem, & ſeveritatem Dei : in eos quidem, qui ceciderunt, ſeveritatem : in te autem bonitatem Dei, ſi permanſeris in bonitate, alioquin & tu excidêris.

23. Que ſi eux-mêmes ne demeurent pas dans leur incredulité, ils ſeront *de nouveau* entés *ſur leur tige*, puiſque Dieu eſt tout-puiſſant pour les enter encore.

23. Sed & illi, ſi non permanſerint in incredulitate, inſerentur : potens eſt enim Deus iterùm inſerere illos.

24. Car ſi vous avez été coupé de l'olivier ſauvage qui étoit vôtre rige naturelle, pour être enté contre vôtre nature ſur l'olivier franc, à combien plus forte raiſon ceux qui ſont les branches naturelles de l'olivier-même, ſeront-ils entés ſur leur propre tronc ?

24. Nam ſi tu ex naturali exciſus es oleaſtro, & contra naturam inſertus es in bonam olivam : quantò magis ii, qui ſecundùm naturam inſerentur ſuæ olivæ ?

§. III. QUE LES JUIFS UN JOUR RECEVRONT MISERICORDE. PROFONDEUR DE LA SAGESSE ET DES JUGEMENS DE DIEU.

25. *Je ſuis bien aiſe de vous découvrir ces ſecrets de la conduite de Dieu*; car je ne veux pas, mes freres, que vous ignoriez ce myſtere *de ſa juſtice & de ſa miſericorde*, afin que vous ne ſoyez point ſages à vos propres yeux, *& que vous ne vous éleviez point en vous-mêmes* : qui eſt qu'une partie des Juifs eſt tombée dans l'aveuglement, *afin de donner lieu à la converſion d'une multitude de Gentils, & que cet aveuglement des Juifs doit durer* juſqu'à ce que la plenitude des Gentils ſoit entrée *dans l'Egliſe, & que le nombre de ceux qui doivent ſe convertir, ſoit rempli*;

26. aprés quoi tout Iſraël ſera ſauvé, *tous les Juifs embraſſeront la foi, & recevront la juſtice*, ſelon qu'il eſt écrit : Il ſortira de Sion un liberateur qui bannira l'impieté de Jacob ;

25. Nolo enim vos ignorare, fratres, myſterium hoc,

(ut non ſitis vobis ipſis ſapientes,)

quia excitas ex parte contigit in Iſraël,

donec plenitudo Gentium intraret ;

26. & ſic omnis Iſraël ſalvus fieret, ſicut ſcriptum eſt :

* Veniet ex Sion, qui eripiat, & avertat impietatem à Jacob ;

* *Iſai.* 59. 20.

27. & ce ſera *alors que* l'alliance que j'ai faite avec eux *aura ſon effet*, lorſque j'aurai *ainſi* effacé leurs pechés ; *ce qui arrivera trés-certainement.*

27. & hoc illis à me teſtamentum: cùm abſtulero peccata eorum.

28. Car *quoiqu'il ſoit vrai de dire que* ſelon l'Evangile *qu'ils n'ont point reçû*, ils ſont *maintenant* ennemis de Dieu, à cauſe de vous, *& pour vous donner lieu d'embraſſer la foi, & de recevoir la juſtice* ; cependant *il eſt vrai auſſi que* ſelon l'élection *de Dieu*, ils *lui* ſont trés-chers, à cauſe de leurs peres ;

28. Secundùm Evangelium quidem, inimici propter vos : ſecundùm electionem autem, chariſſimi propter patres ;

29. parce que les dons & la vocation de Dieu, *qui les avoit apellés & choiſis pour être ſon peuple & les heritiers de ſa juſtice*, ſont immuables, & il ne s'en répent point, *de ſorte que les promeſſes qu'il leur a faites, s'accompliront infailliblement.*

29. ſine pœnitentia enim ſunt dona & vocatio Dei.

30. Car comme autrefois vous ne croyïez point en Dieu, & que vous avez enſuite obtenu miſericorde, à cauſe de l'incredulité des Juifs,

30. Sicut enim aliquando & vos non credidiſtis Deo : nunc autem miſericordiam cõſecuti eſtis propter incredulitatem illorum,

31. de même à preſent les Juifs

31. ita & iſti

nunc non crediderunt in vestram misericordiam, ut & ipsi misericordiam consequantur.

n'ont point crû, afin que vous reçûssiez misericorde, & que leur incredulité leur donnât lieu *ensuite* de recevoir *aussi* eux-mêmes misericorde.

32. Conclusit enim Deus omnia in incredulitate:

ut omnium misereatur.

32. Car Dieu a renfermé tous les hommes dans l'incredulité, *& il a permis qu'ils y soient tous tombés*, afin *de pouvoir* exercer sa misericorde envers tous, *& afin qu'étant tous pecheurs, & les sauvant tous par un pur effet de cette misericorde, il n'y en eût aucun qui pût s'attribuer le merite de sa justification & de son salut.*

33. O altitudo divitiarum sapientiæ & scientiæ Dei: quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus, & investigabiles viæ ejus!

33. † O profondeur des tresors de la sagesse & de la science de Dieu! que ses jugemens sont incomprehensibles, & ses voies impenetrables!

34. * Quis enim cognovit sensum Domini? aut quis consiliarius ejus fuit?

* *Sap.* 9. 13. *Isai.* 40. 13.

34. Car qui a connu les desseins de Dieu? ou qui est entré dans le secret de ses conseils, *pour y découvrir les raisons de sa conduite sur les hommes?*

35. Aut quis prior dedit illi, & retribuetur ei?

35. ou qui lui a donné quelque chose le premier, pour en

† Le Dimanche de la Trinité.

:etendre récompenſe ? *perſonne ns doute*:

36. car tout eſt de lui, tout t par lui, & tout eſt en lui, *mme étant le principe de toutes oſes, celui par qui elles ont tous été créées, & en qui elles ſubſtent toutes:* à lui *ſeul* ſoit gloire ans tous les ſiecles. Amen. ¶

36. Quoniam ex ipſo, & per ipſum, & in ipſo ſunt omnia:

ipſi gloria in ſæcula. Amen.

CHAPITRE XII.

CAPUT XII.

I. Nos corps hostie vivante de Dieu. Renouvellement de l'esprit. Que nul ne passe la mesure de son don.

JE † vous conjure donc, mes freres, par la miſericorde de ieu, *par cette miſericorde, qui ule l'a obligé de vous apeller à foi & à la juſtice*, de lui offrir os corps, *comme* une hoſtie viante, ſainte & agréable à ſes eux, *pour lui rendre* un culte

1. Obſecro itaque vos fratres per miſericordiã Dei

* ut exhibeatis corpora veſtra hoſtiam viventẽ, ſanctam, Deo placentem, ratiõnabile obſequium veſtrum.

† Dimanche dans l'octave des Rois.

* *Phil.* 4. 18.

manini in novitate sensus vestri :

dans ſes ſentimens, ne ſuive ſes maximes, mais transfo vous *en des hommes tou veaux*, par le renouvellem

* ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, & beneplacens, & perfecta.
* *Ephes.* 5. 17.
1. *Thess.* 4. 3.

vôtre eſprit, afin que vo connoiſſiez quelle eſt la v de Dieu, *que vous puiſſiez ner dans chaque occaſion* eſt bon, ce qui eſt agréabl yeux, & ce qui eſt *de pla* fait.

3. Dico enim per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt inter vos :

non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere

3. Je vous exhorte auſſi tous, ſelon le pouvoir que m'a fait la grace de me c *en qualité d'Apôtre*, de ne vous élever au delà de c vous devez, dans les ſen

l'une maniere toute differente.

. II. Tous ne sont qu'un corps. Que chaque membre fait ce qu'il doit.

4. Car, comme dans un ſeul corps, nous avons pluſieurs membres, & que tous *ces* membres n'ont pas la même fonction.

4. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eumdem actũ habent:

5. De même, en *Jeſus*-Chriſt, nous ſommes pluſieurs *qui ne formons qu'*un ſeul corps *avec lui*, qui ſommes tous reciproquement les membres les uns des autres, ¶

5. Ita multi unum corpus ſumus in Chriſto, ſinguli autem alter alterius membra.

6. † & qui avons auſſi des dons differens, *& des fonctions differentes*, ſelon *la difference de* la grace qui nous a été donnée. *Que chacun donc ſe tienne dans les bornes du don qu'il a reçû, & s'applique à s'acquitter dignement de ſa fonction, ſans aſpirer à une plus élevée. Ainſi*, que celui qui a reçû le don de prophetie, *ſoit pour expliquer en public les écritures, ſoit pour annoncer les choſes à venir, qui lui auront été re-*

6. Habentes autem donationes ſecundùm gratiam, quæ data eſt nobis, differentes;

ſive prophetiam ſecundùm rationem fidei,

† II. Dimanche aprés les Rois.

velées, ſe tienne dans les bo
de ce don, & prenne garde
lement de s'en ſervir toûjour
lon l'analogie *& la regle* d
foi, *en ne diſant rien qui ne*
conforme à ce que la foi nou
ſeigne.

7. Sive miniſterium in miniſtrando,

7. *De même*, que celui q
apellé au miniſtere *de l'Eg*
s'attache à ſon miniſtere,
quittant fidelement des de
de ſa charge, & ſe ſouvenant
y eſt établi, non pour dom

ſive qui docet in doctrina.

mais pour ſervir. Que celu
a reçû le don d'enſeigner, s
que à enſeigner *une bonne &*
doctrine.

8. Qui exhortatur in exhortando,

8. Que celui qui a reçû l
d'exhorter *& de prêcher*, exl
& prêche avec zele, avec on
& d'une maniere qui ſoit u

qui tribuit in ſimplicitate,

ceux à qui il parle. Que celu
fait l'aumône *de ſon propre*
ou qui diſtribue celles de l'E
le faſſe avec ſimplicité, *ſa*

qui præeſt in ſollicitudine,

tentation & ſans acception d
ſonnes. Que celui qui eſt c
de la conduite *de ſes freres*
acquitte avec ſoin & avec vigil

)ue celui qui exerce les œuvres e miſericorde *le faſſe* avec joie, *ſ avec une gayeté qui réjoüiſſe :ux à qui il rend ces offices de harité.*

qui miſeretur in hilaritate.

III. DEVOIRS PRINCIPAUX DE LA VIE CHRÉTIENNE.

9. *Enfin* que vôtre charité *à us* ſoit *ſincere* & ſans déguiſement ; ayez le mal en horreur, : attachez-vous fortement au ien.

9. Dilectio ſine ſimulatione, * odientes malum, adhærentes bono. * *Amos.* 5. 15.

10. Que chacun ait pour ſon rochain une affection & une tenreſſe vraiment fraternelle : prenez-vous les uns les autres par es témoignages d'honneur & de éference.

10. * Charitate fraternitatis invicem diligentes: honore invicem prævenientes. * *Epheſ.* 4. 3. 1. *Pet.* 2. 17.

11. Ne ſoyez point lâches dans ôtre devoir; conſervez-vous dans . ferveur de l'eſprit ; ſouvenez-ous *pour cela* que c'eſt le Seineur que vous ſervez.

11. Sollicitudine non pigri, ſpiritu ferventes: Domino ſervientes:

12. Réjoüiſſez-vous dans l'eſerance *de poſſeder les biens éterels qui vous ſont préparés* ; ſoyez atiens dans les maux, perſeve-

12. Spe gaudentes: in tribulatione patientes;

orationiinſtantes,

13. neceſſitatibus ſanctorum communicantes: hoſpitalitatem ſectantes.

14. Benedicite perſequentibus vos: benedicite & nolite maledicere.

15. Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus:

16. Idipſum invicem ſentientes, non alta ſapientes, ſed humilibus conſentientes:

nolite eſſe prudentes apud voſmetipſos.

17. Nulli malum pro malo reddentes;

* providentes bona non tantùm coram Deo, ſed etiam coram omnibus hominibus.

* 2. *Cor.* 8. 21.

rans dans la priere,

13. charitables pour les neceſſités des ſaints, exercer l'hoſpitalité.

14. Beniſſez ceux qui v ſecutent, beniſſez-les, & tes point d'imprecations *eux.*

15. Soyez dans la jo ceux qui ſont dans la joie, rez avec ceux qui pleure

16. Tenez-vous toûjo les uns avec les autres mêmes ſentimens & les affections, & ne vous élev dans vous-mêmes, *and autres par des penſées tueuſes*, mais rabaiſſez-v *qu'*aux perſonnes *les plus les plus* abjectes: ¶ & † point ſages à vos propre

17. Ne rendez à perſ mal pour le mal, ayez faire le bien, non ſeulem vant Dieu; mais auſſi de v les hommes: *car il ne no pas d'avoir Dieu pour tés*

† III. Dimanche aprés les XXIV. aprés la Pentecôte.

bien que nous faisons, nous devons encore travailler à édifier nôtre prochain par nos bonnes œuvres.

18. Vivez en paix, si cela se peut, & autant qu'il est en vous, avec toutes sortes de personnes.

18. Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes.

19. Ne vous vengez point vous-mêmes, mes chers freres, *lorsqu'on vous aura fait quelque injure*, mais donnez lieu, à la colere *de Dieu, laissez-lui le soin de vous venger, c'est à lui que cela est reservé*, car il est écrit : C'est à moi que la vengeance est reservée, & c'est moi qui la ferai, dit le Seigneur : *ne pensez donc point à vous venger.*

19. * Non vosmetipsos defendentes, charissimi, sed date locum iræ; scriptum est enim: * Mihi vindicta, ego retribuam, dicit Dominus. * *Eccli.* 28. 1. 2. 3. * *Matt.* 5. 39.

20. Au contraire, si vôtre ennemi a faim, donnez-lui à manger; s'il a soif, donnez-lui à boire; car agissant de la sorte, vous amasserez des charbons de feu sur sa tête, *qui feront fondre la glace de la haine qu'il a pour vous, & qui le forceront de reconnoître que vous êtes plus digne de son amour que de son aversion.*

20. Sed si esurierit inimicus tuus, ciba illum : si sitit, potum da illi; hoc enim faciens, carbones ignis cõgeres super caput ejus.

21. *En un mot*, ne vous laissez

21. * Noli vinci

§. I. ETRE SOUMIS … PUISSANCES. P… LE TRIBUT AUX … CES.

I. *ON veut vous per… que la liberté que … Christ vous a acquise, vo… francise de l'obéiſſance, & … ſoumiſſion que vous deve… princes de la terre, & aux … ſances qui y ſont établies … je vous declare, mes frere… ſelon la doctrine de Jeſus… même, il faut* que tout le … ſe ſoumette aux puiſſances … rieures, car il n'y a point d… ſance qui ne vienne de D…

1.° Omnis ani… ma potestatibus ſublimioribus ſubdita ſit; non est enim potestas niſi à Deo: eæ autem

& ceux qui y reſiſtent, attirent *une juſte* condamnation ſur eux-mêmes, *& de la part de Dieu, & de la part des hommes. Cette raiſon eſt aſſés forte pour vous obliger à vous ſoûmettre aux puiſſances de la terre : mais ce qui doit vous porter à le faire avec amour & avec joie, c'eſt qu'elles ſont établies en faveur des bons, & qu'elles ne ſont terribles qu'aux méchans.*

reſiſtit : qui autem reſiſtunt, ipſi ſibi damnationem acquirunt.

3. Car les princes ne ſont point à craindre, lorſqu'on ne fait que de bonnes actions, mais *ſeulement lorſqu'on en fait* de mauvaiſes ; voulez-vous donc ne point craindre les puiſſances, *& n'avoir rien à aprehender de leur part ?* faites bien, & *alors au lieu de vous condamner*, elles vous en loueront.

3. Nam principes non ſunt timori boni operis, ſed mali : vis autem non timere poteſtatem ? bonum fac, & habebis laudem ex illa.

4. Car le prince eſt le miniſtre de Dieu pour vôtre *avantage, il eſt établi de ſa part pour recompenſer le* bien *que vous faites* : mais ſi vous faites mal, vous avez raiſon de craindre, parce que ce n'eſt pas en vain qu'il porte l'é-

4. Dei enim miniſter eſt tibi in bonum : Si autem malum feceris, time : non enim ſine cauſa gladium portat ;

Dei enim minister est;

pée, car il eſt *auſſi en cela* le miniſtre de Dieu, *& il l'a reçûe de ſa main* pour executer *ſa* vengeance, en puniſſant celui qui fait de mauvaiſes actions.

vindex in iram ei, qui malum agit.

5. Ideò neceſſitate ſubditi eſtote, non ſolùm propter iram, ſed etiam propter conſcientiam.

5. Il eſt donc neceſſaire de vous y ſoûmettre, non ſeulement par la crainte du châtiment, mais auſſi par *le devoir de* la conſcience, *qui ne veut pas qu'on s'oppoſe à une autorité legitime, ſi juſtement établie, & pour une ſi bonne fin.*

6. Ideo enim & tributa præſtatis: miniſtri enim Dei ſunt, in hoc ipſum ſervientes.

6. C'eſt auſſi pour cette même raiſon que vous payez le tribut *aux princes*, parce qu'ils ſont les miniſtres de Dieu, toûjours apliqués aux fonctions de leur miniſtere, *continuellement occupés du ſoin de maintenir le bon ordre dans leurs états, d'y conſerver la paix, d'y faire rendre la juſtice, & qu'il eſt juſte que vous leur donniez le moyen de ſoûtenir les dépenſes auſquelles ces fonctions les engagent.*

III. RENDRE A CHACUN CE QUI LUI EST DÛ AMOUR DU PROCHAIN, ABREGÉ DE LA LOI.

7. Rendez donc à chacun ce qui lui eſt dû, le tribut, à qui *vous devez* le tribut; les impôts, à qui *vous devez* les impôts : la crainte, à qui *vous devez* la crainte : l'honneur, à qui *vous devez* l'honneur.

7. * Reddite ergo omnibus debita; cui tributum, tributum; cui vectigal, vectigal; cui timorem, timorem, cui honorem, honorem.
* *Matt.* 22. 21.

8. *En un mot acquitez-vous envers tous de tout ce que vous leur devez*, † ne demeurant redevables à perſonne que de l'amour qu'on ſe doit *toûjours* les uns les autres, *& dont on n'acheve jamais de s'acquiter : Ce devoir eſt celui que je vous recommande le plus particulierement, comme celui qui eſt le plus eſſentiel, & qui renferme lui ſeul tous les autres.* Car celui qui aime ſon prochain, accomplit toute la loi.

8. Nemini quidquam debeatis, niſi ut invicem diligatis: qui enim diligit proximum, legem implevit;

9. Parce que *ces commandemens de Dieu* : Vous ne commettrez point

9. * Nam: Non adulterabis;

† Le IV. Dimanche aprés les Rois, ou le XXV. aprés la Pentecôte.

* Diliges proximum tuum ſicut te ipſum.
**Exod.* 20. 14.
Matt. 22. 39.

10. Dilectio proximi malum non operatur:

plenitudo ergo legis eſt dilectio.

mandemens, *dis-je*, ſon
pris en abregé dans cett
le : Vous aimerez vôtre p
comme vous-même.

10. *Car* l'amour qu'on a
prochain, ne ſouffre poin
lui faſſe aucun mal, *ni qu'on d'aucun bien*, & ainſi l'am
l'accompliſſement de la lo
*que lui ſeul empêche tout qu'elle défend, & fait fa
le bien qu'elle ordonne.* ¶

§. III. MARCHER COMM
RANT LE JOUR. FUI
VICES. SE REVETIR
SUS-CHRIST.

11. Acquitons-nous d

eſt déja venue de nous reveiller de nôtre aſſoupiſſement, puiſque nous ſommes plus proches de nôtre ſalut, que lorſque nous avons commencé à croire *en Jeſus-Chriſt.*

nunc enim propior eſt noſtra ſalus quàm cùm credidimus.

12. La nuit *de cette vie pleine des tenebres de l'ignorance & du peché* eſt déja fort avancée, & le jour *de l'éternité* s'aproche. †Quittons donc les œuvres de tenebres, & revêtons-nous des armes de lumiere.

12. Nox præceſſit, dies autem appropinquavit.

Abjiciamus ergo operatenebrarum, & induamur arma lucis.

13. Marchons avec bien-ſéance & avec honêteté, comme *on doit marcher* durant le jour: *ainſi* ne vous laiſſez point aller aux débauches, ni aux yvrogneries, aux impudicités, ni aux diſſolutions, aux querelles, ni aux envies:

13. Sicut in die honeſtè ambulemus,

non in comeſſationibus & ebrietatibus, non in cubilibus & impudicitiis, non in contentione & æmulatione:

14. mais revêtez-vous de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, ¶ *entrez dans ſes ſentimens, imitez ſes vertus*, & ne prenez pas de vôtre chair, un ſoin qui aille juſqu'à contenter ſes deſirs *déreglés.*

14. * ſed induimini Dominum Jeſum Chriſtum,

& carnis curam ne feceritis in deſideriis.

* *Galat.* 5. 16. 1. *Pet.* 2. 11.

† Saint Auguſtin, ſelon l'uſage de Paris.

CAPUT XIV.

CHAPITRE XIV.

§. I. NE POINT MEPRISER LES FOIBLES. NE POINT CONDAMNER LES FORTS. NUL NE VIT POUR SOI, MAIS POUR DIEU.

1. Infirmum autem in fide assumite,

non in disceptationibus cogitationum.

1. RECEVEZ *aussi, je vous en conjure, & traitez avec douceur* celui qui est encore foible dans la foi, ¶ sans en venir *avec lui* à des contestations & à des disputes *qui ne servent qu'à éteindre la charité : Je vous dis ceci pour remedier à un desordre qui est parmi vous, & qui peut avoir des suites trés-fâcheuses.*

2. Alius enim credit se manducare omnia : qui autem infirmus est,

olus manducet.

2. Car l'un croit qu'il lui est permis de manger de toutes choses, & l'autre au contraire qui est foible *dans la foi, n'étant pas encore bien instruit de la liberté que lui donne l'Evangile*, ne mange que des legumes, *& renonce à l'usage des viandes, de peur d'en manger quelqu'une defendue par la loi.*

3. Que celui *donc* qui mange *de tout, parce qu'il ſait que cela lui eſt permis*, ne mépriſe pas celui qui *n'étant pas ſi éclairé*, n'oſe manger *de tout*, & que celui qui ne mange pas *de tout, parce qu'il croit que cela lui eſt défendu*, ne condamne point celui qui mange *de tout, & ne le regarde point comme un prévaricateur*, puiſque Dieu l'a pris *à ſon ſervice.*

3. Is qui manducat, non manducantem non ſpernat:

& qui non manducat, manducantem non judicet:

Deus enim illum aſſumpſit.

§. II. Instruction pour les savans qui jugent et condamnent les foibles.

4. *En effet*, qui êtes vous, pour *oſer ainſi* condamner le ſerviteur d'autrui? *s'il fait bien ou s'il fait mal*, s'il tombe ou s'il demeure ferme; cela regarde ſon maître: mais il demeurera ferme, parce que Dieu *à qui il apartient* eſt *tout*-puiſſant pour l'affermir; *ainſi ne vous en inquietez nullement.*

4. * Tu quis es, qui judicas alienum ſervum?

Domino ſuo ſtat, aut cadit: ſtabit autem:

potens eſt enim Deus ſtatuere illum.

* *Jac.* 4. 13.

5. *Il y a encore parmi vous une autre ſource de diviſion qui eſt à peu prés de la même nature*; car l'un met de la difference en-

5. Nam alius judicat diem inter

diem :

tre les jours *ayant un reſpect particulier pour les fêtes legales* ; l'autre *au contraire* conſidere tous les jours également. *Or en tout cela,*

alius autem judicat omnem diem :

unuſquiſque in ſuo ſenſu abundet.

mes freres, il faut que chacun abonde en ſon ſens, *qu'il agiſſe ſelon qu'il eſt pleinement perſuadé, & qu'il laiſſe la même liberté aux autres, ſans entreprendre de les condamner, car ils ont tous de bonnes intentions, & ils ſe propoſent tous une bonne fin dans ce diſcernement qu'ils font des viandes & des jours* ;

6. Qui ſapit diem, Domino ſapit :

6. *parce que* celui qui diſtingue les jours, les diſtingue *pour plaire* au Seigneur, [g. & celui qui ne les diſtingue point, le fait auſſi *pour plaire* au Seigneur :] *de même* celui qui mange *de tout*, le fait *pour plaire* au Seigneur ; car il rend graces à Dieu ; & celui qui ne mange pas *de tout*, le fait *auſſi pour plaire* au Seigneur, & il rend auſſi graces à Dieu ; *ainſi ils font voir l'un & l'autre par ces actions de graces qu'ils n'agiſſent que pour Dieu, dans le deſſein de lui plaire, & qu'ils raportent à*

& qui manducat, Domino manducat ; gratias enim agit Deo : & qui non manducat, Domino non manducat, & gratias agit Deo.

lui ſeul toutes leurs actions comme nous devons tous faire.

7. Car aucun de nous ne vit pour ſoi-même, & aucun de nous ne meurt pour ſoi-même.

7. Nemo enim noſtrûm ſibi vivit, & nemo ſibi moritur.

8. Mais ſoit que nous vivions, c'eſt pour le Seigneur que nous vivons ; ſoit que nous mourions, c'eſt pour le Seigneur que nous mourons ; ſoit que nous vivions, ſoit que nous mourions, nous ſommes toûjours au Seigneur.

8. Sive enim vivimus, Domino vivimus : ſive morimur, Domino morimur. Sive ergo vivimus, ſive morimur, Domini ſumus.

9. Car c'eſt pour cela même que Jeſus-Chriſt eſt mort & qu'il eſt reſſuſcité [g. & rentré dans la vie,] afin d'acquerir une domination *ſouveraine* ſur les morts & ſur les vivans.

9. In hoc enim Chriſtus mortuus eſt, & reſurrexit : ut & mortuorum & vivorum dominetur.

10. Pourquoi donc vous *qui ſuivez encore la loi*, condamnez-vous vôtre frere, *parce qu'il ne la ſuit pas ?* ou pourquoi vous *qui ne la ſuivez plus*, mépriſez-vous vôtre frere, *parce qu'il la ſuit ? N'eſt-ce pas là uſurper le droit que Jeſus-Chriſt a de nous juger, & prevenir le jugement qu'il fera de nous tous :* car nous comparoîtrons tous devant le tribunal de Jeſus-Chriſt,

10. Tu autem quid judicas fratrem tuum ? aut tu quare ſpernis fratrem tuum ?

* Omnes enim ſtabimus ante tribunal Chriſti ; 2. *Cor.* 5. 10.

11. ſcriptum eſt enim : Vivo ego, dicit Dominus, * quoniam mihi flectetur omne genu : & omnis lingua confitebitur Deo.

* *Iſai.* 45. 24.

12. Itaque unuſquiſque noſtrûm pro ſe rationem reddet Deo.

13. Non ergo ampliùs invicem judicemus : ſed hoc judicate magis, ne ponatis offendiculum fratri, vel ſcandalum.

11. ſelon cette parole de l'Ecriture : Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que tout genoux fléchira devant moi, & que toute nation me reconnoîtra pour *ſon* Dieu.

12. Ainſi chacun de nous rendra compte à Dieu de ſoi-même.

13. Ne nous jugeons donc plus *à l'avenir* les uns les autres : mais jugez plûtôt que vous ne devez pas donner à vôtre frere une occaſion de chûte & de ſcandale *comme vous faites, lorſque vous le portez par vôtre exemple à manger contre ſa conſcience des viandes qu'il croit défendues* ;

14. Scio, & confido in Domino Jeſu, quia nihil commune per ipſum, niſi ei qui exiſtimat quid commune eſſe, illi commune eſt.

14. *Ce n'eſt pas que ces viandes ayent rien de mauvais en elles-mêmes : car* je ſai, & je ſuis perſuadé par *ce que m'a apris* le Seigneur Jeſus, que rien n'eſt impur de ſoi-même, & qu'il n'eſt impur qu'à celui qui le croit impur ; *de ſorte que ceux qui ont la conſcience droite & l'eſprit éclairé, peuvent manger de toutes ſortes de viandes, ſans craindre d'en être ſoüillés ; mais cependant il y a des*

occaſions où ils ſont obligés de s'en abſtenir.

§. III. AVIS AUX SAVANS QUI MEPRISENT LES FOIBLES.

15. Car ſi en mangeant de quelque choſe vous attriſtez vôtre frere *& le ſcandaliſez*, dés lors vous ne vous conduiſez plus par la charité, *& vous manquez au precepte le plus eſſentiel de la religion ; prenez y donc garde &* ne faites pas perir par vôtre manger celui pour qui *Jeſus*-Chriſt eſt mort.

15. Si enim propter cibum frater tuus contriſtatur : jam non ſecundùm charitatem ambulas.

* Noli cibo tuo illum perdere, pro quo Chriſtus mortuus eſt.

* 1. *Cor.* 8. 11.

16. Que nôtre bien donc ne ſoit point blaſphemé, *& ne donnons pas lieu aux hommes ſcrupuleux & mal inſtruits, de condamner comme un crime la liberté que Jeſus-Chriſt nous a acquiſe, de manger des viandes défendues par la loi. Il vaut mieux s'en priver ; auſſi-bien cet uſage des viandes n'eſt-il pas d'un grand avantage pour le ſalut.*

16. Non ergo blaſphemetur bonum noſtrum.

17. Car le royaume de Dieu ne conſiſte pas dans le boire & dans le manger, mais dans la juſtice,

17. Non eſt enim regnum Dei, eſca & potus, ſed juſtitia, &

pax, & gaudium in Spiritu ſancto.

dans la paix & dans la joie que donne le ſaint Eſprit.

18. Qui enim in hoc ſervit Chriſto, placet Deo, & probatus eſt hominibus.

18. Et celui qui ſert *Jeſus*-Chriſt en cette maniere, ſe rend agréable à Dieu, & eſt aprouvé des hommes.

19. Itaque quæ pacis ſunt, ſectemur: & quæ ædificationis ſunt, in invicem cuſtodiamus.

19. Recherchons donc ce qui peut entretenir la paix parmi nous, & obſervons *tout* ce qui peut *ſervir à* nous édifier les uns les autres.

20. Noli propter eſcam deſtruere opus Dei.

20. *Ainſi* que le manger ne ſoit pas cauſe que vous détruiſiez l'ouvrage de Dieu, *en faiſant perir vôtre frere créé à ſon image & à ſa reſſemblance, & racheté par le ſang de Jeſus-Chriſt*; ce n'eſt pas, *comme je vous l'ai déja dit*, que toutes les viandes ne ſoient pures; mais *cependant* un homme fait mal d'en manger, lorſqu'en le faiſant il ſcandaliſe les autres.

* Omnia quidem ſunt munda;

ſed malum eſt homini, qui per offendiculum manducat.

* *Tit.* 1. 15.

21. * Bonum eſt non manducare carnem, & non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur, aut ſcandalizatur, aut infirmatur.

* 1. *Cor.* 8. 13.

21. Et il vaut bien mieux ne point manger de chair, & ne point boire de vin, ni rien *faire* de ce qui eſt à vôtre frere une occaſion de chûte & de ſcandale, ou de ce qui peut l'affoiblir *dans ſa foi.*

22. *Pour vous, êtes-vous bien perſuadé que toutes les viandes ſont pures?* avez-vous *ſur cela* une foi *éclairée*? contentez-vous de l'avoir dans le cœur aux yeux de Dieu : Heureux celui que ſa conſcience ne condamne point en ce qu'il veut faire.

22. Tu fidem habes? penes temetipſum habe coram Deo: Beatus, qui non judicat ſemetipſum in eo quod probat.

23. Mais celui qui étant en doute *s'il peut manger d'une viande*, ne laiſſe pas d'en manger, il eſt condamné *par le propre témoignage de ſa conſcience, & par les reproches qu'elle lui fait*, parce qu'il n'agit pas ſelon la foi *& la perſuaſion de ſon eſprit*. Or tout ce qui ne ſe fait point ſelon la foi, *ſelon cette perſuaſion interieure & ce bon témoignage de la conſcience*, eſt peché.

23. Qui autem diſcernit, ſi manducaverit, damnatus eſt; quia non ex fide. Omne autem quod non eſt ex fide, peccatum eſt.

1. Debemus autem nos firmiores imbecillitates infirmorum ſuſtinere,

& non nobis placere.

I. NOus devons donc
qui ſommes pl
dans la foi, plus éclairés
inſtruits, ſuporter les f
des infirmes, *avoir égard*
ſcrupules, & ne pas no
aller à une *vaine* comp
pour nous-mêmes, *qui so*
à les mépriſer & à les
liſer.

2. Unuſquiſque veſtrûm proximo ſuo placeat in bonum, ad ædificationem.

2. *Au contraire, il f*
chacun de vous ait de la c
ſance pour ſon prochain
che de le ſatisfaire dans ce

me, *il ne s'eſt point épargné*; mais *il s'eſt livré pour les hommes, & s'étant chargé de leurs pechés, il a bien voulu porter ſur ſoi la peine qui leur étoit dûe*, ſelon qu'il eſt écrit, *qu'il dit lui-même en parlant à ſon Pere*: Les injures qu'on vous a faites, ſont tombées ſur moi. *Or cet exemple de Jeſus-Chriſt, & ces paroles de l'Ecriture doivent faire d'autant plus d'impreſſion ſur vous qu'il eſt certain qu'elles ont été écrites pour vôtre inſtruction.*

ſed ſicut ſcriptum eſt :

* Improperia improperantium tibi ceciderunt ſuper me.
* *Pſal.* 68. 10.

4. Car † tout ce qui eſt écrit, a été écrit pour nôtre inſtruction *à tous*, afin que nous conſervions une eſperance *ferme* par la patience, & la conſolation que les Ecritures nous donnent.

4. Quæcumque enim ſcripta ſunt, ad noſtram doctrinam ſcripta ſunt : ut per patientiam, & conſolationem Scripturarum, ſpem habeamus.

5. Or *je ſouhaite* que Dieu *qui eſt la ſource* de *cette* patience & de *cette* conſolation vous faſſe la grace *d'en être remplis, afin que vous puiſſiez ſupporter avec plaiſir les défauts & les foibleſſes les uns des autres*, & être toûjours unis de ſentiment & d'affection les uns

5. Deus autem patientiæ & ſolatii,

* det vobis idipſum ſapere in alterutrum ſecun-

† II. Dimanche de l'Avent.

dùm Jesum Christum.
* 1. Cor. 1. 10.

avec les autres, selon *l'Esp*
Jesus-Christ, *qui est un Esp*
charité & de douceur.

6. Ut unanimes, uno ore honorificetis Deum, & Patrem Domini nostri Jesu Christi.

6. Afin que n'ayant *ainsi* même cœur & qu'une même che, vous glorifiiez Dieu le de nôtre Seigneur Jesus-C *d'une maniere qui lui soit a ble.*

7. Propter quod suscipite invicem,

sicut & Christus suscepit vos in honorem Dei.

7. C'est pourquoi unissez les uns avec les autres, & *tenez-vous mutuellement p gloire de Dieu*, comme Christ vous a unis avec lui la gloire de son Pere.

§. II. BONTE' DE DIEU VERS LES GENTILS. ET JOIE DANS LE S. ES

8. C'est à cette gloire que êtes tous obligés de trava mais particulierement vous a

8. Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei,

Gentils; car je *vous* déclare *lorsque* Jesus-Christ a été *l penſateur &* le ministre *de l'E gile à l'égard* des *Juifs* circo *& qu'il le leur a annoncé*, ç

ad confirmandas promissiones patrum.

afin que Dieu fût reconnu v ble par l'accompliſſement des

meſſes qu'il avoit faites à leurs peres, *& dont en quelque maniere ils avoient droit de demander l'execution.*

9. Mais pour les Gentils *qui n'ont reçû aucune promeſſe, & qui n'ont par conſequent aucun droit à l'Evangile, ce n'a été que par un pur effet de la bonté de Dieu, & ſans aucun engagement de ſa part, qu'il les a apellés à la connoiſſance de Jeſus-Chriſt*; *ainſi* ils ont une obligation toute particuliere de glorifier Dieu de la miſericorde qu'il leur a faite, ſelon qu'il eſt écrit : C'eſt pour cette raiſon, Seigneur, que je publierai vos loüanges parmi les nations, & que je chanterai *des cantiques* à la gloire de vôtre nom.

9. Gentes autem ſuper miſericordia honorare Deum, ſicut ſcriptum eſt: * Propterea confitebor tibi in Gentibus Domine, & nomini tuo cantabo.
* 2. *Reg.* 22. 50. *Pſal.* 17. 52.

10. Et l'Ecriture dit encore : Réjoüiſſez-vous, nations, avec ſon peuple.

10. Et iterùm dicit : Lætamini Gentes cum plebe ejus.

11. Et ailleurs : Nations, loüez toutes le Seigneur : peuples, glorifiez-le tous.

11. Et iterùm : * Laudate omnes gentes Dominum: & magnificate eum omnes populi.
* *Pſal.* 116. 1.

12. Iſaïe dit auſſi : Il ſortira de la tige de Jeſſé un rejetton qui s'élevera pour commander aux na-

12. Et rurſus Iſaias ait : * Erit radix Jeſſe, & qui

exurget regere gentes, in eum gentes ſperabunt.
*Iſai. 11. 10.

tions, & les nations eſpe
lui.

13. Deus autem ſpei repleat vos omni gaudio & pace in credendo:

13. *Or je ſouhaite* que
eſt l'auteur & l'objet de *ce*
rance vous comble de j
paix dans vôtre foi; afin
tant plus troublés par les
de vôtre conſcience, & pa
putes & les conteſtations

ut abundetis in ſpe, & virtute Spiritûs ſancti.

parmi vous, vôtre eſperan
toûjours de plus en plu
vertu *& par la puiſſance*
Eſprit. ¶

14. Certus ſum autem, fratres mei, & ego ipſe de vobis, quoniam & ipſi pleni eſtis dilectione,

repleti omni ſcientia, ita ut poſſitis alterutrum monere.

14. Pour moi, mes
ſuis trés-perſuadé que
tout pleins de charité,
êtes remplis de toute ſorte
noiſſance, & qu'ainſi v
vez vous inſtruire les un
tres, *ſans avoir beſoin*
avis.

§. III. FRUIT DE L DICATION DE S. PA MI LES GENTILS. A DES EGLISES.

15. Audaciùs autem ſcripſi vobis, fratres, ex parte, tamquam

15. Cependant, je vo
ceci, mes freres, & peut-
un peu de liberté, *non p*

aprendre ce que vous ignorez ; mais seulement pour vous faire reſſouvenir de ce que vous ſavez déja, *& en uſer avec vous* ſelon la grace que Dieu m'a donnée, *& l'honneur qu'il m'a fait de me choiſir,*

in memoriam vos reducens :

propter gratiam, quæ data eſt mihi à Deo,

16. pour être le miniſtre de Jeſus-Chriſt parmi les nations, en exerçant *à leur égard* la ſacrificature de l'Evangile de Dieu, *& le leur annonçant*, afin que l'oblation *que je lui ferai* des Gentils, *aprés les avoir convertis*, lui ſoit agréable, étant ſanctifiée par le ſaint Eſprit, *qui eſt le principe de l'obéiſſance qu'on rend à la foi ; & qui conſomme le ſacrifice qu'on y fait de ſon eſprit & de ſon cœur.*

16. ut ſim miniſter Chriſti Jeſu in Gentibus ſanctificans Evangelium Dei, ut fiat oblatio Gentium accepta, & ſanctificata in Spiritu ſancto.

17. J'ai donc ſujet de me glorifier en Jeſus-Chriſt de l'*heureux ſuccés qu'a eu cette œuvre de* Dieu, *dont j'ai été chargé. Je dis en Jeſus-Chriſt ;*

17. Habeo igitur gloriam in Chriſto Jeſu ad Deum.

18. Car je n'oſerois parler que de ce que *Jeſus-Chriſt* a fait par moi, pour amener les Gentils à l'obéiſſance *de la foi*, par la pa-

18. Non enim audeo aliquid loqui eorum, quæ per me non efficit Chriſtus in obedientiam Gen-

tium, verbo & factis:

role *que je leur ai annoncée*, & par les œuvres *que j'ai faites, & dont ils ont été les témoins.*

19. In virtute signorum & prodigiorum, in virtute Spiritûs sancti:

19. Par la vertu des miracles & des prodiges *qui ont accompagné ma miſſion*, & par la puiſſance du ſaint Eſprit *qui a éclaté dans les dons qu'il a communiqués à ceux qui ont embraſſé la foi, & qui ont donné un ſuccès admirable à la prédication de l'Evangile :* de ſorte que j'ai porté l'Evangile de *Jeſus*-Chriſt dans cette grande étendue de païs, qui eſt depuis Jeruſalem juſqu'à l'Illyrie;

ita ut ab Jeruſalem per circuitum uſque ad Illyricum repleverim Evangelium Chriſti:

20. Sic autem prædicavi Evangelium hoc, non ubi nominatus eſt Chriſtus, ne ſuper alienum fundamentum ædificarem:

ſed ſicut ſcriptum eſt:

20. & je me ſuis tellement acquité de ce miniſtere, que j'aieu ſoin de ne point prêcher l'Evangile, dans les lieux, où *Jeſus*-Chriſt avoit déja été prêché, pour ne point bâtir ſur le fondement d'autrui, verifiant ainſi cette parole de l'Ecriture :

21. * Quibus non eſt annuntiatum de eo, videbunt: & qui non audierunt, intelligent.
* *Iſai.* 52. 15.

21. Ceux à qui il n'avoit point été annoncé verront *ſa lumiere*, & ceux qui n'avoient point encore oüi *parler de lui*, entendront *ſa doctrine.*

21. C'eſt ce qui m'a ſouvent empêché d'aller vers vous, [v. & je ne l'ai pû faire juſqu'à cette heure;]

21. Propter quod & impediebar plurimùm venire ad vos, & prohibitus ſum uſque adhuc.

23. Mais n'ayant plus maintenant aucun ſujet de demeurer davantage en ce païs-ci, & deſirant depuis pluſieurs années de vous aller voir,

23. Nunc verò ulteriùs locum non habens in his regionibus, cupiditatem autem habens veniendi ad vos ex multis jam præcedentibus annis;

24. lorſque je ferai le voyage d'Eſpagne [g. j'irai vers vous,] & j'eſpere de vous voir en paſſant; afin qu'aprés avoir uh peu joüi de vôtre preſence, vous me conduiſiez en ce païs-là.

24. cùm in Hiſpaniam proficiſci cœpero, ſpero quòd præteriens videam vos, & à vobis deducar illuc, ſi vobis primùm ex parte fruitus fuero.

25. Maintenant je m'en vais à Jeruſalem porter aux ſaints *& aux pauvres Chrétiens* les aumônes *que j'ai recueillies pour eux.*

25. Nunc igitur proficiſcar in Jeruſalem miniſtrare ſanctis.

26. Car les égliſes de Macedoine & d'Achaïe ont reſolu avec beaucoup d'affection de faire quelque part de leurs biens à ceux d'entre les ſaints de Jeruſalem, qui ſont pauvres:

26. Probaverunt enim Macedonia & Achaia, collationem aliquam facere in pauperes ſanctorum, qui ſunt in Jeruſalem:

27. Ils l'ont reſolu, dis-je, avec beaucoup d'affection, *& ils ſe ſont fait un vrai plaiſir de leur don-*

27. Placuit enim eis,

& debitores ſunt eorum.

ner cette marque de recon
ce, & *en effet* ils leur ſo
vables : car ſi les Gentils
ticipé aux richeſſes ſpiritu
Juifs, ils doivent auſſi l
re part de leurs richeſſes
relles.

* Nam ſi ſpiritualium eorum participes facti ſunt Gentiles, debent & in carnalibus miniſtrare illis.

* 1. *Cor.* 9. 11.

28. Hoc igitur cùm conſummavero, & aſſignavero eis fructum hunc :

28. Lors donc que je
acquité *de ce devoir*, &
leur aurai rendu ce *dép*
m'a confié, & qui eſt le
la pieté des fidelles, je paſ
vos quartiers en m'en a
Eſpagne.

pervos proficiſcar in Hiſpaniam.

29. Scio autem quoniam veniens ad vos, in abundantia benedictionis Evangelii Chriſti veniam.

29. Or je ſai que vou
voir, ma venue ſera ac
gnée d'une abondante ben
de l'Evangile de *Jeſus*-Chr
elle ſervira à vous affern
la foi, & à attirer ſur
graces de Dieu, & les dor
Eſprit dans une plus gran
dance.

30. Obſecro ergo vos, fratres, per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, & per charitatem ſancti Spiritûs, ut adjuvetis me in orationibus veſtris pro me ad Deum,

30. Je vous conjure do
freres, par Jeſus-Chriſ
Seigneur, & par la cha
ſaint Eſprit, de combatt
moi par les prieres que v
rez à Dieu pour moi,

31. afin qu'il me délivre des *Juifs* incredules, qui ſont dans la Judée, & que les ſaints de Jeruſalem reçoivent favorablement le preſent que je leur porte *de la part des Egliſes de Grece*;

31. ut liberer ab infidelibus qui ſunt in Judæa, & obſequii mei oblatio accepta fiat in Jeruſalem ſanctis,

32. & qu'ainſi étant plein de joie *de l'heureux ſuccés de mon voyage*, je puiſſe vous aller voir, ſi c'eſt la volonté de Dieu, & joüir avec vous d'une conſolation mutuelle.

32. ut veniam ad vos in gaudio per voluntatem Dei, & refrigerer vobiſcum.

33. *En attendant que j'aïe cette ſatisfaction*, je prie le Dieu de paix de demeurer avec vous tous, *& d'y faire ceſſer toutes les conteſtations & les diſputes qui vous troublent & qui vous diviſent.* Amen.

33. Deus autem pacis ſit cum omnibus vobis. Amen.

12. Saluez Tryphene & Tryphoſe, leſquelles travaillent pour le ſervice du Seigneur ; ſaluez nôtre chere Perſide, qui a auſſi beaucoup travaillé pour le ſervice du Seigneur.

12. Salutate Tryphænam & Tryphoſam, quæ laborant in Domino. Salutate Perſidem chariſſimã, quæ multùm laboravit in Domino.

13. Saluez Rufus, qui eſt un élû du Seigneur, & ſa mere que je regarde comme la mienne.

13. Salutate Rufum electum in Domino, & matrem ejus, & meam.

14. Saluez Aſyncrite, Phlegon, Hermas, Patrobe, Hermés & nos freres qui ſont avec eux.

14. Salutate Aſyncritum, Phlegontem, Hermã, Patrobam, Hermen, & qui cum eis ſunt, fratres.

15. Saluez Philologue & Julie, Nerée & ſa ſœur, & Olympiade, & tous les ſaints qui ſont avec eux.

15. Salutate Philologum & Juliam, Nereum & ſoro rem ejus, & Olympiadem, & omnes, qui cum eis ſunt, ſanctos.

16. Saluez-vous les uns les autres par un ſaint baiſer. [v. Toutes] les Egliſes de *Jeſus*-Chriſt vous ſaluent.

16. Salutate invicem in oſculo ſancto. Salutant vos omnes Eccleſiæ Chriſti.

§. II. SEDUCTEURS FLATENT LES SIMPLES. ETRE SAGE DANS LE BIEN, SIMPLE DANS LE MAL.

17. Mais *avant de finir il faut encore que* je vous prie, mes freres, d'obſerver *qui ſont* ceux qui cauſent *parmi vous* des diviſions

17. Rogo autem vos, fratres, ut obſervetis eos, qui diſſenſiones & offendicula, præter doctrinam quam

& des ſcandales, *en enſeignant les choſes qui vont* contre la doctrine que vous avez apriſe, & l'éviter leur compagnie;

vos didiciſtis, faciunt: & declinate ab illis.

18. car ces ſortes de gens ne ſervent point *Jeſus*-Chriſt nôtre Seigneur, mais leur ventre: *ils ne cherchent point ſa gloire, mais leurs interêts*; & par des paroles douces & flateuſes, ils ſeduiſent les ames ſimples. *Ne vous laiſſez donc point gagner par ces flateries artificieuſes, & ne ſuivez point leur fauſſe doctrine.*

18. Hujuſcemodi enim Chriſto Domino noſtro non ſerviunt, ſed ſuo ventri: & per dulces ſermones & benedictiones, ſeducunt corda innocentium.

19. Car l'obéiſſance que vous avez rendue *à la foi* eſt venue à la connoiſſance de tout le monde, & je m'en réjoüis pour *l'amour de* vous: mais je deſire *encore que vous demeuriez fermes dans cette obéiſſance, que vous conſerviez la bonne reputation qu'elle vous a acquiſe*, & que vous ſoyez ſages dans le bien & ſimples dans le mal, *ſachant goûter & aimer les bonnes choſes, & ne connoiſſant pas ſeulement les mauvaiſes.*

19. Veſtra enim obedientia in omnem locum divulgata eſt: Gaudeo igitur in vobis: ſed volo vos ſapientes eſſe in bono, & ſimplices in malo.

20. *Enfin, je ſouhaite de tout*

20. Deus autem pacis conterat satanam sub pedibus vestris velocíter.
Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

21.* Salutat vos Timotheus adjutor meus, & Lucius, & Jason, & Sosipater, cognati mei. *Act. 16. 1.

22. Saluto vos ego Tertius, qui scripsi epistolam, in Domino.

23. Salutat vos Caius hospes meus, & universa Ecclesia. Salutat vos Erastus arcarius civitatis, & Quartus, frater.

24. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

25. Ei autem, qui potens est vos confirmare juxta Evangelium meũ, & prædicationem Jesu Christi, secundùm revelationem mysterii temporibus æternis taciti.

mon cœur que le Dieu
brise au plûtôt satan s
pieds : *c'est lui qui met l*
parmi vous. Que la grac
tre Seigneur Jesus-Christ
vous.

21. Timothée, qui est
pagnon de mes travaux,
lue, comme aussi Lucius
& Sosipatre, *qui sont* me

22. Je vous salue au
Seigneur, moi Tertius qu
cette lettre.

23. Caius qui est mo
& [g. celui de] toute
vous salue ; Eraste trésor
ville, vous salue, & *nôt*
Quartus.

24. Que la grace de n
gneur Jesus-Christ soit a
tous. Amen.

25. Gloire soit à celu
tout-puissant pour vous
dans *la foi de* l'Evangil
la doctrine de Jesus-Chr
je prêche suivant la re
que j'ai eue du mystere *a*
tification des hommes p
en Jesus-Christ, mystere

demeuré caché dans tous les siécles passés,

26. a été découvert maintenant par les oracles des prophetes, *dont nous avons fait voir l'accomplissement*, selon l'ordre *que nous en avions reçû* du Dieu éternel, & a été connu de tous les peuples, afin qu'ils obéissent à la foi, *& qu'ils puissent être sauvés*,

26. (quod nunc patefactum est per Scripturas prophetarum secundùm præceptum æterni Dei, ad obeditionem fidei) in cunctis Gentibus cogniti,

27. à Dieu, *dis-je*, qui est le seul sage, [v. honneur &] gloire par Jesus-Christ dans tous les siecles [v. des siecles.] Amen.

27. soli sapienti Deo, per Jesum Christum, cui honor & gloria in sæcula sæculorum. Amen.

FIN.

A REIMS,
De l'Imprimerie de B. MULTEAU,
rue des Elûs. 1710.

TABLE
DES CHAPITRES
ET SECTIONS
Contenus dans l'Epître de S. Paul aux Romains.

CHAPITRE I.

SECTION I. *Charité de S. Paul envers les Romains. Il ne rougit point de l'Evangile. La juſtice de la foi.* Page 253

SECT. II. *Ingratitude & impieté des philoſophes. Sages inſenſés. Dieu viſible dans l'ordre du monde.* 257

SECT. III. *Impieté punie par l'abandonnement aux paſſions infames & aux dereglemens de l'eſprit.* 259

CHAPITRE II.

SECT. I. *Juifs faiſant ce qu'ils condamnent. Patience de Dieu redoutable aux impenitens.* 262

SECT. II. *Ne point écouter la loi ſans la pratiquer. Loi écrite dans le cœur.* 264

SECT. III. *Juifs maîtres des autres ne s'inſtruiſent point eux-mêmes. Quel eſt le Juif & la circonciſion veritable.* 266

CHAPITRE III.

SECT. I. *Avantage des Juifs ſur les Gentils. Erreur imputée à S. Paul.* 270

SECT. II. *Juifs ou Gentils tous dans le peché. Nul juſtifié par les œuvres de la loi.* 273

SECT. III. *La foi en Jeſus-Chriſt juſtifie. Elle ne détruit pas, mais elle établit la loi,* 275

CHAPITRE IV.

SECT. I. *Abraham juſtifié, non par ſes propres œuvres, mais par ſa foi.* 278

SECT. II. *Abraham juſtifié avant la circonciſion & la loi ; la juſtice donc ne vient ni de l'une ni de l'autre.* 280

SECT. III. *Grandeur de la foi d'Abraham. Ses imitateurs juſtifiés comme lui. Mort & reſurrection de Jeſus-Chriſt.* 283

CHAPITRE V.

SECT. I. *Confiance en Dieu. Fermeté & joie dans les maux. Amour & S. Eſprit dans le cœur.* 285

SECT. II. *Jeſus-Chriſt mort pour ſes ennemis. Que fera-t-il pour ſes amis?* 286

SECT. III. *Peché originel. Jeſus-Chriſt ſource plus abondante de grace qu'Adam du peché. Effet de la loi.* 288

CHAPITRE VI.

SECT. I. *Le batiſé mort au peché n'y doit plus*

TABLE.

Vivre. Vie nouvelle. 291

SECT. II. *Que le péché ne ſoit plus maître de nous, ni nous ſes eſclaves, ni nos corps ſes armes.* 294

SECT. III. *Se donner tout à Dieu comme on s'eſt abandonné à l'injuſtice. Fruit du péché & de la grâce.* 296

CHAPITRE VII.

SECT. I. *Fidelles morts à la loi, ne vivent plus que pour Dieu.* 298

SECT. II. *Loi ſainte par elle-même. Concupiſcence irritée par la loi.* 300

SECT. III. *Saint Paul ne fait pas ce qu'il veut. Loi de la chair. Loi de l'eſprit. Combat des deux.* 303

CHAPITRE VIII.

SECT. I. *Juſtes délivrés de la loi de mort. Vie de la chair, vie de l'eſprit, contraires & inaltérables.* 305

SECT. II. *Enfans de Dieu pouſſés par l'Eſprit de Dieu, l'aiment comme leur Pere, ſoûpirent après leur délivrance.* 308

SECT. III. *Nous ſommes ſauvés par l'eſperance. Le S. Eſprit prie en nous. Dieu pour nous, qui ſera contre nous?* 312

CHAPITRE IX.

SECT. I. *S. Paul veut être anathéme pour les Juifs. Vrais Iſraëlites.* 316

SECT. II. *Election de Dieu non ſelon les œuvres. Il fait miſericorde à qui il veut. Vaſes d'honneur & d'ignominie.* 319

SECT. III. *Juſtice & miſericorde de Dieu. Gentils choiſis, & Juifs rejettés.* 323

TABLE.

CHAPITRE X.

SECT. I. *Zele des Juifs, sans science. Ils ne se soûmettent point à la grace qui justifie. Justice de la loi & de la foi.* 326
SECT. II. *Que la bouche confesse ce que le cœur croit. Predicateurs envoyés.* 329
SECT. III. *Election des Gentils. Incredulité des Juifs.* 331

CHAPITRE XI.

SECT. I. *Quelques Juifs reservés & sauvés par grace. Aveuglement des autres.* 333
SECT. II. *Juifs, branches retranchées de l'olivier franc. Gentils, branches sauvages entées sur le franc.* 336
SECT. III. *Que les Juifs un jour recevront misericorde. Profondeur de la sagesse & des jugemens de Dieu.* 340

CHAPITRE XII.

SECT. I. *Nos corps hostie vivante de Dieu. Renouvellement de l'esprit. Que nul ne passe la mesure de son don.* 343
SECT. II. *Tous ne sont qu'un corps. Que chaque membre fait ce qu'il doit.* 345
SECT. III. *Devoirs principaux de la vie chrétienne.* 347

CHAPITRE XIII.

SECT. I. *Etre soûmis aux puissances. Payer le tribut aux Princes.* 350
SECT. II. *Rendre à chacun ce qui lui est dû. Amour du prochain, abregé de la loi.* 353
SECT. III. *Marcher comme durant le jour,*

Fuir les vices. Se revêtir de Jesus-Christ. 354

CHAPITRE XIV.

SECT. I. *Ne point mépriser les foibles. Ne point condamner les forts. Nul ne vit pour soi, mais pour Dieu.* 356
SECT. II. *Instruction pour les savans qui jugent & condamnent les foibles.* 357
SECT. III. *Avis aux savans qui méprisent les foibles.* 361

CHAPITRE XV.

SECT. I. *Que les forts suportent les foibles. Se consoler & se fortifier par l'Ecriture.* 364
SECT. II. *Bonté de Dieu envers les Gentils. Paix & joie dans le S. Esprit.* 366
SECT. III. *Fruit de la predication de S. Paul parmi les Gentils. Aumônes des Eglises.* 368

CHAPITRE XVI.

SECT. I. *Saint Paul recommande & salue diverses personnes.* 374
SECT. II. *Seducteurs flatent les simples. Etre sage dans le bien, simple dans le mal.* 376

Fin de la Table.

Fautes à corriger.

Actes.

Chap. 13. Verſ. 27. du ſabbat, *liſez* de ſabbat.
27. 41. ils firent, *liſ.* ſis y firent
28. 21. Il n'eſt point venu, *liſ.* Il n'eſt venu

Romains.
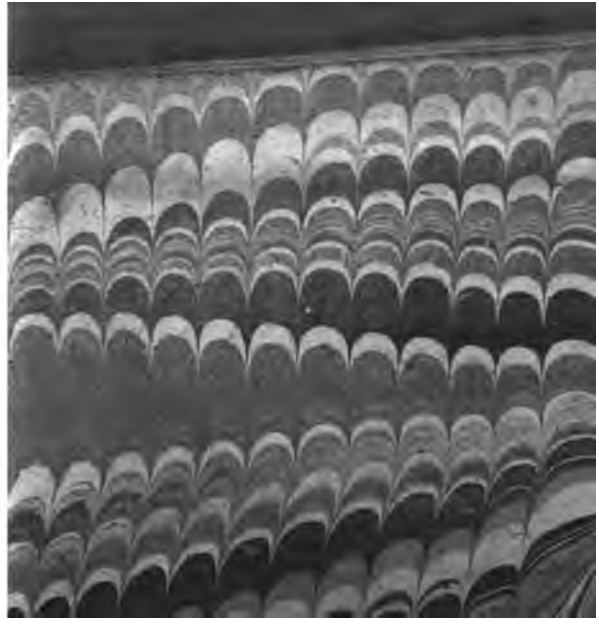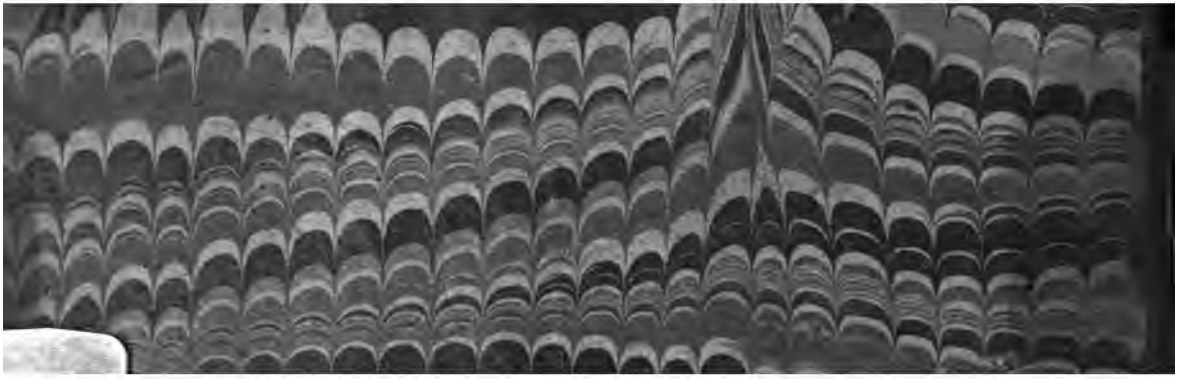
4. 19. éteint, *liſ.* éteinte.
13. 2. celui qui reſiſte, *liſ.* celui donc qui reſiſte.
14. 8. vers le milieu du verſ. ſoit que nous vivions, *liſ.* ſoit donc que nous vivions